



DIAGNOSTIC AGRICOLE



Diagnostic agricole

Table des matières

Table des matières

Glossaire

1. Méthode

1.1 Introduction

1.2 Périmètre d'étude

2. Espace agricole du territoire

2.1 Objectifs

2.2 Les petites régions agricoles

2.3 Les entités paysagères du territoire

2.4 L'occupation des sols

2.5 Surfaces dédiées à la production agricole

2.6 Les productions végétales

2.7 La structuration du parcellaire agricole

2.8 Un espace en prise avec de multiples enjeux du territoire

3. Dynamique et évolution des exploitations agricoles entre 2010 et 2020

3.1 Typologie et évolution des exploitations agricoles

3.2 Orientation économique des exploitations

3.3 Emploi et main d'œuvre dans les exploitations agricoles

3.4 Devenir des exploitations agricoles

3.5 Démarches de valorisations

3.6 Evolution du coût du foncier agricole

4. Résultats de l'enquête agricole

4.1 Profil des exploitations agricoles du territoire

4.2 Installations aidées

4.3 OTEX des exploitations

4.4 Modes de faire valoir

4.5 Les pratiques environnementales

4.6 Régime des exploitations

4.7 La diversification de l'activité agricole

4.8 Les projets agricoles

4.9 L'économie agricole du territoire

4.10 Expression des agricultrices et des agriculteurs

4.11 Dynamiques agricoles : Constat, tendances et pistes pour le PLUi-H

p.1

p.3

p.7

p.8

p.13

p.15

p.16

p.18

p.20

p.25

p.29

p.33

p.40

p.45

p.57

p.59

p.68

p.71

p.77

p.80

p.83

p.87

p.89

p.94

p.100

p.109

p.112

p.116

p.126

p.136

p.140

p.149

p.159



Glossaire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

GLOSSAIRE

AFAF (Aménagement Foncier Agricole et Forestier).

AGRESTE : Service de statistiques du Ministère de l'Agriculture.

CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Comptes de l'agriculture : Il s'agit d'un compte de résultat de la ferme « normande » sur une année civile. Les produits sont comptabilisés pour caractériser l'activité de l'année étudiée. Les productions végétales sont comptées en campagne de production, les produits animaux sont comptés sur l'année civile.

Corine Land Cover : Données de référence. Elles sont issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires.

CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) : Forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole. La Cuma fournit du matériel à ses adhérents alors que ces derniers s'engagent à l'utiliser.

CRAN : (Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie).

DRAAF : (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) : société civile spécialement adaptée à l'agriculture, elle peut être familiale ou non familiale et comprend de 1 à 10 associés dont tous ne sont pas forcément exploitants agricoles.

EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

ETP (Équivalent Temps Plein).

GAEC : (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) : Il permet aux agriculteurs, les co-exploitants, de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles.

IAA : (Industries Agro-Alimentaires) : Ensemble des activités industrielles qui transforment des productions alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche, en aliments industriels destinés essentiellement à la consommation humaine.

ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) : Toute exploitation agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

ÎLOT : Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, d'une même exploitation, stables dans le temps et limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, cours d'eau...) et par les limites départementales.

Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

OSCOM (Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale) : C'est un outil de mesure de l'évolution de l'occupation des sols par commune en Normandie.

MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) : Elles constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la PAC. Mises en œuvre à partir de 2015, elles permettent d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement.

GLOSSAIRE

MSA (Mutualité Sociale Agricole).

PAC (Politique Agricole Commune) : Dans le document, ce terme fait référence aux déclarations de surfaces que les exploitants agricoles effectuent chaque année pour bénéficier des aides européennes aux cultures éligibles.

PAT (Projet Alimentaire Territorial) : Il s'agit d'un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie en identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales afin de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales en matière d'alimentation.

PBS (Produit Brut Standard) : Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens. Ces coefficients permettent une classification (typologie) des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : Il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

PNR (Parc Naturel Régional).

RA/PRA (Régions Agricoles/Petites Régions Agricoles) : Le découpage du territoire français en RA/PRA a été initialisé en 1946. L'objectif était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement, destinées à accélérer le développement de l'agriculture. Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs.

RPG (Relevé Parcellaire Graphique) : Ensemble des îlots agricoles déclarés par les exploitants pour bénéficier des aides PAC.

RGA : Recensement Général de l'Agriculture réalisé en 1988, 2000, 2010 et 2020 par l'Etat (Agreste).

RSD (Règlement Sanitaire Départemental) : Prévu par le code de la santé, il constitue le texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité. Il permet de prévenir et/ou de résoudre les problèmes d'hygiène et de salubrité auxquels peuvent être confrontés nos concitoyens et qui ne sont pas précisés dans d'autres textes

SAGE : (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

SAU : Surface Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les surfaces en cultures permanentes.

SAU COMMUNALE : Il s'agit des surfaces agricoles localisées sur la commune.

SAU TOTALE (données RGA) : Les surfaces concernées sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) : Société civile pouvant être composée de personnes physiques ou morales. Il n'y a aucune exigence de capital minimum pour la constituer. Les associés peuvent être exploitants ou non.

SFP (Surface Fourragère Principale) : Elle comprend les surfaces en herbe, en maïs ainsi que les autres cultures destinées à l'alimentation du bétail.

GLOSSAIRE

SIQO (Autres signes officiels de qualité)

STH (Surface Toujours en Herbe) : Il s'agit de surfacesensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces pour le pâturage ou la fauche. Ces surfaces ne rentrent pas dans la rotation des cultures.

TOUTES EXPLOITATIONS : Toutes les exploitations y compris les exploitations professionnelles.

UGB (Unité Gros Bétail) : Unité utilisée en statistique pour faire des comparaisons entre des cheptels exploitant des animaux d'espèces et de caractéristiques différentes.

UTA (Unité de Travail Annuel) : Quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.



1 Méthode

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco



1.1 Introduction

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

PRÉAMBULE

Objectifs

Préambule

Ce diagnostic agricole a vocation à s'intégrer dans le rapport de présentation élaboré par le bureau d'études prestataire du marché du PLUI. Cette étude a donc pour objectif de mettre en évidence les grandes caractéristiques du territoire, de dégager les enjeux liés à l'activité agricole ; et ainsi d'apporter une aide à la décision pour l'élaboration du projet de développement du territoire. Ce diagnostic permet de :

- o Disposer d'une connaissance globale et objective de l'agriculture locale, dans sa situation actuelle en localisant et caractérisant les zones d'activité agricole (corps de ferme et bâtiments) ; en mettant en évidence ses atouts, ses menaces, sa multifonctionnalité sur le territoire et les conditions de sa pérennité à moyen et long terme.
- o Mener une réflexion globale pour identifier les enjeux liés à l'aménagement du territoire et faire des propositions de pistes d'actions à décliner dans les futurs documents d'urbanisme et à l'échelle du territoire.
- o Faciliter le dialogue entre élus et agriculteurs sur l'avenir de l'activité agricole du territoire.
- o Consolider le rôle de l'agriculture dans l'économie locale et l'entretien des paysages, en protégeant l'outil productif agricole et en permettant ses évolutions, notamment vers une diversification de l'activité.

En outre, le diagnostic agricole sert de base de concertation pour les élus, les techniciens et tout acteur associé à la démarche de PLUI.

Méthode du diagnostic agricole

Le diagnostic a été réalisé conformément aux dispositions du code de l'urbanisme :

- ✓ Art L. 101-2 sur la « préservation des espaces affectés aux activités agricoles »,
- ✓ Art L. 151-4 sur le « diagnostic (...) des besoins répertoriés en matière de (...) surfaces et de développements agricoles » et sur « l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ».

En France, les données de statistique agricole officielles proviennent du Recensement Général Agricole (RGA), organisé par le Ministère de l'Agriculture tous les dix ans.

Le dernier RGA complet est sorti en 2022, basé sur des enquêtes réalisées en 2020. L'avant dernier RGA datait de 2010.

Cela étant, les données du RGA 2020 sont difficilement comparables avec les données 2010 car les définitions utilisées ne sont pas identiques d'une campagne à l'autre. Certaines données ont tout de même pu être comparées, mais elles restent marginales.

Au cours de ce rapport, il sera traité successivement :

- o Partie 1 : La méthode de ce diagnostic
- o Partie 2 : L'espace agricole du territoire
- o Partie 3 : La dynamique et les évolutions des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 par le biais de l'analyse de RGA
- o Partie 4 : Les résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles
- o Partie 5 : Les enjeux agricoles dans le cadre de l'élaboration du PLUI

PRÉAMBULE

Méthode du diagnostic

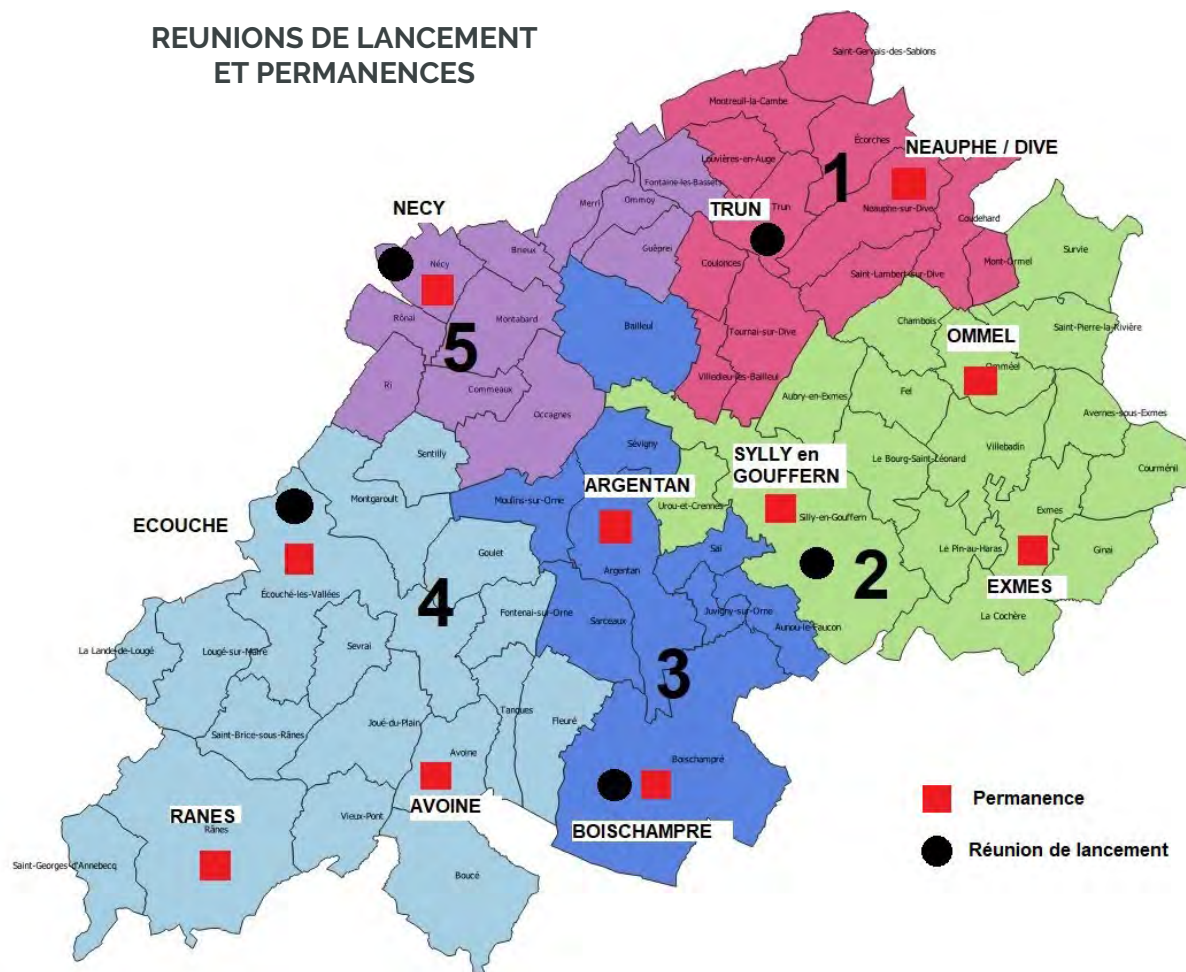
L'analyse du seul RGA n'est donc pas suffisante pour établir un état des lieux de l'agriculture sur le territoire, et mettre en évidence les évolutions récentes et en cours.

En conséquence, plusieurs autres sources d'informations et de données ont été mobilisées pour conduire cette étude.

Les exploitations agricoles professionnelles ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de communes, ont ainsi fait l'objet d'une enquête individuelle au début de l'année 2023 :

- o Des réunions de lancement expliquant la démarche dans chacun des 5 secteurs les 10 et 12 janvier,
- o Un questionnaire d'enquête envoyé préalablement,
- o Dix journées de permanences en mairies leur ont été organisées, pour pouvoir les rencontrer (individuellement) entre le 30 janvier et le 14 février,
- o Des relances par mail et par téléphone ont été faites aux agriculteurs qui ne sont pas venus aux permanences, afin de pouvoir récupérer des données.

Enfin, la connaissance des élus du territoire a été mobilisée en juin afin de compléter l'état des lieux agricole du territoire.



Carte 1 : Réunions de lancement et permanences
(Source : CRAN)

INTRODUCTION

Méthode



A Nécy, le 12 janvier

Photos : Réunions de lancement
(Source : CRAN)



A Boischampré, le 10 janvier



A Ecouché, le 12 janvier

SYNTHESE

- ✓ 100 exploitants agriculteurs rencontrés lors des 5 réunions de lancement
- ✓ 284 agriculteurs rencontrés en rendez-vous individuels

INTRODUCTION

Mobilisation des données

Éléments à prendre en compte pour une bonne utilisation des données

Pour une petite partie, les résultats de l'enquête ne concernent pas la totalité des exploitations présentes sur le territoire, et la source d'information n'est pas l'exploitant en lui-même mais un référent agricole et/ou un élu.

Ces résultats correspondent à une situation donnée au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent s'avérer nécessaires, si la procédure d'élaboration du PLUI dure plusieurs années.

Les entreprises agricoles peuvent avoir plusieurs ancrages territoriaux. Certaines exploitent un site principal et un ou plusieurs autres sites sur le territoire. Cela peut être lié au développement de l'activité, ou au développement d'une nouvelle activité un moment donné.

Des chefs d'exploitation peuvent aussi avoir créé plusieurs sociétés agricoles qui valorisent un même corps de ferme.

Les données du RGA 2000 et 2010

Traitée dans la partie **3 (Dynamique et évolution des exploitations agricoles)**, l'analyse des données du RGA demeure la référence. D'une part car il s'agit de la statistique officielle (issue du Ministère de l'Agriculture), d'autre part parce qu'étant établie sur tout le territoire, elle permet de comparer différentes échelles (communes, territoire étudié, département, région).

A l'échelle communale, certaines données du RGA sont soumises au secret statistique. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit commercial. Dans cette enquête, grâce à un outil développé par le Service Veille Economie et Prospective (SVEP) des Chambres d'agriculture de Normandie, des données ont pu être estimées pour les cas de secret statistique.

Comme dit précédemment, une petite partie seulement des données du recensement 2020 a été divulguée par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie (DRAAF). Nous intégrons, autant que possible, ces données dans ce rapport.

Les données internes actualisées de la Chambre d'agriculture

Ces données sont issues de bases de données constituées et gérées par la Chambre d'agriculture, ainsi que de données issues d'autres organismes que la Chambre peut exploiter : données INSEE, données MSA (Mutualité Sociale Agricole), fichiers SIRENE.

Les données géographiques et cartographiques

Les données cartographiques suivantes sont utilisées : Orthophotoplan, Scan 25 et limites administratives (IGN), zonages environnementaux (DREAL et INPN), captages et périmètres (ARS).

Les données de l'espace agricole sont issues principalement du Registre Parcellaire Général (RPG) de 2008 et de 2021 (le dernier disponible) provenant des déclarations des agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).



1.2 Périmètre d'étude

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

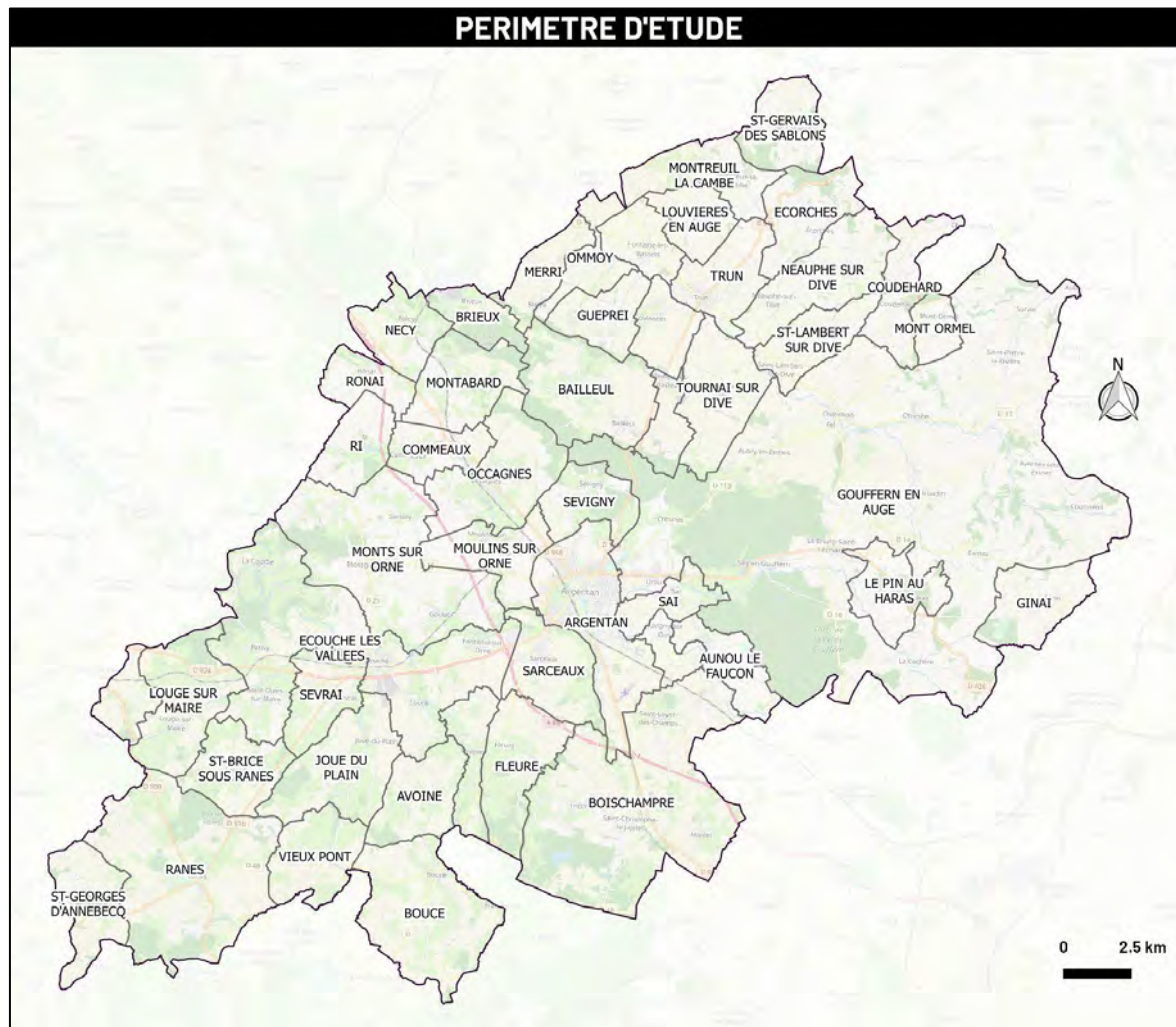
Communes concernées

Situées dans le département de l'Orne, les 49 communes de la Communauté de communes d'Argentan Interco sont :

Communes	
ARGENTAN	MONTABARD
AUNOU LE FAUCON	MONTREUIL LA CAMBE
AVOINE	MONTS SUR ORNE
BAILLEUL	MOULINS SUR ORNE
BOISCHAMPRE	NEAUPHE SUR DIVE
BOUCE	NECY
BRIEUX	OCCAGNES
COMMEAUX	OMMOY
COUDEHARD	RANES
COULONCES	RI
ECORCHES	RONAI
ECOUCHE LES VALLEES	SAI
FLEURE	SARCEAUX
FONTAINE LES BASSETS	SEVIGNY
GINAI	SEVRAI
GOUFFERN EN AUGE	ST-BRICE SOUS RANES
GUEPREI	ST-GEORGES D'ANNEBECQ
JOUE DU PLAIN	ST-GERVAIS DES SABLONS
JUVIGNY SUR ORNE	ST-LAMBERT SUR DIVE
LA LANDE DE LOUGE	TANQUES
LE PIN AU HARAS	TOURNAI SUR DIVE
LOUGE SUR MAIRE	TRUN
LOUVIERES EN AUGE	VIEUX PONT
MERRI	VILLEDIEU LES BAILLEUL
MONT ORMEL	

Tableau 1 : Communes

(Source : CRAN)



Carte 2 : Périmètre d'étude

(Source : CRAN)



2

Espace agricole du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco



2.1 Objectifs

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

OBJECTIFS

Terres d'Argentan Interco

Présentation du territoire

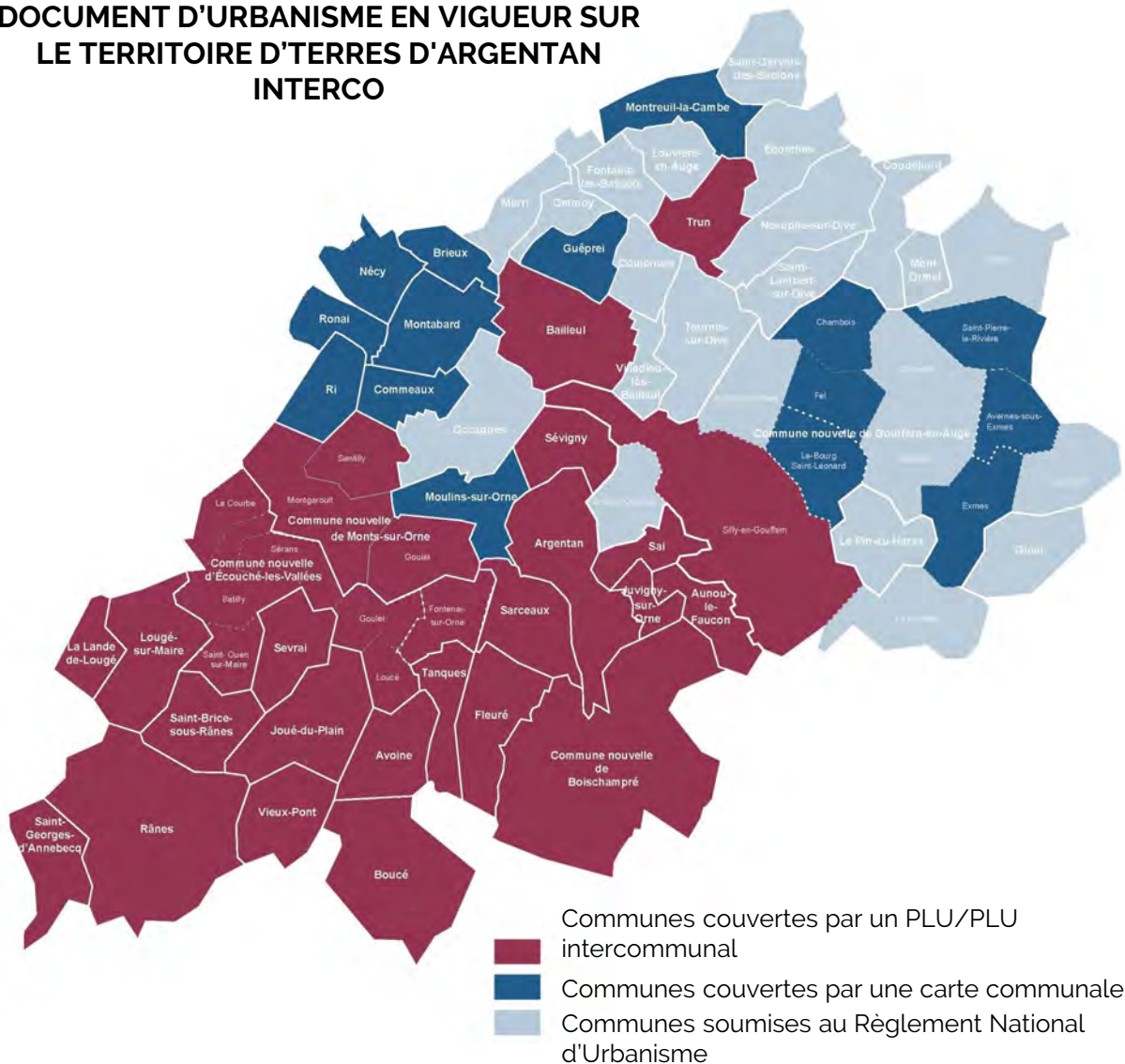
La Communauté de communes de Terres d'Argentan Interco, qui s'étend sur un territoire de 49 communes nouvelles (72 communes historiques), a prescrit le 6 juin 2022 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce document d'urbanisme fait suite à la volonté de Terres d'Argentan Interco d'élaborer un projet de territoire partagé et collectif par l'harmonisation des documents d'urbanisme du territoire : PLUi du Pays d'Argentan, PLUi des Courbes de l'Orne, PLU de Silly-en-Gouffern, PLU de Trun, 15 cartes communales et 23 communes au règlement National d'Urbanisme principalement localisées au Nord Est du territoire

Par ailleurs, Terres d'Argentan Interco est engagée dans une politique de développement durable :

- o Signature d'un Contrat de Relance et Transition Ecologique
- o Elaboration en cours d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- o Intercommunalité Normande parmi les plus autonome en termes d'énergies renouvelables
- o Labellisation du Plan Alimentaire Territorial
- o Réalisation d'un diagnostic foncier agricole
- o Inauguration du premier rebours Ornaïs
- o ...

DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE D'TERRES D'ARGENTAN INTERCO



Carte 3 : Document d'urbanisme en vigueur
(Source : Terres d'Argentan Interco)



2.2

Les petites régions agricoles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LES PETITES RÉGIONS AGRICOLES

Une diversité de régions agricoles

Une forte présence des plaines d'Alençon et d'Argentan

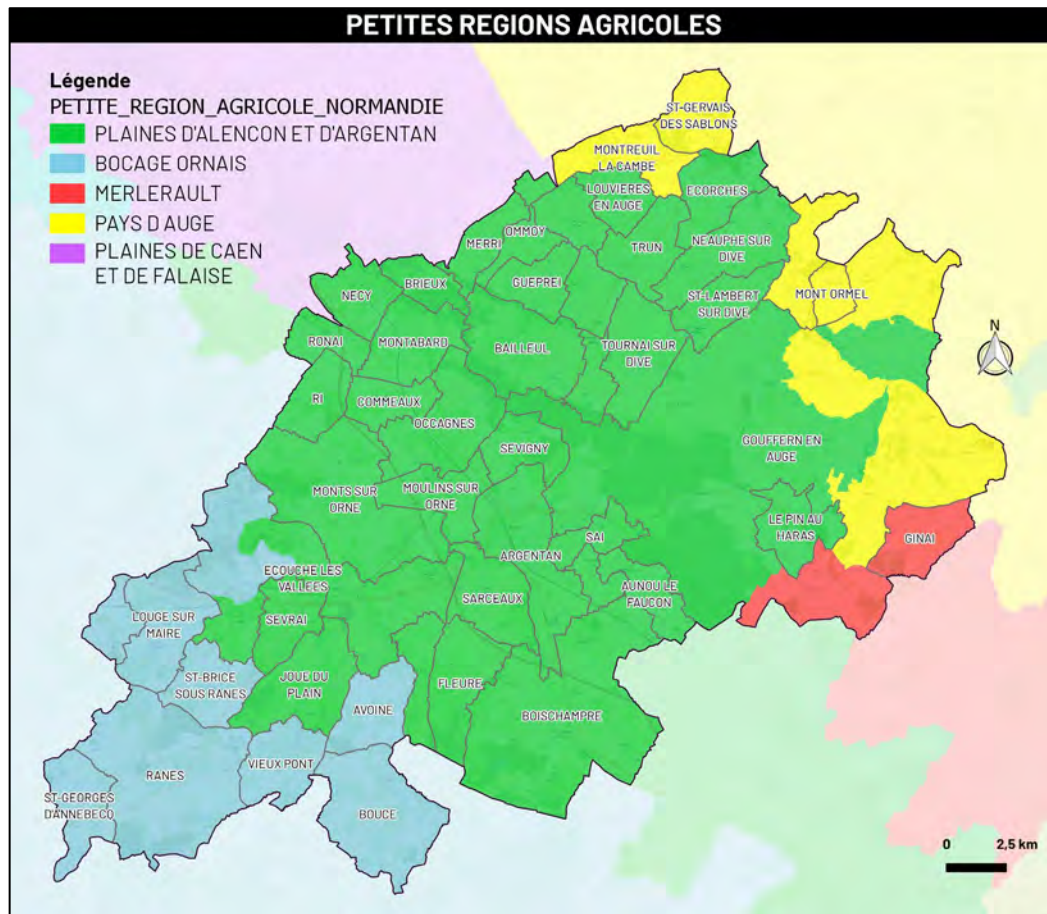
Chaque petite région agricole dispose de **spécificités particulières d'exploitation**. Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour **mettre en évidence des zones agricoles homogènes**.

La petite région agricole est **constituée par le croisement du département et de la région agricole**. La dernière actualisation date de 1981. L'objectif était de disposer **d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement**, destinées à accélérer le développement de l'agriculture.

Nous notons sur le territoire d'Terres d'Argentan Interco la présence de 5 petites régions agricoles différentes :

- o Les plaines d'Alençon et de d'Argentan
- o Le bocage ornais
- o Le Merlerault
- o Le Pays d'Auge

Les plaines d'Alençon et d'Argentan sont majoritaires sur le territoire de l'intercommunalité, avec au Sud le bocage ornais, au Nord le Pays d'Auge et à l'extrémité Est, deux communes concernées par le Merlerault.



Carte 4 : Les petites régions agricoles

(Source : CRAN)

ENJEUX

Une diversité de régions agricoles corrélant avec une diversité de paysage font la richesse du territoire d'Terres d'Argentan Interco. Mais cette richesse s'accompagne de nombreux enjeux à prendre en compte dans l'aménagement et la planification du territoire.



2.3

Les entités paysagères du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

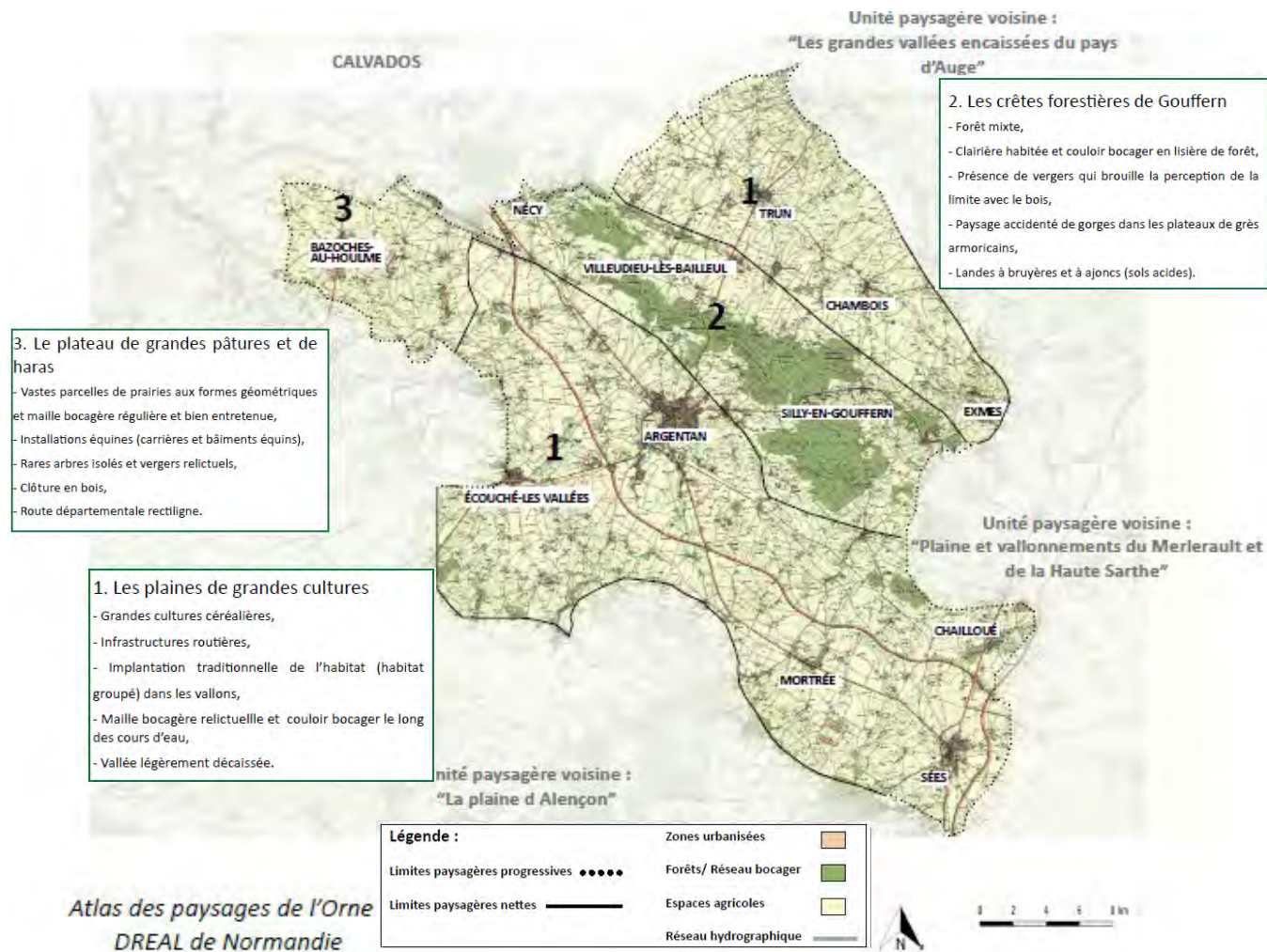
LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Trois entités paysagères ayant leurs spécificités agricoles

Un territoire au cœur d'une importante région agricole

Le territoire de Terres d'Argentan Interco, se situe à cheval entre trois régions agricoles aux caractéristiques paysagères distinctes. On retrouve les **plaines de grandes cultures** (1) aux extrémités du territoire et encerclant les **crêtes forestières de Gouffern** (2). La troisième entité est celle du **plateau de grandes pâtures et de haras** (3) au Nord-Ouest du territoire.

Cet ensemble d'entités paysagères se distingue des paysages bocagers caractéristiques de la Normandie.



Carte 5 : Entités paysagères de la plaine d'Argentan

(Source : Atlas des paysages de Normandie, DREAL, 2022)

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Trois entités paysagères ayant leurs spécificités agricoles

Les plaines de grandes cultures

Deux grandes plaines : **la plaine d'Argentan et la plaine de Trun**, composent le territoire de Terres d'Argentan Interco. Développées **autour des rivières de la Dives et de l'Orne**, ces 2 plaines sont séparées en leur centre par la crête forestière de Gouffern et se caractérisent par :

- o Des **grandes cultures céréalières et d'oléagineux** constituant des couloirs uniformément cultivés
- o La **présence d'infrastructures routières** avec un fort impact sur le paysage
- o Une **implantation traditionnelle de l'habitat** dans les vallons
- o Un **maillage et des couloirs bocagers** le long des cours d'eau
- o Une **vallée légèrement décaissée**

Pour autant la plaine de Trun se distingue par un **découpage plus géométrique**. Ce découpage suit des lignes perpendiculaires à la rivière de Dives.

A l'inverse, la plaine d'Argentan est marquée par un **parcellaire moins régulier** avec des parcelles de tailles diverses et variées allant de 1 ha à plus de 40 ha.

Des couloirs bocagers, **havre de biodiversité**, sont préservés le long des rivières avec la présence de haies, de bosquets, de peupliers, de vergers et des groupes d'habitations.

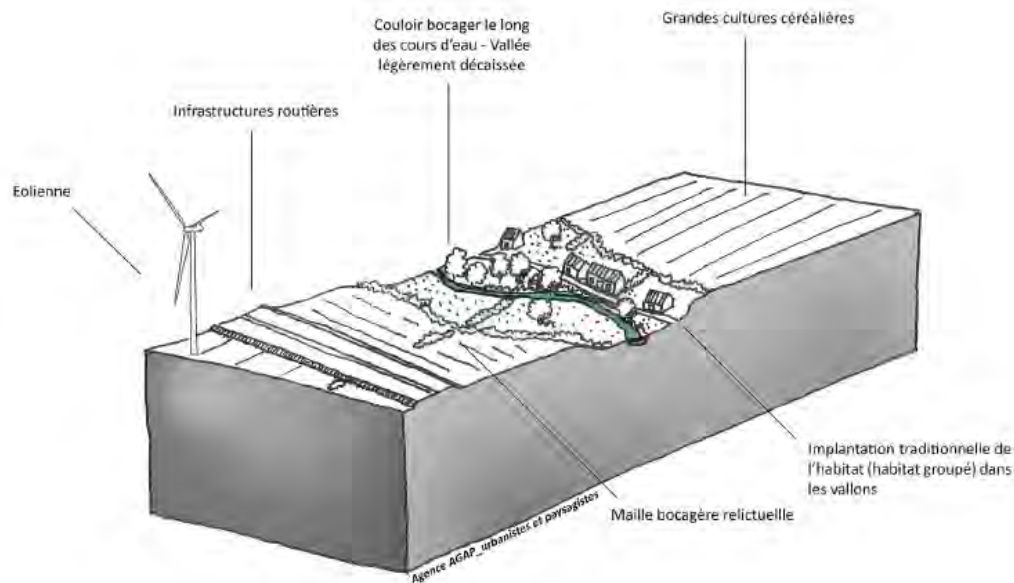


Figure 1 : Schéma présentant les plaines de grandes cultures

(Source : Atlas des paysages de Normandie, DREAL, 2022)

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Trois entités paysagères ayant leurs spécificités agricoles

Les crêtes forestières de Gouffern

Nommée la **colonne vertébrale** de la plaine d'Argentan, la forêt de Gouffern est composée de **forêts domaniales et privées** dominant en altitude (240m) les plaines situées en contre-bas.

Un boisement mixte forme ces crêtes avec une majorité de feuillus (chênes et hêtres).

Cette entité offre de **multiples activités** à son territoire :

- o Une activité **touristique** avec de nombreux maillages de chemins de randonnées,
- o Une activité de **chasse** avec la mise en place de clairières et de lisières transparentes
- o Une activité de **production de bois** avec principalement la présence de feuillus (chênes et hêtres).

Des villages se forment au centre de la forêt.

Au Nord du territoire de Terres d'Argentan Interco, des **sites naturels aux caractères pittoresques** sont observables avec notamment des gorges formées au travers des affleurement de grès. Des sites archéologiques y sont présents comme celui du Camp de Bierre.

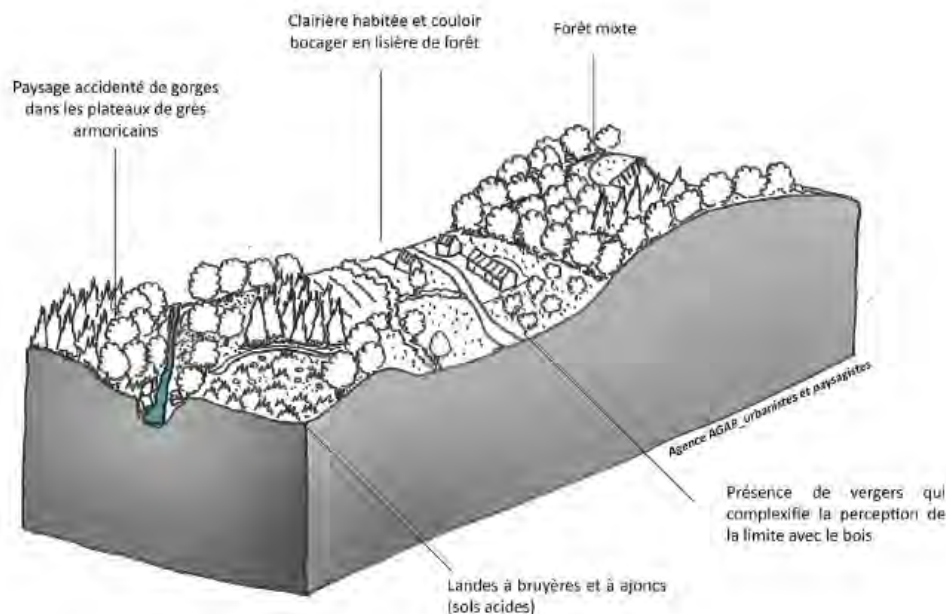


Figure 2 : Schéma présentant les crêtes forestières de Gouffern
(Source : Atlas des paysages de Normandie, DREAL, 2022)

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Trois entités paysagères ayant leurs spécificités agricoles

Le plateau de grandes pâtures et de haras

A la frontière avec la Suisse Normande, le plateau de grandes pâtures et de haras se caractérise par des **vastes parcelles de prairies entourées de haies**.

De **formes géométriques** les grandes pâtures à chevaux ainsi que les prairies de fauches montrent **l'importance de l'activité équine** sur ce territoire.

De **rares arbres isolés et vergers** subsistent au sein des pâtures.

L'activité équine marque le paysage par :

- o Ces **clôtures** en bois peintes,
- o Des **haies arbustives** taillées en hauteur
- o Des **bâtiments agricoles équins** de grandes dimensions.

Plusieurs **routes départementales** rectilignes quadrillent le terrain du Nord au Sud.

L'habitat y est **dispersé et intégré** derrière des bosquets, avec des alignements de conifères pour marquer l'entrée des anciens corps de ferme.

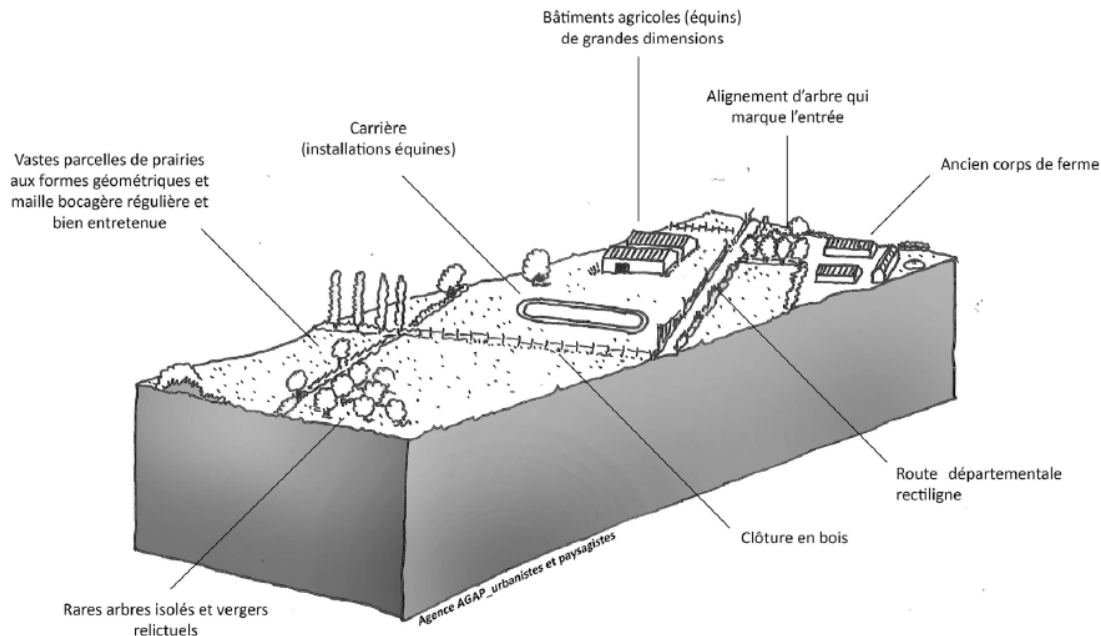


Figure 3 : Schéma présentant le plateau de grandes pâtures et de haras
(Source : Atlas des paysages de Normandie, DREAL, 2022)

ENJEUX

A l'image du monde agricole, Terres d'Argentan Interco se distingue par sa diversité d'agriculture interférant avec le paysage du territoire. Différents enjeux de l'utilisation des ressources, de l'occupation du sol, des accès routiers découlent de cette disparité.



2.4

L'occupation des sols

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

L'OCCUPATION DES SOLS

Un vaste espace agricole

Un territoire à dominance agricole et forestier

L'Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale (OSCOM) est un croisement de données géographiques par les services de l'Etat (DRAAF, DDTM et DREAL). C'est un outil de mesure de **l'évolution de l'occupation des sols** par commune en Normandie. Pour chaque année, entre 2008 et 2019, l'observatoire **répartit l'occupation des sols entre 5 catégories** en reprenant la classification de la nomenclature Corine Land Cover 2006 :

- o Territoires artificialisés ;
- o Territoires agricoles ;
- o Forêts et milieux semi-naturels ;
- o Surfaces en eau;
- o Espaces mixtes.

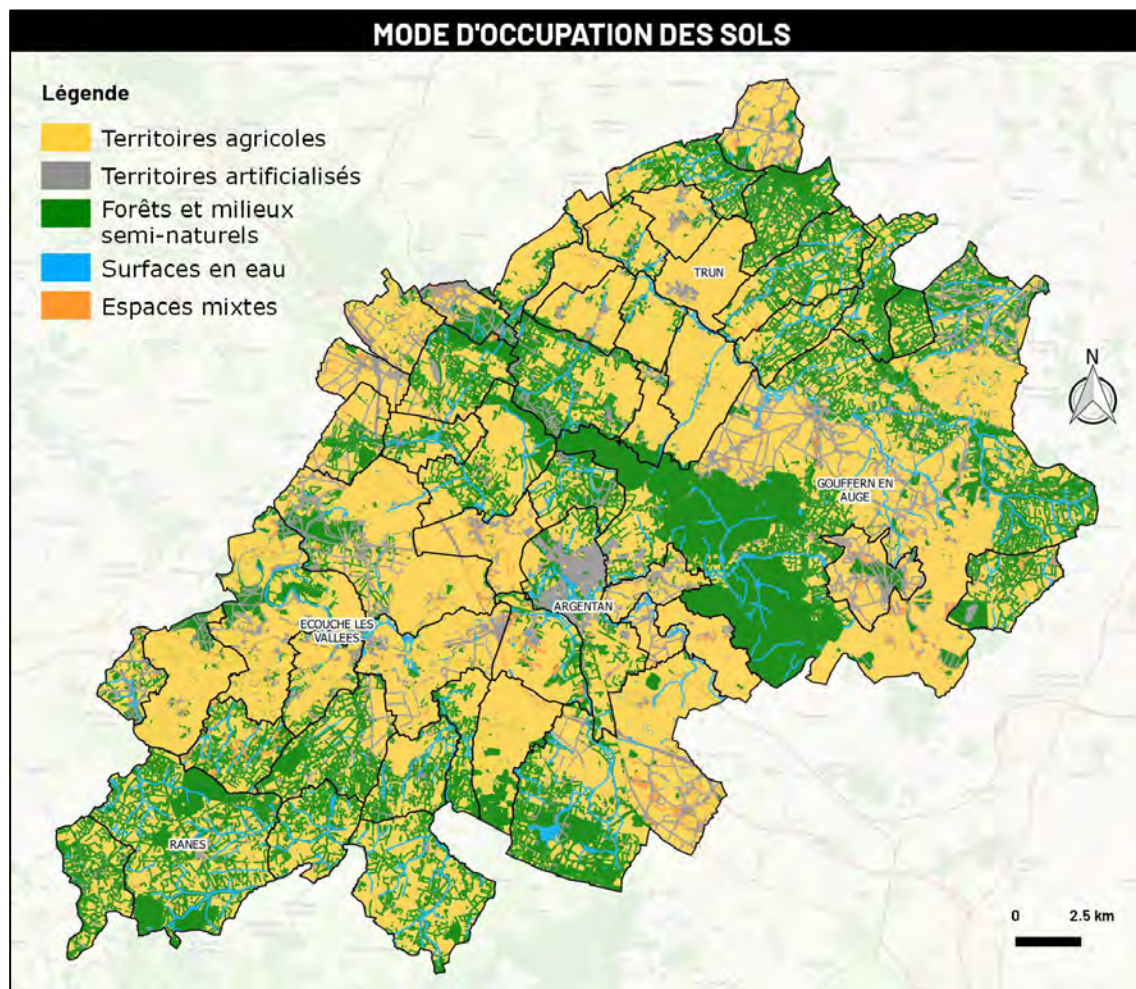
Les surfaces agricoles correspondent à la fois aux **parcelles « productives »** déclarées à la PAC mais aussi à des **espaces valorisés par des particuliers** pour des activités de loisirs (chevaux, etc.). Ces espaces se retrouvent notamment sur les **plaines d'Argentan et de Trun**.

Les surfaces forestières et les milieux semi-naturels sont présents à la fois au **centre du territoire** de Terres d'Argentan Interco avec la forêt de Gouffern et **aux extrémités** sur les communes de Rânes et de Neauphe-sur-Dive.

Les surfaces en **eau quadrillent le territoire mais restent très marginales**.

Les surfaces artificialisées moins visibles sur la carte **montre la ruralité de Terres d'Argentan Interco**. Les principales entités artificialisées se trouvent sur les communes d'Argentan, de Gouffern en Auge et d'Ecouché-les-Vallées.

Les **espaces mixtes** correspondent **aux espaces non identifiés sur un territoire** par l'OSCOM. Ils restent très minoritaires



Carte 6 : Mode d'occupation du sol de Terres d'Argentan Interco

(Source : Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale (OSCOM), 2019)

L'OCCUPATION DES SOLS

Un vaste espace agricole

La répartition des surfaces

Les surfaces agricoles recouvrent **70% du territoire** de Terres d'Argentan Interco quand **le département de l'Orne en totalise 64%**. Les surfaces agricoles correspondent à la fois aux parcelles « productives » déclarées à la PAC mais aussi à des espaces valorisés par des particuliers pour des activités de loisirs (chevaux, etc.). Cette représentation révèle **l'importance du caractère rural** avec la nécessité de prise en compte de l'activité agricole dans l'aménagement de l'espace.

Les surfaces artificialisées sont représentatives de la moyenne du département avec **5,65% des surfaces artificialisées sur l'intercommunalité face à 5,60% sur le département**.

Malgré la présence de la forêt de Gouffern, les forêts et les milieux naturels **couvrent 21% du territoire** de Terres d'Argentan Interco. Ce chiffre est **inférieur à celui du département de l'Orne** qui est à hauteur de **26%**.

La part des surfaces en eau s'élève à hauteur de **0,57%**. **Proche de la part du département** (0,65%), l'intercommunalité est notamment traversée par la rivière de l'Orne.

A la page suivante, se trouve la répartition de ces surfaces sous forme schématique.

Types d'espaces	Terres d'Argentan Interco	Orne
Territoires agricoles	70 %	64 %
Territoires artificialisés	6 %	5 %
Forêts et milieux semi-naturels	21 %	26 %
Surfaces en eau	1 %	1 %
Espaces mixtes	3 %	4 %
Total	100 %	100 %

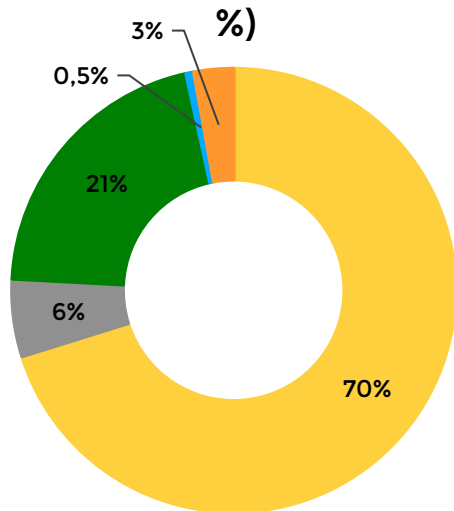
Tableau 2 : Tableau de répartition des surfaces

(Source : Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale (OSCOM), 2021)

L'OCCUPATION DES SOLS

Un vaste espace agricole

ComCom Terres d'Argentan Interco (en %)



Département de l'Orne (en %)

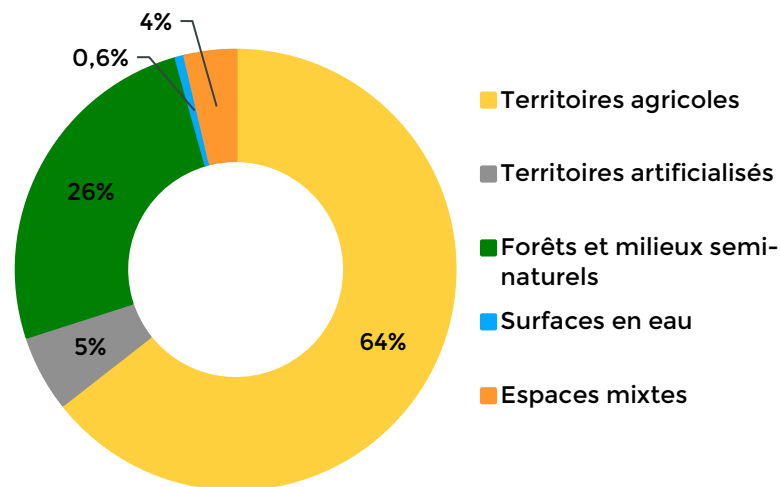


Figure 4 : Figure de la répartition des surfaces sur le territoire d'Argentan Interco et de l'Orne

(Source : Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale (OSCOM), 2021)

ENJEUX

L'étude de l'occupation des surfaces du territoire de Terres d'Argentan Interco rejoint l'étude des entités paysagères. L'intercommunalité est à prédominance rural avec une importance de l'activité agricole. Majoritairement agricole, il est aussi marqué par la présence de nombreux boisements et de milieux naturels. En revanche, les surfaces artificialisées et les surfaces en eau demeurent modestes. Ce caractère encore rural met en avant l'importance de l'activité agricole dans l'aménagement de l'espace.



2.5

Surfaces dédiées à la production agricole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

SURFACES DÉDIÉES À LA PRODUCTION AGRICOLE

Les surfaces agricoles sur le territoire

Part de la surface communale

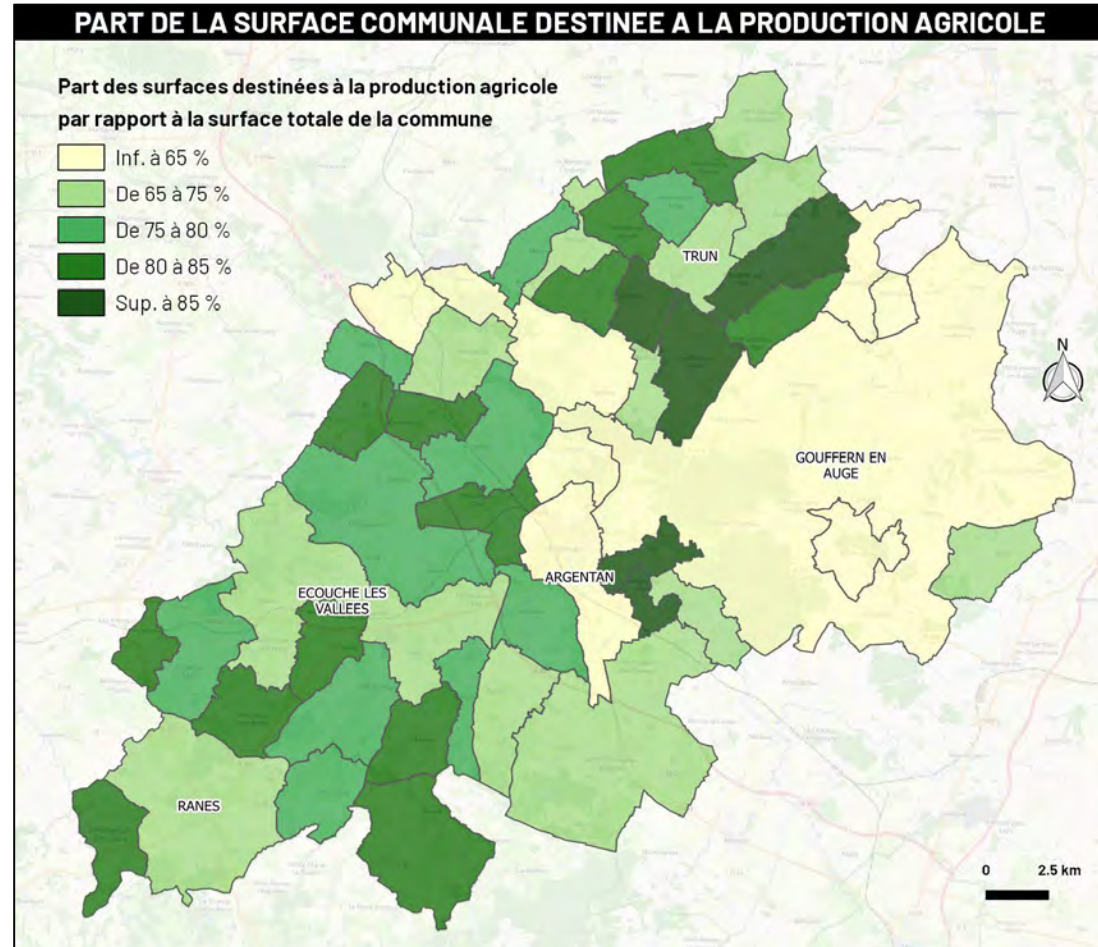
Environ **70%** des surfaces du territoire de Terres d'Argentan Interco sont déclarées à la PAC. C'est un peu plus que l'échelle de la région Normandie où cette proportion avoisine les 66%.

Il existe cependant des disparités communales sur le territoire :

- o Des communes où la part des surfaces agricoles est **la plus importante** : Juvigny-sur-Orne avec 88%, Neauphe-sur-Dive avec 87% et Tournai-sur-Dive avec 86% de surfaces déclarées à la PAC en 2021.
- o A l'inverse, les communes dont la part des **surfaces agricoles déclarées à la PAC sont plus faibles** sont Gouffern en Auge avec 57%, Argentan avec 48%, le Pin-au-haras avec 40% et Brieux avec 21% de leurs surfaces totales.

Cela s'explique par **une plus forte part des surfaces artificialisées** (sur Argentan), des **surfaces naturelles et boisées** (sur Gouffern en Auge, Brieux et le Pin-au-haras), des **carrières** (Brieux) sur ces communes.

De plus, notons que certaines **des surfaces valorisées par l'activité équestre sont parfois non déclarés à la PAC** notamment comme cela peut-être le cas sur les communes de Gouffern en Auge et le Pin-au-haras..



Carte 7 : Part de la surface communale destinée à la production agricole
(Source : RPG 2021)

SURFACES DÉDIÉES À LA PRODUCTION AGRICOLE

Evolution des surfaces agricoles par commune du territoire

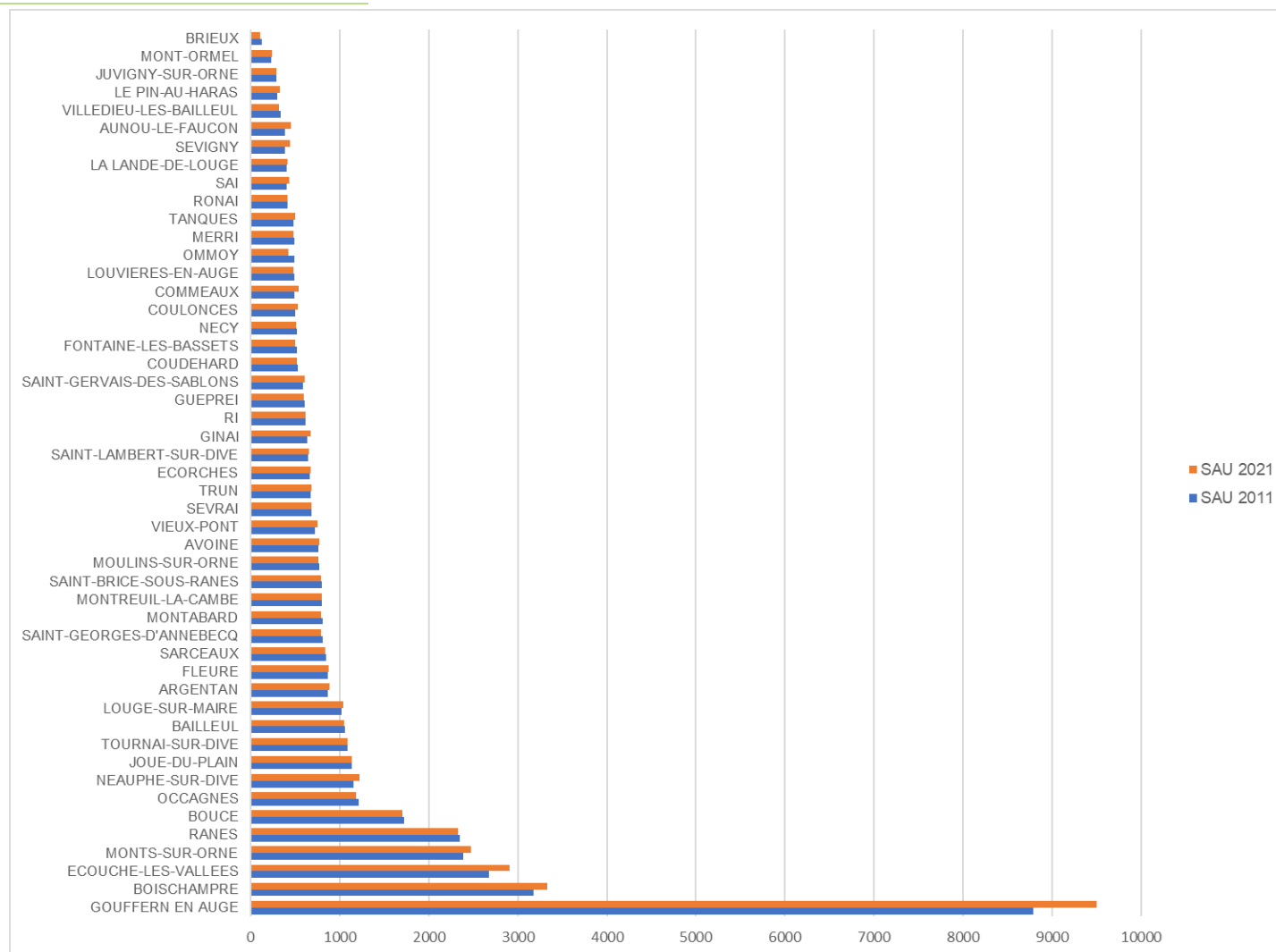


Figure 5 : Comparatif des surfaces déclarées à la PAC (en ha) pour les communes de Terres d'Argentan Interco, en 2011 et en 2021

(Source : RPG 2021)

SURFACES DÉDIÉES À LA PRODUCTION AGRICOLE

Evolution des surfaces agricoles par commune du territoire

Une légère augmentation des surfaces agricoles liée au contexte spécifique de la filière équine

Entre 2011 et 2021, nous remarquons **une augmentation des surfaces agricoles** déclarées à la PAC. Cette augmentation s'élève à 1 414,42 ha soit **2% du territoire**. Notons que cette donnée est à prendre avec précaution.

A l'échelle communale, **la majorité des communes (29 communes sur les 49) ont augmenté de SAU entre 2011 et 2021** comme les communes de Gouffern en Auge avec 717,48 ha de SAU en plus, Ecouche-les-vallées avec 228,07 ha et Boischampré avec 152,68 ha. Il s'agit des terres qui ont été **reprises par des exploitations agricoles et déclarées à la PAC**. De plus, à la suite de la mobilisation de la profession agricole, notamment de la Fédération National du Cheval (FNC) et des Chambres d'agriculture, **les aides européennes de la PAC s'ouvrent au monde du cheval en 2015**. Ainsi, les dirigeants de centres équestres, cavaliers professionnels, éleveurs de chevaux, entraîneurs, qui possèdent des surfaces agricoles ont depuis demandé ces aides. Ce phénomène a entraîné inéluctablement l'augmentation des surfaces déclarées à la PAC entre 2011 et 2021. Cela étant, les surfaces agricoles, comme partout sur le territoire national, tendent à diminuer au fil des années du fait de l'artificialisation des sols (activités, logements, infrastructures, usages privés et de loisirs) mais aussi des délaisés et de l'enfrichement des terres agricoles.

Au niveau communal, le **nombre de surfaces déclarées à la PAC en 2021 à Gouffern en Auge est largement supérieur à celles des communes voisines** (9 505,96 ha) du fait de la taille de la commune par rapport à ces voisines. Cependant, la part de ses surfaces par rapport aux surfaces totales de la commune reste faible par rapport aux communes voisines (56,89%).

A l'inverse **certaines SAU communales des exploitations (et non de surfaces agricoles communales) ont diminué entre 2011 et 2021** comme sur les communes de Ommoy avec une perte de 65,56 ha, Occagnes avec 33,14 ha et Fontaine-les-bassets avec 26,22 ha. Ces pertes de surfaces sont liées à plusieurs facteurs :

- o Des **disparitions de structures agricoles** sur certaines communes où les terres sont reprises par d'autres exploitations limitrophes ou encore extérieures au territoire de Terres d'Argentan Interco. Cela se traduit inévitablement par **une baisse de la SAU des exploitations sans pour autant contribuer à une artificialisation de ces espaces**.
- o Des **cessations d'activités d'exploitations** : certaines parcelles agricoles peuvent ne pas être déclarées à la PAC plusieurs années. D'autres parcelles agricoles peuvent également changer de destination sans pour autant être artificialisées (par exemple au profit d'espaces de loisir ou d'agrément)
- o Des phénomènes d'artificialisation des sols : habitats, activités économiques (industrielles, carrières, agricoles)

ENJEUX

Avec la nouvelle valorisation des terres agricoles à destination de l'activité équine entre 2011 et 2021, nous notons une « augmentation » des surfaces déclarées à la PAC. Sans cette valorisation, on relèverait une diminution des parcelles exploitées par l'agriculture. Il apparaît indispensable de maintenir le foncier agricole pour préserver le caractère agricole du territoire intercommunal.



2.6

Les productions végétales

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

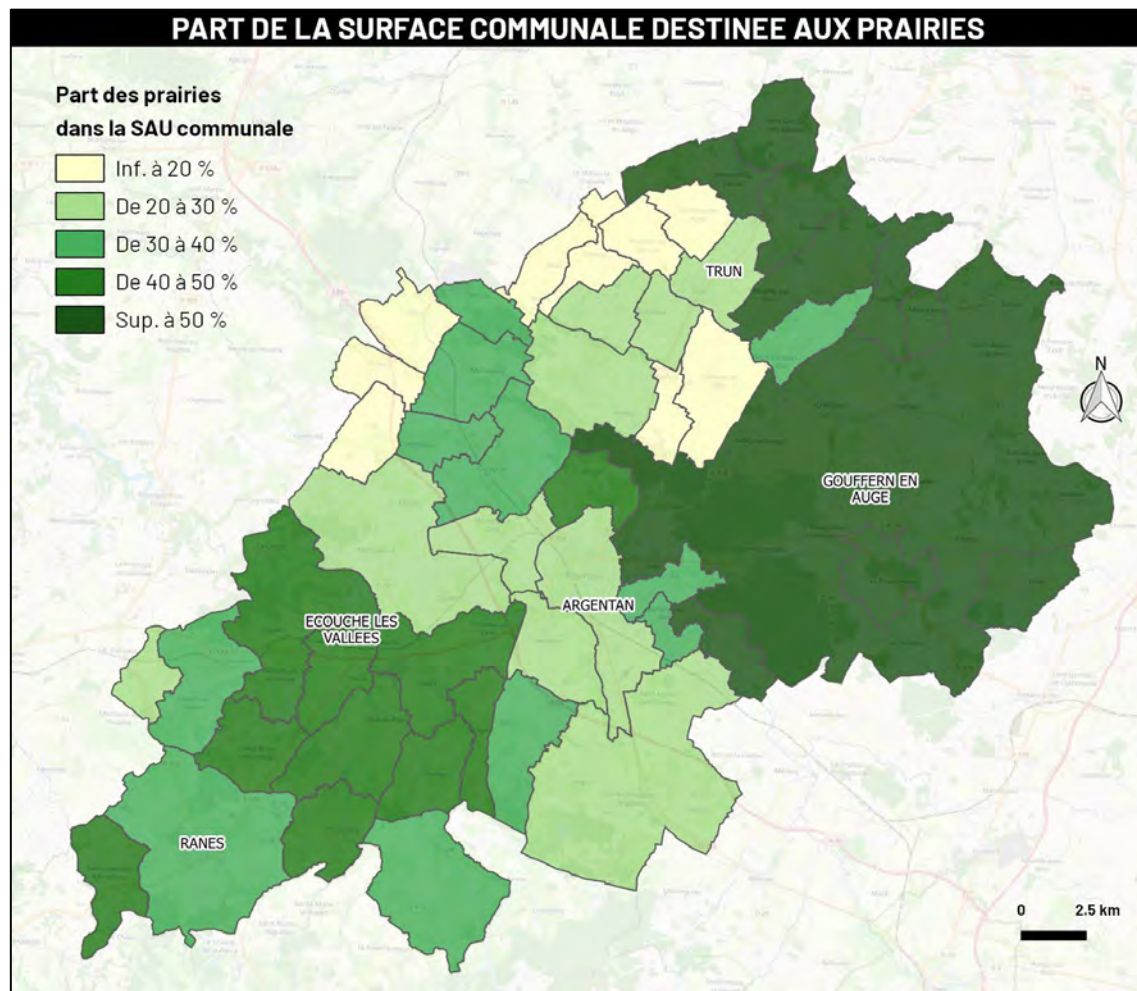
LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Part de la surface communale destinée aux prairies

Des prairies au profit de l'élevage bovins et des activités équestres

Le territoire de Terres d'Argentan Interco s'étend sur **une surface d'environ 72 126 hectares dont près de 50 000 ha déclarés à la PAC**. Le RPG nous permet d'identifier précisément l'assolement type de chaque parcelle. **L'assolement décrit les différents types de cultures réparties annuellement sur la SAU d'une exploitation.**

L'importance de l'élevage se note avec la carte ci-contre. C'est au **Nord-Est du territoire** que l'on retrouve les communes avec une prédominance de prairies. En tête de file, nous retrouvons les communes suivantes : **Le Pin-au-Haras** avec 90%, **Saint-Gervais-des-Sablons** avec 78% et **Ginai** avec 77%. Cela s'explique notamment par **la présence importante de l'élevage équin, l'activité agricole prédominante** sur ces communes. Par ailleurs, les prairies sont aussi également présentes sur le sud-ouest du territoire entre Ecouché et Rânes où l'activité d'élevage bovins demeure essentielle.



Carte 8 : Part de la surface agricole communale destinée aux prairies

(Source : RPG 2021)

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

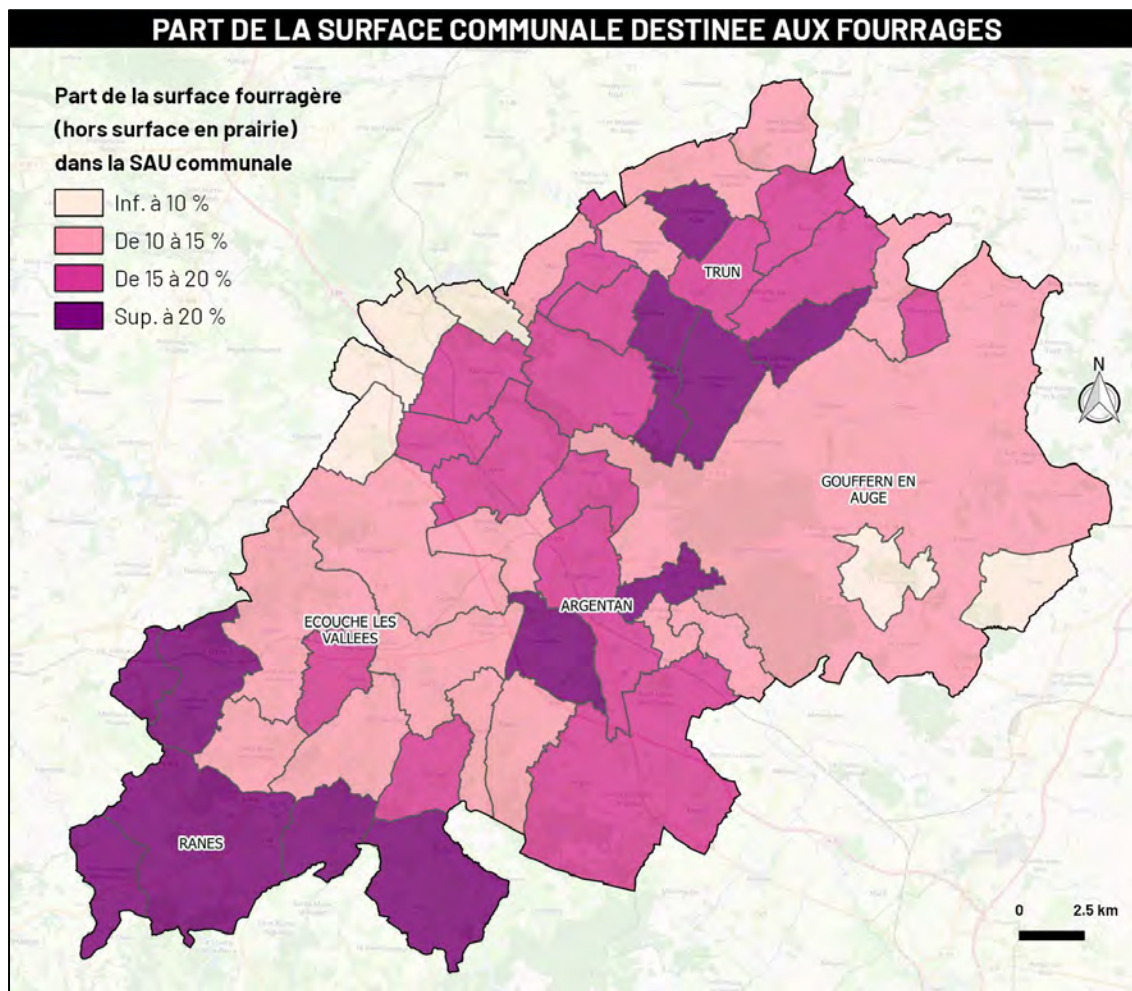
Part de la surface communale destinée à la surface fourragère

Du fourrage pour l'ensemble des filières d'élevage

A l'inverse, les communes dont la part de la **surface fourragère est majoritaire dans la SAU communale, se retrouve au Sud-Ouest** du territoire et les communes situées entre Trun et Gouffern en Auge.

Les communes sont les suivantes : **La Lande-de-Louge** avec 31%, **Sai** avec 29% et **Coulonces** avec 26%. L'activité prédominante agricole que nous retrouvons sur ces communes est l'élevage de bovins (viande, lait, et/ou mixte).

Ces communes se partagent leur SAU entre **cultures fourragères et la présence de prairies** pour les animaux.



Carte 9 : Part de la surface agricole communale destinée aux fourrages
(Source : RPG 2021)

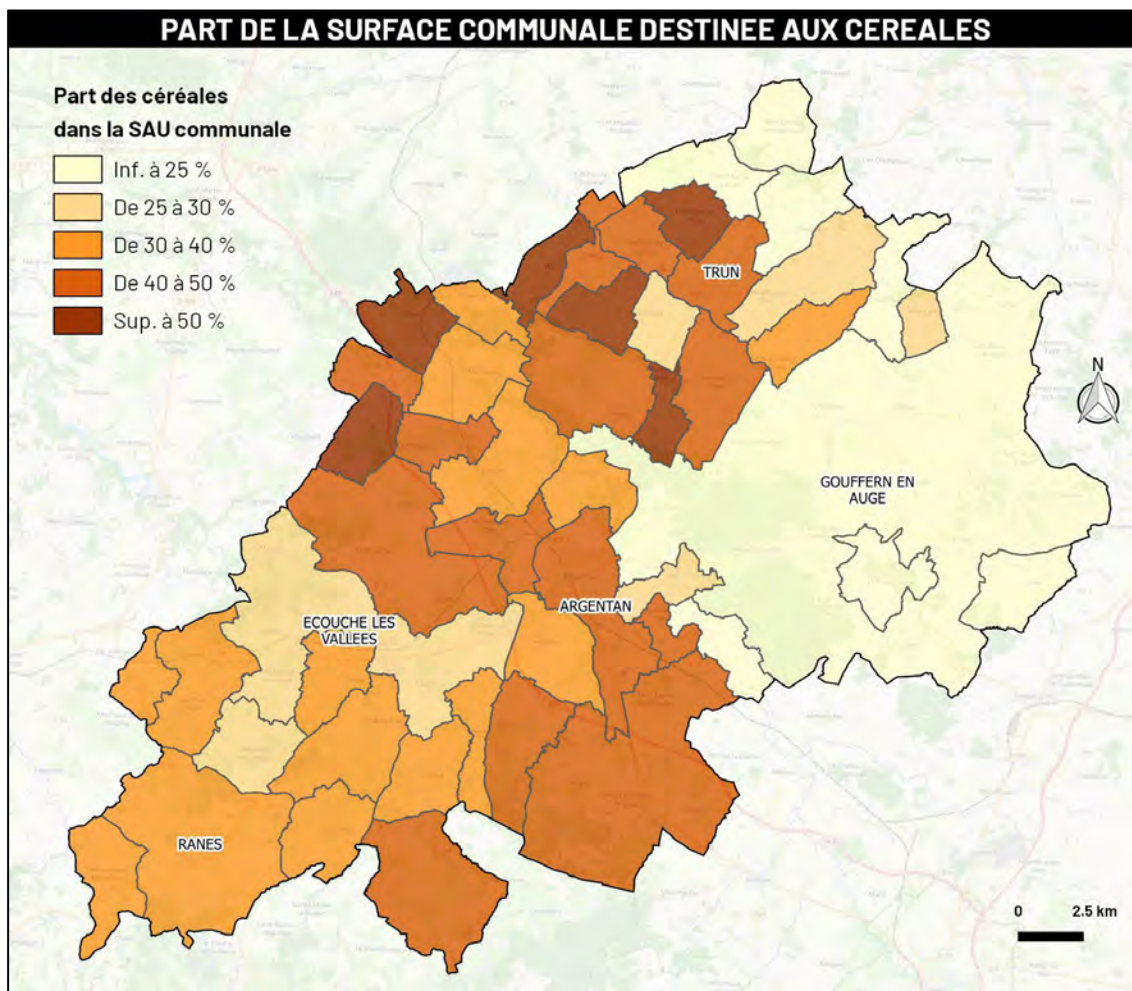
LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Part de la surface communale destinée aux céréales

Part des céréales

Sur les **plaines de Argentan et de Trun**, nous retrouvons les communes, qui proportionnellement à leur taille, comportent la plus grande part de surfaces dédiées aux céréales.

Les communes dont la part de la surface communale destinée aux céréales est majoritaire, sont les suivantes : **Necy** avec 61%, **Merri** avec 60% et **Louvieres-en-Auge** avec 53%.



Carte 10 : Part de la surface agricole communale destinée aux céréales
(Source : RPG 2021)

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Représentation de l'assolement

Des terres en culture majoritaires par rapport aux prairies

Nous remarquons la **présence des prairies notamment vers l'Est du territoire**. Cela fait sens avec l'importance de **l'activité équine** et du paysage sur cette partie du territoire.

Les prairies sont également notable vers **Ecouche-les-vallées avec la présence des zones humides et naturelles**. Ces prairies sont aussi directement liées aux activités d'élevage bovins lait ou viande situées aux abords immédiat des exploitations agricoles et des bâtiments d'élevage.

Sur l'ensemble du territoire d'Terres d'Argentan Interco, **les terres en culture sont majoritaires par rapport aux surfaces de prairie**. Avec près de 70% des terres valorisées par l'agriculture, le territoire de Terres d'Argentan Interco est fortement marquée par l'activité agricole indispensable au maintien et à la valorisation des paysages.

Répartition des sols cultivés

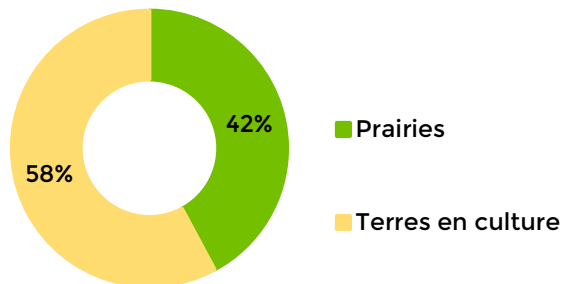
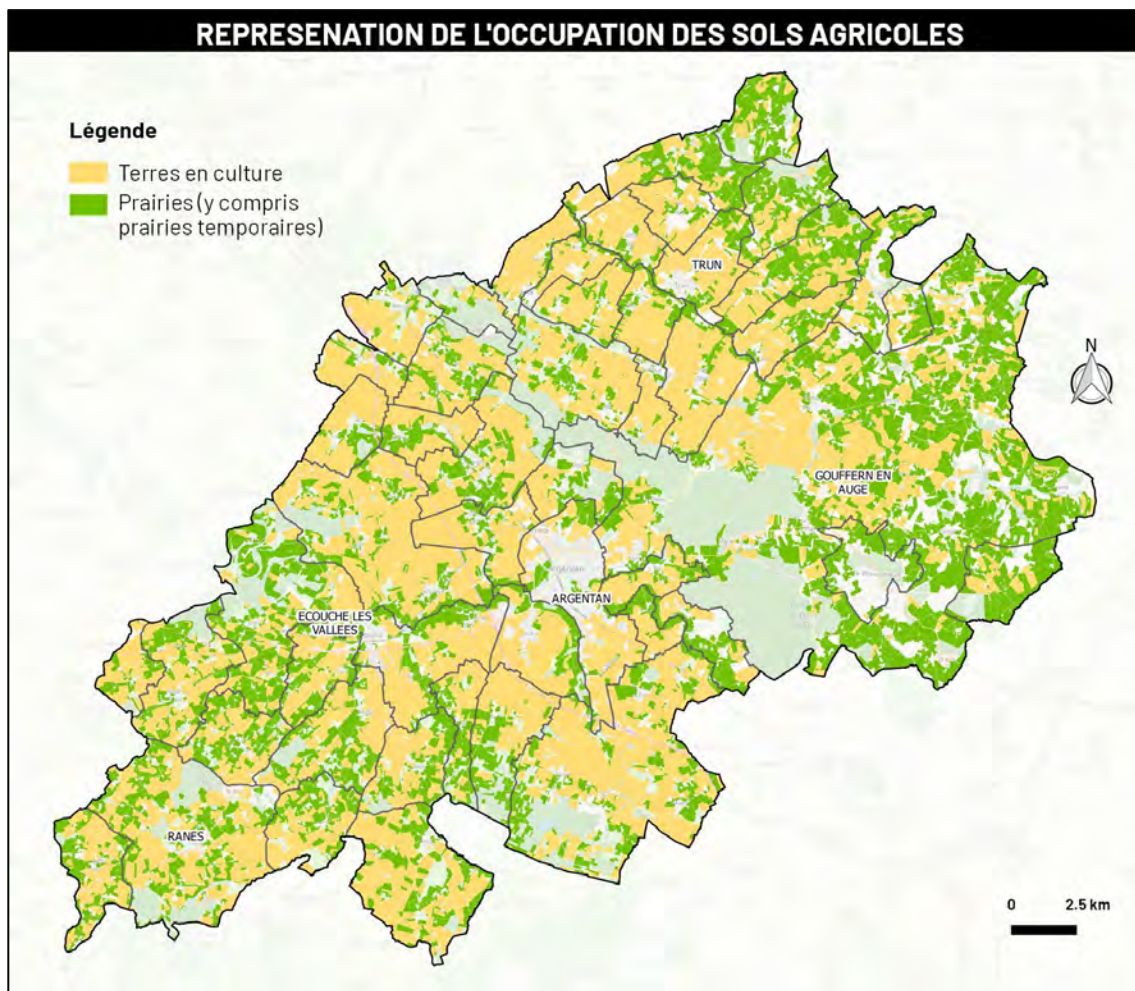


Figure 6 : Graphique de l'occupation des sols agricoles
(Source : RPG 2021)



Carte 11 : Carte de l'occupation du sol
(Source : RPG 2021)

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

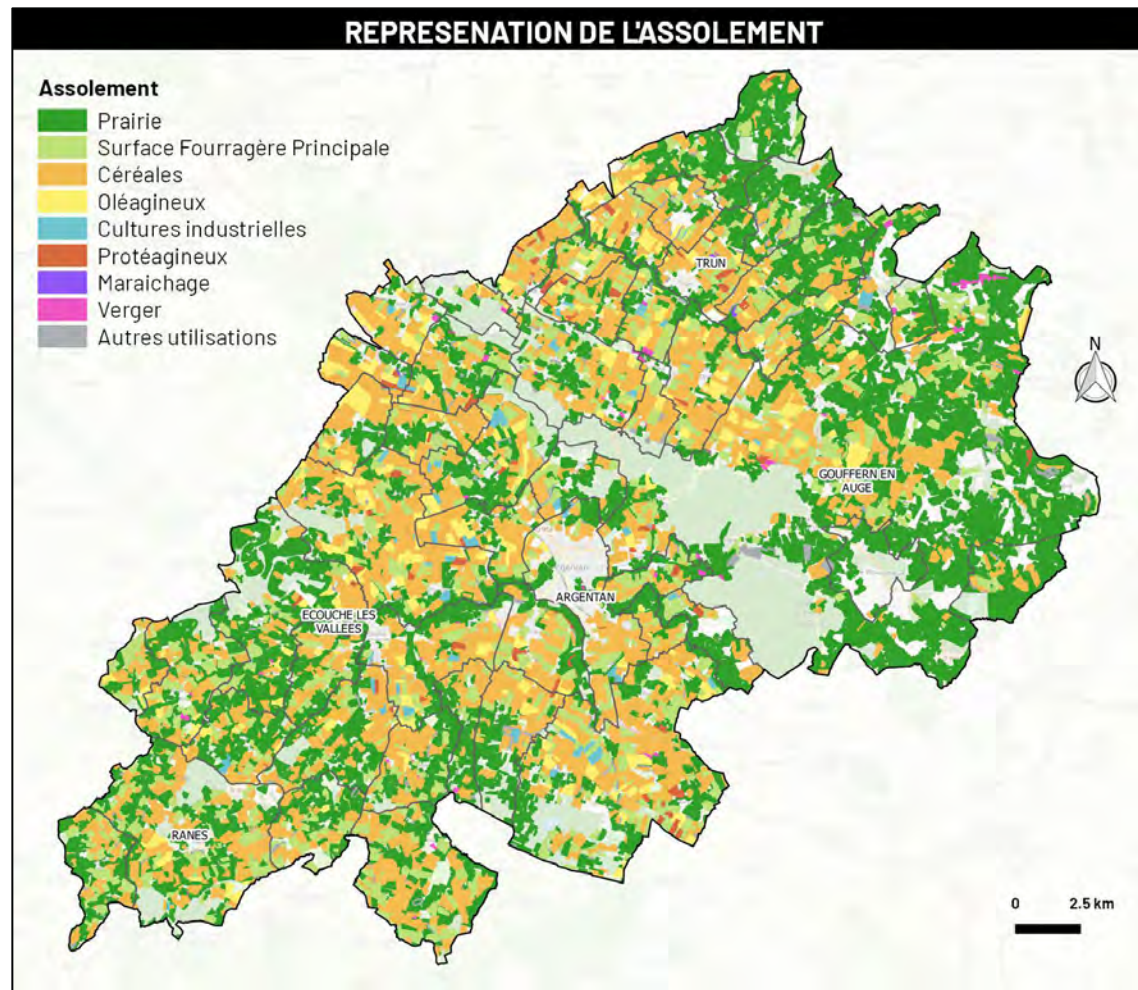
Répartition de l'ensemble des surfaces agricoles de Terres d'Argentan Interco

Des prairies et des céréales recouvrant la majorité du territoire agricole

Sur les **72 126 hectares** du territoire de **Terres d'Argentan Interco**, 50 057 hectares sont déclarés à la PAC en 2021, dont **41 % de prairies** et **34 % de céréales**. Ensuite nous retrouvons **les cultures fourragères à hauteur de 16%** des surfaces déclarées à la PAC.

Plus à la marge, la **culture d'oléagineux est de 5,5%**, de **protéagineux à 1%** et de **cultures diverses à un peu moins de 1%**.

Notons également la présence de cultures industrielles (0,84%), de vergers (0,36%), de cultures maraîchères (0,04%). Ces cultures à forte valeur ajoutée restent encore très minoritaires sur l'ensemble du territoire.



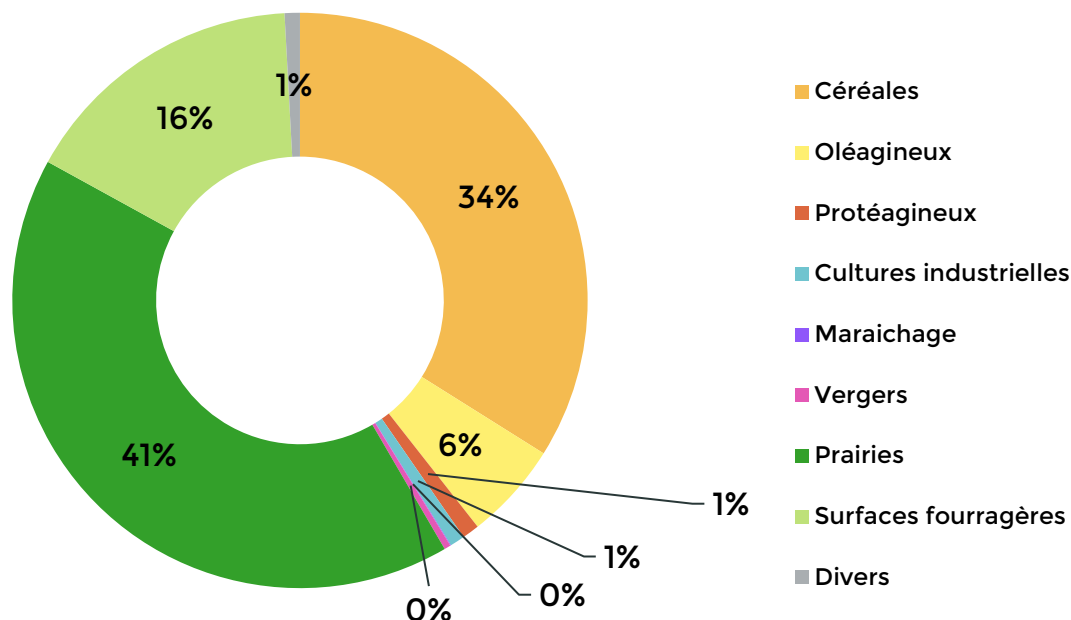
Carte 12 : Carte de l'assolement

(Source : RPG 2021)

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Répartition de l'ensemble des surfaces agricoles d'Terres d'Argentan Interco

Repartition des surfaces agricoles



Culture	Surface (ha)
Prairies	20719
Céréales	16980
Surfaces fourragères	8083
Oléagineux	2745
Protéagineux	482
Divers	428
Cultures industrielles	419
Vergers	182
Maraichage	19

Tableau 3 : Tableau de répartition de l'assolement

(Source : RPG 2021)

Figure 7 : Graphique de la répartition des surfaces agricoles

(Source : RPG 2021)

ENJEUX

Le maintien des prairies et des surfaces destinées aux fourrages est directement lié à la présence des élevages présents sur le territoire. Cela étant, les difficultés de l'activité d'élevage bovin risquent de faire diminuer, à terme, la part des prairies et des surfaces fourragères dans l'assolement. Pourtant l'activité agricole, et notamment l'élevage est indispensable au maintien et à la valorisation des paysages.



2.7

La structuration du parcellaire agricole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Les îlots agricoles

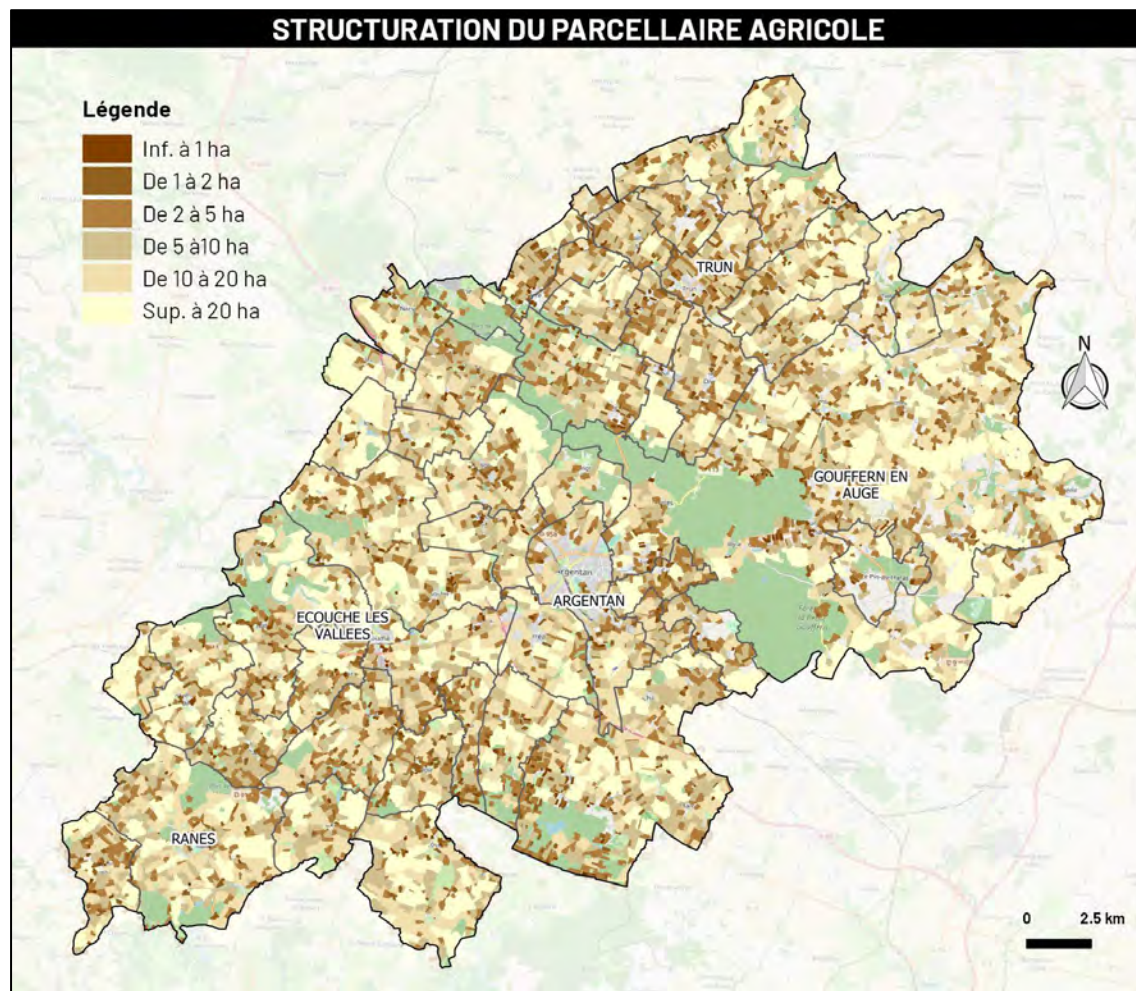
Des îlots agricoles de taille variable

Un îlot est un **ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, d'une même exploitation, stable dans le temps et limité par des éléments facilement repérables et permanents** (chemin, route, cours d'eau...) et par des limites départementales.

En **dessous de 5 ha**, compte tenu des pratiques agricoles contemporaines, les îlots sont **peu mécanisables**. Ils génèrent des déplacements importants et **une augmentation du temps de travail pour l'exploitant avec la multiplication des fourrières**.

La fourrière est **une zone en bordure de parcelle que l'agriculteur utilise pour effectuer ses demi-tours et qui est travaillée perpendiculairement au sens principal de travail du sol**.

La taille moyenne des **îlots agricoles est de 7,3 ha** sur l'ensemble du territoire intercommunal avec cependant des disparités (de 4,08 ha à 14,36 ha).



Carte 13 : Structuration du parcellaire agricole

(Source : RPG 2021)

LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Des tailles moyennes de parcelles agricoles variées

Des îlots agricoles de taille variable

Les communes qui possèdent les îlots en moyenne **les plus grands** sont : **Ri** avec 14,36ha, **Villedieu-les-Bailleul** avec 13,97 ha et **Ginai** avec 12,91 ha.

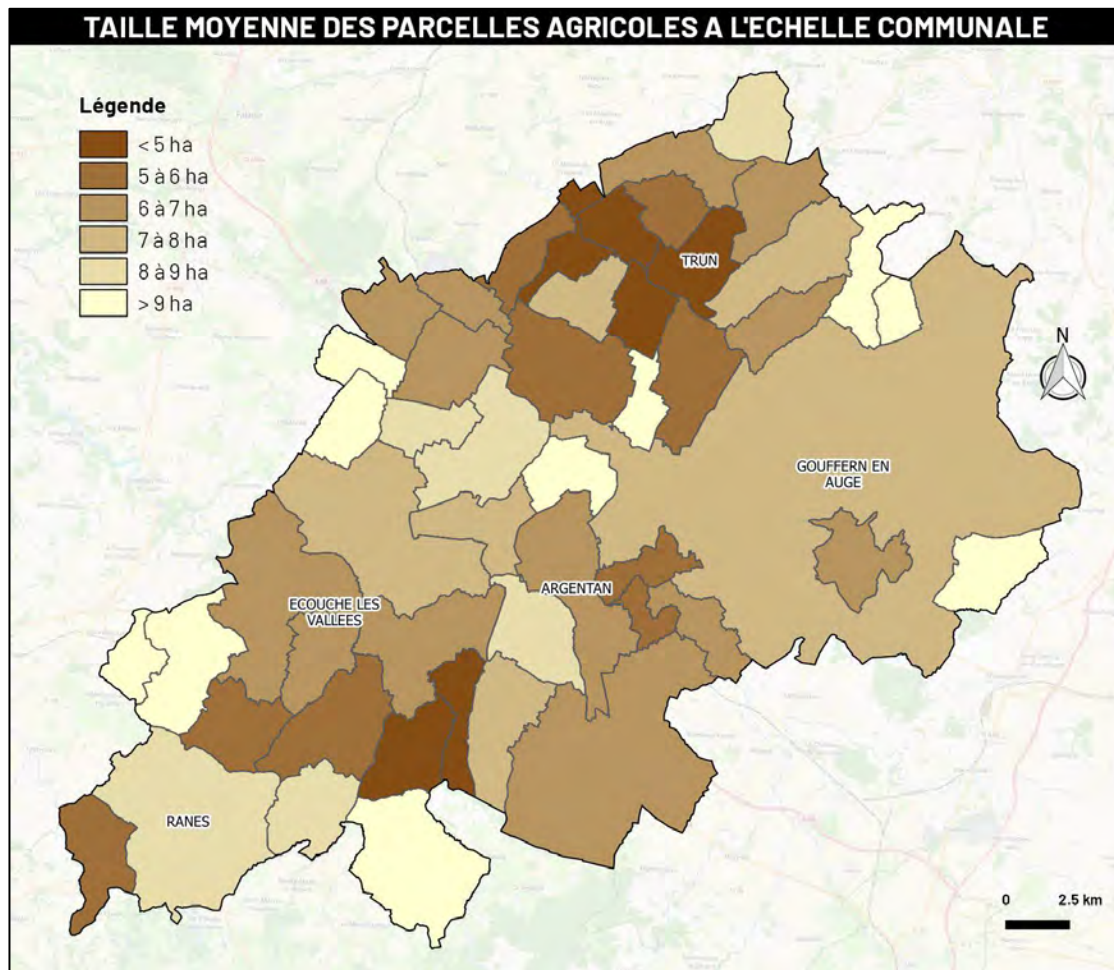
D'une manière générale, les parcelles de plus **grande taille permettent d'optimiser la production agricole** puisque plus faciles à exploiter et à entretenir.

Les communes qui possèdent les îlots en moyenne **les plus petits** sont : **Trun** avec 4,57 ha, **Coulonces** avec 4,49 ha et **Tanques** avec 4,08 ha.

De même, la **surface moyenne des parcelles agricoles est répartie de manière hétérogène** :

- o En moyenne, les plus petits îlots agricoles (inférieur à 5ha) se retrouvent **sur les plaines notamment autour de Trun**. Cela peut paraître à contre-courant au vu du paragraphe au-dessous : **des plaines productives nécessitent une facilité d'utilisation et de passages d'engins agricoles**. En comparant les deux cartes (la taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale et celle sur les surfaces des opérations d'aménagement foncier), nous notons qu'au niveau des parcelles de Trun **il y a eu peu de remembrement. N'ayant pas fusionnées, ces dernières restent petites**. Cette explication peut être une des raisons des petits îlots autour de Trun.

- o Nous notons **5 communes avec des îlots en moyenne supérieur à 10ha**. Ces dernières sont éparpillées sur l'ensemble du territoire.



Carte 14 : Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale

(Source : RPG 2021)

LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Des tailles moyennes de parcelles agricoles variées liées à l'aménagement foncier

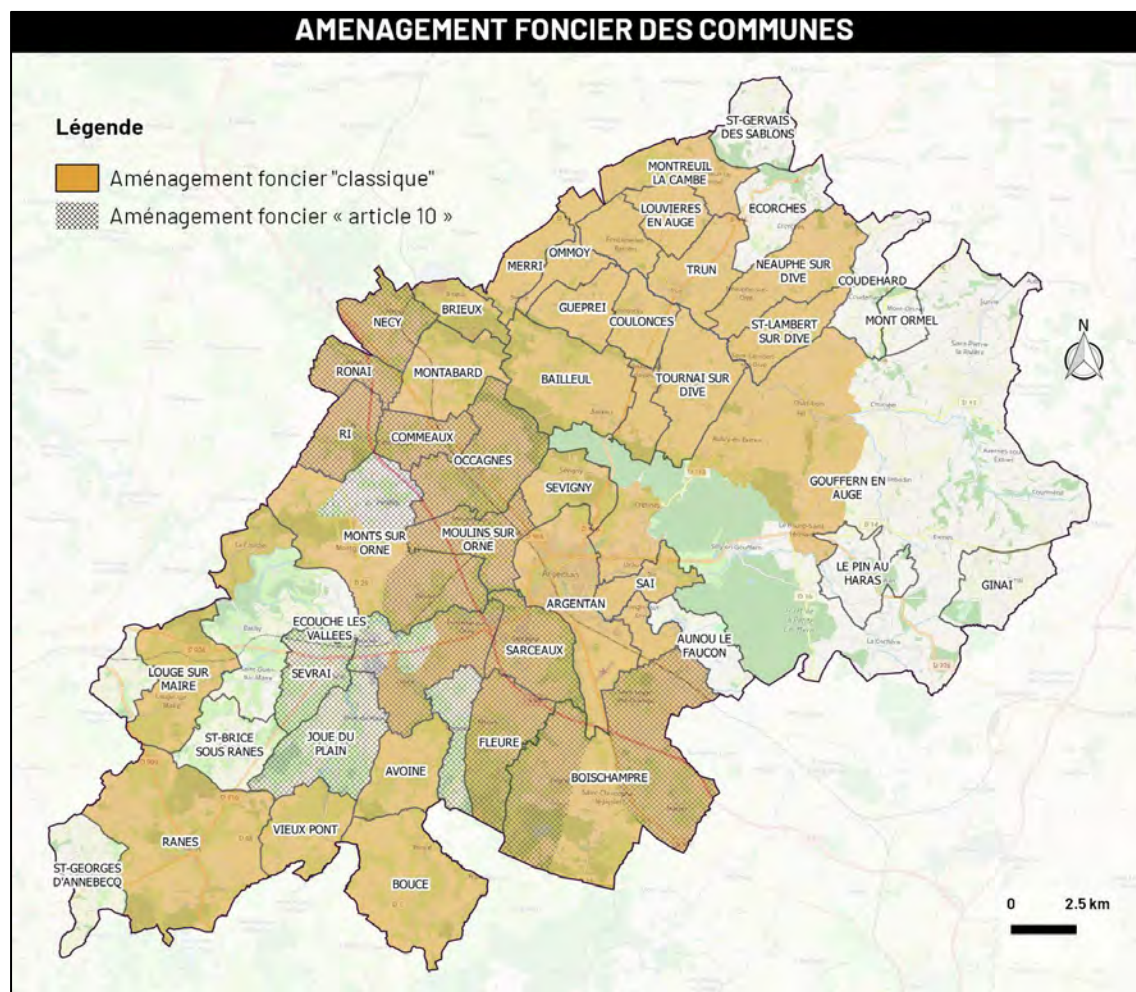
Des aménagements fonciers

La superficie relativement petite de parcelles agricoles **peut s'expliquer par la présence de réseaux hydrographiques** (ex: rivières), **de relief, d'habitat dispersé mais aussi par la présence de boisement**.

Les **activités de maraichage, de vergers, d'élevage ovins et équins nécessitent moins de surface**. Il en va de même pour les très petites exploitations en double activité ou non professionnelles. Ces activités peuvent aussi expliquer la présence de petites parcelles.

Par ailleurs, les superficies d'îlots agricoles témoignent de l'historique du territoire en matière d'aménagement foncier. Ces secteurs ont été identifiés à partir des sources départementales. En effet, depuis la Loi sur le **Développement des Territoires Ruraux du 23/02/2005**, les conseils départementaux ont récupéré la compétence de l'Etat (DDAF) en matière d'aménagement foncier. La carte ci-contre fait état des différentes opérations de remembrement recensées sur les communes de la zone d'étude par les conseils départementaux.

D'autres aménagements fonciers ont été réalisés au gré de la réalisation de grands **projets d'infrastructures tels que la réalisation de l'A88 ou encore la D924**.



Carte 15 : Aménagement foncier des communes

(Source : Cd61)

LA STRUCTURATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Des tailles moyennes de parcelles agricoles variées liées à l'aménagement foncier

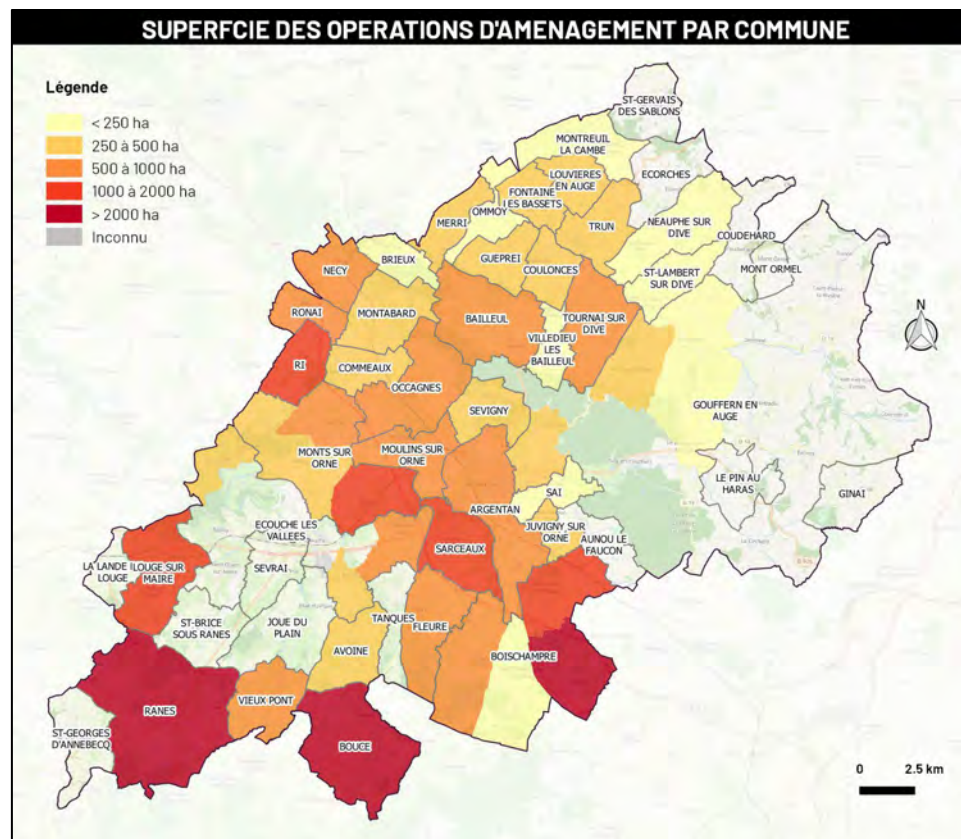
Des aménagements fonciers hétérogènes sur le territoire

Compte tenu de l'ensemble des opérations d'aménagement foncier sur le territoire, on note que **la partie centrale du Sud au Nord a été beaucoup plus remaniée** que d'autres secteurs entre 250 ha et 1000 ha en moyenne.

Certaines communes ne semblent pas avoir « bénéficiées » de ce type d'opérations sur le parcellaire agricole. On peut citer par exemple une grande partie de Gouffern en Auge, Joué du Plain, Ecouché les Vallées tandis que d'autres ont été impactées sur de grandes surfaces telles que les communes de Rânes ou Boucé.

A première vue, l'analyse de cette carte met en évidence une certaine **corrélation entre les opérations d'aménagements réalisées sur la partie centrale (du Nord au Sud) de la zone et la taille moyenne des îlots plus élevée sur ces secteurs** que sur d'autres parties de la zone d'étude.

Néanmoins, compte tenu de **l'ancienneté de différentes opérations**, ces analyses sont parfois à nuancer. Le secteur de Trun, pourtant remanié, possède les îlots les plus petits du territoire. En effet, sur certaines zones non remembrées, la structuration foncière apparaît comme relativement bonne (Ginai, Mont Ormel).



Carte 16 : Superficie des opérations d'aménagement foncier
(Source : Cd61)

ENJEUX

En grandes cultures et en élevage, les parcelles agricoles de grandes superficies permettent d'optimiser la production et sont plus faciles d'entretien. Pour autant, les parcelles de petites tailles peuvent convenir à d'autres activités agricoles complémentaires comme le maraîchage ou encore l'élevage ovin ou équin. Permettre une adaptation de la structuration du parcellaire, en cohérence avec les systèmes d'exploitation actuel, leur évolution potentielle et les enjeux du territoire (eau, paysage, biodiversité) est primordial.



2.8

Un espace en prise avec de multiples enjeux du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les signes de qualité

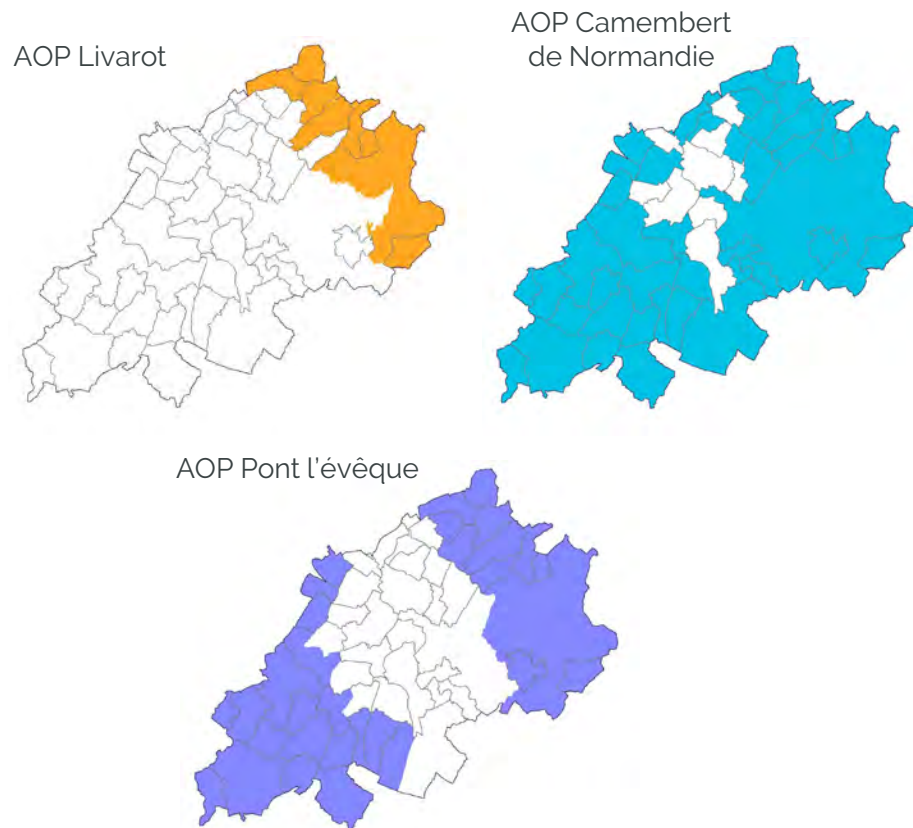
Des produits de qualité

Les **Signes de l'Origine et de la Qualité (SIQO)** certifient un **savoir-faire agricole associé à un lieu de production**. Ces produits permettent **de garantir aux consommateurs leurs qualités**. Sur le territoire de Terres d'Argentan Interco trois types de SIQO sont présents :

- o **L'Appellation d'Origine Protégée (AOP)** désigne un produit dont **toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique**, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.
- o **L'Appellation d'origine contrôlée (AOC)** désigne des **produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français**. Elle constitue une étape vers l'AOP.
- o **L'Indication Géographique Protégée (IGP)** : ce signe met en avant les produits dont **les caractéristiques sont liées à un lieu géographique particulier**. C'est dans ce lieu que se déroule **au moins sa production ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées**. Trois IGP recouvrent l'intégralité du territoire de Terres d'Argentan Interco. Il s'agit de l'IGP **Cidre de Normandie, Porc de Normandie et Volailles de Normandie**. Ce signe européen protège le nom du produit dans toute l'Union européenne

Ces SIQO **influent sur l'agriculture directement**. Pour répondre aux caractéristiques de ces produits, les **agriculteurs adhérents sont soumis à un cahier des charges de production à suivre** (temps de pâturage dans l'année, l'espèce des vaches laitières, leur alimentation...). Des contrôles sont effectués dans les fermes directement par un **organisme indépendant agréé par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité**.

Les SIQO – Des fromages de qualité



Carte 17 : Les SIQO – Des fromages de qualité
(Source : INAO)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les signes de qualité

Les SIQO – Des boissons de qualité

AOC
Calvados
Pays
d'Auge



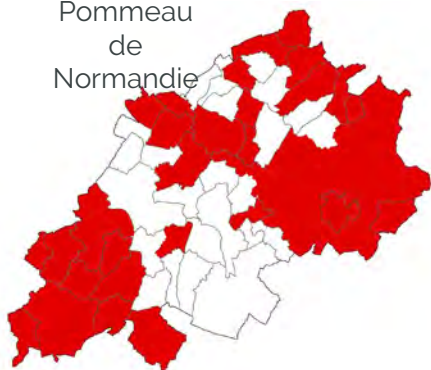
AOC
Calvados
Domfrontai
s



AOP
Calvados



AOC
Pommeau
de
Normandie



AOC Pays
d'Auge



Carte 18 : Les SIQO – Des boissons de qualité

(Source : INAO)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Intégration des enjeux dans les pratiques agricoles

Les bienfaits du sol

Le territoire de Terres d'Argentan Interco est concerné par la prise en compte de différents enjeux environnementaux (paysage, eau, biodiversité...). L'activité agricole doit prendre en compte ces spécificités locales dans le cadre de ses pratiques quotidiennes et ainsi contribuer à les préserver.



Figure 8 : Intérêts environnementaux des sols agricoles

(Source : CRAN)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

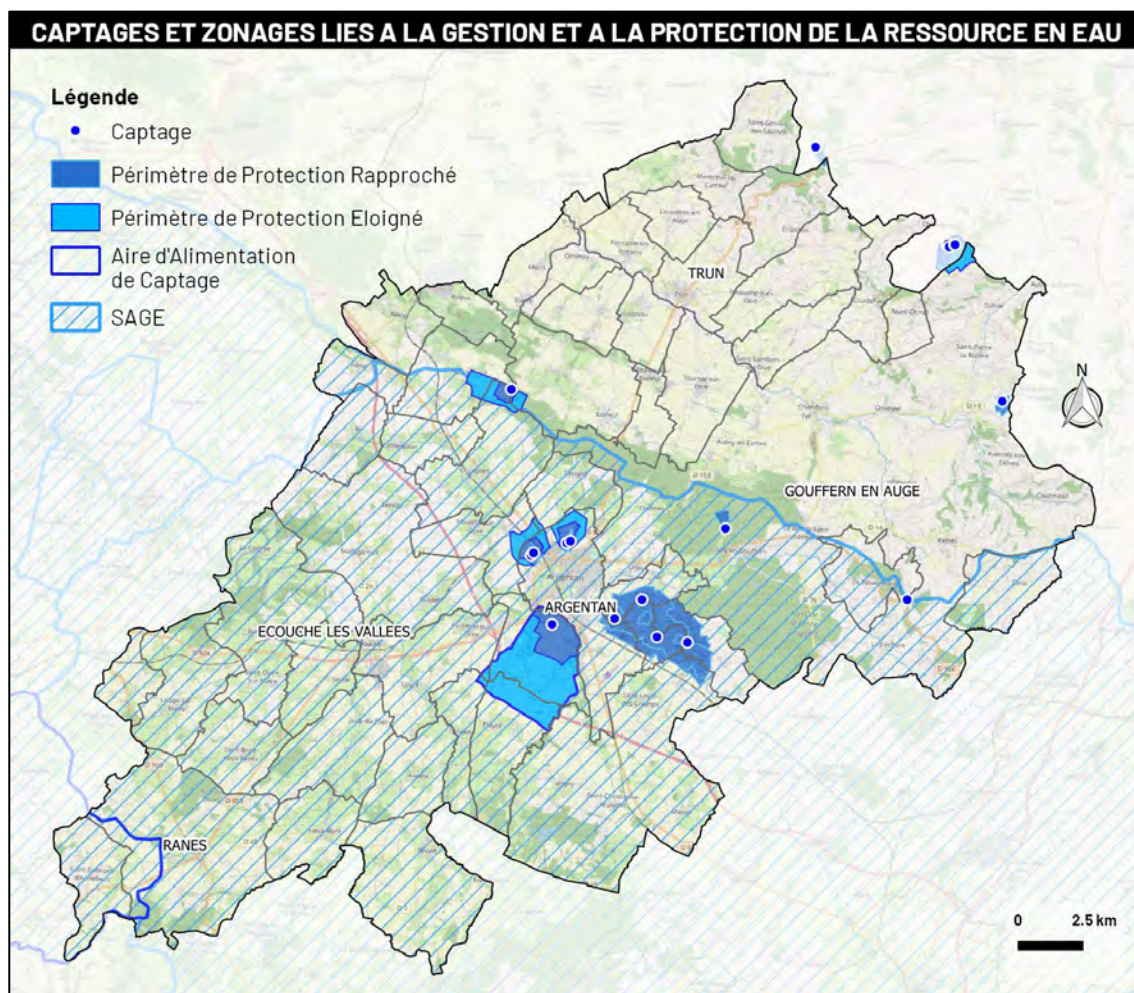
Les zonages liés à l'eau

Le SAGE d'Orne amont

Le territoire de Terres d'Argentan Interco est concerné par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Orne amont**, approuvé par arrêté préfectoral du 24 novembre 2015. **3 enjeux principaux ont été identifiés** pour cet outil de planification locale de l'eau :

- o Qualité physico-chimique des ressources
- o Qualité des milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)
- o Gestion quantitative des eaux souterraines

Ce SAGE concerne une grande partie du sud du territoire de Terres d'Argentan Interco.



Carte 19 : Carte des captages d'eau

(Source : ARS de Normandie)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés à l'eau

Différents captages d'eau potable

Plusieurs captages d'eau potable sont présents sur le territoire, ou à proximité. Autour de ceux-ci, les **pratiques peuvent être réglementées** dans les périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés. Les collectivités, en charge de ces captages, doivent réaliser des études d'Aire d'Alimentation de Captages (AAC), accompagnées d'un plan d'action avec des objectifs chiffrés.

Le captage de Vingt Acres (Z.I) situé sur la commune de **Sarceaux** est prioritaire. Il s'agit d'un **captage prioritaire en raison de son état qualitatif dégradé (nitrates, produits phytosanitaires,...) et/ou de leur intérêt stratégique**. Il implique des **actions particulières** en vue de protéger la qualité de l'eau notamment des **clauses environnementales**. Ces actions touchent l'activité agricole étant donné qu'elle est en lien direct avec la qualité de la ressource en eau, en fonction des pratiques, des apports et de l'usage des sols qu'elle implique.

Voici la liste des captages présents engendrant un périmètre de protection sur le territoire.

Nom du captage	Commune	Numéro carte
COUTURE	GOUFFERN EN AUGE	061 - X132
FERME DU BOUT DE BAS	JUVIGNY-SUR-ORNE	061 - X20
FERME DU BOUT DE BAS F1	JUVIGNY-SUR-ORNE	061 - X21
GENTERIE	SAI	061 - X19
MEILLON	OCCAGNES	061 - X122
MOTTET	GOUFFERN EN AUGE	061 - X124
ORTIER (L')	RENOUARD (LE)	061 - X126
PORT D'AUNOU	AUNOU-LE-FAUCON	061 - X23
PRE CLOS F2	JUVIGNY-SUR-ORNE	061 - X22
SAINT ROCH F2	ARGENTAN	061 - X16
SAINT ROCH F4	ARGENTAN	061 - X15
TETE AU LOUP	GOUFFERN EN AUGE	061 - X31
VAL BEQUET	CHAMPOSOULT	061 - X129
VAL BEQUET 612	CHAMPOSOULT	061 - X127
VAL BEQUET 613	CHAMPOSOULT	061 - X128
VAL BEQUET 710	CHAMPOSOULT	061 - X130
VAL BEQUET 711	CHAMPOSOULT	061 - X131
VINGT ACRES (Z.I)	SARCEAUX	061 - 7
ZONE NORD F1 "LOCAL"	ARGENTAN	061 - X14
ZONE NORD F2 "CHAMP"	ARGENTAN	061 - X13

Tableau 4 : Liste des captages d'eau potable

(Source : ARS de Normandie)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés à l'eau

Zones vulnérables

Par ailleurs, **quasiment l'entièreté des communes du territoire intercommunal** sont en intégralité ou en partie classées en **Zones Vulnérables (ZV)** dans le cadre de la **Directive Nitrates**.

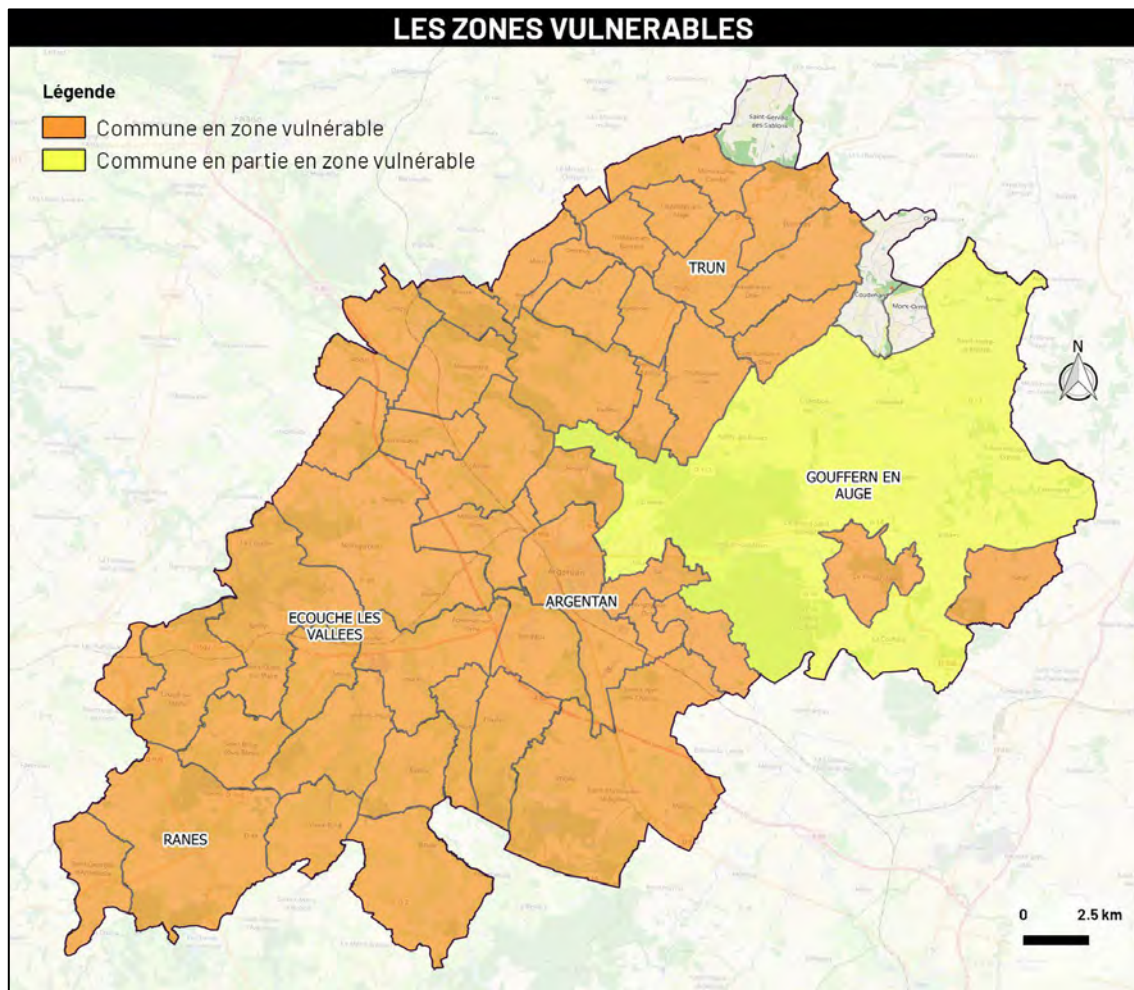
Il s'agit **d'une législation européenne** ayant pour objectif de **réduire la pollution des eaux** par les nitrates d'origine agricole. Pour la région Normandie, le sixième programme d'actions s'applique depuis le 1^{er} septembre 2018.

Dans cette zone, **les agriculteurs sont tenus de suivre un certain nombre de mesures spécifiques relatives** aux dates d'épandages, à des obligations d'analyse des apports azotés, à la couverture des sols, au maintien des prairies...

De plus, les communes de **Sarceaux, Tanques et Fleuré** sont concernées par une **Zone d'Action Renforcée (ZAR)**, au titre de la **Directive Nitrates**.

Ces zones sont des secteurs dans lesquels **des mesures supplémentaires s'appliquent**, en plus des mesures relatives aux ZV. L'objectif est **d'assurer une bonne qualité des eaux souterraines**, en réglementant plus strictement encore, les pratiques agricoles.

Pour en savoir plus sur la Directive Nitrates :
<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/directive-nitrates/>



Carte 20 : Délimitation des Zones Vulnérables

(Source : DDT de l'Orne)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés au patrimoine naturel

ZNIEFF

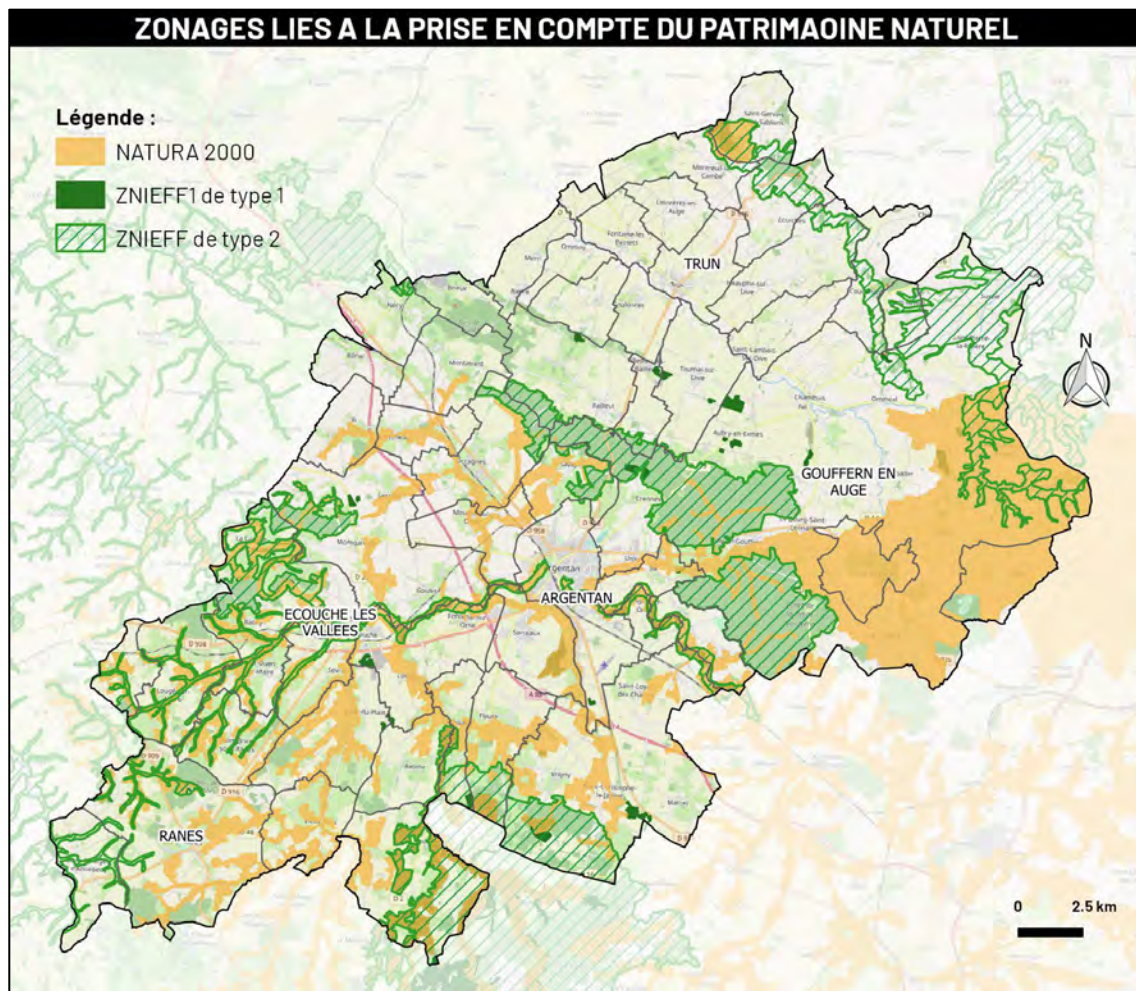
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

correspondent à des secteurs identifiés, décrits et cartographiés parce qu'ils représentent un intérêt faunistique et/ou floristique. Notamment car l'on y note la présence d'espèces ou d'habitats rares et caractéristiques du patrimoine naturel, ou un intérêt écologique en participant au maintien des grands équilibres naturels et à la biodiversité régionale. Les ZNIEFF de type 1 sont de superficies limitées et liées à la présence d'une espèce végétale ou animale spécifique. Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels avec des potentialités écologiques importantes.

Le territoire est concerné par **29 zones ZNIEFF de type 1** comme : l'étang de Vrigny, les anciennes carrières de Fel, le coteau calcaire de la Cour Hautin, les prairies tourbeuses de la fosse, les méandres de la courbe et du Mesnil-Glaise...

Nous retrouvons également **4 zones de ZNIEFF de types 2** : les prairies humides autour d'Argentan, la Haute-Vallée de la vie, le massif forestier d'Ecouvies et ses marges et en dernier le cuesta du pays d'Auge.

Les zones ZNIEFF ont aujourd'hui peu d'impact sur l'activité agricole. Elles n'ont pas de portée réglementaire.



Carte 21 : Zonages liés à la prise en compte du patrimoine naturel, paysager et culturel
(Source : DREAL Normandie)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés au patrimoine naturel

NATURA 2000

Le territoire est concerné par quatre sites classés Natura 2000 :

- o **Haute vallée de l'Orne et affluents** : bassin hydrographique dont les cours d'eau et les zones de lit majeur renferment des habitats et des espèces d'intérêts européens. On y note une déprise agricole dû à des parcelles non viables pour les exploitants (humidité, difficulté d'accessibilité). Cette zone concerne 26 communes sur le territoire.

Pour en savoir plus :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500099>

- o **Haute Vallée de la Touques et affluents** : ensemble de boisements et de coteaux calcaires en fond de vallées avec la présence de grottes. Également du fait de la forte humidité de cette zone et de sa difficulté d'accessibilité (pente), l'activité agricole y est moindre. Cette zone concerne 2 communes de l'intercommunalité : Gouffern-en-Auge et Montreuil-la-Cambe.

Pour en savoir plus :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500103>

- o **Bocages et vergers du sud Pays d'Auge** : ensemble bocagers retenu par son réseau de haies abritant différentes espèces d'insectes. Site vulnérable, notamment car on y note un manque d'entretien et une disparition des haies progressives non renouvelées. Cette zone concerne 3 communes de l'intercommunalité : Ginai, Gouffern En Auge Et Le Pin-au-haras.

Pour en savoir plus :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2502014>

- o **Sites d'Ecouves** : zone partagée entre des forêts, des landes sèches et des prairies marécageuses inondables. Cette zone concerne 3 communes de l'intercommunalité : Boischampré, Boucé et Fleuré.

Pour en savoir plus :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500100>

Les zones Natura 2000 se traduisent bien souvent par du zonage N dans les documents d'urbanismes actuels qui peuvent contraindre le développement de l'activité agricole.

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés au patrimoine

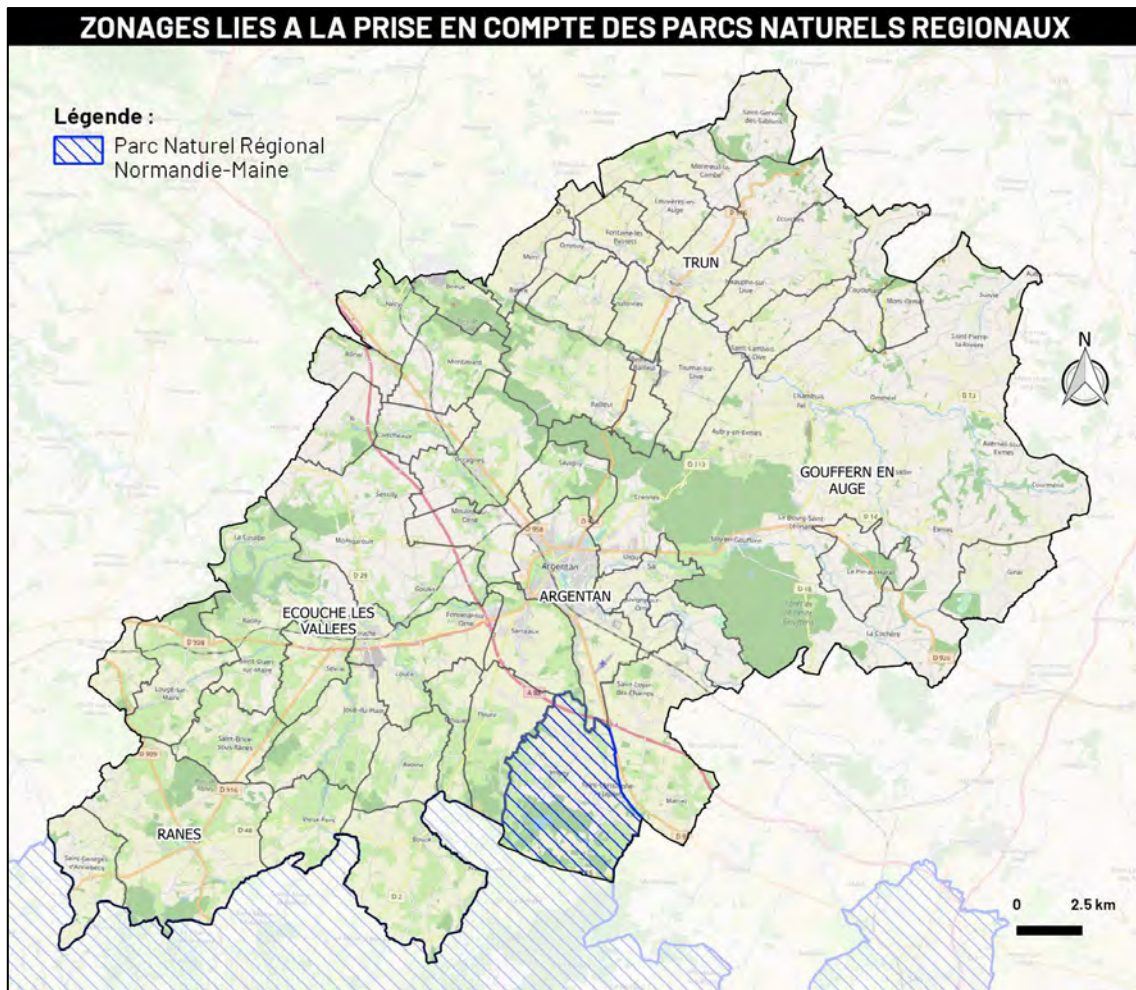
Parc naturel régional

Un territoire, à dominante rurale, peut être classé **Parc Naturel Régional (PNR)** s'il présente **des paysages, des milieux naturels et un patrimoine culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.**

Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel et culturel.

Nous trouvons une partie de la commune de **Boischampré** qui se situe dans le PNR de Normandie-Maine,

Cette dernière commune **s'engage à intégrer et à transposer les dispositions pertinentes de la charte au sein de son document d'urbanisme** (SCOT, PLUi...) ainsi qu'à associer et à solliciter l'appui technique du Parc.



Carte 22 : Zonages liés à la prise en compte des Parcs Naturels Régionaux
(Source : DREAL Normandie)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés au patrimoine

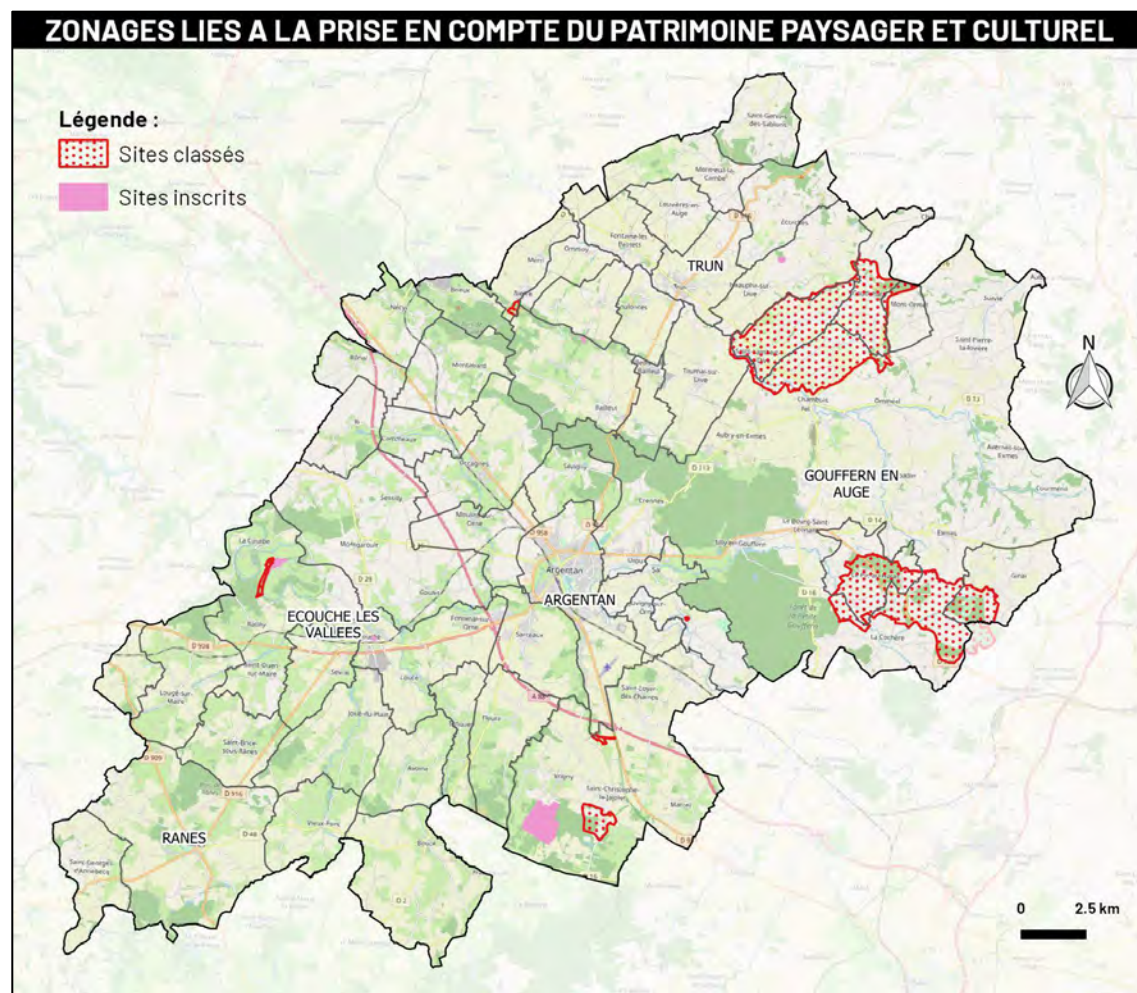
Sites classés et inscrits

Le classement « site classé » est une **protection forte**, créée par des décret ou arrêté du ministère de l'Environnement. Ce classement correspond à une volonté de maintenir un site désigné d'intérêt exceptionnel. Cela n'exclut ni la gestion, ni la valorisation du site. En site classé, l'instruction des autorisations d'urbanisme est encadrée plus strictement, qu'il s'agisse de projet agricole ou non : décision ministérielle après consultation de l'Architecte Bâtiment de France (ABF), de la DREAL (inspection des sites) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). **La procédure dure 8 mois environ.**

L'agriculture, qui a souvent contribué à façonner des paysages remarquables, participe encore à la gestion de ces sites ainsi qu'à leur valorisation.

Ces sites sont :

- o Parc et abords du château de Sassy, à Saint-Christophe-le-Jajolet
- o Camp celtique de Bierre, à Merri
- o Site classé du Couloir de la Mort
- o Vieux Manoir de la Tour des Anglais et abords, à Aunou-le-Faucon
- o Rocher de Ménil-Glaise, à Batilly
- o Château de St-Christophe-le-Jajolet et parc
- o Haras du Pin et ses alentours



Carte 23 : Zonages liés à la prise en compte du patrimoine paysager et culturel

(Source : RPG 2021)

UN ESPACE AVEC DE MULTIPLES ENJEUX TERRITORIAUX

Les zonages liés au patrimoine

Un « site inscrit » est **un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique ou pittoresque qui nécessite d'être conservé**. En site inscrit l'administration doit être informée **au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux**. L'ABF démet un avis simple, sauf pour les perms de démolir qui nécessitent un avis conforme.

Ces sites sont :

- o Rocher de Ménil-Glaise, à Batilly
- o Motte féodale de Neauphe-sur-Dive
- o Etangs et abords, à Vrigny
- o Champ de foire et route avec triple rangée d'arbres, à Ecouché
- o Vaudobin, à Bailleul

Ces sites n'ont pas d'incidence sur les pratiques agricoles. Néanmoins, ils peuvent être une contrainte forte, notamment au sein d'un site classé, dans un projet d'une installation ou d'une construction agricole.

ENJEUX

Les projets d'aménagements sur le territoire doivent prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à l'activité agricole économique et les enjeux environnementaux ainsi que patrimoniaux notamment en préservant les dynamiques et initiatives engagées par les exploitants sur le territoire, véritables acteurs de la valorisation du paysage.



3

Dynamique et évolution des exploitations agricoles entre 2010 et 2020

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Recensement Général Agricole (RGA)

Les données 2020 du Recensement Général Agricole (RGA) à l'échelle de la CC Terres d'Argentan Interco

Cette partie est dédiée à **l'analyse du RGA entre 2010 et 2020**. Il est important de montrer la dynamique et **les évolutions des exploitations ces 10 dernières années** à l'échelle du territoire. L'analyse des données du RGA demeure la référence. D'une part car il s'agit de la statistique officielle (issue du Ministère de l'Agriculture), d'autre part parce qu'étant établie sur tout le territoire, elle permet de comparer différentes échelles (communes, territoire étudié, département, région).

A l'échelle communale, certaines données du RGA sont soumises au secret statistique. C'est le cas lorsqu'il y a moins de 3 établissements dans une case élémentaire d'un tableau et/ou lorsqu'un seul établissement fabrique au moins 85 % du produit commercial. Dans cette enquête, grâce à un outil développé par le Pôle Economie et Prospective (PEP) des Chambres d'agriculture de Normandie, des données ont pu être estimées pour les cas de secret statistique.

Les données du dernier RGA ont été divulguées début 2022, basé sur des enquêtes réalisées en 2020, par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie (DRAAF). Nous intégrons, autant que possible, ces données dans ce rapport.



3.1

Typologie et évolution des exploitations agricoles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Catégories d'exploitations selon leur taille économique

Essor des exploitations de « grande taille » économique

Depuis 2020, les exploitations agricoles sont classées selon leur **Production Brute Standard (PBS)**, cela représente la valeur de production potentielle par hectare ou par animal présent. Après multiplication des données de structure de l'exploitation par les coefficients de PBS correspondants, on calcule le PBS de chaque exploitation. Celle-ci est exprimée en euros. Les exploitations de 2010 étaient réparties entre « petites », « moyennes » et « grandes », ensemble qui recouvre dorénavant les « micro-exploitations », « petites », « moyennes » et « grandes » exploitations de 2020 !

Le RGA 2020 distingue 4 catégories d'exploitations selon leur taille économique :

- o Les « micro-exploitations » sont celles dont la PBS est inférieure à 25 000 €,
- o Les « petites » sont celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000€,
- o Les « moyennes » sont celles dont la PBS est comprise entre 100 000 et 250 000€,
- o Et les « grandes » sont celles de plus de 250 000€ de PBS.

	exploitations		SAU (ha)		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	691	567	49 524	50 342	1 090	970	80 027
microexploitations	232	174	1 957	1 960	102	117	1 183
petites	148	140	7 012	7 684	168	201	7 884
moyennes	211	139	22 374	17 375	453	278	23 439
grandes	100	114	18 181	23 323	367	374	47 522

Tableau 5 : Production Brute Standard (PBS) des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 – CC Terres d'Argentan Interco

(Source : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020)

TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Catégories d'exploitations selon leur taille économique

Essor des exploitations de « grande taille » économique

- o **Les « micro-exploitations »** : elles représentent 30% des exploitations en 2020 (34% en 2010), valorisent 4% de la SAU du territoire (4% aussi en 2010), emploient 12% de la main d'œuvre en 2020 (9% en 2010) et génèrent 1% du PBS total de cette catégorie en 2020 (contre 2% en 2010). Elles peuvent avoir à leur tête des chefs d'exploitations retraités ou pluri-actifs. Leur superficie est en moyenne de 11 ha sur la CC Terres d'Argentan Interco (10 ha en Normandie). Leur nombre a fortement régressé de 2010 à 2020 (-25%) sur le territoire mais moins que sur l'ensemble de la Normandie (-38%). **Les micro-exploitations sont considérées comme « non professionnelles ». Elles sont généralement valorisées par des retraités ou des double-actifs.**
- o **Les « petites » exploitations** représentent 25% des exploitations en 2020 (21% en 2010) et 55% en Normandie, valorisent 15% de la SAU du territoire (14% en 2010), emploient 21% de la main d'œuvre en 2020 (15% en 2010) et génèrent 10% du PBS total de cette catégorie en 2020 (contre 9% en 2010). La part du PBS de cette catégorie d'exploitation est de 8% en 2020 dans le département et de 6% dans la région). Leur nombre est stable depuis le recensement précédent. Leur superficie moyenne est de 55 ha (44 ha en Normandie en 2020).
- o **Les exploitations « moyennes »** : Elles constituent 25% des exploitations en 2020 (30% en 2010), valorisent 35% de la SAU (45% en 2010), emploient 29% de la main d'œuvre en 2020 (42% en 2010). Elles représentent 29% du PBS en 2020 (40% en 2010). Elles sont celles dont le PBS a le plus diminué entre 2010 et 2020 (-11 points) sur la CC Terres d'Argentan Interco entre 2010 et 2020. Leur superficie moyenne est de 125 ha (106 ha en 2010) et de 96 ha en Normandie.
- o **Les « grandes » exploitations** représentent 20% des exploitations en 2020 (14% en 2010) mais valorisent 46% de la SAU (37% en 2010), emploient 39% des ETP (34% en 2010) et génèrent 59% du PBS total (48% en 2010). Les grandes exploitations ont une superficie moyenne de 205 ha en 2020 (112 ha en 2010) ! En Normandie, les grandes exploitations constituent 25% des exploitations et mettent en valeur plus de 54% de la SAU, leur taille moyenne est de 162 ha en 2020. Sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco, elles sont majoritairement spécialisées dans l'élevage bovins lait (40%) et en grandes cultures (24%).

De 2010 à 2020, les exploitations « professionnelles » (c'est à dire les exploitations petites, moyennes et grandes du RGA 2020) **ont perdu 13% de leurs effectifs. Elles ont diminué de 14% mais valorisent 96% de la SAU.**

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Nombre et surfaces

Un nombre d'exploitation en diminution mais des surfaces en augmentation

Depuis plusieurs décennies, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a régressé de 18% sur le territoire de la Communauté de commune Terres d'Argentan Interco. Cette diminution a atteint -20% à l'échelle du département et -25% pour la région Normandie. Les toutes petites structures ont été fortement impactées en l'espace de 10 ans sur le territoire. Ces structures avaient bien souvent une petite activité d'élevage

Concernant la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de ces mêmes exploitations agricoles, elle est passée de **72 hectares (ha) en 2010 à 88,8 ha en 2020 soit une hausse de 23%** ! Cette augmentation de la SAU moyenne des exploitations de l'EPCI est identique à celle du département de l'Orne (+25% entre 2010 et 2020) mais reste moins élevée qu'au niveau de la région Normandie (+32%).

	Nombre total exploitations 2010	Nombre total exploitations 2020	Evolution 2010/2020	SAU moy. 2010 (ha)	SAU moy. 2020 (ha)	Evolution 2010/2020
CC Argentan Intercom	691	567	-18%	72	88,8	+23%
Département 61	5 924	4 713	-20%	67	84	+25%
Région	35 374	26 510	-25%	56	74	+32%

Tableau 6 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne des exploitations - CC Terres d'Argentan Interco

(Source : Agreste)

	exploitations			SAU (ha)		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
total exploitations	691	567	-18%	49524	50342	+2%
microexploitations	232	174	-25%	1957	1960	+0%
petites	148	140	-5%	7012	7684	+10%
moyennes	211	139	-34%	22374	17375	-22%
grandes	100	114	+14%	1818100%	23323	+28%

Tableau 7 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne des exploitations - CC Terres d'Argentan Interco

(Source : Agreste)

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Nombre et surfaces

Un phénomène national

Cette évolution de l'agriculture a entraîné progressivement la disparition des petites structures, a engendré l'accroissement de la surface moyenne par exploitation, ainsi que l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire (phénomène de concentration de l'activité). La dynamique est toujours à l'augmentation. Les petites structures disparaissent au profit des plus grandes. Ce phénomène constaté à l'échelle locale est également identifié sur le plan national.

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène global de disparition des exploitations agricoles et, à contrario, l'augmentation de la SAU agricole :

- 0 **Accentuation de la pression foncière** pour le développement de projets territoriaux (habitat, zones d'activités économiques et industrielles),
- 0 **Modernisation et professionnalisation** de l'activité agricole,
- 0 **La crise et les difficultés rencontrées par l'activité d'élevage,**
- 0 **Les contraintes réglementaires.**

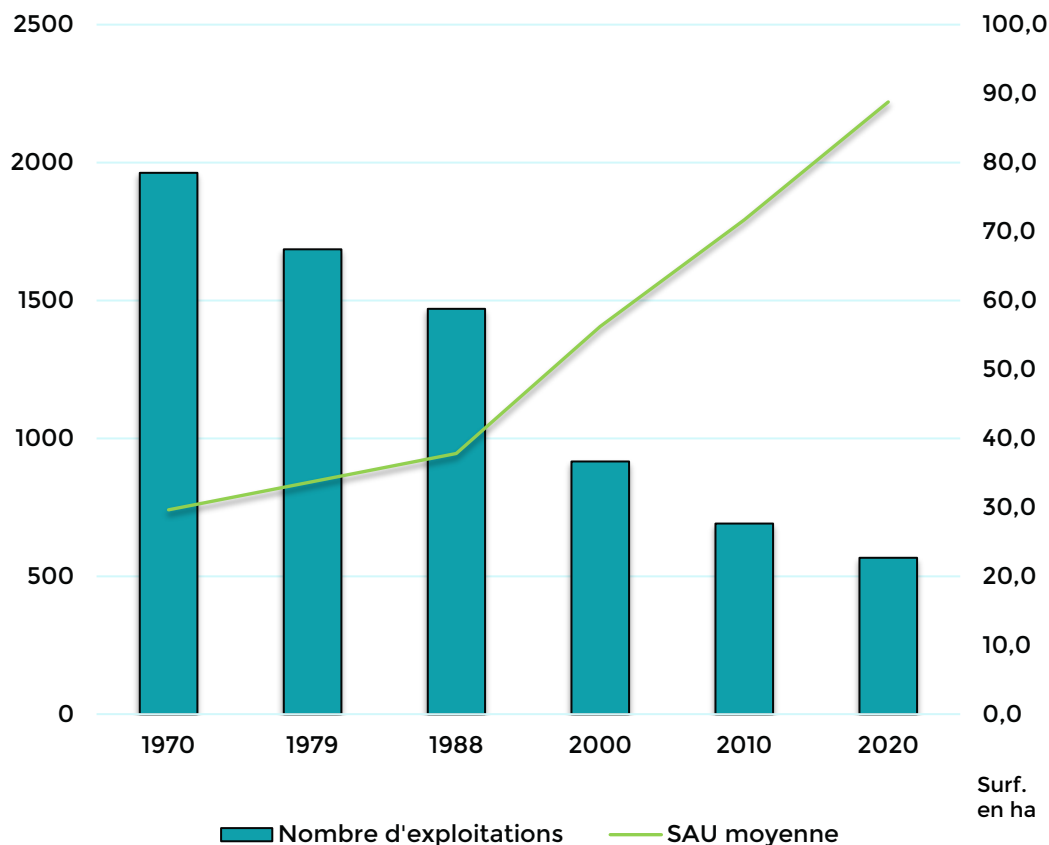


Figure 9 : nombre d'exploitations et SAU moyenne entre 1970 et 2020 sur Terres d'Argentan
(Source : DRAAF Normandie, INSEE 2020 par EPCI)

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Assolement

Une répartition stable de l'assolement

Depuis 2010, la répartition des principales cultures s'est maintenue sur la CC Terres d'Argentan Interco. La part de céréales a augmenté de 2 points entre les deux derniers recensements agricoles. Les surfaces en prairies (prairies permanentes, temporaires ou artificielles à base de luzerne) prédominent toujours. Leur proportion s'est maintenue entre 2010 et 2020 dans l'assolement, et ce malgré la diminution des exploitations d'élevage. En effet, ce phénomène s'explique par le frein au retournement des prairies dans la PAC européenne et **des aides européennes de la PAC ouvertes au monde du cheval en 2015**.

Néanmoins, l'artificialisation joue un rôle dans le retournement de prairies. D'une part, dans la conscience collective, urbaniser un terrain en herbe est plus « simple » que d'urbaniser une parcelle de labour. Enfin, nous constatons bien souvent que **le prélèvement par tout projet d'aménagement, de surfaces agricoles initialement labourées, conduit in fine au retournement de prairies permanentes**.

La part des fourrages annuels, destinés à l'élevage bovin, est stable aussi (11% de l'assolement en 2010 et 2020), ce qui est légèrement moindre que dans le département (14% de l'assolement) et en Normandie (13% de l'assolement en 2020)

Une répartition des cultures qui se maintient sur la Communauté de communes d'Argentan Interco entre 2010-2020 avec une légère augmentation (+2%) des surfaces en céréales.

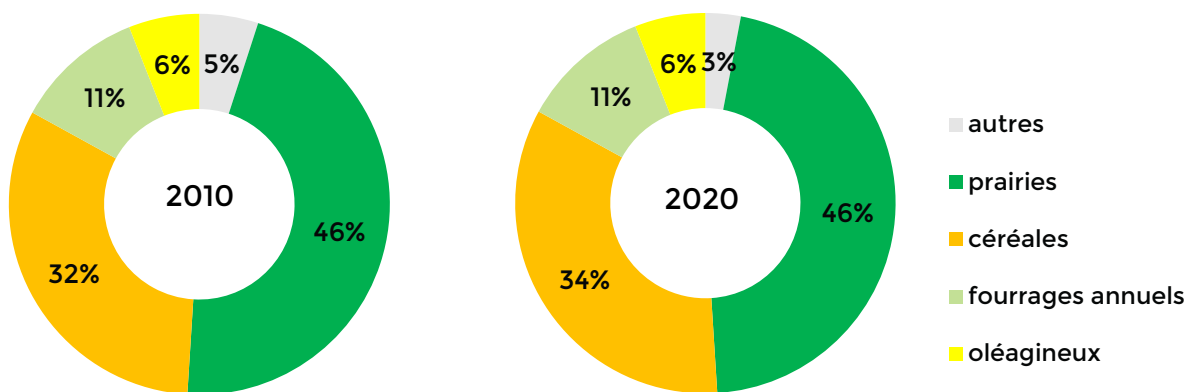


Figure 10 : Répartition des cultures principales – Terres d'Argentan

(Source : Agreste – RGA 2010 et 2020)

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Assolement

Nous constatons que la répartition sur le territoire est globalement identique à celle du département. Au niveau de la région on constate une part moins importante des prairies au profit des céréales et des cultures industrielles (pommes de terres, lin, betteraves...).

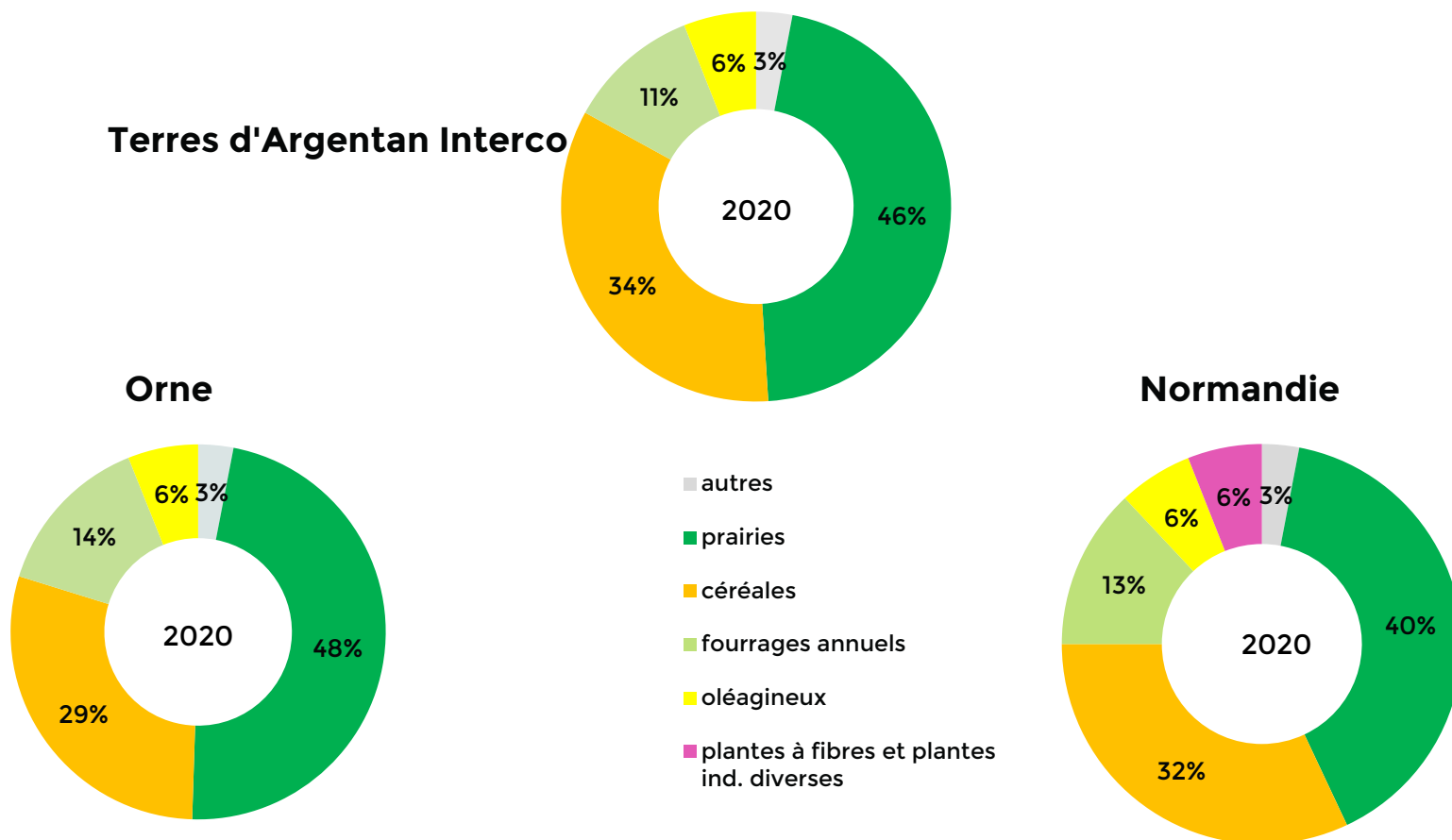


Figure 11 : Répartition des cultures principales – Terres d'Argentan Interco, Orne et Normandie
(Source : Agreste – INRAE 2010 et 2020)

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cheptels

Un cheptel de gros animaux en diminution

L'ensemble du cheptel représente 48 958 UGB (Unité Gros Bétail) en 2020 contre 54 908 UGB en 2010 **soit une diminution de 11% en 10 ans**. Cette tendance est plus forte sur Terres d'Argentan Interco que dans le département de l'Orne (-4%) ou en Normandie (-6,2%).

En 2010, 89% des exploitations agricoles de la CC Terres d'Argentan Interco possédaient un élevage. **Ce taux n'est plus que de 75% en 2020.**

Les élevages bovins et équins ont la plus forte diminution de leur cheptel. **La part des équins dans la répartition du cheptel est passée de 9% en 2010 à 7% en 2020.** Et la proportion d'élevages possédant des chevaux a diminué de 3 points : en 2010, 33% des exploitations avec de l'élevage possédaient des équins mais seulement 30% en 2020. L'élevage bovin est en diminution. La part de bovins dans la répartition du cheptel est en augmentation de 3 points passant de 77% en 2010 à 80% en 2020 mais en effectifs, le nombre de bovins est en forte diminution **passant de 47 375 têtes en 2010 à 42 945 têtes en 2020 !** De même, le nombre d'élevages détenant des bovins diminue (425 en 2010 et 310 en 2020) mais la part d'élevages en 2020 détenant encore des bovins augmente très légèrement.

Nous constatons également une forte diminution du cheptel de volailles. **Sa part ne représente plus que 4% des cheptels en 2020** (contre 10% en 2010) ! Le nombre d'exploitations produisant des volailles est passé de 207 exploitations en 2010 (4% des exploitations avec de l'élevage) à 24 exploitations en 2020 (5% des exploitations avec de l'élevage).

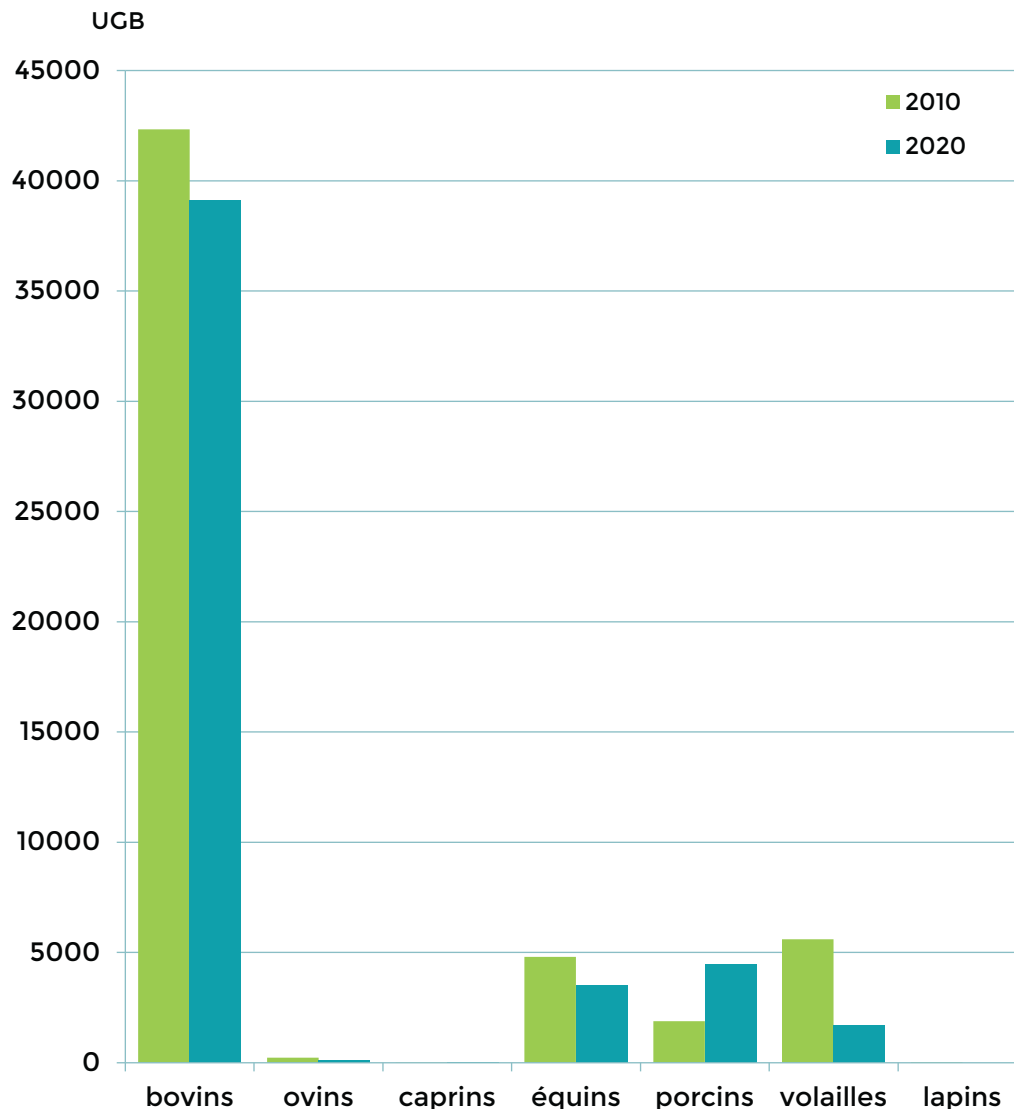


Figure 12 : Répartition des cheptels en UGB

(Source : Agreste – RGA 2010 et 2020)

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cheptels

L'élevage porcin est celui qui connaît le plus grand essor sur la dernière décennie. La part de porcins dans la répartition du cheptel a augmenté de 5 points : les porcins représentaient 4% des cheptels en 2010 contre 9% en 2020. Et l'effectif porcin est passé de 7 319 têtes en 2010 à 18 286 têtes en 2020 ! Enfin, la proportion d'élevages détenant des porcs constituait 2% des élevages en 2010 et 3% en 2020.

En comparaison avec le département de l'Orne et la région Normandie, on constate une certaine homogénéité au niveau des cheptels. Cela étant, le cheptel bovin, les volailles et les ovins sont un peu moins nombreux en proportion, du fait de l'importance des équins (7%) présents sur le territoire d'Argentan Interco.

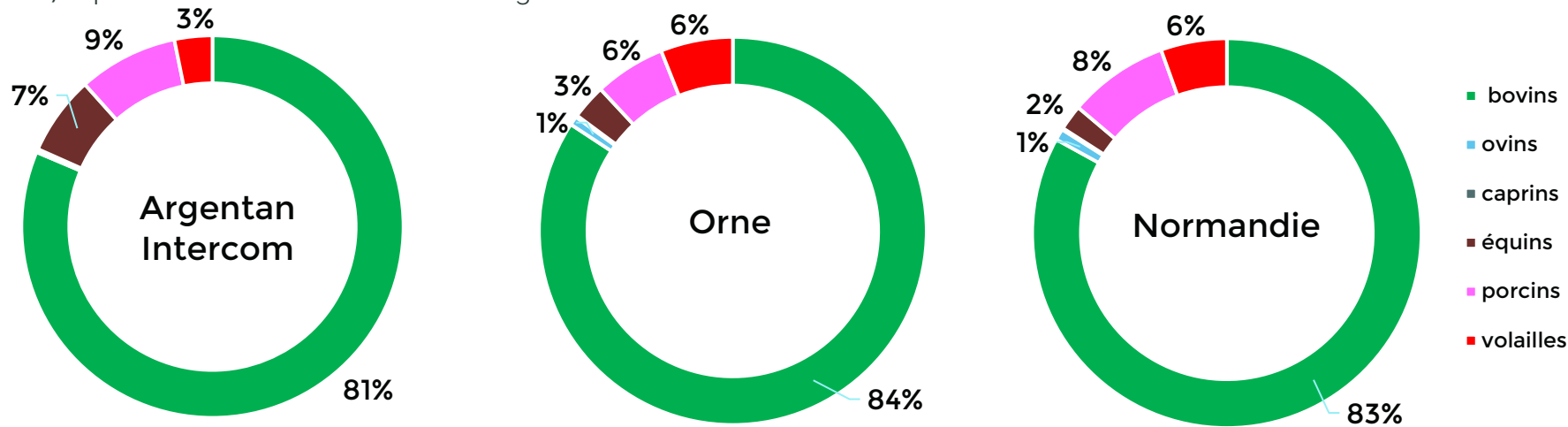


Figure 13 : Répartition des cheptels – Terres d'Argentan Interco, Orne et Normandie

(Source : Agreste – RGA 2010 et 2020)

ENJEUX

L'agriculture a fortement évolué au cours des 10 dernières années. Les petites structures disparaissent au profit d'exploitations de plus en plus grandes. La répartition des cultures est sensiblement identique avec toujours une majorité de prairies.

Par ailleurs, le maintien du cheptel passe nécessairement par la préservation et le développement des exploitations agricoles d'élevage au sein du PLUi. L'activité d'élevage nécessite des investissements conséquents, assume des contraintes réglementaires importantes et se heurte à des conflits d'usage de plus en plus fréquents. La tendance à la baisse de l'élevage bovin risque de progresser au regard des difficultés actuelles. Pourtant, l'élevage contribue au façonnement des paysages et au maintien des prairies sur le territoire.



3.2

Orientation économique des exploitations

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

L'ORIENTATION TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS (OTEX)

Evolution de 2000 à 2020

Recul des élevages spécialisés et développement des grandes cultures

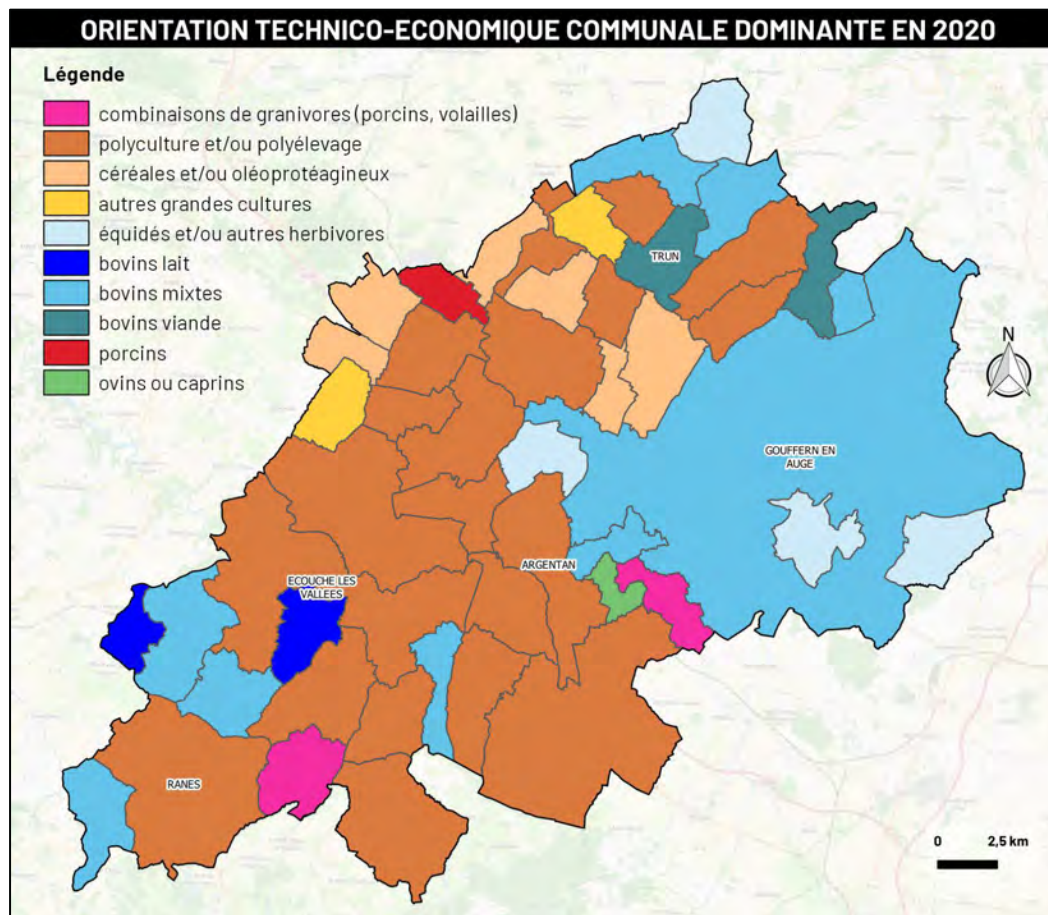
Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : **l'orientation technico-économique (OTEX)**. Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine **si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total**

Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Est de Terres d'Argentan Interco, se concentre l'élevage bovin. Le Pays d'Auge concentre **une forte proportion « d'autres herbivores » particulièrement d'élevage équin**. Vers l'Ouest et le Nord, les sols profonds de la plaine d'Argentan permettent des cultures diversifiées.

La cartographie des OTEX dominants dans chaque commune est son évolution 2000-2020 montre la localisation des systèmes et leurs « substitutions » sur le territoire.

Nous constatons en particulier :

- o **Le recul de systèmes d'élevage** et notamment de la spécialisation laitière dans le Sud-Ouest du territoire au profit des systèmes bovins mixtes ou polyculture-élevage. **Les exploitations laitières ont opté soit pour une spécialisation soit pour un abandon du lait ;**
- o Evolution des systèmes « polyculture et/ou polyculture élevage » vers des systèmes spécialisés en cultures (OTEX « céréales et/ou oléoprotéagineux » ou « autres grandes cultures » ;
- o Plus à l'Est, recul des spécialisations « bovins mixte » et « autres herbivores » (élevages ovins et surtout équins) au profit d'élevages spécialisés (« bovins viande » et « combinaisons de granivores porcins, volailles »).



Carte 24 : OTEX en 2020

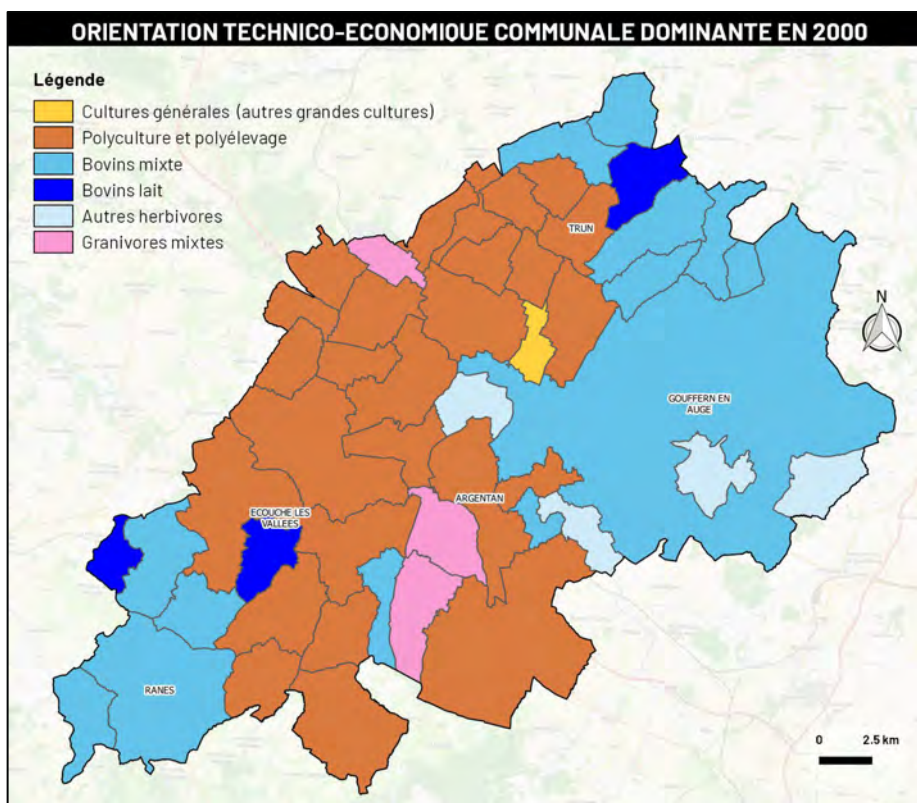
(Source : Agreste)

L'ORIENTATION TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS (OTEX)

Evolution de 2000 à 2020

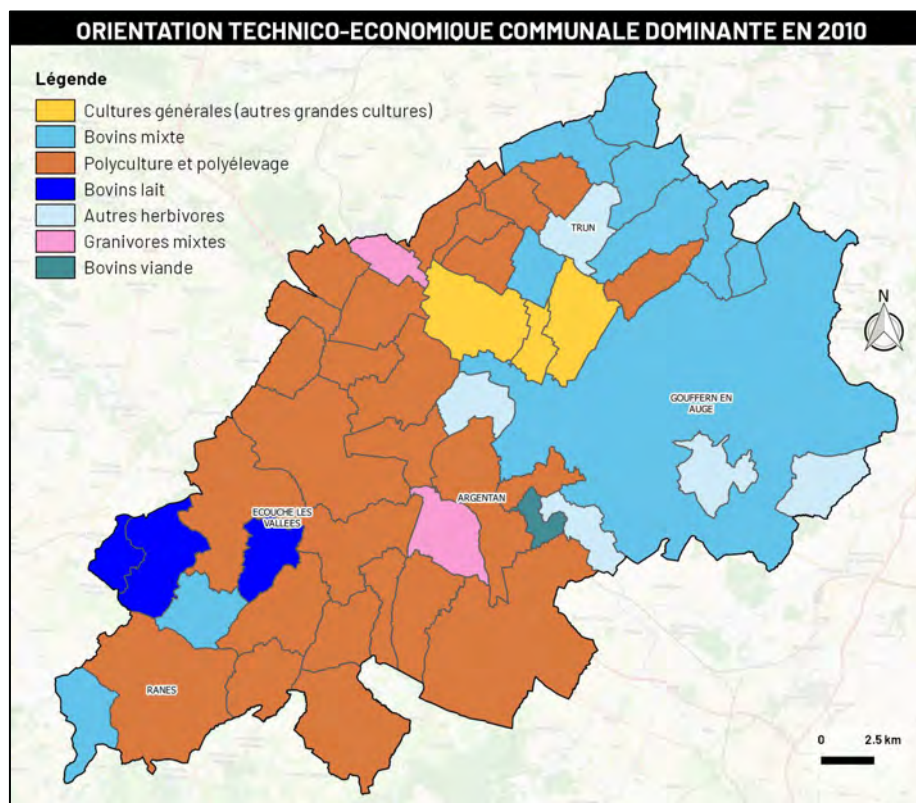
- o Enfin, le Nord du territoire connaît aussi un **recul de l'élevage laitier ou profit des systèmes « bovins mixtes » ou « bovins viande »**. Les communes à dominante « polyculture et/ou poly-élevage » connaissent une spécialisation vers les grandes cultures diversifiées : « autres grandes cultures » et « céréales et/ou protéagineux » ;

Productions mixtes : Sont comptées parmi les productions mixtes, les exploitations agricoles qui regroupent des productions de plusieurs types (autres que la grande culture et l'élevage associés). En effet, certaines exploitations ayant participé à l'enquête, nous ont déclaré avoir une grande diversité dans leur production. Ainsi, certaines structures peuvent pratiquer la grande culture avec du maraîchage, et/ou de l'arboriculture. Le maraîchage et l'arboriculture peuvent aussi s'accompagner d'apiculture, ... etc



Carte 25 : OTEX en 2000

(Source : Agreste)



Carte 26 : OTEX en 2010

(Source : Agreste)



3.3

Emploi et main d'œuvre dans les exploitations agricoles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2010 ET 2020

Main d'œuvre

Une main d'œuvre totale qui diminue mais se spécialise

En une décennie, la main d'œuvre totale travaillant sur les exploitations agricoles de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco a diminué d'un quart de ses effectifs en nombre d'actifs (**1 830 actifs en 2010 contre 1 367 en 2020**). Cette diminution a surtout concerné la main d'œuvre familiale (-53%) ainsi que les saisonniers et salariés occasionnels (-48%).

La part de chefs d'exploitations et de salariés permanents a baissé aussi mais dans une moindre mesure, respectivement -14% et -12% des actifs.

Dans le même temps, considérée en volume de travail (ETP – Equivalent Temps Plein), **la main d'œuvre a régressé de 11% entre 2010 et 2020**, passant de 1 090 ETP à 970 ETP sur cette période soit une moyenne de 1,71 ETP/exploitation (1,5 ETP/exploitation en moyenne en Normandie).

La main d'œuvre familiale a diminué de 29% ainsi que les saisonniers et salariés occasionnels (-37%). Là aussi, les chefs d'exploitations, et coexploitants, et les salariés permanents ont eu une baisse moins marquée de leur volume de travail, avec une évolution de la part des chefs d'exploitations de -7% et de -9% pour les salariés permanents en 10 ans.

En 2020, les chefs d'exploitations et associés fournissent 60% du travail (en ETP) effectué sur les exploitations du territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco (contre 57% en 2010).

	Nombre d'actifs		Evolution 2010/2020	Nombre ETP		Evolution 2010/2020
	2010	2020		2010	2020	
CC Argentan Intercom	1 830	1 367	-25%	1090	970	-11%
Département 61	13 744	10 767	-22%	8 274	7 235	-13%
Normandie	82 238	59 219	-28%	45 481	39 556	-13%

Tableau 8 : Evolution du nombre d'actifs agricoles entre 2010 et 2020

(Source : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020)

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2010 ET 2020

Main d'œuvre

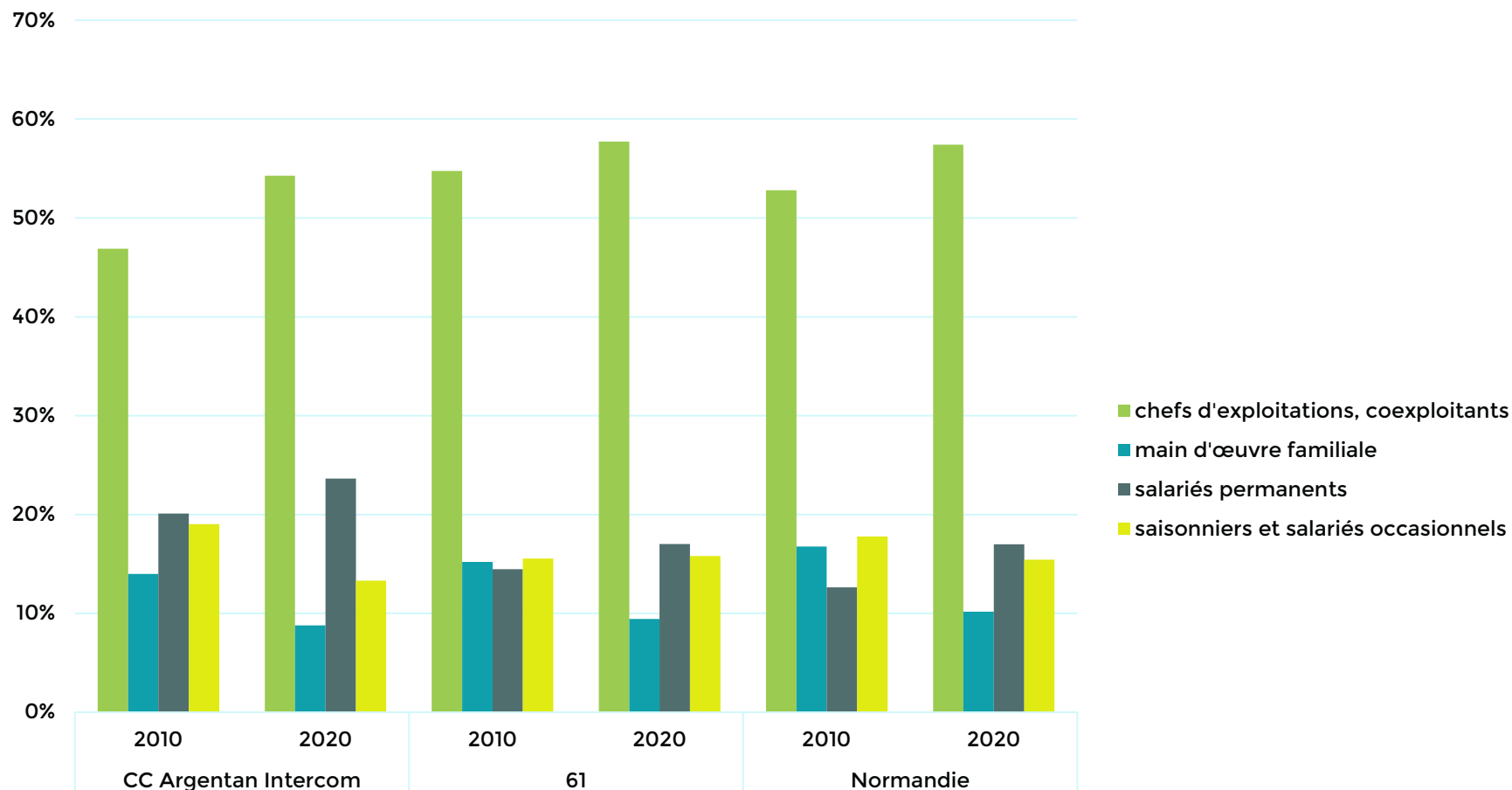


Figure 14 : Répartition des actifs agricoles en 2010 et 2020

(source : Agreste - RA 2010 et 2020)

EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2010 ET 2020

Main d'œuvre

Le nombre d'ETP par exploitation recouvre des réalités très variées

- o Les 174 micro-exploitations, souvent complément de retraite qui emploient 0,67 ETP/exploitation en 2020 (0,5 ETP en moyenne par exploitation en Normandie).
- o Les 393 exploitations professionnelles qui emploient en moyenne 2,1 ETP/exploitation (2 ETP par exploitation en Normandie en 2020).

En faisant le ratio entre le nombre d'ETP et le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco, le département et la région, nous constatons que la proportion d'ETP/exploitation augmente. Il est de 1,71 ETP/EA sur la CC Terres d'Argentan Interco en 2020 en hausse de 8%. Ce ratio est de 1,54 ETP/EA dans le département (en hausse de 10%) et de 1,49 ETP/EA dans la région (en hausse de 16%). **Le nombre d'ETP a évolué de 8% entre 2010 et 2020 sur le territoire** ce qui est moitié moins qu'au niveau régional (16%).

Par ailleurs sur la même période, on note une baisse de la main d'œuvre familiale. Cela est notamment dû aux récente lois sociales. Celles-ci ont redéfinies la main d'œuvre familiale en obligeant notamment les exploitants à donner un statut de co-exploitant ou de salarié à leur proche. Le choix de ce statut étant motivé par les garanties en cas d'accident (MSA et assurance).

Il y a donc moins de personnes (en effectifs) qui travaillent sur les exploitations agricoles mais ce travail se densifie et se spécialise.

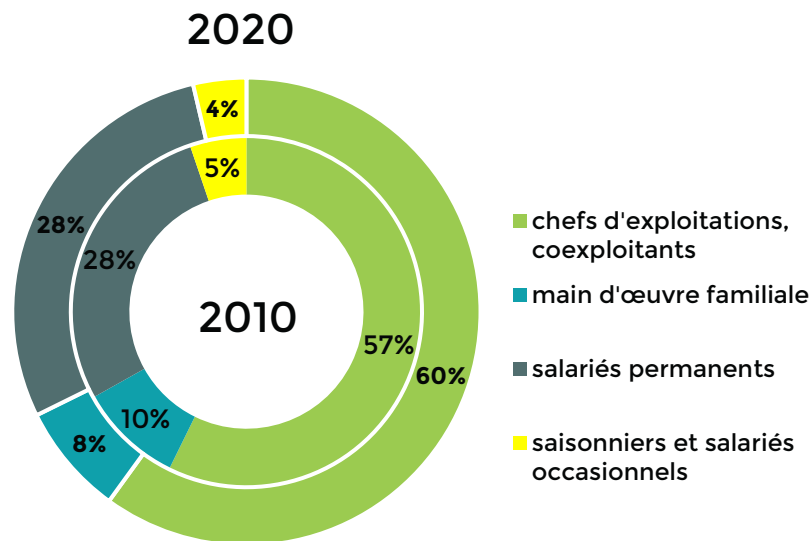


Figure 15 : Répartition du travail agricole dans les exploitations de la CC Terres d'Argentan Interco en 2010 et 2020 en ETP
(source Agreste – RA 2010 et 2020)

ETP /Exploitations agricoles	2010	2020	Evolution 2010/2020
CC Argentan Intercom	1,58	1,71	+8%
Département 61	1,40	1,54	+10%
Région	1,28	1,49	+16%

Tableau 9 : Tableau de la main d'œuvre des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 CC Terres d'Argentan Interco
(Source : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020)

STATUT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La forme juridique des exploitations agricoles

Des formes sociétaires en progression

En 2020, les formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...) représentent 44% des exploitations de la CC Terres d'Argentan Interco contre 30% en 2010.

Sur la CC Terres d'Argentan Interco, les GAEC ont fortement progressé sur la période 2010-2020 (+70%) ce qui n'est pas le cas des EARL (-9%). On y retrouve également d'autres types de sociétés, dans les 10% de formes juridiques (ex : SCL, GFA)

Par ailleurs, on note également une baisse significative du nombre de formes individuelles sur le territoire bien qu'elles sont encore majoritaires : 70% des exploitations en 2010 contre 56% en 2020 soit -14 points entre 2010 et 2020.

Ce phénomène n'est pas seulement constaté sur le territoire d'Argentan Interco. Il l'est également sur le département de l'Orne et la région Normandie,

En effet, les formes sociétaires offrent aux exploitants la possibilité de dissocier le patrimoine privé, du patrimoine professionnel. Ainsi en cas de difficultés financières, les créanciers n'ont généralement pas d'emprise sur le patrimoine privé. L'organisation sociétaire permet également de regrouper les moyens humains, matériels et financiers et facilite ainsi la transmission des exploitations. La forme EARL permet à un exploitant de travailler sur une autre structure (ETA par exemple), ce que ne permet pas le GAEC.

Enfin, via une société, les exploitants peuvent faire le choix de s'associer avec un ou plusieurs apporteurs de capitaux (SCEA, GFA...).

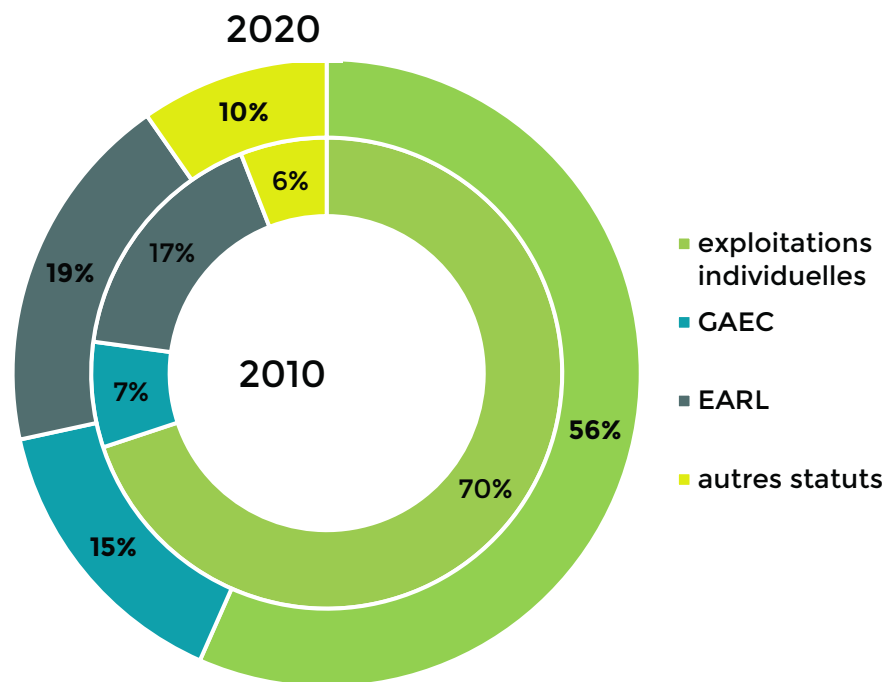


Figure 16 : Répartition des exploitations agricoles de la CC Terres d'Argentan Interco selon leur statut juridique en 2010 et 2020

(source : Agreste – RA 2010 et 2020)

STATUT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La forme juridique des exploitations agricoles

	CC Argentan Intercom				
	2010		2020		evolution
total	691		567		
exploitations individuelles	483	70%	321	57%	-34%
GAEC	50	7%	85	15%	+70%
EARL	117	17%	106	19%	-9%
autres statuts	41	6%	55	10%	+34%

	Département de l'Orne				
	2010		2020		evolution
total	5 924		4 714		
exploitations individuelles	4 088	69%	2 727	58%	-33%
GAEC	526	9%	785	17%	+49%
EARL	1 036	17%	851	18%	-18%
autres statuts	274	5%	351	7%	+28%

	Région Normandie				
	2010		2020		evolution
total	35 374		26 510		
exploitations individuelles	25 214	71%	15 787	60%	-37%
GAEC	2 768	8%	3 229	12%	+17%
EARL	5 427	15%	4 986	19%	-8%
autres statuts	1 965	6%	2 508	9%	+28%

Tableau 10 : Comparaison des exploitations agricoles selon leur statut juridique en 2010 et 2020 Terres d'Argentan Interco / Orne / Normandie
(source : Agreste – RA 2010 et 2020)

ENJEUX

L'activité agricole est un secteur économique dynamique, et la diversité des productions génère de nombreux emplois. Il convient de soutenir cette activité pour maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire.

La tendance à la diminution des exploitations agricoles individuelles au profit des formes sociétaires est générale. L'organisation sociétaire permet notamment de regrouper les moyens humains, matériels et financiers et facilite ainsi la transmission des exploitations.



3.4

Devenir des exploitations agricoles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pérennité des exploitations

L'âge moyen des exploitants continue à s'élever.

En 2020, **l'âge moyen des chefs d'exploitations est de 52,4 ans** sur la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco. En 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation de la CC Terres d'Argentan Interco était de 50,9 ans. **Soit une évolution de +1,45 ans en 10 ans.**

L'évolution est similaire à celle de la région (+1 ans) et du département.

En effet, l'âge moyen des chefs d'exploitations professionnelles et des associés exploitants de sociétés atteint 53 en 2020 en Normandie. Cet âge moyen continue de progresser : il n'était que de 52 ans en 2010.

Même tendance dans l'Orne : l'âge moyen des chefs d'exploitations est passé de 51 ans en 2010 à 52 ans en 2020.

Il y a donc un phénomène de vieillissement des chefs d'exploitations.

é

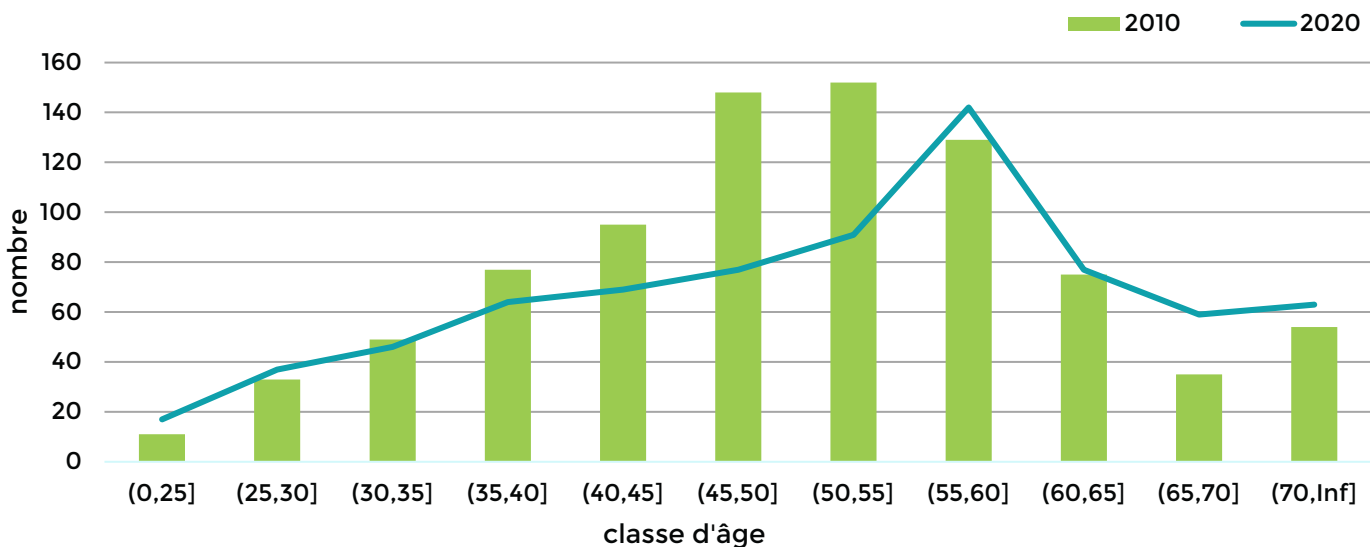


Figure 17 : Âge des chefs d'exploitations - CC Terres d'Argentan Interco
(source Agreste - RA 2010 et 2020)

DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pérennité des exploitations

.Devenir des exploitations

Dans les trois prochaines années, **34% des exploitations de la CC Terres d'Argentan Interco auront un chef d'exploitation ou un co-exploitant âgé de plus de 60 ans.** Ces exploitations valorisent 19% de la SAU.

Concernant le devenir de ces exploitations :

- o 14% des exploitants ne savent pas...
- o 12% n'envisagent pas de départ du chef ou coexploitant dans l'immédiat,
- o 6% envisagent une reprise (par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers),
- o 2% envisagent une disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement.

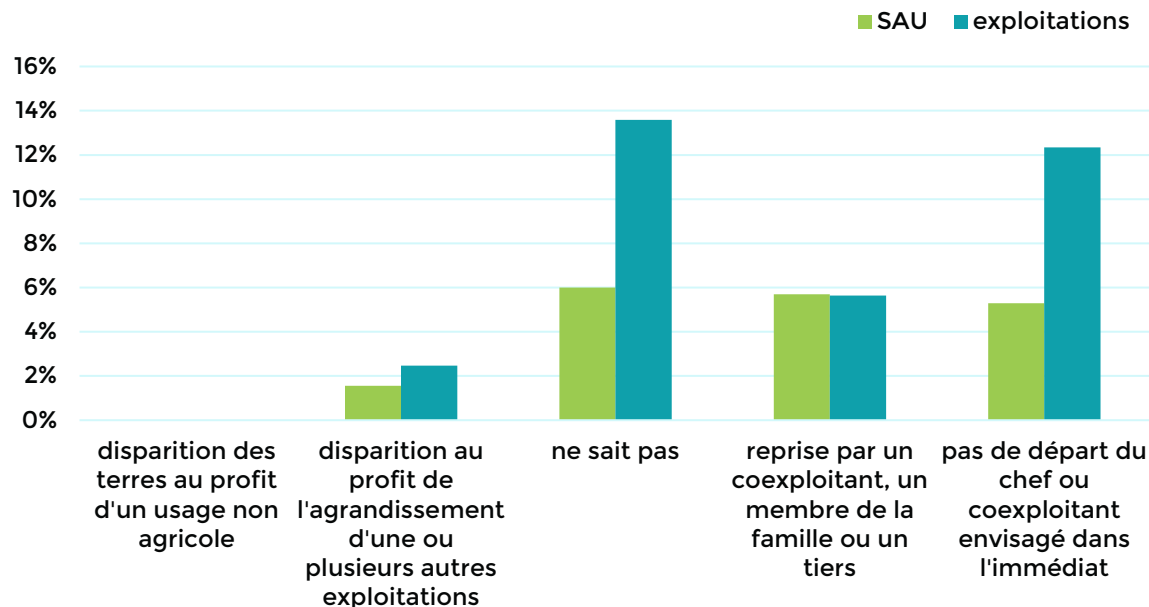


Figure 18 : Devenir des exploitations agricoles – CCA Terres d'Argentan Interco
(source : Agreste – RA 2020)

ENJEUX

Face à une population agricole vieillissante, il est nécessaire de maintenir les corps de ferme en activité et fonctionnels afin de faciliter les projets de reprise.



3.5

Démarches de valorisations

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

DEMARCHES DE VALORISATION

Diversification de l'activité agricole

46% des exploitations agricoles locales engagées dans une démarche de valorisation en 2020.

Entre 2010 et 2020, la part des **exploitations agricoles de la CC Terres d'Argentan Interco engagées dans une démarche de valorisation** a connu une hausse importante, passant de 26% en 2010 à **46% en 2020 (soit 261 exploitations)**. Ce qui correspond à une hausse de 20 points en 10 ans !

Ce taux est cependant moindre que dans le département où 57% des exploitations agricoles font de la valorisation en 2020 et en Normandie 53%. Cette proportion a quasiment doublé depuis 2010 dans l'Orne et en Normandie !

La part de **l'Agriculture Biologique (AB)** sur le territoire se développe doucement (45 exploitations représentant 8% des modes de valorisation en 2020) et est identique au taux régional, mais moindre qu'au niveau départemental : 10% des exploitations engagées.

La part des exploitations locales produisant sous **un « autre signe officiel de qualité »** (labels rouge, AOP, IGP) atteint 12% en 2020 (soit 70 exploitations). Ce taux est identique à celui du département et plus élevé qu'en Normandie (8% des exploitations engagées en SIQO).

La transformation (du lait, de la viande, de fruits et de légumes) **concerne seulement 5% des exploitations du territoire de la CC Terres d'Argentan Interco en 2020** (ce taux est de 8% dans l'Orne et de 7% dans la région). Il est cependant en très légère hausse de 2 points entre 2010 et 2020 (ce qui concerne successivement 19 et 28 exploitations).

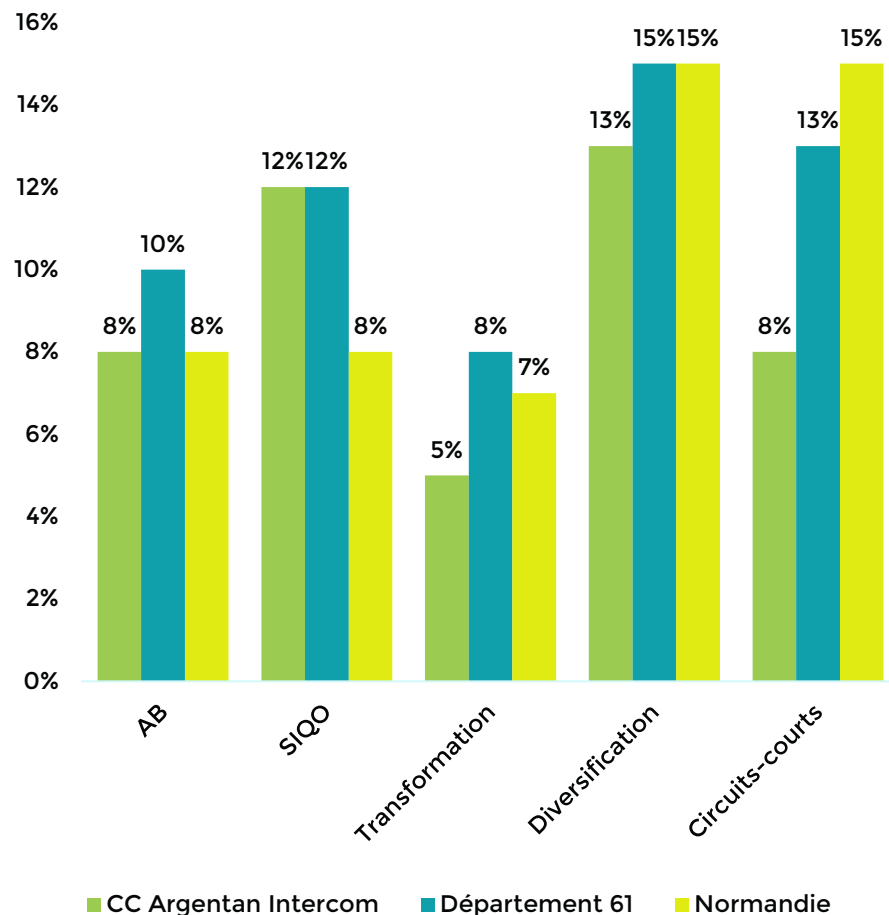


Figure 19 : Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation en 2020
(source : Agreste - RA 2020)

DEMARCHES DE VALORISATION

Diversification de l'activité agricole

La diversification recouvre **des activités diverses (travail à façon, tourisme, hébergement, loisirs, énergie renouvelable)** et concerne la plus grande part d'exploitations engagées dans un mode de valorisation depuis 10 ans : 41 exploitations en 2010 et 71 exploitations en 2020 soit respectivement 6% et 13% des exploitations du territoire. Ce taux est néanmoins sensiblement plus élevé pour les exploitations du département et de la région (15%).

Enfin **les exploitations du territoire sont 8% (ce qui représente 47 exploitations) en 2020 à avoir choisi de valoriser leur production en circuits-courts** (contre 5% en 2010). Les circuits-courts concernent 13% des exploitations du département et 15% en Normandie.

* Autres signes officiels de qualité (SIQO)

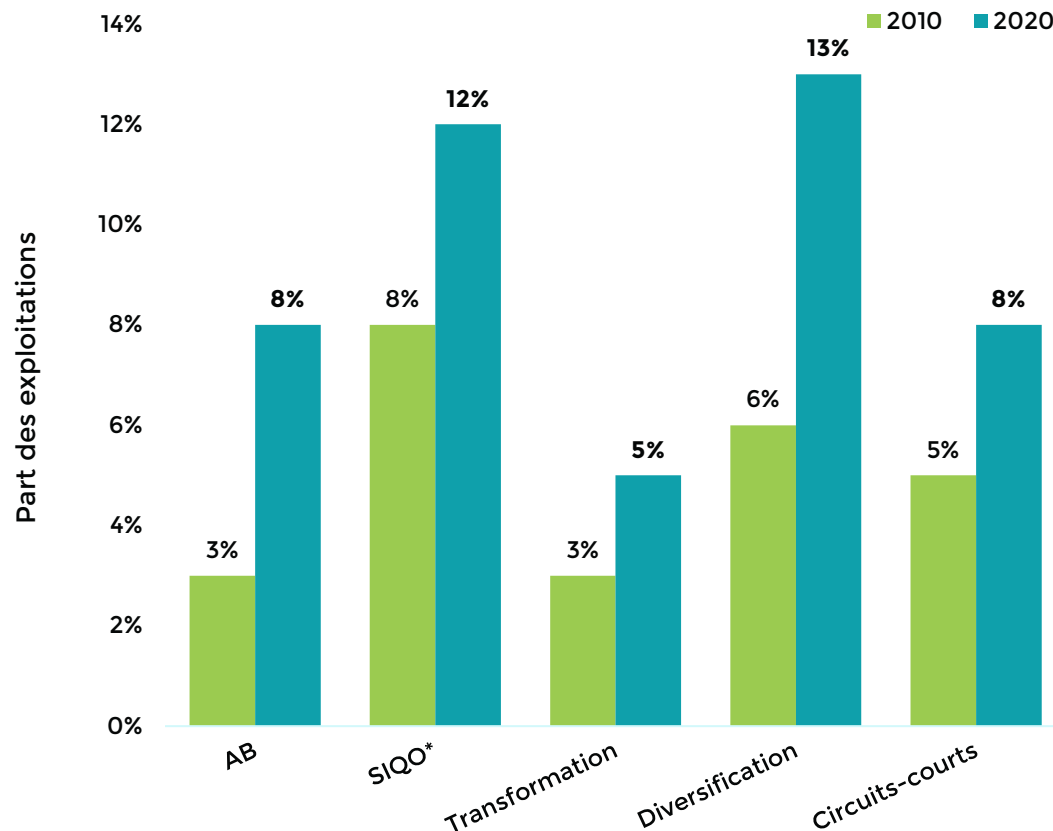


Figure 20 : Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation en 2010 et 2020

(source : Agreste RA 2010 et 2020)

ENJEUX

Différents modes de valorisation sont représentés dans les exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté de Communes de Terres d'Argentan Interco et leur marge de progression est encore importante. Le PLUi devra permettre aux exploitations agricoles de se diversifier.



3.6

Evolution du coût du foncier agricole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

EVOLUTION DU COUT DU FONCIER AGRICOLE

Une pression foncière forte

Une forte pression foncière

Le prix des terres libres a augmenté de manière régulière depuis 1999 sur le territoire intercommunal. Les prix des terres dans l'Orne suivent la même évolution à la hausse que la moyenne régionale. Les prix des terres sur le territoire demeurent toutefois légèrement **inférieurs à la moyenne normande** (8 000 €/ha pour l'intercommunalité contre 8 400 €/ha).

Cette hausse des prix générale est **la conséquence de l'urbanisation et de l'artificialisation des terres agricoles**, de l'attractivité du territoire, d'une offre foncière qui se raréfie et de la concurrence entre les exploitants agricoles. Ce qui a pour conséquence une transmission des exploitations agricoles de plus en plus difficile à cause du coût du foncier. Cette situation favorise **la reprise d'exploitations par des structures sociétaires disposant de capitaux importants** et plus à même de supporter le coût de ces investissements ; confirmant ainsi la tendance à l'agrandissement des exploitations ces 20 dernières années.

Après des années de hausse entre 2009 et 2013, les prix stagnent voire diminuent depuis 2019/2020 aussi bien sur le territoire qu'au niveau départemental ou régional ; conséquence d'une hausse spéculative ces dernières décennies.

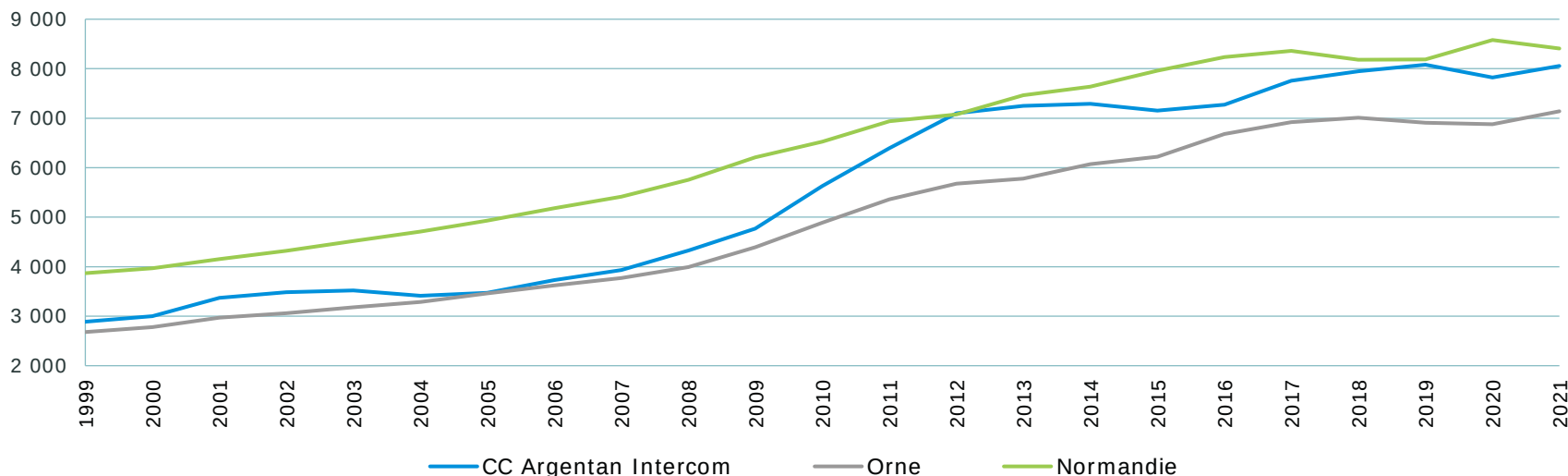
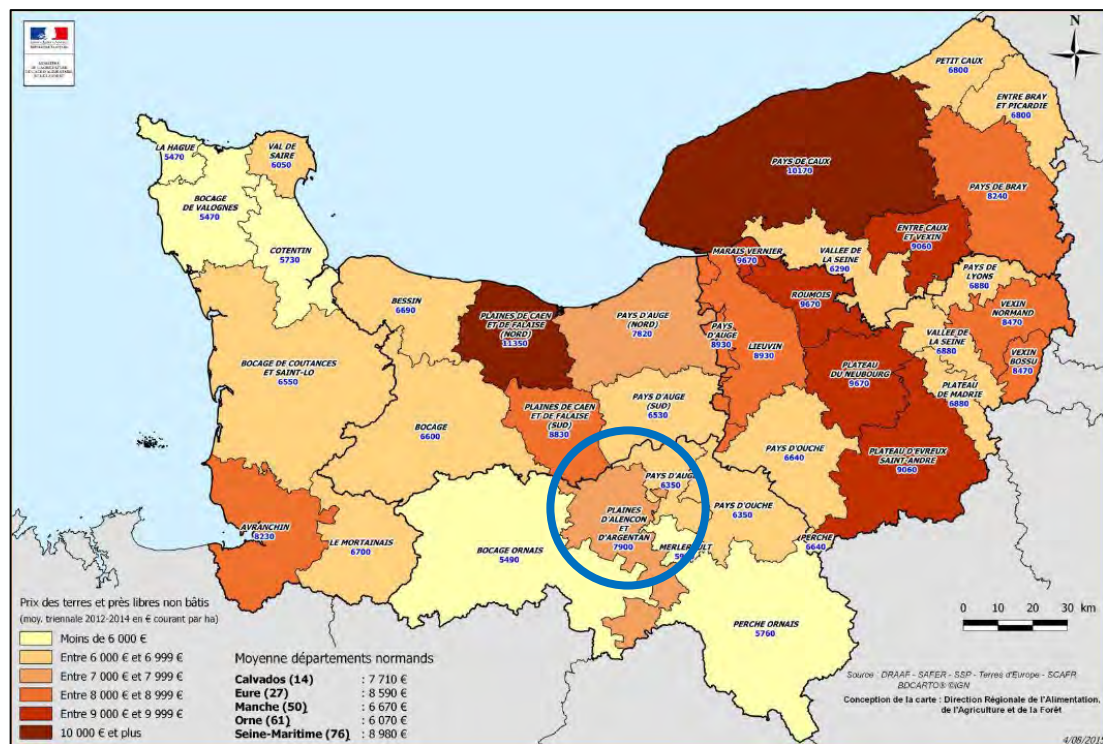


Figure 21 : Évolution des prix des terres libres (en euros/ha)

Source : CRAN - 2023

EVOLUTION DU COUT DU FONCIER AGRICOLE

Une pression foncière forte



Carte 27 : Prix des terres par petite région agricole
(Source : DRAAF de Normandie)

ENJEUX

Le prix élevé du foncier agricole est un frein à l'installation et défavorise d'autant plus les jeunes souhaitant s'installer hors cadre familial. Il est important de limiter la pression foncière sur les terres agricoles afin de ne pas accentuer la spéculation. En vue de limiter et/ou d'anticiper le phénomène de spéculation, il est essentiel de définir une politique foncière, garante de la préservation des ressources pour l'agriculture. Face à la consommation foncière et les fluctuations du prix des terres, l'activité agricole du territoire est fragilisée.

DYNAMIQUE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS DEPUIS 10 ANS

Synthèse

Une agriculture diversifiée et dynamique face aux défis de demain

L'analyse du RGA entre 2010 et 2020 permet de montrer l'évolution de l'agriculture depuis 10 ans. Les résultats de l'enquête agricole menée en 2023 permettra de confirmer ou infirmer la tendance.

In fine, on constate les évolutions suivantes :

- o Une **baisse importante du nombre d'exploitation agricole**, notamment des petites et moyennes...au profit des plus grandes ;
- o L'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire par rapport aux exploitations individuelles ;
- o Une surface moyenne des exploitations qui ne cesse d'augmenter : de **72 hectares (ha) en 2010 à 88,8 ha en 2020 soit une hausse de 23%** ;
- o Une répartition stable des assolements malgré le retournement des prairies compensé par l'entrée de la PAC notamment des filières équine en 2015 ;
- o Une diminution de 11% en 10 ans du cheptel quel que soit les ateliers d'élevage malgré une augmentation en porc ;
- o **Le recul de systèmes d'élevage** et notamment de la spécialisation laitière au profit des systèmes bovins mixtes ou polyculture-élevage ;
- o **L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 52,4 ans** qui pose question sur la transmission des exploitations agricoles d'ici 10 ans ;
- o Une activité agricole qui génère de l'emploi et qui se diversifie ;
- o Le prix du foncier agricole qui ne cesse d'augmenter, et qui contraint l'installation de jeunes agriculteurs

ENJEUX

L'activité agricole ne cesse d'évoluer. Les exploitations doivent s'adapter en permanence (contraintes réglementaires, changement climatique, crise de l'élevage, défi de la transmission des exploitations, attentes sociétales). Le PLUi doit pouvoir permettre de faciliter le développement des exploitations au regard de toutes ses évolutions futures.



4

Résultats de l'enquête agricole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE

Introduction

Éléments à prendre en compte pour une bonne utilisation des données

Les résultats de l'enquête ne concernent pas la totalité des exploitations présentes sur le territoire. Lorsque l'exploitant n'a pas participé au diagnostic, des informations ont été collectées auprès d'autres acteurs du territoire a minima pour prendre en compte l'activité (mairie, exploitants agricoles voisins). Cela étant, nous avons pu obtenir une certaine exhaustivité de la donnée. L'ensemble du territoire a donc été couvert.

Ces résultats correspondent à une situation donnée au moment des enquêtes. Une actualisation et des compléments peuvent s'avérer nécessaires, si la procédure d'élaboration du PLUi dure plusieurs années ou les projets d'exploitation évoluent.

Les entreprises agricoles peuvent avoir plusieurs ancrages territoriaux. Certaines exploitent un site principal et un ou plusieurs autres sites sur le territoire. Cela peut être lié au développement de l'activité ou d'une nouvelle activité un moment donné.

Un chef d'exploitation peut avoir créé plusieurs sociétés agricoles qui valorisent un même corps de ferme.



4.1

Profil des exploitations agricoles du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les sites d'exploitation

Une répartition homogène

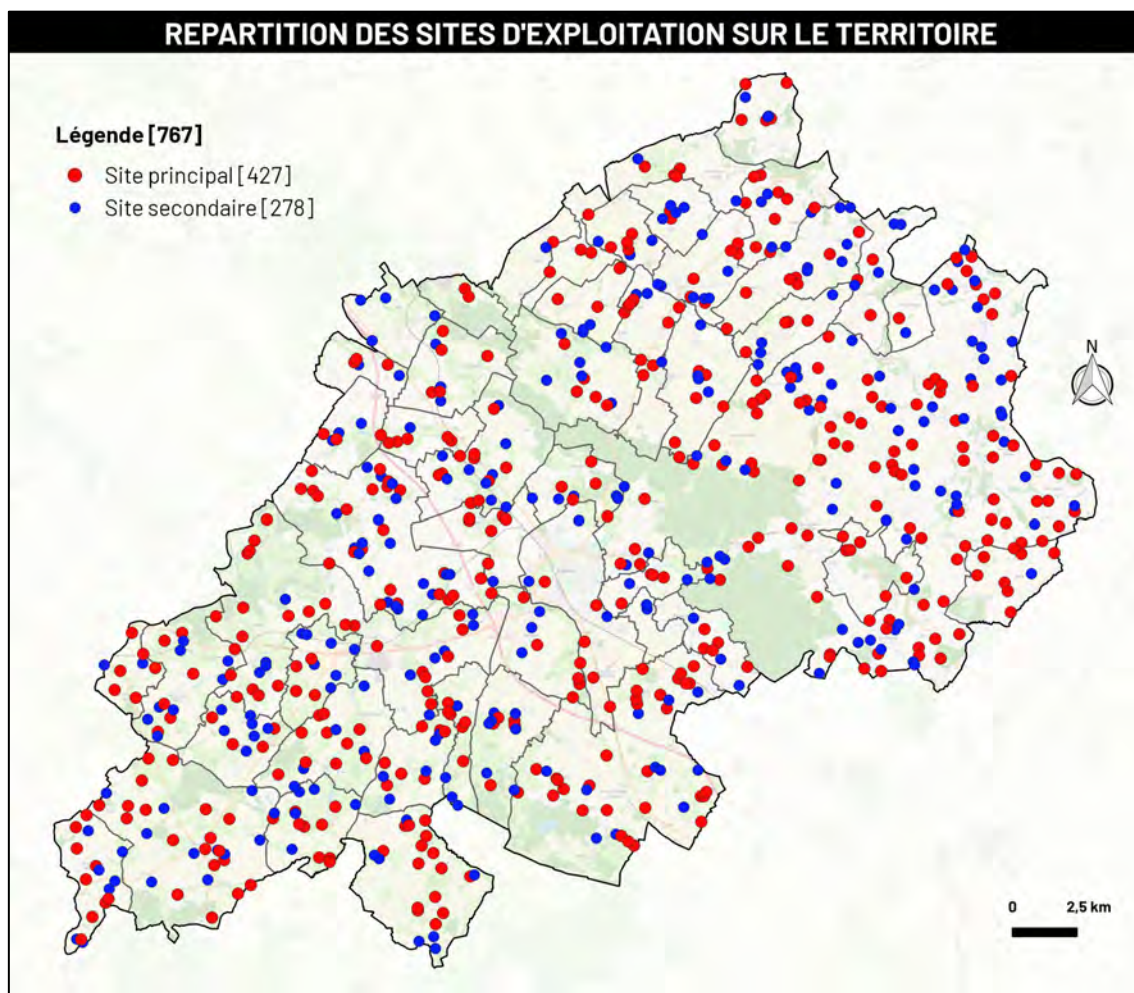
D'après l'enquête terrain de 2023, on dénombre **705 sites d'entreprises agricoles** sur le territoire soit :

- **427 sièges d'exploitations** (principaux) ;
- **278 sites secondaires**. Il s'agit souvent de corps de ferme ou de bâtiments isolés.

Ces sites se répartissent de façon assez **homogène** sur le territoire de la Communauté de communes. Cette répartition est homogène.

Cela étant, on note que près de **40% des sites identifiés sont des corps de ferme secondaires**. En effet, certaines exploitations peuvent avoir plusieurs sites, et notamment un site principal hors du territoire de la Communauté de communes, et un site secondaire dans son périmètre.

L'activité d'élevage, mais aussi la grande culture, **peuvent nécessiter l'usage de plusieurs bâtiments** répartis en fonction du parcellaire. Cela induit des déplacements plus importants.



Carte 28 : Répartition des sites d'exploitation sur le territoire

(Source : CRAN)

PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les sites d'exploitation

Une majorité d'exploitants propriétaires de leur outil de travail

Sur les 284 retours de questionnaire étudiés, **72% des répondants sont propriétaires** de leur site principale (soit 206 agriculteurs).

40% des répondants ont un second site d'exploitations (113 agriculteurs sur les 284 interrogés). Et parmi eux, 66% en sont propriétaires (75 agriculteurs sur les 113).

Les corps de ferme en location sont bien souvent propriété des parents ou de la famille proche. Avoir la propriété de son **outil de travail principal** est **indispensable à la pérennité de l'exploitation à terme**.

Ne pas avoir la maîtrise du foncier peut amener quelques difficultés en cas de projets sur l'exploitation (bâtiments, etc...) mais aussi dans le cas où le PLU aurait malheureusement inclus le corps de ferme au sein du secteur urbanisable du PLU. Pour rappel, dès qu'un secteur passe urbanisable, il y a une possibilité pour le propriétaire **de la parcelle de résilier le bail (en application de l'article L411-32 du Code rural) moyennant des indemnités**.

Les agriculteurs propriétaires du site principale

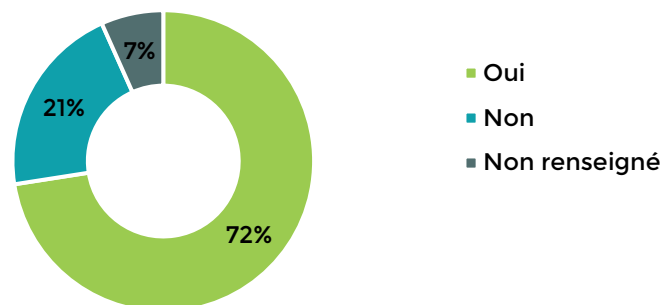


Figure 22: Propriété du corps de ferme
(Source : CRAN)

Les agriculteurs propriétaires d'un second site

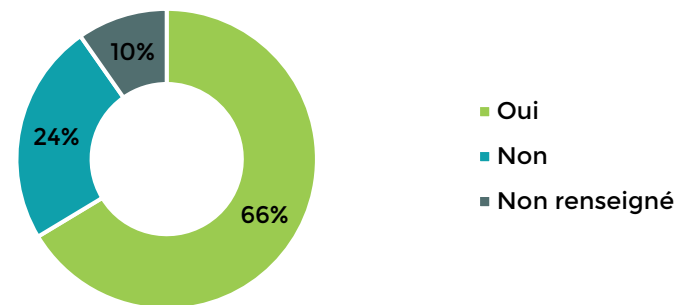


Figure 23: Propriété du site secondaire
(Source : CRAN)

PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

L'âge des chefs d'exploitation

L'âge des chefs d'exploitation

Chaque entreprise agricole est gérée par un chef d'exploitation. C'est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation.

Par convention, un seul chef d'exploitation est retenu même dans le cadre sociétaire (premier co-exploitant). Lorsque plusieurs personnes assurent les responsabilités dans l'entreprise, la plus jeune est retenue comme premier co-exploitant car elle a le plus de chance de devenir le seul chef d'exploitation à l'avenir.

Le territoire intercommunal est concerné par le phénomène de vieillissement de la population agricole : en 2023, **44 % des chefs d'exploitation ont entre 50 ans et 60 ans, et 22 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans**. La moyenne d'âge avoisine les 51 ans. Cette répartition engendre un questionnement sur la transmission des exploitations agricoles du territoire d'étude.

Répartition des travailleurs agricoles selon leur âge

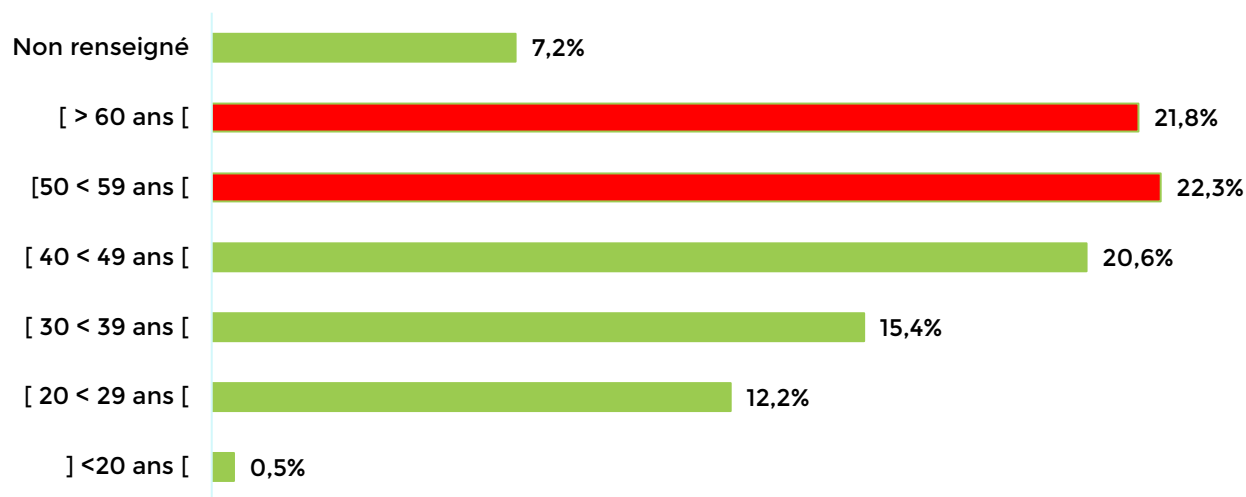


Figure 24: Répartition des travailleurs agricoles selon leur âge
(Source : CRAN)

PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

Les actifs agricoles

Le phénomène de vieillissement de la population peut aussi être relativisé. Parmi ceux qui sont concernés prochainement par la question de la retraite, 77 % des exploitations ont identifié un repreneur à terme. La population agricole installée sur le territoire a encore de nombreuses années d'activité devant elle. Cela étant, l'une des principales difficultés rencontrées lors des transmissions de structures porte sur le foncier. Avec un prix moyen à l'hectare élevé, la pression foncière demeure importante.

A l'inverse, seulement 12,74% des travailleurs agricoles sont âgés de moins de 30 ans. Ce chiffre témoigne d'un certain dynamisme.

Des difficultés à trouver de la main d'œuvre

Lors de l'enquête, 26 % des exploitations déclarent employer au moins un salarié. L'activité agricole génère des emplois avec environ 1,7 actif / exploitation. L'agriculture a besoin de main-d'œuvre. Or, il n'est pas évident de trouver des ouvriers qualifiés dans ces filières très spécifiques.

Les structures importantes en polyculture élevage lait, les activités équestres, le maraîchage et l'arboriculture concentrent une main-d'œuvre par exploitation bien plus importante que les exploitations de grandes cultures et d'élevage (allaitant, ovins...). De manière générale, les activités de diversification génèrent davantage d'emplois, quelle que soit l'orientation technico-économique de l'exploitation. La présence de ces activités à forte valeur socio-économique est un atout pour le territoire qu'il convient de protéger, voire de renforcer.

A noter également, la présence importante d'actifs agricoles exerçant une double activité. Nous en avons recensé 21 exploitants sur 244 exploitants (soit ~9%). L'activité agricole seule ne suffit pas à subvenir à leurs besoins, il est alors nécessaire pour ces structures de trouver un autre emploi (paysagiste, industrie, salarié agricole, etc.).

ENJEUX

L'activité agricole est un secteur économique dynamique sur le territoire. Il convient de soutenir cette activité pour maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire.



4.2 Installations aidées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LES INSTALLATIONS AIDEES

S'installer en agriculture

Les Chambres d'agriculture accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Il existe un Répertoire Départ Installation (RDI) dans lequel chaque candidat à l'installation en agriculture peut s'inscrire afin d'être mis en relation avec des cédants.

Par ailleurs, **les jeunes candidats à l'installation bénéficient d'aides visant à faciliter le financement de la reprise ou la création d'une exploitation agricole**, sous réserve du respect de certaines conditions réglementaires (âge, capacité professionnelle, etc.) et de la présentation d'un projet d'entreprise viable.

Selon la MSA, en Normandie en 2021 :

- o Un total de **765 installations**
- o 74% des installations concernent **des porteurs de projet de moins de 40 ans**.
- o 49% des installations sont bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).
- o **55% des installations** se font en renouvellement c'est-à-dire qu'une cessation d'activité sur deux débouche sur l'installation d'un nouvel agriculteur. Le reste des surfaces est démantelé, ou part à l'agrandissement.
- o Sur les 8 dernières années en Normandie, les installations aidées système bovin lait sont passées de 60% à 46% (en 2021), celles en bovin viande de 11% à 7%. A contrario, les activités en progression sont les grandes cultures (passées de 16% à 21% des installations aidées) et celles en maraîchage/horticulture/arboriculture passées de 1% à 13% en 2021.

En 2021, une augmentation du nombre d'installations aidées a été constatée dans tous les départements de la région (+40% en un an). Dans l'Orne, **l'augmentation des installations atteint 64%**

Le coût de l'installation individuelle en 2021 en Normandie est de 307 000 €. En diminution de 48 000€. Elle est de 326 656 € dans l'Orne, la principale différence étant le poste matériel plus important dans ce département.

En 2021, dans l'Orne, 34% des installations totales se font **en Agriculture Biologique** et 22% intègrent **une commercialisation en circuit-court** contre respectivement 28% en Normandie.

Enfin, à l'échelle de la Normandie, en 2021, près de $\frac{3}{4}$ des installés (73%) sont des hommes issus principalement du milieu agricoles (pour 68%). Dans l'Orne, ces résultats sont plus accentués : 74% des installés sont des hommes d'origine agricole (77%).

Pour en savoir plus sur l'installation en Normandie : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/pub/actualites/observatoire-installation-transmission-normandie/>

:

LES INSTALLATIONS AIDEES

Sur Terres d'Argentan Interco

2/3 des installations aidées se font en système bovin

Sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco, il y a eu **22 jeunes qui se sont installés** dans le cadre de la Dotation Jeunes agriculteurs (DJA) en 5 ans (entre 2018 et 2022) avec un pic en 2021 (8 installations). Soit une moyenne d'un peu plus de 4 installations aidées par an.

En Normandie, ces 5 dernières années, 300 jeunes ont bénéficié de la DJA pour s'installer (35% des installés en agriculture). Les 22 bénéficiaires de la DJA sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco représentent 7% des bénéficiaires de la DJA en Normandie.

Sur Terres d'Argentan Interco :

- o près d'un quart des installés est une femme ;
- o 50% des installés bénéficiaire de la DJA ont un niveau d'étude à l'installation équivalent ou supérieur au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
- o A l'installation, 64% des jeunes agriculteurs ont fait le choix de s'installer en système bovin lait (14% en cultures et 14% en bovins viande). Seuls 4% des installés (=1 personne) ont opté pour les équins et autant pour le maraîchage.

Nombre d'installations aidées entre 2018 et 2022

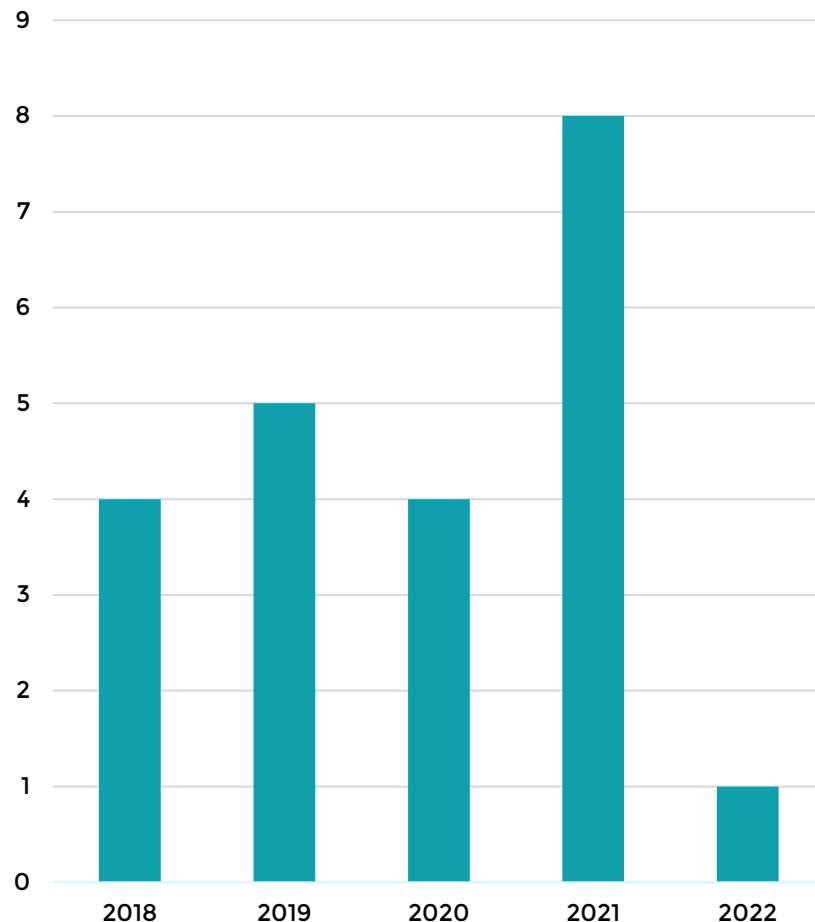


Figure 25 : Données sur les installations aidées 2018-2022

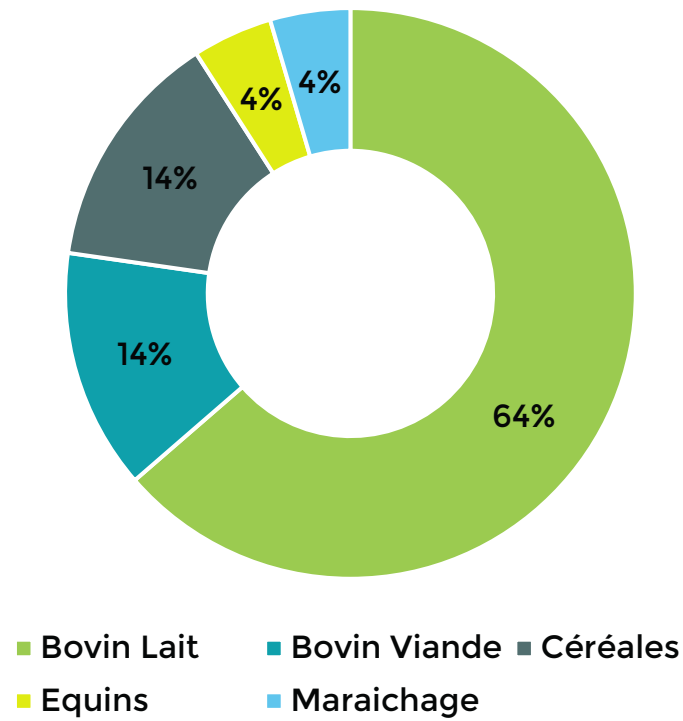
(Source : CRAN PAI 2023)



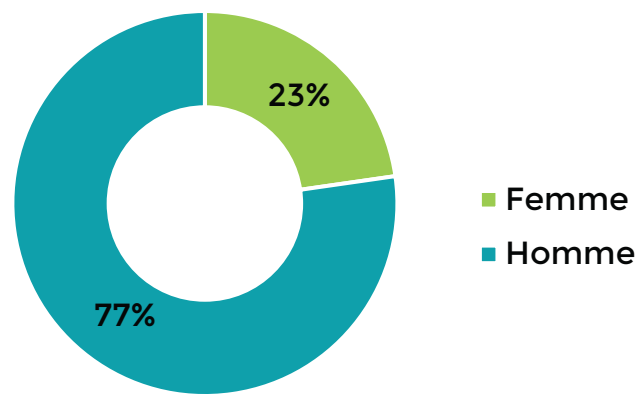
LES INSTALLATIONS AIDEES

Sur Terres d'Argentan Interco

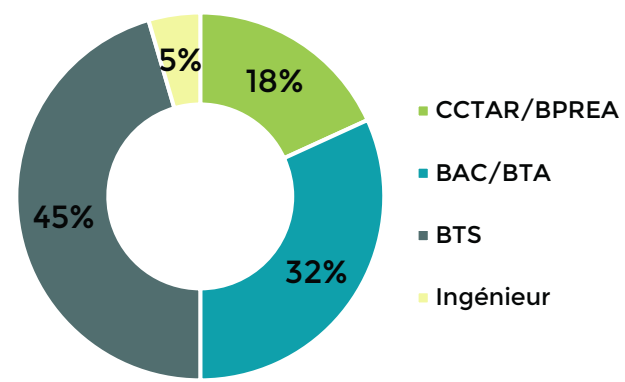
Système de production à l'installation



Répartition par sexe des installés



Niveau d'étude à l'installation



Figures 26 : Données sur les installations aidées 2018-2022 – CC Terres d'Argentan
(Source : CRAN Interco 2023)



LES INSTALLATIONS AIDEES

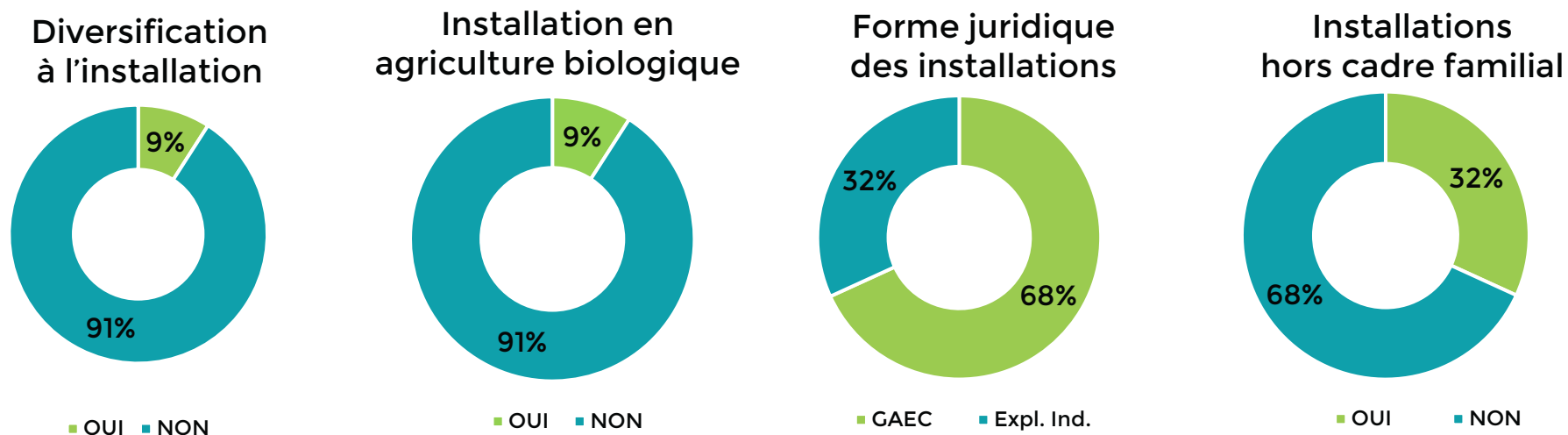
Sur Terres d'Argentan Interco

Des installations qui suivent le profil des exploitations du territoire

En 2020, **71% des installations aidées en Normandie se sont réalisées sous forme sociétaire** (GAEC, EARL ou autres formes sociétaires) aussi bien en famille que hors cadre familial. La forme sociétaire offre des avantages en termes de coût à l'installation (transmission progressive des l'outil de travail), de condition de travail et de partage des responsabilités.

Sur le territoire de la CC Terres d'Argentan Interco, **seulement 32% des jeunes agriculteurs se sont installés hors cadre familial**. A contrario, **2/3 des jeunes agriculteurs se sont installés sous forme sociétaire** avec des membres de leur famille (GAEC).

91% des installations se sont faites sans diversification et seulement 2 agriculteurs (9% des installés) ont fait le choix de s'installer en agriculture biologique.



Figures 27 : Données sur les installations aidées 2018-2022 – CC Terres d'Argentan

(Source : CRAN Interco 2023)

LES PROJETS AGRICOLES

Pérennité des exploitations agricoles

Des exploitations à transmettre d'ici quelques années

Lors de cette enquête, 29% d'entre eux sont à moins de 5 ans de la retraite.

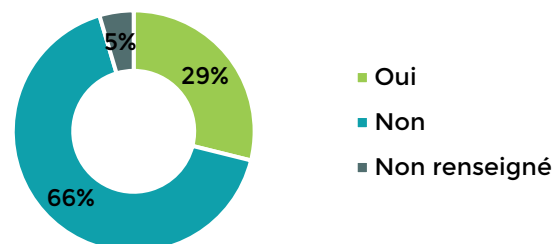
A ce stade, 1/3 de ces exploitations ont identifié un successeur dans la cadre familial alors que 9% d'entre elles, la succession se fera au dehors de la famille.

En revanche, 46% des exploitations n'ont pas encore de successeurs.

Les exploitations n'ayant pas identifié de successeurs risquent de ne pas être reprises dans leur ensemble et de voir leurs terres réparties entre plusieurs exploitations. Ce phénomène participe aussi à l'agrandissement et à la concentration des exploitations d'aujourd'hui.

Il participe également à mettre en concurrence les jeunes agriculteurs en recherche d'un lieu d'installation, avec des agriculteurs en place souhaitant s'agrandir et ayant un potentiel financier plus important.

A moins de 5 ans de la retraite



Le devenir des fermes des agriculteurs à moins de 5 ans de la retraite

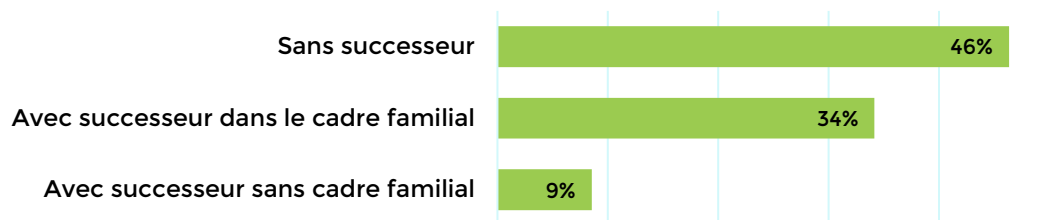


Figure 28: Transmission des exploitations agricoles des exploitations agricoles

(Source : CRAN 2023)

ENJEUX

De nombreuses exploitations seront à transmettre d'ici quelques années. Face à une population agricole vieillissante, il est nécessaire de maintenir les corps de ferme en activité et fonctionnels afin de faciliter les projets de reprise. L'une des principales difficultés rencontrées lors des transmissions de structures porte sur le foncier. Avec un prix moyen à l'hectare élevé, la pression foncière demeure importante.



4.3. OTEX des exploitations

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Les surfaces agricoles utiles

Les surfaces agricoles utiles

Sur la base des déclarations des exploitants, la tendance à l'augmentation des surfaces se confirme **avec une moyenne de 130 hectares par exploitation** quand le RGA donne 89 ha de moyenne en 2020 (en tenant compte des micros-exploitations). Toutefois, cette donnée est toute relative. En effet, **la médiane se situe autour de 93 hectares**. La médiane permet de limiter les effets de seuil et semble plus représentative de la réalité du terrain. Cette donnée indique que 50 % des exploitations valorisent moins de 93 hectares et 50 % des exploitations plus de 93 hectares.

La répartition de la SAU se fait de la manière suivante :

- **35% des exploitations agricoles rencontrées exploitent plus de 150 ha au total** dans leur systèmes de productions (100 agriculteurs sur les 284 rencontrés).
- 29% des agriculteurs utilisent entre 80 à 150 ha (82 agriculteurs sur les 284 rencontrés).
- Ce qui nous fait environ ¾ des agriculteurs rencontrés qui exploitent plus de 80 ha dans leurs systèmes de productions. Il s'agit essentiellement des exploitations en polyculture élevage et en grandes cultures seules.
- **26% des agriculteurs utilisent entre 20 à 80ha**. Ces plus petites surfaces sont valorisées par des exploitations maraîchères, fruitières, élevages seuls (bovins, ovins/équins et hors sol).

Totale de la SAU valorisée par exploitation

SAU	En ha	En %
SAU moyenne en prairie	53	40,6
SAU total en prairie	14047	38,8
SAU moyenne en propriété	38	29,3
SAU totale en propriété	9615	26,6
SAU moyenne exploitée	131	100,0
SAU totale exploitée	36189	100,0

Tableau 11 : SAU valorisée par exploitation
(source : CRAN)

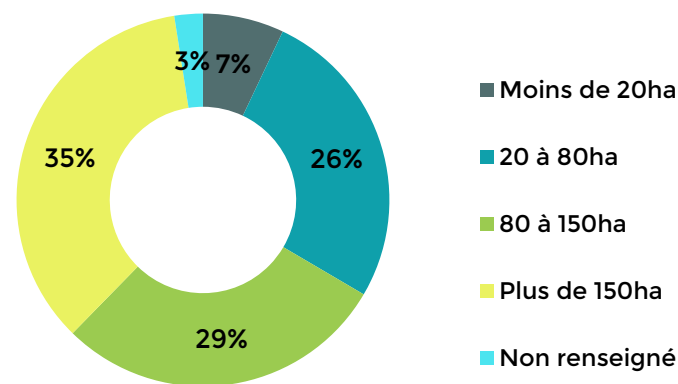


Figure 29 : SAU des exploitations
(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Le statut juridique

Une diversité de statut juridique

D'après l'enquête 2023, **environ 40%** des exploitations qui ont répondu au questionnaire, sont **encore des exploitations individuelles**. Les exploitations sous formes sociétaires, sont majoritaires à près de 60 % avec principalement :

- 24% en EARL;
- 22% en GAEC;
- Et 8% en SCEA.

On notera que pour les exploitants d'Argentan, **la part d'EARL domine**, avec ensuite les GAEC, puis les SCEA. On retrouve également d'autres types de sociétés, dans les 6% de formes juridiques autres (ex : SAS, GFA, SARL...). En effet, les formes sociétaires offrent aux exploitants **la possibilité de dissocier le patrimoine privé, du patrimoine professionnel**. Ainsi en cas de difficultés financières, les créanciers n'ont généralement pas d'emprise sur le patrimoine privé. L'organisation sociétaire **permet également de regrouper les moyens humains, matériels et financiers et facilite ainsi la transmission des exploitations**. La forme EARL permet à un exploitant de travailler sur une autre structure (ETA par exemple), ce que ne permet pas le GAEC.

Enfin, via une société, les exploitants peuvent faire le choix de s'associer avec un ou plusieurs apporteurs de capitaux (SCEA, GFA...).

Statut juridique des exploitations agricoles

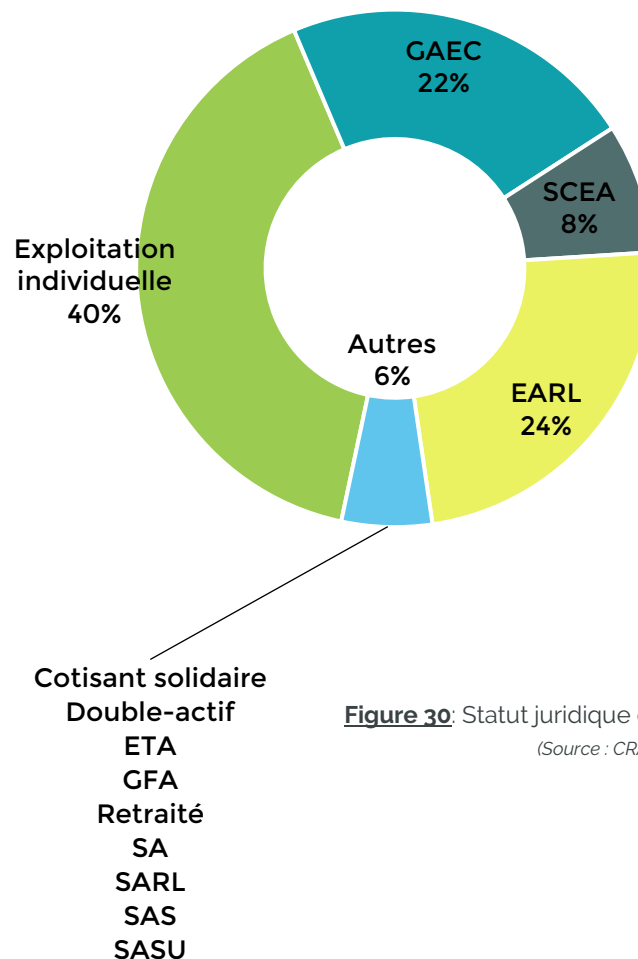


Figure 30: Statut juridique des exploitations agricoles
(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Orientations technico-économiques

Une majorité d'exploitation en polyculture élevage

45% des exploitations enquêtées du territoire pratiquent un système de polyculture associé à de l'élevage (principalement bovin). C'est le système prédominant.

L'activité équestre représente 30 % des exploitations du territoire. On y trouve des élevages, des centres d'entraînements pour la compétition mais aussi des centres équestres.

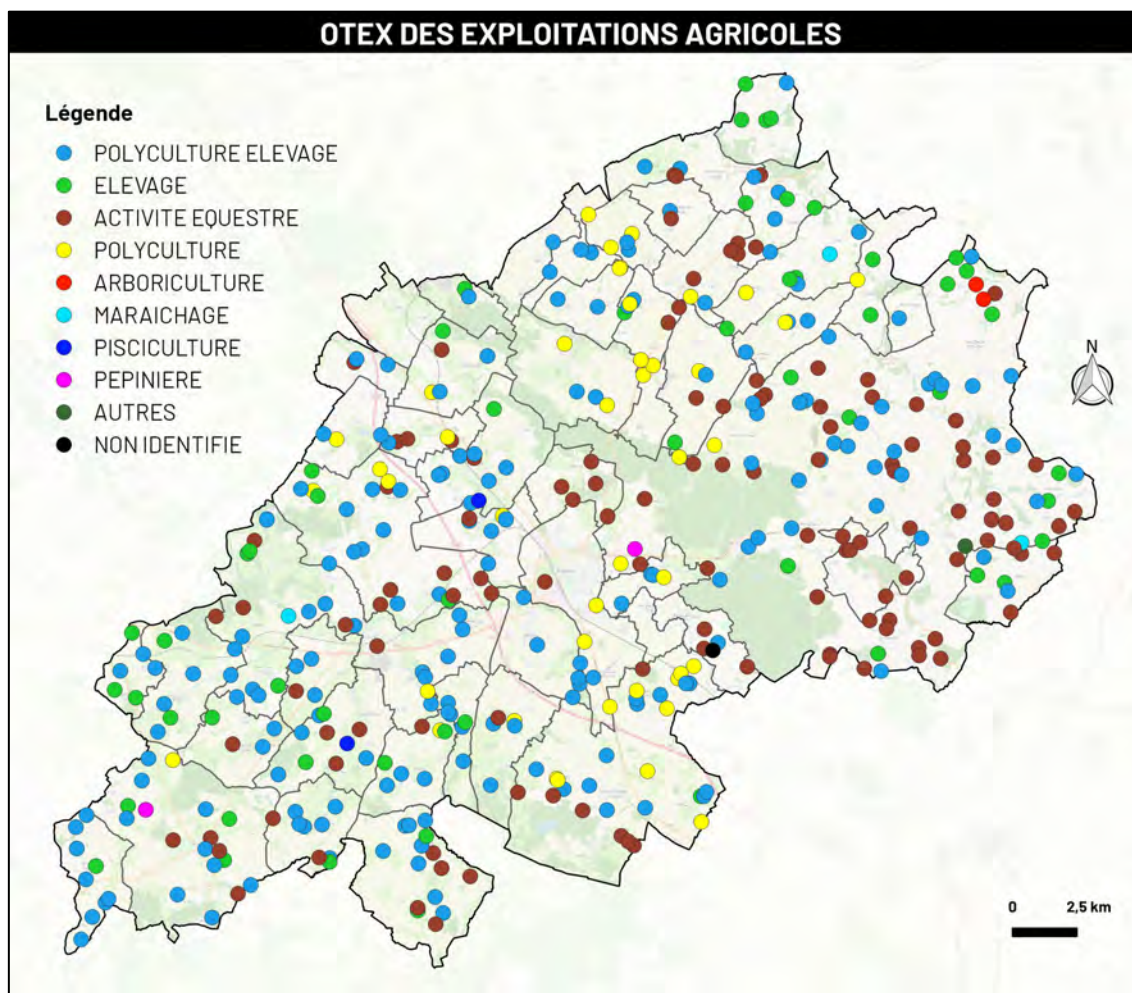
L'activité d'élevage seul (bovins, volailles, porcins) représente 13% des exploitations.

10% des exploitations ayant participé à l'enquête agricole pratiquent un système uniquement polyculture.

Dans des proportions beaucoup plus réduites, nous trouvons ensuite diverses activités telles que :

- le maraîchage
- l'arboriculture
- la pisciculture.

Malgré les difficultés économiques actuelles, l'élevage demeure majoritaire.



Carte 29 : Orientation technico économique des exploitations

(Source : CRAN)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Orientation technico-économiques

Répartition des exploitations enquêtées par productions

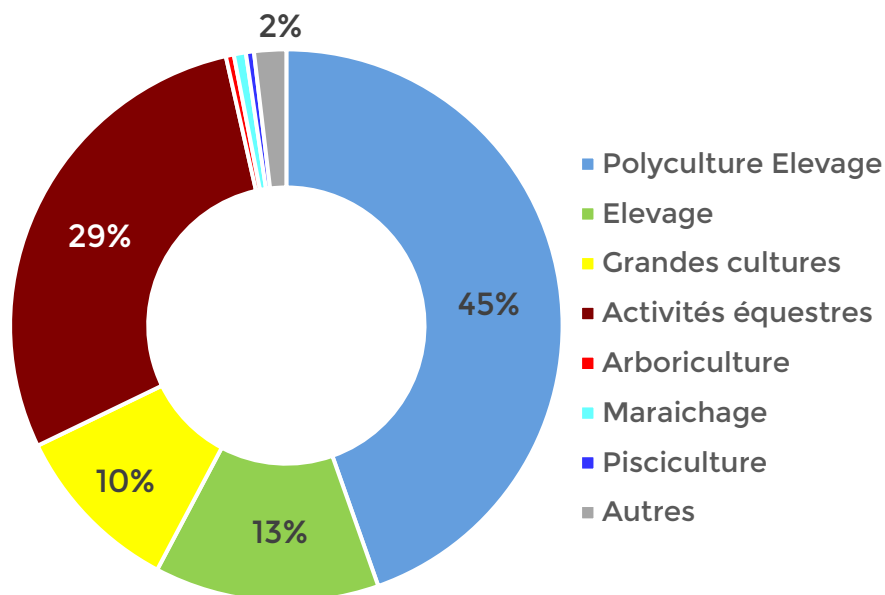


Figure 31: Répartition des exploitations par production

(Source : CRAN 2023)

Pluralité des productions agricoles

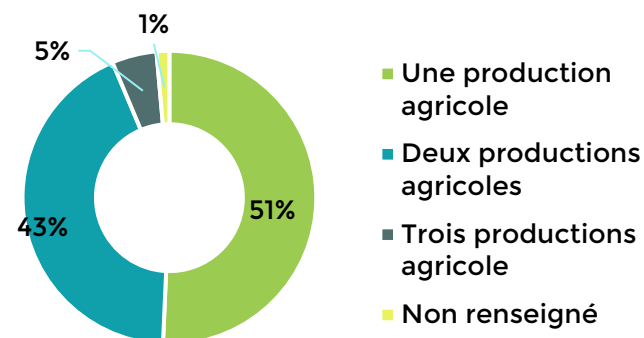


Figure 32: Pluralité des productions agricoles

(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Orientation technico-économiques

Encore de nombreux animaux

Les données issues de l'enquête montrent que :

- 39% des éleveurs sont des éleveurs de bovins d'engraissement,
- 38% font des vaches allaitantes et 36% élèvent de la vache laitière,
- 28% s'occupent de l'équins.

Les différents élevages sur le territoire

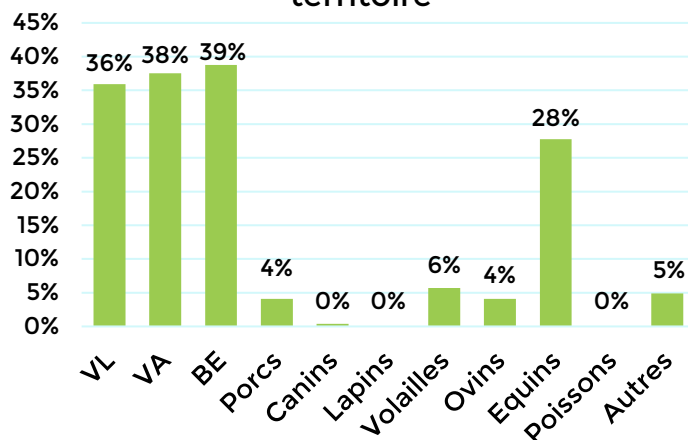
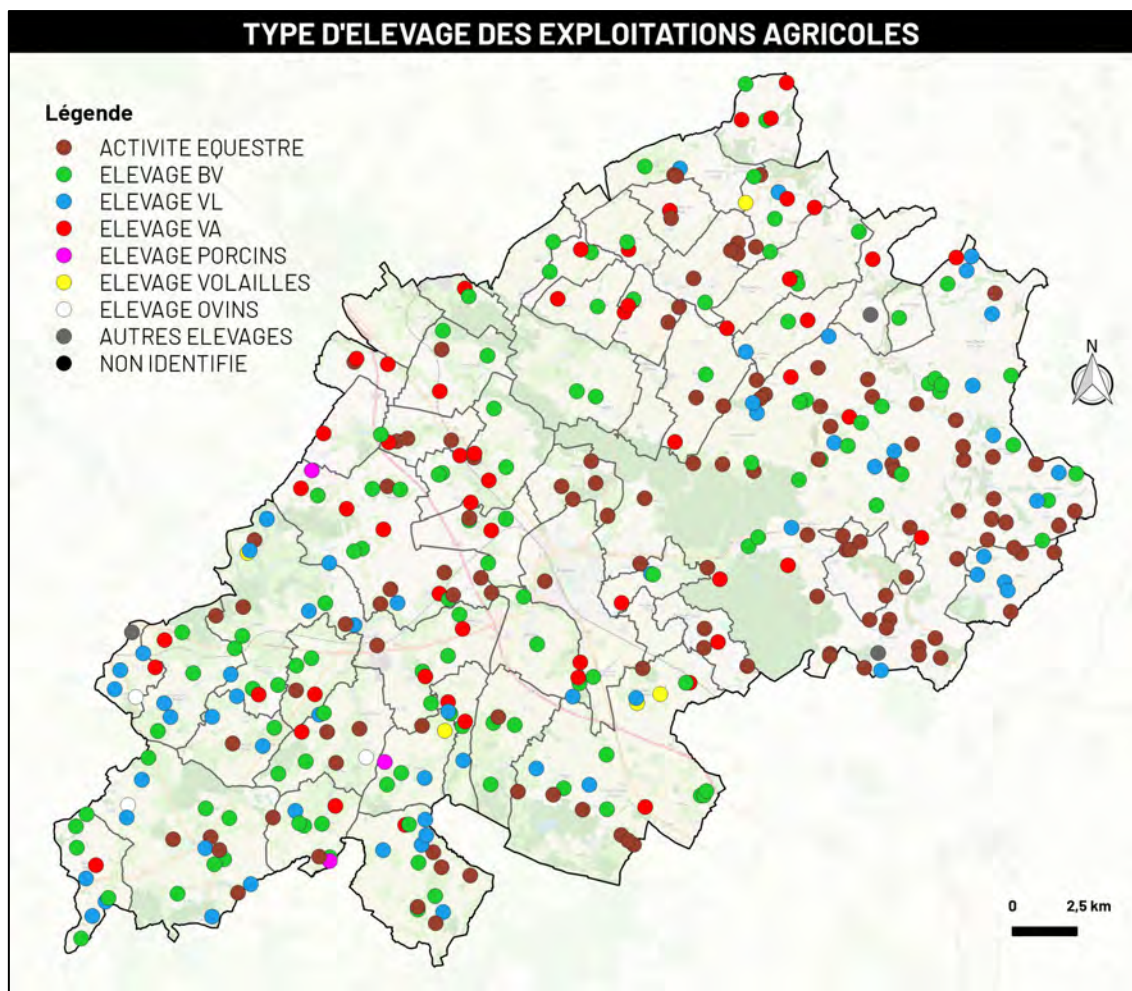


Figure 33: Les différents élevages sur le territoire
(Source : CRAN 2023)



Carte 30: Répartition des OTEX en élevage sur le territoire
(Source : CRAN)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Orientation technico-économiques

Effectif moyen des exploitations

L'effectif moyen de bovins lait est de 80 animaux par exploitation. Pour les vaches allaitantes, l'effectif moyen est de 44 animaux par exploitation. Il est de 73 pour les bovins à l'engraissement.

A l'échelle de la Normandie, ces effectifs sont respectivement de 78 bovins lait et de 21 vaches allaitantes par exploitation. On remarque donc que les exploitations du territoire ont des effectifs d'animaux proportionnellement plus importants.

Concernant l'effectif moyen d'équins par structure, ce dernier est bien plus important qu'à l'échelle de la Normandie (34 animaux en moyenne par exploitation contre 10 en Normandie). L'activité équestre est une filière importante pour le territoire.

Pour les autres élevages, on constate en moyenne 573 porcs, 4982 volailles, 52 ovins.

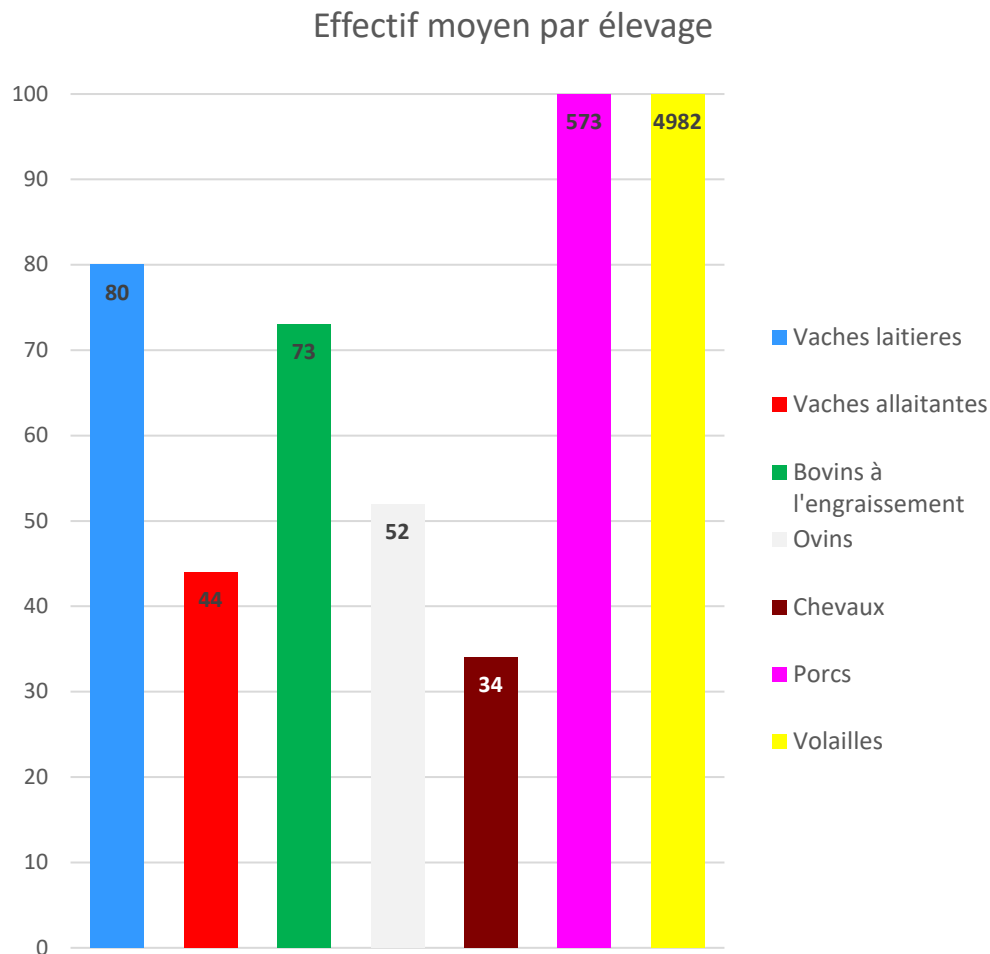


Figure 34: Effectif moyen par élevage

(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Zoom sur les principales filières d'élevage

Les systèmes polyculture-viande

Dans les exploitations polyculture-viande, le modèle familial prévaut, l'enjeu de pérennité est plutôt fort et la place de l'élevage fragilisée. La reprise de ces exploitations par de jeunes actifs peut contribuer au maintien de l'élevage qui valorise les espaces prairiaux bocagers. Mais cette dynamique d'installation ne doit pas être freinée par une urbanisation nouvelle autour des sièges ni par un morcellement du parcellaire qui conduirait au démantèlement des exploitations à transmettre, au profit d'un agrandissement des exploitations déjà en place.

Les exploitations laitières

Les exploitations laitières ont connu des phénomènes de restructuration notables au cours de ces dernières années. Majoritairement, ce sont des exploitations de grande taille avec des cheptels importants qui relèvent des ICPE. La forme sociétaire est prédominante et la moyenne d'âge plutôt jeune. Les besoins de modernisation des installations d'élevages dans ces exploitations sont évidents.

Les systèmes herbagers

Les systèmes herbagers peuvent apparaître plus fragilisés, tant d'un point de vue économique en raison d'un manque de rentabilité, que d'un point de vue sociologique en raison du vieillissement des exploitants. Il s'agit parfois d'exploitants exerçant une double activité car l'activité agricole seule ne permet pas d'en vivre. Situées dans des fonds de vallée ou en bordure de forêts, ces activités d'élevage extensif permettent de valoriser les zones bocagères et les secteurs vallonnés ; elle joue un rôle favorable sur l'entretien de ces espaces et le maintien des paysages.

Diverses activités autour du cheval

La Normandie est toujours la région de référence pour le cheval en France. L'Orne s'est spécialisée dans le cheval de course. Sur Terres d'Argentan Interco où il existe de nombreuses structures, cette activité génère de nombreux emplois et contribue à l'économie et l'attractivité du territoire.

- Les élevages : structures dont l'activité principale est l'élevage,
- Les entraîneurs de chevaux de courses de trot et de galop.
- Les établissements équestres : centre équestre, ferme équestre, écurie de propriétaires,

Le territoire bénéficie d'équipements importants tel que des sites de concours (Haras du Pin) et des hippodromes (Argentan, Haras du Pin et Rânes). Elle accueille chaque année les plus prestigieuses manifestations équestres internationales.

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Zoom sur l'activité équine

Le Haras national du Pin : un équipement structurant

Le Haras national du Pin se projette aujourd'hui concrètement dans un renouveau global. L'intention est de redonner tout son lustre à ce patrimoine inestimable. Economie, Tourisme et Sports équestres représentent les grands axes de développement de ce plan à l'étude depuis 2019.

Avec le concours de l'Etat, la Région Normandie et le Département de l'Orne se mobilisent pour mener à bien des investissements nécessaires au développement de ce "Versailles du Cheval« avec plusieurs objectifs :

- devenir la 1^{re} destination rurale thématique de France, proposant 3 offres touristiques : familiale, haut de gamme et d'affaire.
- conquérir la place de Pôle international de sports équestres et se positionner comme Centre de préparation des JO 2024.
- mettre en valeur le management spécifique de la filière équine, créer une pépinière d'ânes et proposer des formations aux professionnels en attelage et traction animale.

ENJEUX

L'activité d'élevage est un secteur économique dynamique sur le territoire. Malgré la crise, les activités bovines et équines du territoire contribuent à la qualité paysagère du territoire et à la préservation des espaces. Leur maintien et leur pérennité dans le temps est indispensable pour maintenir les prairies au sein de la Communauté de communes.

Les secteurs constructibles (U et AU) devront être raisonnés plutôt au contact des zones déjà bâties pour éviter la constitution d'espaces résiduels difficiles à exploiter : parcelles en pointe, parcelles enclavées dans des zones pavillonnaires, ou parcelles en lanières difficilement accessibles... Les corps de ferme et les activités équestres nécessiteront des cônes de développement en zone agricole pertinents et suffisants.

Pour ne pas compromettre leur pérennité, ces sites d'exploitations devront être maintenus en zone agricole. La préservation des corridors écologiques dans le PLUi-H devra être équilibrée. Une surenchère réglementaire pourrait renforcer un sentiment de découragement et s'avérer contre-productive. La réglementation n'est pas le seul levier pour préserver notamment le maillage bocager, les démarches volontaires initiées par les collectivités sont tout aussi pertinentes et efficaces (opération groupée de replantation, valorisation du bois de haies dans des chaudières collectives....)



4.4 Modes de faire valoir

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

MODES DE FAIRE VALOIR

Statut du fermage

Des exploitants locataires de leur parcellaire

Les agriculteurs sont généralement locataires des parcelles qu'ils exploitent, c'est le cas pour environ 70% de la SAU des exploitations. Les terres exploitées en propriété sont représentées à hauteur de 30%.

Or, le fait de ne pas avoir la maîtrise des terres, et notamment à proximité des secteurs bâtis, peut être préjudiciable pour certaines exploitations, en cas de projet communal. Pour rappel, dès qu'un secteur passe constructible, il y a une possibilité pour le propriétaire de la parcelle de résilier le bail, moyennant des indemnités.

Lors de projets urbains beaucoup plus importants, il est donc impératif que la collectivité territoriale connaisse les agriculteurs touchés par une zone et anticipe par un travail avec la SAFER. D'autre part, pour les exploitants propriétaires, en cas de difficultés financières ou pour anticiper de faibles retraites, la tentation est forte de vendre des terres agricoles en terrain à bâtir, en particulier sur les communes où la pression foncière est importante.

La pression foncière a pour conséquence l'augmentation du prix de la terre, qui entre en concurrence avec d'autres utilisations possibles. Les objectifs des propriétaires peuvent donc changer au gré des opportunités. Enfin, soulignons que les tensions sur les prix rendent de plus en plus difficile l'accès des terres aux jeunes qui souhaitent s'installer.

Modes de faire valoir

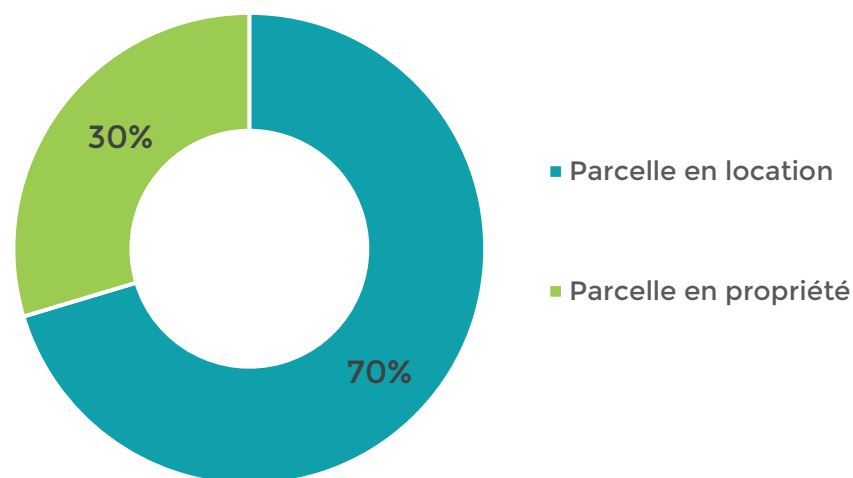


Figure 35: Modes de faire valoir

(Source : CRAN 2023)

MODES DE FAIRE VALOIR

Les parcelles publiques

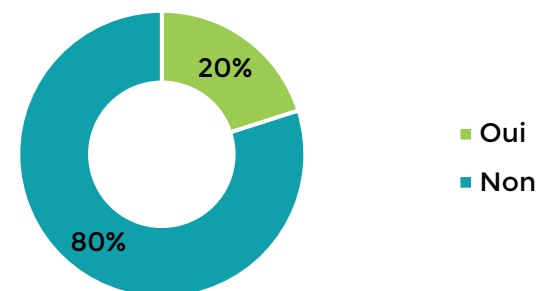
L'utilisation des parcelles publiques dans les systèmes de production

20% des répondants valorisent des parcelles publiques. La taille moyenne de ces parcelles est d'un peu plus de 8 hectares pour des baux de 9 ans principalement.

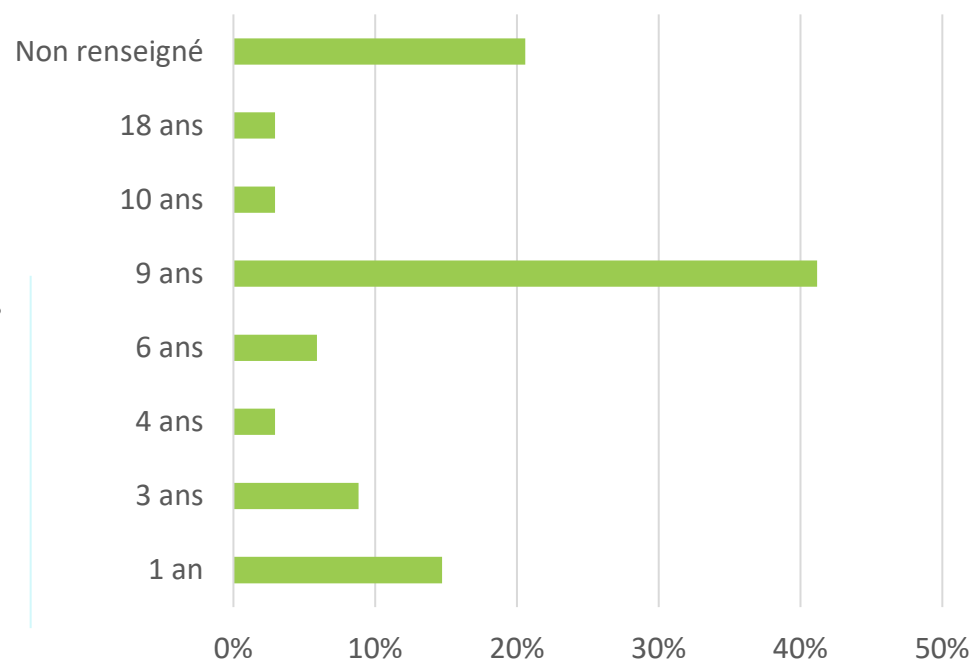
Ces parcelles sont détenues majoritairement par les communes à hauteur de 60% des exploitations enquêtées, mais aussi par d'autres (SAFER, Département, Intercommunalité).

Le contrat de sous location par la SAFER n'est en aucun cas un bail rural. C'est un contrat dont la durée, est déterminée dès le départ par convention. Il s'agit de réserves foncières dans le cadre de projet d'infrastructures comme par exemple la RD924.

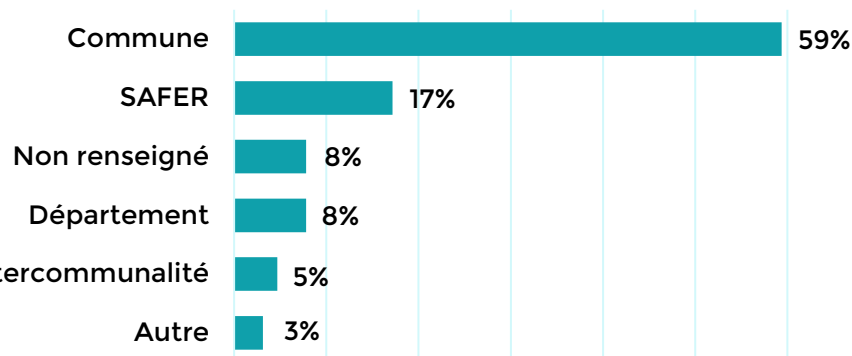
Part des exploitants utilisant des parcelles publiques



Durée du contrat



Diversité des propriétaires



Figures 36: Valorisation des parcelles publiques

(Source : CRAN 2023)



4.5 Les pratiques environnementales

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les enjeux environnementaux et pratiques de cultures

Des exploitants et exploitantes soucieux de l'impact agricole sur l'environnement

39% des exploitations ayant répondu à l'enquête agricole mènent des actions pour la protection de l'environnement.

Il s'agit principalement de la mise en place de MAEC. L'objectif des MAEC est de contribuer au maintien et à la gestion des enjeux agroenvironnementaux en faveur de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion des sols. L'opérateur qui porte ce dispositif est la Chambre d'agriculture.

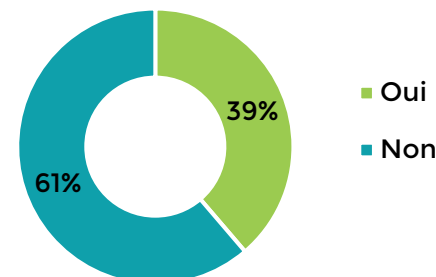
L'essentiel des MAEC contractualisées sur le territoire sont des mesures dites 'système' ; à savoir des mesures qui concernent l'ensemble des surfaces de l'exploitation. Ces mesures favorisent le maintien de l'herbe sur des exploitations en polyculture/élevage et/ou limitent l'usage de produits phytosanitaires.

A noter : toutes les surfaces agricoles du territoire ne sont pas éligibles à ces mesures.

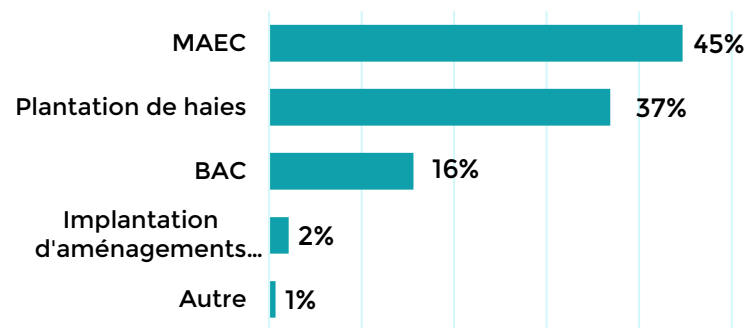
Nombreuses également sont les exploitations qui plantent des haies. La haie possède de nombreux atouts :

- elles protègent le bétail du soleil et des intempéries.
- elles empêchent le ruissellement et sont essentielles pour la biodiversité.
- Elles sont également réputées mellifères et recherchées par les insectes pollinisateurs.
- En période de sécheresse importante, comme le territoire en a connu cet été, les haies vont permettre aux sols de constituer des réserves d'eau.
- Elles jouent également le rôle de climatiseur pour refroidir les parcelles en cas de chaleur et les réchauffer lorsqu'il fait trop froid.
- Enfin, dernier atout environnemental : leur valorisation. Les haies peuvent être transformées en bois de chauffage.

Prises en compte des enjeux environnementaux



Démarches de prises en compte des enjeux environnementaux



Figures 37: Prise en compte des enjeux environnementaux
(Source : CRAN 2023)

LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

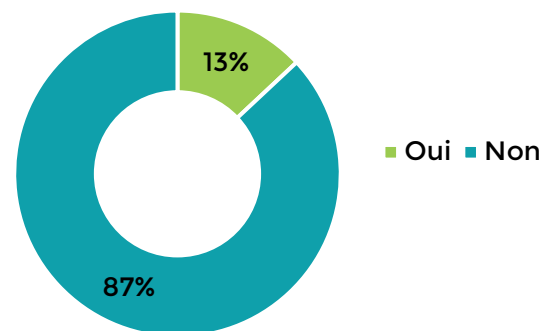
Des pratiques culturelles innovantes

Des exploitations qui innovent

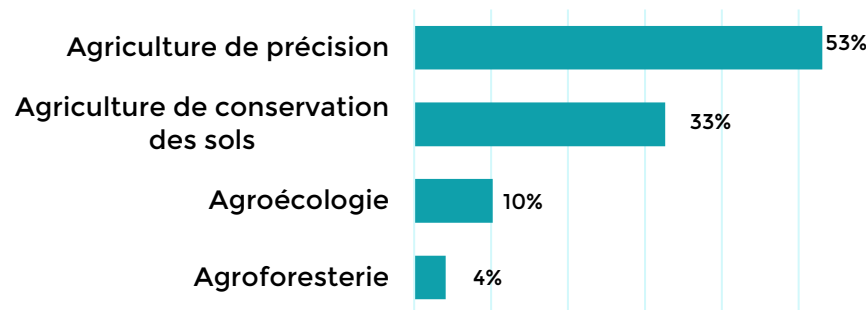
13% des agriculteurs enquêtés sont engagés dans des pratiques culturelles innovantes :

- S'appuyant sur les écosystèmes et les contextes pédoclimatiques pour définir des modes de production, l'agro-écologie tire profit des ressources naturelles, de leur fonctionnement, pour réduire les pressions environnementales.
- L'agriculture de précision est un ensemble de techniques et de pratiques visant à limiter l'utilisation directe d'intrants dans les parcelles agricoles. Elle prend en compte l'hétérogénéité intra parcellaire afin d'ajuster la dose d'intrants en quantité, en temps et en lieu (modulation) pour essayer d'améliorer le bilan économique, agronomique et environnemental des exploitations agricoles.
- L'agriculture de conservation des sols est une agriculture durable et productive qui place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires : la couverture permanente des sols, le semis sans travail du sol et enfin la diversité et la rotation des cultures.
- L'agroforesterie, c'est jumeler production de bois et production agricole dans un cadre de développement durable

Engagées dans des pratiques culturelles innovantes



Pratiques culturelles innovantes mises en place



Figures 38: Pratiques culturelles innovantes mises en place

(Source : CRAN 2023)

LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'utilisation du sol

Les travaux d'amélioration du sol

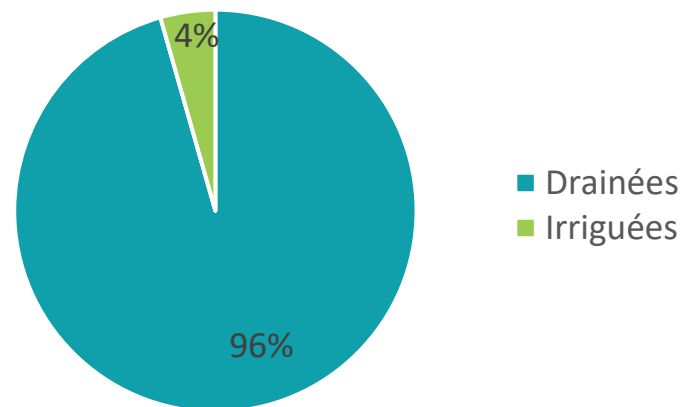
Environ 1/3 des exploitations valorisent des parcelles drainées.

Les travaux de drainage agricole permettent d'assainir les sols en enlevant l'excès d'eau pour la rejeter dans un émissaire. En limitant l'engorgement des sols, le drainage améliore le potentiel agronomique de la parcelle. Il en facilite l'exploitation et augmente les périodes d'intervention possibles.

Réel atout au niveau agricole, le drainage a néanmoins des impacts sur les milieux aquatiques environnants (cours d'eau, récepteur, zones humides). Or, ces milieux assurent des fonctions importantes : régulation des crues, maintien des berges, épuration des eaux... C'est pourquoi ces travaux sont encadrés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

L'irrigation est quant à elle très peu utilisée sur le territoire. Elle est surtout nécessaire aux exploitations maraîchères et quelques parcelles Peu d'exploitations

Travail d'amélioration sur les parcelles



Figures 39: Travail d'amélioration sur les parcelles

(Source : CRAN 2023)



4.6

Régime des exploitations

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

PROFIL DES EXPLOITATIONS

L'environnement des corps de ferme : besoins des exploitations et principales contraintes

Les principaux bâtiments des exploitations agricoles

Selon les activités pratiquées, les sites d'exploitations agricoles sont composés de bâtiments et installations spécialisés :

- les bâtiments nécessaires pour l'activité d'élevage de bovins lait, de chevaux, ou d'ovins (stabulation, salle de traite, nurserie, manèges, boxes, carrières, poulailler etc.) et leurs effluents (fumière, fosse à lisier) ;
- les installations pour les cultures et les plantations (serres, tunnels) ;
- les bâtiments pour le stockage des aliments, du matériel d'entretien pour les animaux, des semences et des produits nécessaires aux cultures, du matériel et des équipements de l'exploitation, de la production de l'exploitation (stockage simple ou frigorifique) ;
- les locaux de transformation (laiterie, fromagerie, laboratoire de transformation de viande, fruits et légumes, moulin, pressoir, fournil, etc.) ;
- les locaux d'accueil à la ferme (gîtes ruraux, magasin ou local de vente, salle d'accueil du public, ferme pédagogique, etc.).

La réglementation applicable aux ateliers d'élevage

L'élevage est une activité qui peut occasionner certaines nuisances (présence de mouches liées aux troupeaux d'animaux, meuglement des veaux en période de sevrage, odeur de fumier, etc.). Aussi, le maintien des exploitations d'élevage à proximité des zones bâties est réglementé. En fonction du type d'élevage et de son importance, il existe quatre régimes sanitaires pour les élevages (voir annexe) :

- Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Déclaration ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Enregistrement ;
- L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumise à Autorisation.

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Régime des exploitations

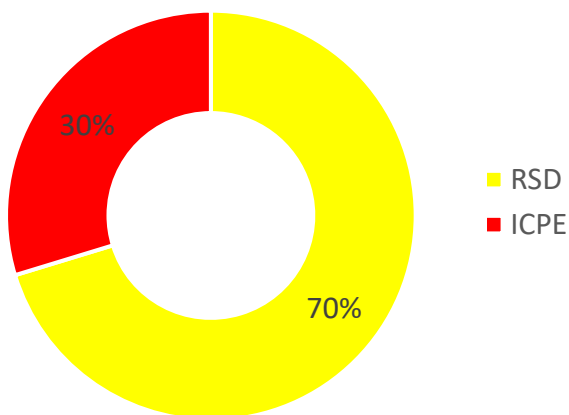
Le principe de réciprocité et la proximité vis-à-vis de tiers

D'après l'enquête de 2023, ont été recensés :

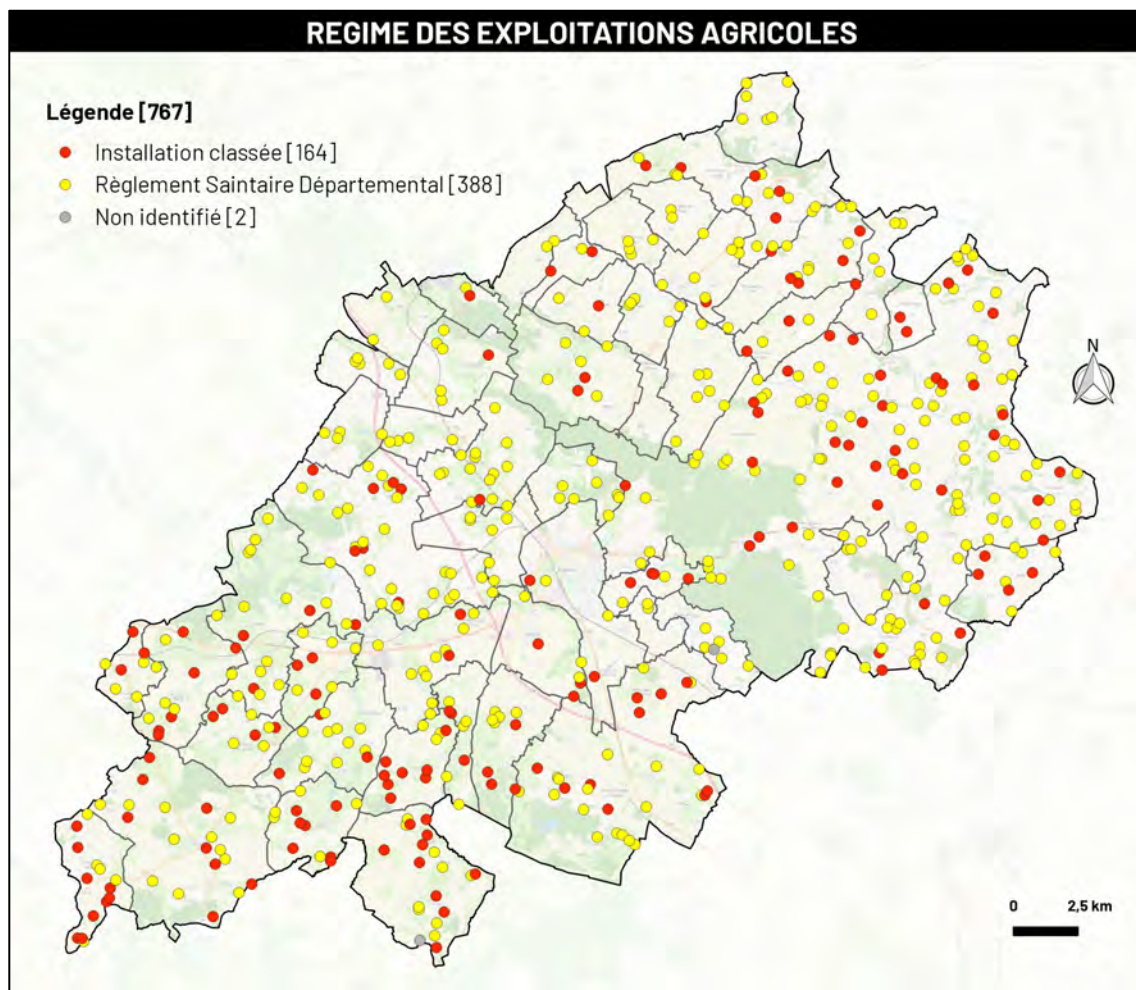
- 164 sites soumis au régime des ICPE ;
- 388 sites soumis au RSD.

Les ateliers d'élevage sont tout de même assez présents, avec une répartition plus dense des ICPE dans la partie Sud Ouest du territoire en lien avec les élevages laitiers notamment.

Statut des élevages du territoire



Figures 40: Répartition des élevages
(Source : CRAN 2023)



Carte 31: Régime sanitaire des exploitations agricoles
(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Principe de réciprocité des distances

Le principe de réciprocité et la proximité vis-à-vis de tiers

Le principe de réciprocité de l'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime, a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles d'élevages et habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ce principe s'applique également aux changements de destination de bâtiment.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations, sont fixées :

- par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à **35 mètres** linéaires minimum ;
- par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à **100 mètres** linéaires minimum.

Ces périmètres s'appliquent autour des bâtiments d'élevage et de l'ensemble de leurs annexes.

Le principe de réciprocité reste un outil efficace de protection des sites agricoles existants mais il ne garantit pas la possibilité d'implantation de constructions nouvelles. C'est pourquoi, pour les exploitations pérennes, il est essentiel de réserver un cône de développement en zone agricole bien au-delà des distances réglementaires sur des parcelles attenantes au corps de ferme.

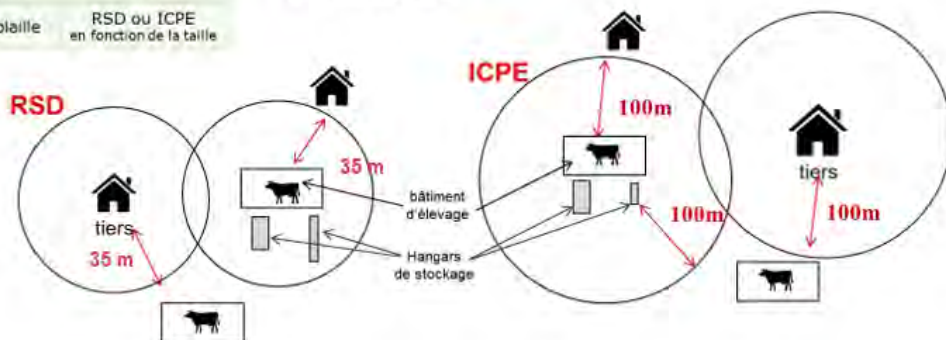
Les distances sanitaires

& le principe de réciprocité

Bovin	RSD ou ICPE en fonction de la taille et de l'orientation
Ovin	RSD
Céprin	RSD
Porcin	ICPE
Volaille	RSD ou ICPE en fonction de la taille

Les bâtiments agricoles (en particulier les bâtiments d'élevage) peuvent faire l'objet de mesures spécifiques, dites distances sanitaires, dues aux éventuelles nuisances engendrées.

Vis-à-vis de l'habitat des tiers, des principes de **réciprocité** et d'**antériorité** existent.
(L111-3 du Code Rural)



Type d'élevage	RSD	ICPE
Veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement	1 à 49	Au-delà de ces chiffres, l'élevage est soumis au régime des ICPE
Vaches laitières	1 à 49	
Vaches allaitantes	1 à 99	
Volailles	1 à 4 999	
Porcs	1 à 49	
Lapins	0 à 2 999	
Chiens	1 à 99	
Chevaux	plus de 1	
Ovins/caprins	plus de 1	

Figure 41 : Les distances sanitaires

(Source : CRAN 2023)

PROFIL DES EXPLOITATIONS

Principe de réciprocité des distances

Pour les sites d'exploitation sans élevage (stockage des récoltes, paille, matériel, etc.), il n'existe aucune législation visant à éloigner les tiers des bâtiments en activité, hormis celle de la distance d'isolement pour prévenir et limiter les risques d'incendie.

Des protections peuvent néanmoins s'avérer nécessaires sur ces sites, notamment au regard des nuisances produites (bruit, salissement) et pour des raisons évidentes de sécurité (risque d'incendie).

Sur le territoire de Terres d'Argentan Interco, des périmètres de vigilance sont appliqués autour des sites agricoles en activité et pérennes, et reportés sur les cartes.

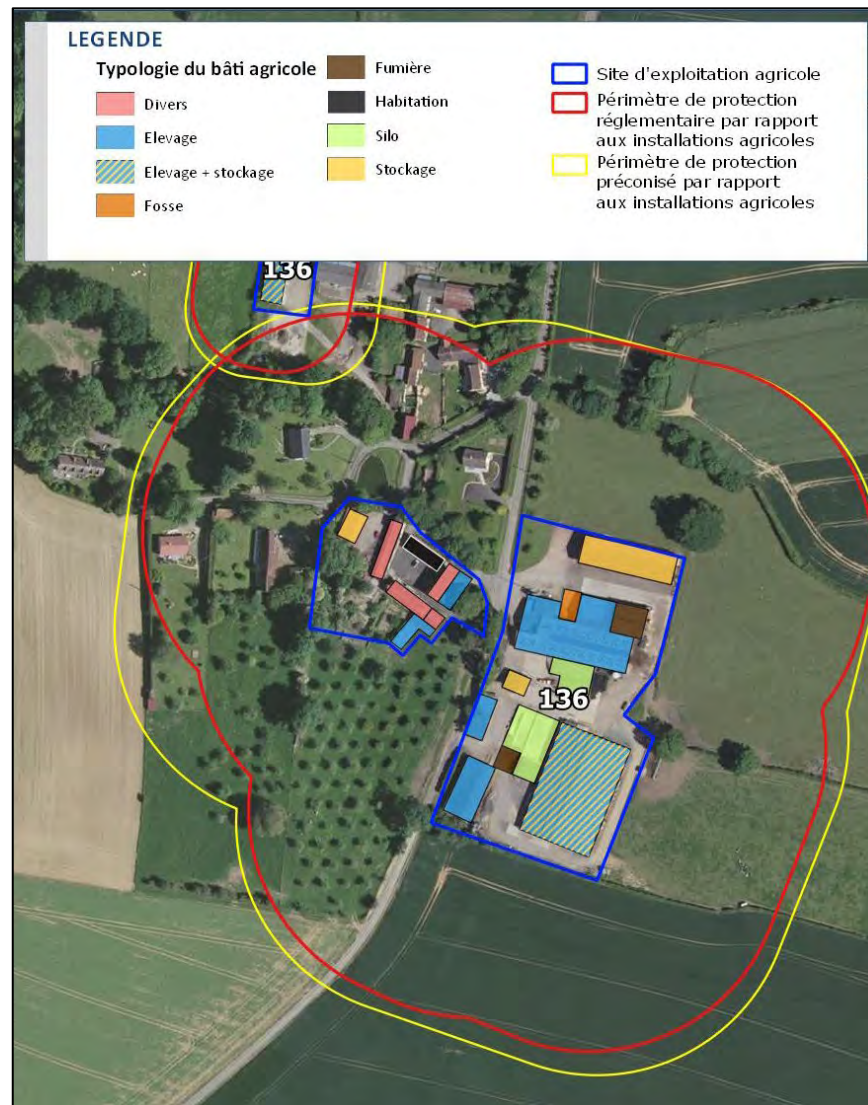
Il est déterminé :

- 100 mètres autour des sites principaux avec de l'élevage, (*Distances réglementaires : 35 m avec le RSD et 100 m avec l'ICPE, à partir des bâtiments d'élevage et leurs annexes*)
- 35 mètres autour des sites principaux sans élevage, (*Aucune distance réglementaire*),

Ces périmètres ne sont pas réglementaires. Ce sont des aides à la décision dans le cadre de la définition des différents zonages du PLUI. Ils conseillent un potentiel de développement à maintenir pour l'activité, autour de son site, lorsque c'est possible. Ils préconisent aussi un espace tampon afin de limiter les contentieux et les problèmes de cohabitation avec des tiers. On recense en effet, de plus en plus de contentieux entre les acteurs du monde agricole et les nouveaux arrivants.

L'ensemble du territoire fait l'objet d'un atlas cartographique composé d'une carte pour chaque corps de ferme, avec ces périmètres afin qu'ils soient bien lisibles (les périmètres réglementaires qui s'appliquent en droit des sols, et les périmètres préconisés).

En guise d'exemple, voici ci-contre une illustration graphique extraite de l'atlas.



Carte 32: Extrait de l'atlas des périmètres de protection

(Source : CRAN 2023)

REGIME DES EXPLOITATIONS

Principe de réciprocité des distances

Des habitations de tiers proches des exploitations agricoles

La situation des corps de ferme est variée : certains sont enclavés ou se situent en périphérie des enveloppes bâties des bourgs (ou des hameaux) ou sont isolés. Les exploitations sont quelquefois très proches de maisons d'habitation de tiers.

De manière générale, la grande majorité des agriculteurs s'inquiète de l'avancement des constructions à usage d'habitation à proximité de leur exploitation. La cohabitation n'est donc pas sans poser problèmes dans un contexte actuel où les nouveaux habitants, majoritairement issus des milieux urbains, ont de plus en plus de difficultés à comprendre et à respecter l'activité agricole.

La proximité entre les habitations de tiers et les exploitations agricoles peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le principe de réciprocité date de 1999. Avant cette date, les habitations pouvaient s'installer à proximité immédiate des fermes ;
- la dispersion historique de l'habitat ;
- la vente de terrains à bâtir d'agriculteurs partis à la retraite, pour améliorer leur petite retraite, à proximité immédiate de leur exploitation d'origine.

Cela étant, cette problématique montre combien il est nécessaire de travailler sur la notion de zones tampons ou de transitions entre espaces urbanisés et espaces voués à l'activité agricole.

La notion de parcelles fondamentales aux exploitations agricoles

Pour exercer son activité, l'exploitant agricole a besoin de parcelles à valoriser et de bâtiments. Toutes les surfaces agricoles sur le territoire sont importantes pour l'activité mais certaines le sont un peu plus en raison de leur localisation. Ce sont des parcelles fondamentales à l'activité agricole.

Il s'agit principalement des prairies à proximité des corps de ferme : par exemple un éleveur laitier ne peut pas conduire son activité sans avoir un minimum de surface en herbe autour de son bâtiment d'élevage et de sa salle de traite.

Il s'agit également des parcelles des activités agricoles nécessitant peu de surfaces comme le maraîchage ou l'arboriculture : ces exploitations comptent des surfaces agricoles utiles généralement faibles, et regroupées autour des bâtiments. Il en est de même pour les activités équestres.

Il est donc indispensable de maintenir ces parcelles stratégiques pour assurer la pérennité de ces exploitations d'élevage.

REGIME DES EXPLOITATIONS

Des exploitations proches des habitations de tiers

ENJEUX

En matière de constructions de bâtiments ou d'installations, il est primordial de permettre aux exploitants agricoles de pouvoir construire sur leur exploitation en fonction des orientations économiques retenues. Un zonage agricole dans le PLUi permet de favoriser le développement des activités agricole et assurer ainsi leur pérennité à l'avenir.

Par ailleurs, l'évitement de nouvelles constructions à usage d'habitation de tiers à proximité des corps de ferme permet de :

- Préserver les possibilités de développement des exploitations ;
- Réaliser la mise en conformité (actuelle ou future) dans de bonnes conditions ;
- Créer un espace tampon afin de limiter les contentieux et les problèmes de cohabitation avec les tiers (recrudescence des conflits de voisinage entre agriculteurs et nouveaux arrivants).

Il est également important de maintenir des parcelles et îlots attenant aux sites de production pour le bon fonctionnement des exploitations. Ils jouent un rôle essentiel dans les travaux de manutention (lisiers, fumiers, fourrages, etc.) mais aussi dans l'exploitation d'élevage (accessibilité des animaux aux parcelles). Ces parcelles ou îlots sont également utiles pour le développement des exploitations en cas d'agrandissement.

AUTRES CONTRAINTES

L'épandage

Les plans d'épandage

Les agriculteurs épandent des effluents provenant en grande majorité de leurs élevages (fumier, lisier) mais également des boues industrielles ou provenant de stations d'épuration. 88 % des épandages sont liés aux effluents d'élevage sur le territoire.

Pour gérer ces épandages, les exploitations doivent respecter des distances d'épandage et les règles environnementales se traduisent par la tenue et la mise à jour d'un cahier d'épandage des effluents.

Les épandages ne sont pas autorisés à proximité directe de zones construites, de cours d'eau ou points d'eau. La réglementation impose des zones tampon entre ces éléments du territoire. Ces distances d'épandage allant généralement de 35 à 200 mètres selon les contraintes en fonction du type d'effluent épandu et du régime sanitaire de son exploitation (voir RSD de l'orne).

Par ailleurs, chaque habitation nouvelle implantée en zone agricole réduit ces possibilités d'épandage sur les parcelles agricoles. Et, en l'absence de principe d'antériorité pour les plans d'épandage (contrairement aux bâtiments d'élevage), c'est à l'agriculteur de mettre à jour son plan d'épandage à chaque nouvelle construction, et de réduire ses surfaces épandables. Il devra respecter des distances de retrait.

Type d'épandage

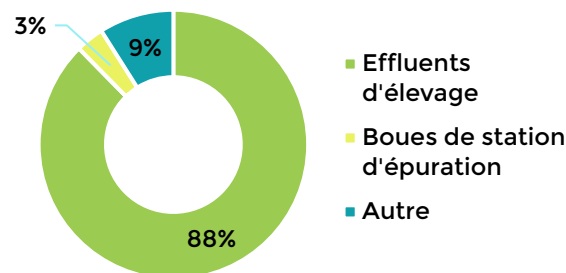
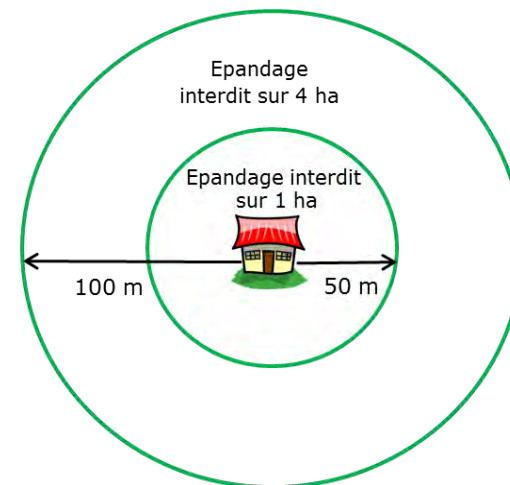


Figure 42: Type d'épandage

(Source : CRAN 2023)

Figure 43: Exemple de schéma des surfaces non épandables autour d'une habitation

(Source : CRAN 2023)



ENJEUX

La préservation des surfaces épandables pour :

- Assurer le devenir des élevages (et ne pas déstabiliser leur modèle de rentabilité économique),
- Permettre aux collectivités la gestion, et l'épandage des boues de station d'épuration sur les terres agricoles,
- Limiter l'apport d'intrants sur les exploitations agricoles,
- Limiter l'export et ainsi limiter la circulation d'engins agricoles pour l'acheminement des effluents.

AUTRES CONTRAINTES

Les circulations agricoles

Les circulations agricoles

Les exploitations agricoles du territoire génèrent de nombreux déplacements pour l'acheminement des animaux, les travaux dans les parcelles, les épandages, les opérations d'ensilage, les semis, les récoltes, les livraisons aux centres de collecte, etc. Ces déplacements peuvent être :

- plus ou moins longs en fonction de la dispersion du parcellaire ;
- concentrés à certaines périodes de l'année en fonction du calendrier cultural.

A noter : Les conditions de circulation des engins agricoles ou forestiers sont définies par un arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers. Cet arrêté précise que les convois agricoles autorisés, sans pour autant être considérés comme des convois exceptionnels, peuvent avoir une largeur comprise entre 2,55 et 4,50 mètres et que leur longueur ne doit pas excéder 25 mètres. Par ailleurs, les hauteurs des transports de lin, de fourrages et de paille peuvent atteindre 4,80 mètres et nécessiter un tirant d'air de 5 mètres.

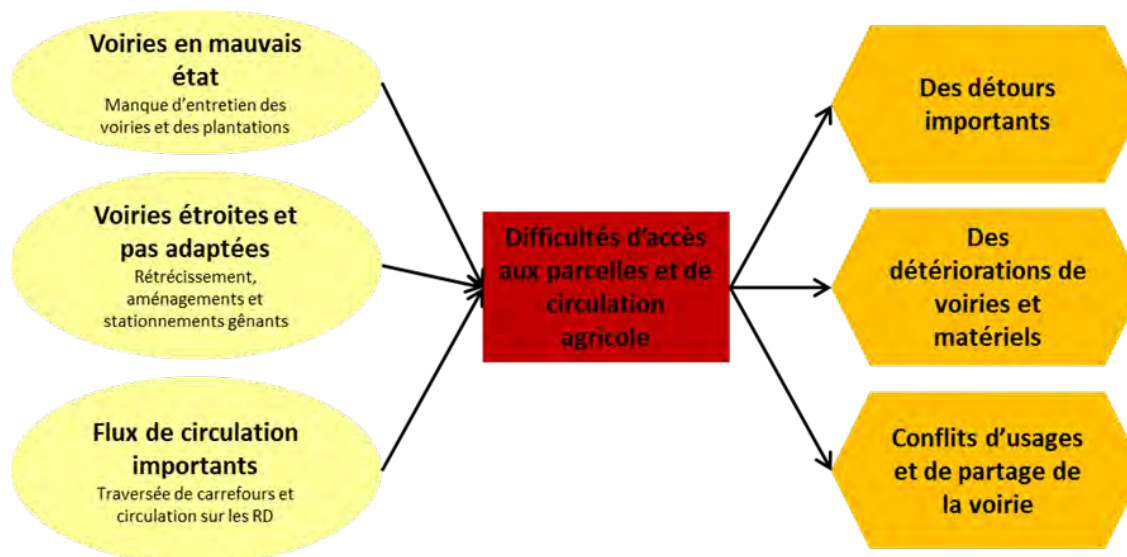


Figure 44: Difficultés d'accès aux parcelles et de circulation agricole

(Source : CRAN 2023)

AUTRES CONTRAINTES

Les zones non traitées

Les zones non traitées

L'année 2020 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle réglementation pour les exploitants agricoles concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques. Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte a été mise en place à l'échelle départementale afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et formaliser les engagements des agriculteurs à respecter des zones non traitées à proximité des zones d'habitations et des établissements recevant des publics dits sensibles.

Néanmoins, dans une décision rendue le 26 juillet 2021, le Conseil d'État a annulé partiellement les dispositions du décret et de l'arrêté du 27 décembre 2019 sur les zones de non-traitement (ZNT) des pesticides autour des habitations.

Finalement, suite aux concertations publiques, la charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques est validée par le Préfet depuis le 25 juillet 2022.

Ces chartes sont consultables à cette adresse :

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/produire-thematiques/cultures/phytosanitaires/chartes-riverains/charte-riverains-de-lorne/>

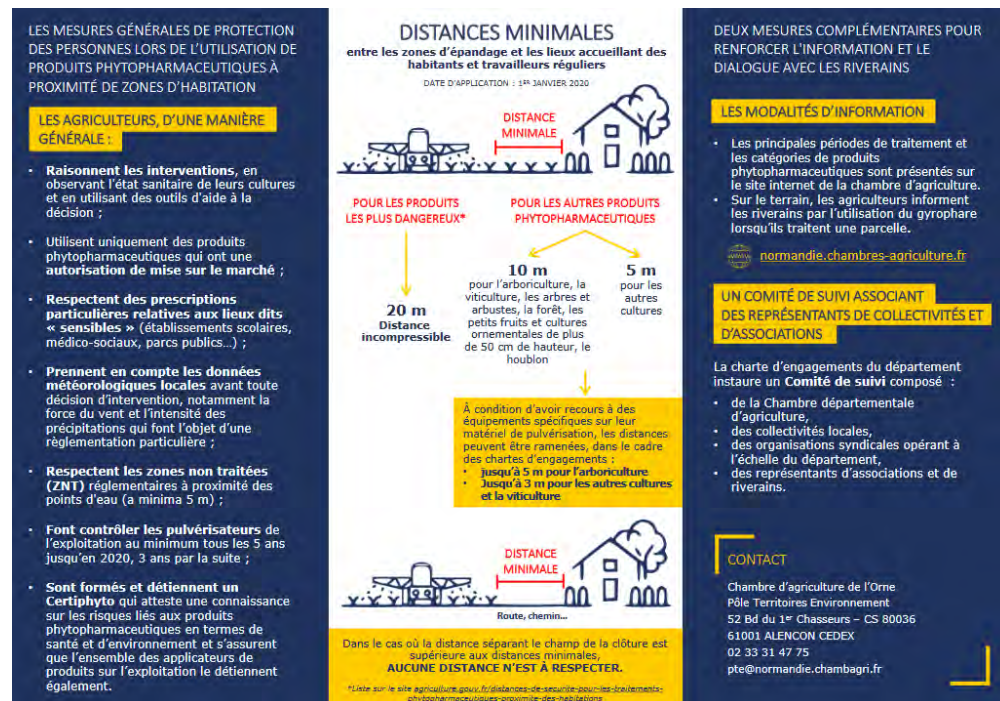


Figure 45: Extrait Charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques de l'Orne

(Source : CRAN 2023)

ENJEUX

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et de l'aménagement du territoire, il est important de prendre en compte la gestion des zones non traitées autour des zones d'habitats existantes et de veiller à limiter la création de nouvelles zones non traitées au moment de la définition des futures zones d'habitats (zones AU).



4.7

La diversification de l'activité agricole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Des activités complémentaires

Circuits courts : un potentiel à développer

Le « circuit-court » est la vente directe du producteur au consommateur ou la vente à un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur (commerçant, restaurant, artisan...).

Le département de l'Orne souhaite valoriser les circuits-courts et soutenir ses agriculteurs. Des sites internet comme normandiealaferme.com recensent les producteurs engagés dans la démarche ainsi que les points de vente présents. Des cartes interactives permettent de localiser les producteurs et les points de vente.

Les types de points de vente sont variés : magasin à la ferme, magasin de producteurs, AMAP, épicerie point relai ou encore drive fermier.

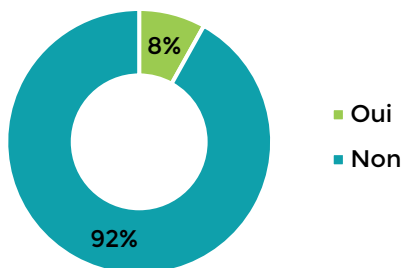
La diversification concerne les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégageant un complément au revenu agricole.

L'une des caractéristiques importantes des activités de diversification est que l'agriculteur est amené à maîtriser la commercialisation de son produit.

La diversification **constitue un revenu complémentaire** pour l'exploitation agricole. Elle permet une offre différente des prestations hôtelières ou des commerces. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire.

Sur l'ensemble des exploitations du territoire, 8% proposent une activité de diversification. Cela reste encore peu, mais le potentiel est important.

Activité de diversification



Type d'activité de diversification

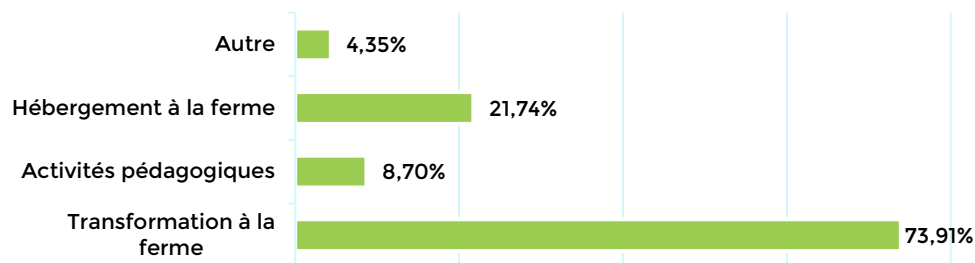


Figure 46: Diversification de l'activité agricole

(Source : CRAN 2023)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Le développement des circuits-courts

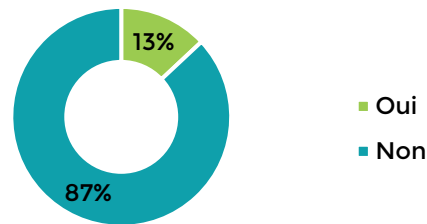
Circuits courts

Parmi l'ensemble des répondants à cette enquête, 13% (37 agriculteurs sur les 284) d'entre eux travaillent en circuits-courts.

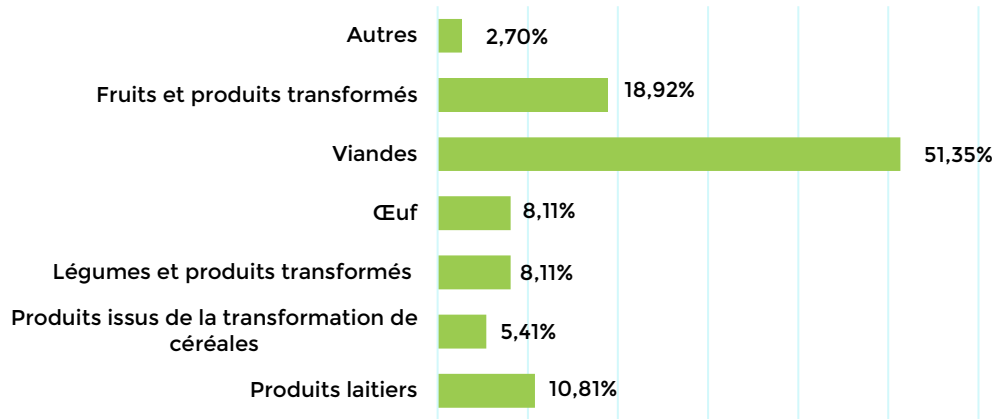
Sur les 37 agriculteurs travaillant en circuits-courts, 51,35% d'entre eux vendent de la viande (19 exploitations agricoles), 18,92% des fruits et des produits transformés à base de fruits soit 7 agriculteurs.

Sur l'ensemble des agriculteurs travaillant en circuits-courts, 75,68% vendent à la ferme (28 agriculteurs) et 45,95% en magasins de détails et commerçants (19 agriculteurs).

Circuits-courts



Famille de produits vendus en circuits-court



Type de débouchés en circuits-courts

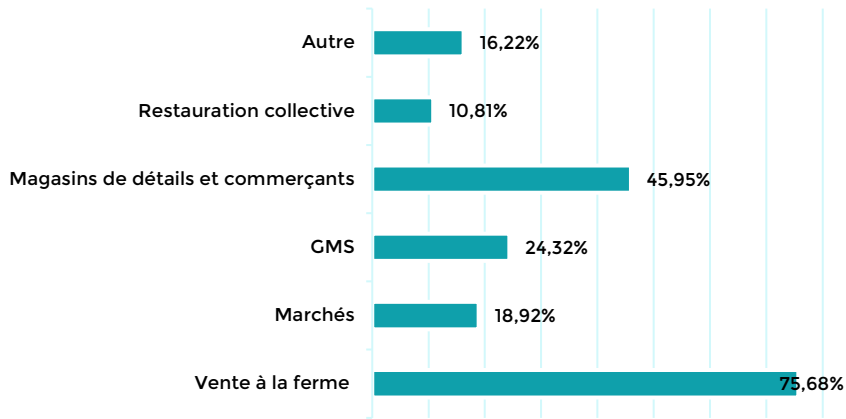


Figure 47: Circuits courts sur le territoire
(Source : CRAN 2023)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

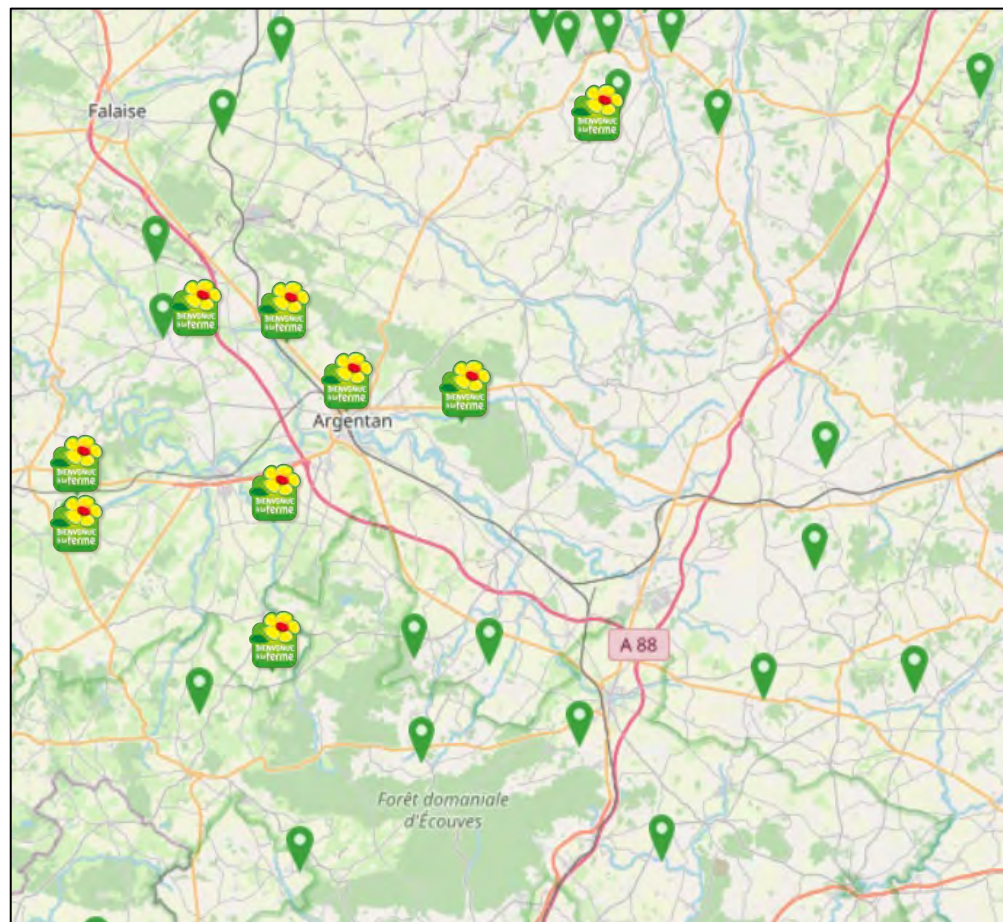
Des activités complémentaires

Bienvenue à la ferme

Il s'agit d'un **réseau national labellisé**, dans lequel les agriculteurs s'engagent à proposer « des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs ».

Sur le territoire, **on dénombre 8 exploitations labellisées** :

- Le Relais d'Argentan (magasin) à ARGENTAN
- Pleurotes de l'Orne (champignons) à LOUGE SUR MAIRE
- Ferme de l'Hortensia (Volailles) à LOUGE SUR MAIRE
- Ferme de la Noé (Crème, Beurre, yaourts...) à TANQUES
- Foie Gras Normand (Foie gras, Rillettes...) à BOUCE
- Maison Perigault (Cidre, Pommeaux...) à SILLY EN GOUFFERN
- La limousine du pré charmant - C'est tout pré (Viandes) à OCCAGNES
- Le POTAVERGER (Soupes, confitures, miel) à NEAUPHE SUR DIVE.



Carte 33 : Réseau BALF sur le territoire d'Argentan

(Source Bienvenue à la ferme)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Les plus values locales

Les signes de qualité présents sur le territoire

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales, certains exploitants s'orientent vers des modes de production reconnus, via les signes officiels de qualité.

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de qualité et d'origine.

L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Le territoire est sous le périmètre de 4 IGP (Calvados, Cidre de Normandie, volaille de Normandie et porc de Normandie).



Démarches de qualité

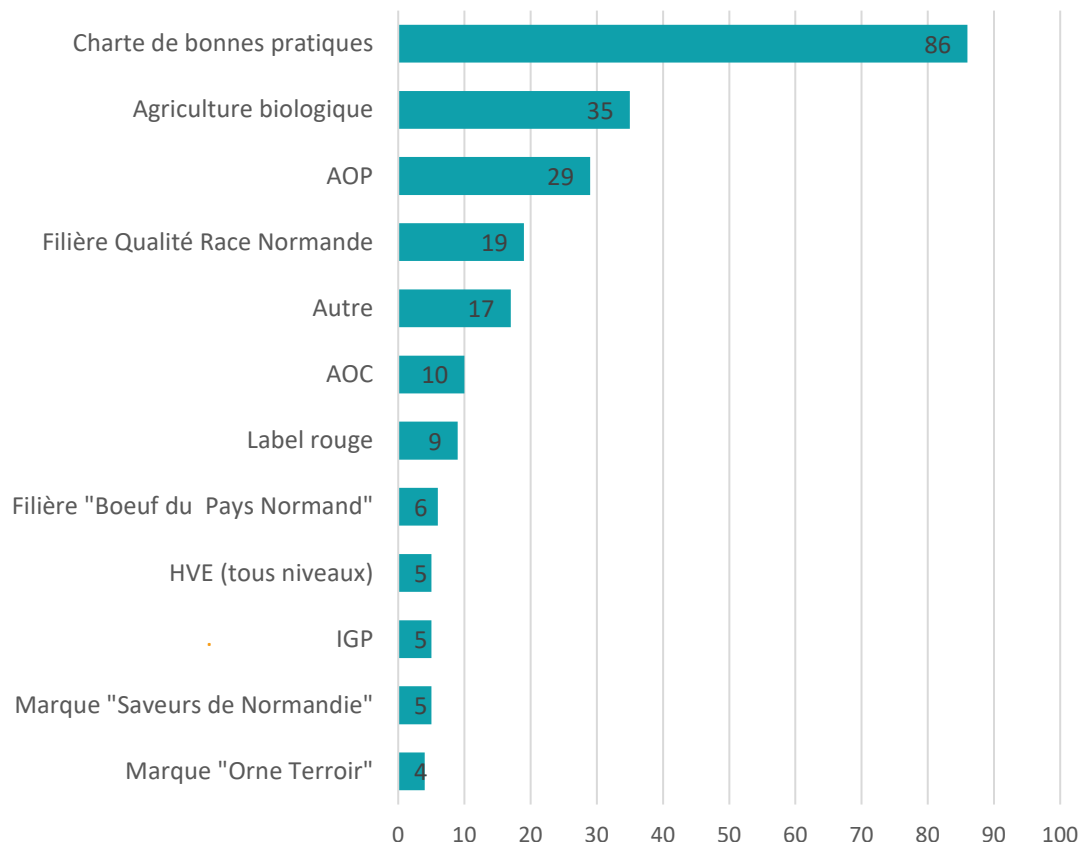


Figure 48: Démarches de qualité

(Source : CRAN 2023)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Les plus values locales

D'autres labels ou signes de qualités garants d'une plus forte valeur ajoutée



Le Label Rouge est un signe de qualité défini au niveau national. Il désigne des produits de qualité supérieure par rapport aux produits similaires habituellement commercialisés. La qualité supérieure repose sur des caractéristiques organoleptiques et des conditions de production ou de fabrication particulières, ainsi que sur une image et des éléments de présentation spécifiques. 7 exploitations sont concernées par une production certifiée label rouge.



La filière Bleu Blanc Cœur est une démarche d'amélioration de la teneur nutritionnelle des produits de notre alimentation. Le cahier des charges de production Bleu Blanc Cœur intègre des objectifs nutritionnels pour l'homme, tout en respectant la santé des animaux et l'environnement. Il s'agit également de créer de la valeur ajoutée à tous les maillons de la chaîne alimentaire tout en garantissant aux consommateurs l'achat de produits alimentaires de qualité à un coût raisonnable et accessible



La Filière Qualité Race Normande a pour objectif de valoriser la viande de race normande produite dans les conditions d'élevage couramment pratiquées dans l'ouest de la France (ration à base de fourrages pâturés pendant 6 mois de l'année minimum), et qui correspond aux attentes des consommateurs.



Le label EquuRES Il est la seule démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal spécifiquement développée pour les structures équine, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité. Les 10 thématiques d'action du Label permettent aux professionnels d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue (Économies d'énergie, maîtrise des flux, protection des ressources et de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, garantie de la bonne santé et du bien-être animal).

Charte de bonnes pratiques d'élevage

La charte de bonnes pratiques d'élevage est en constante évolution depuis sa création en 1999. Outil de conseil pour les éleveurs bovins laitiers, elle rassemble les réglementations en vigueur et s'articule autour de 7 chapitres : la traçabilité des animaux, la santé des animaux, l'alimentation des animaux, l'hygiène de la production du lait, la durabilité sociale, l'environnement et le bien-être animal. la Charte est une démarche volontaire adaptée pour accompagner les évolutions des pratiques en élevage et la mise en œuvre des engagements pris au niveau collectif dans France Terre de Lait



En 2022, la charte alimente les volets 6 et 7 relatifs au bien-être des troupeaux laitiers, un des engagements de France Terre de Lait.

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Les plus values locales

Le développement de l'agriculture biologique



L'agriculture biologique exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. En plus de surfaces certifiées en AB, le territoire compte des surfaces en cours de conversion vers l'agriculture biologique. En effet, avant d'être certifiées en AB, les surfaces agricoles doivent passer par 2 ou 3 années de conversion, durant lesquels les exploitants sont tenus au respect de pratiques agricoles particulières.

La SAU certifiée en AB sur le territoire a doublé en l'espace de 10 ans passant de 1468 ha en 2010 à un peu plus de 3108 ha en 2020.

De plus, le territoire comptait 389 ha environ en cours de conversion vers l'agriculture biologique en 2020.

Le nombre d'exploitation a également doublé en l'espace de 10 ans.

Plus de 72 000 ha sont certifiés AB en Normandie, soit 5,3 % de la SAU totale normande. Le département de l'Orne compte près de 27 766ha certifiés en AB.

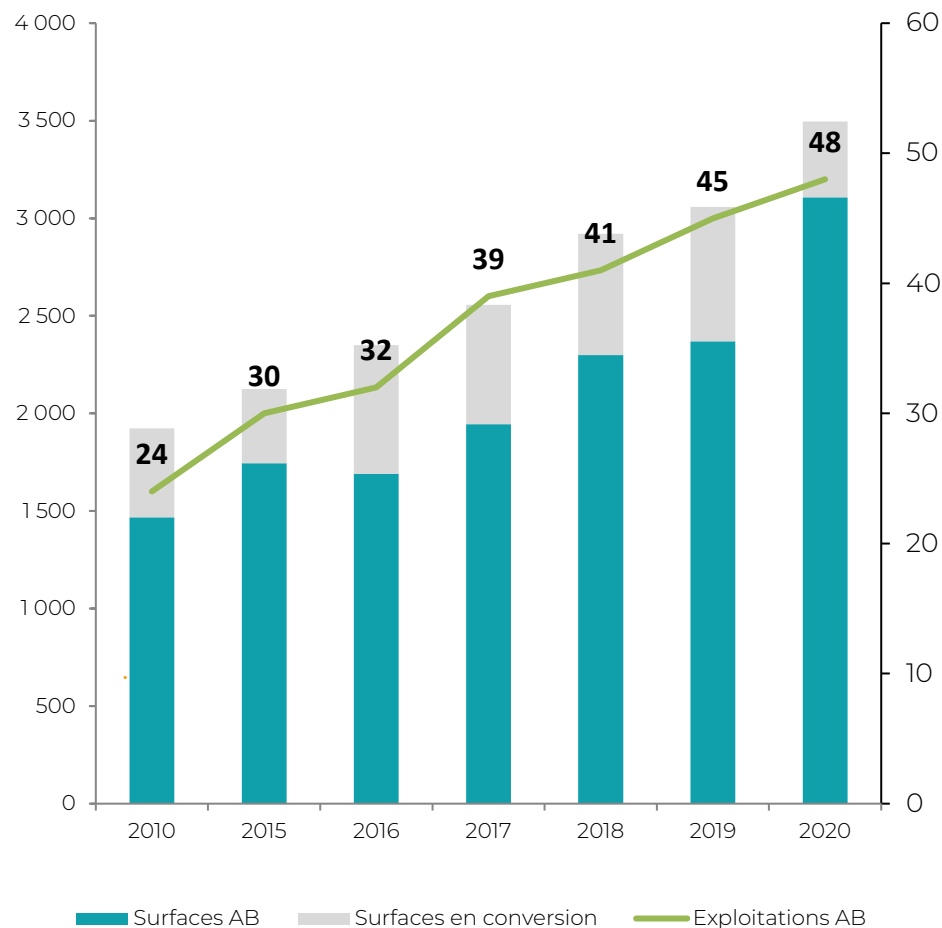


Figure 49: L'agriculture biologique sur le territoire
(Source : CRAN 2023)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

La production énergétique

Des filières bien présentes sur le territoire

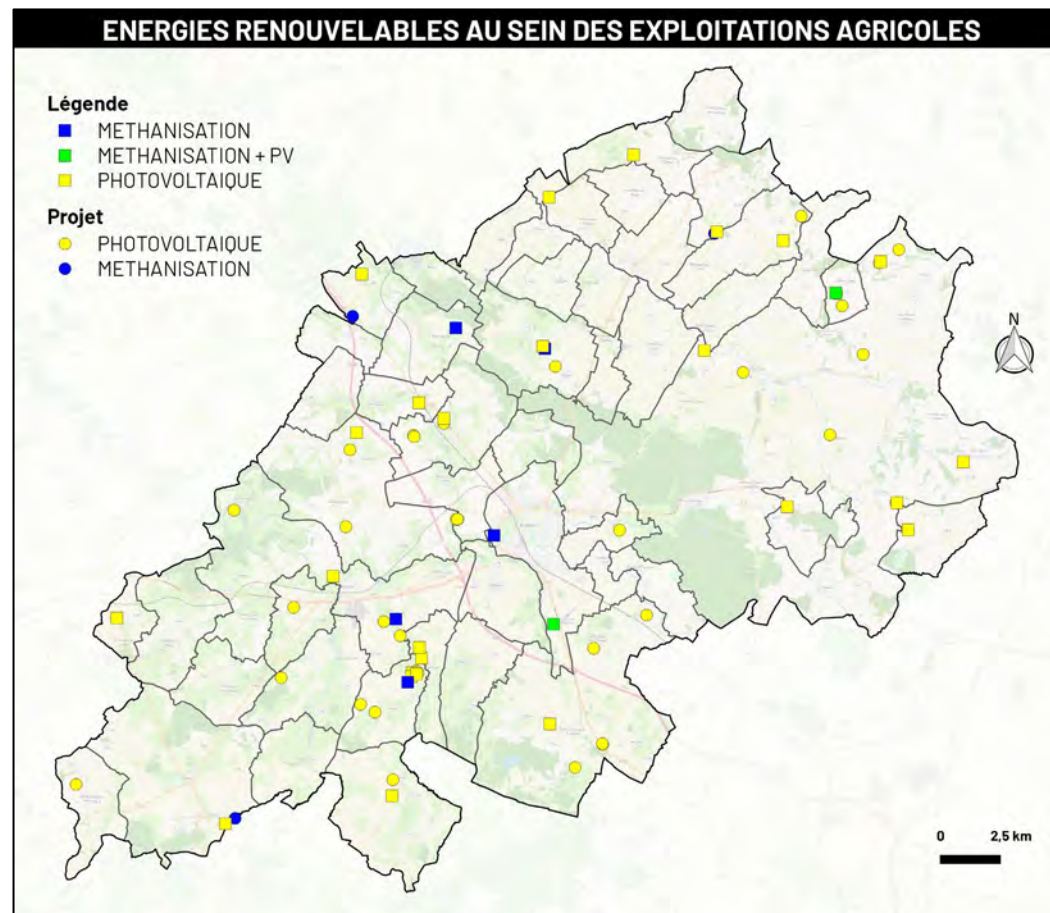
Parmi les 284 personnes rencontrées, **40 exploitants agricoles réalisent de la production d'énergie.**

Parmi les 40 agriculteurs réalisant de la production d'énergie, 67% le font via l'installation de panneaux photovoltaïques, 28% avec de la méthanisation.

La production d'énergie qu'elle soit photovoltaïque sur bâtiments agricoles ou par méthanisation s'est fortement développée au cours des dernières années.

Procédé innovant permettant de produire de l'énergie sous forme de biogaz à partir de matières organiques, la méthanisation divise. Les petites structures posent peu de difficultés. À petite échelle, la méthanisation à la ferme, présentant **un fonctionnement circulaire**, permet aux agriculteurs une certaine autonomie énergétique. Aussi, le digestat, un fertilisant naturel, permet de limiter l'utilisation d'engrais chimiques.

Pour les sites plus importants à une échelle plus industrielle, il suscitent de plus fortes problématiques et des conflits d'usage notamment d'un point de vue des circulations d'engins.



Carte 34: Energie renouvelables au sein des exploitations agricoles

(Source Bienvenue à la ferme)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

La production énergétique

Le concept d'agrivoltaïsme

Concept récent, l'agrivoltaïsme fait son apparition, permettant **de conjuguer production agricole et d'électricité sur une même surface agricole**. Ainsi, les terres agricoles conservent leur vocation nourricière, tout en permettant d'améliorer le revenu des agriculteurs et de protéger les cultures

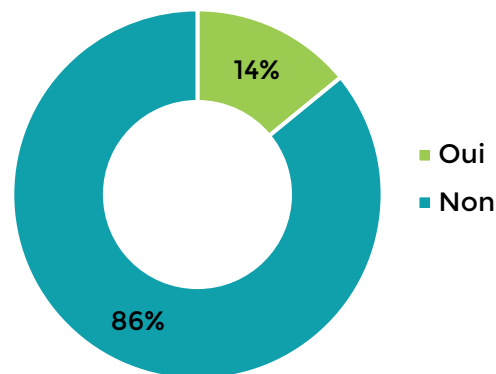
Une installation agrivoltaïque peut avoir des effets positifs concrets sur les activités agricoles, avec des bénéfices très variables selon le type d'installation, les conditions pédoclimatiques, la région, les productions en place. En termes d'avantages attendus, on parle de protection des cultures, d'arbres fruitiers contre le gel, la grêle, ou des températures trop élevées ; la réduction des besoins en irrigation. Concernant l'élevage, les panneaux peuvent servir d'ombrage pour améliorer le bien-être d'ovins ou de bovins au pâturage.

Par ailleurs, il peut y avoir des inconvénients comme par exemple l'atteinte portée sur la qualité paysagère.

Bien qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'installation de ce type sur le territoire, l'agrivoltaïsme soulève encore de nombreuses questions. Les décrets d'application de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables permettront de préciser certaines choses.

A ce jour, aucun projet n'a été identifié sur le territoire de la communauté de communes.

Production d'énergie



Type de production d'énergie

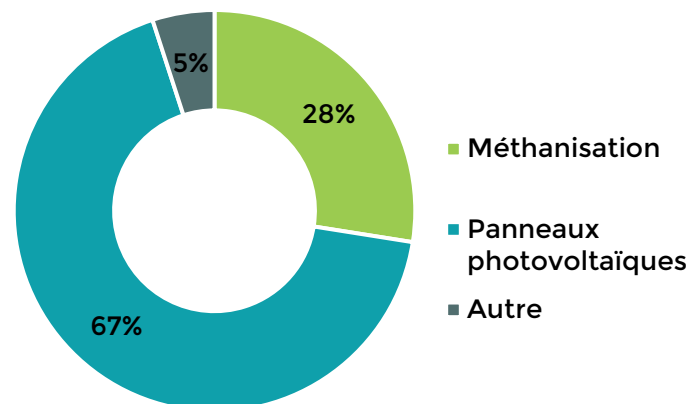


Figure 50: Productions d'énergie

(Source : CRAN 2023)

LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

La production énergétique

ENJEUX

Les exploitations se diversifient sur le territoire d'Argentan que ce soit pour de la transformation, la vente directe, l'agritourisme ou encore le développement des énergies renouvelables. Le potentiel demeure important. Ces activités de diversification doivent être encouragées et autorisées dans le document d'urbanisme par un règlement adapté de la zone agricole. C'est un réel enjeu pour les exploitations agricoles pour diversifier le revenu des exploitations.

La diversification de l'activité agricole est aussi essentielle à la pérennité et au développement des exploitations en place. Elle génère de nombreux emplois. Ces exploitations doivent faire l'objet d'une attention particulière par le lien social qu'elles favorisent en milieu rural, au-delà de l'activité économique elle-même. Ces dernières créent des dynamiques sur les territoires et permettent les échanges avec les locaux et les riverains

Des signes de qualité sont également très présents sur le territoire apportant une valeur ajoutée aux productions et répondant aux attentes sociétales. A ce titre, la richesse du territoire doit faciliter la reconnaissance de la production du territoire et permettre une réelle valeur ajoutée pour les productions agricoles locales.

De nombreux projets de productions d'énergie renouvelables se sont réalisés au sein des exploitations que ce soit par la production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles ou encore la méthanisation. Cette dernière peut générer des difficultés notamment d'un point de vue de la circulation des engins. Cela étant, sans un contexte de flambée des prix de l'énergie, les projets risquent de s'accélérer à l'avenir (projets agrivoltaïques ?).



4.8

Les projets agricoles

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LES PROJETS AGRICOLES

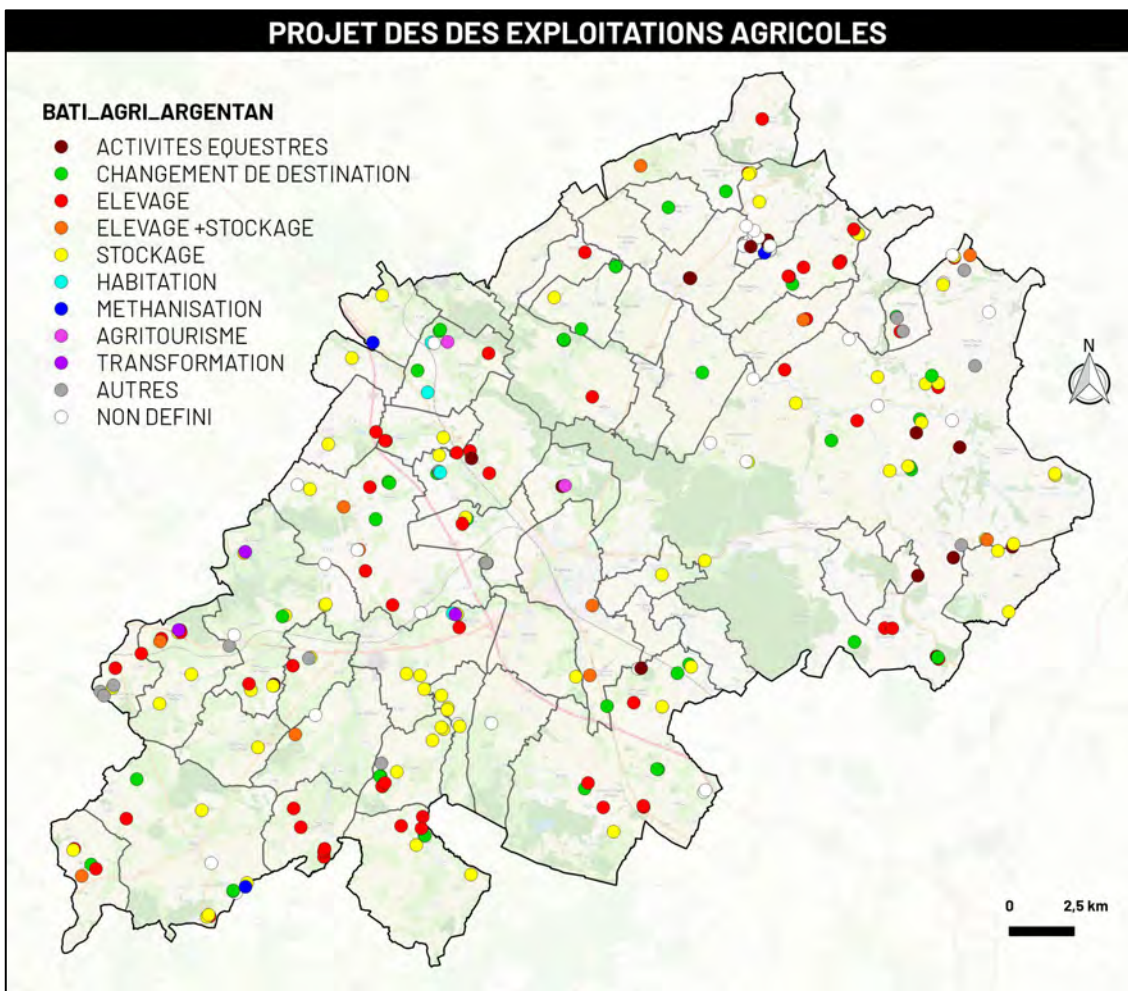
Des exploitations dynamiques

Des exploitations dynamiques porteuses de projets

D'après l'enquête 2023, parmi les exploitants ayant répondu au questionnaire, 64% ont déclaré avoir un projet pour leur activité pour un total de 182 projets identifiés.

Pour les 182 agriculteurs nous ayant parlé d'une réflexion de projets, 43% d'entre eux nous ont évoqué qu'un seul projet et 57% d'entre eux souhaitent en développer plusieurs,

La grande majorité des projets concerne de nouvelles constructions agricoles pour 56%. Puis viennent les projets de production d'énergie (panneaux photovoltaïques et méthanisation), les projets de changement de destination de certains bâtiments agricoles, les projets d'agrandissement des surfaces d'exploitation, etc. On notera aussi des projets d'extensions de constructions agricoles existantes, des projets de diversification, de développement de circuits-courts, d'embauche, ou encore de délocalisation, etc. Le positionnement des projets géographiquement localisables à court ou moyen terme, figure à la suite.



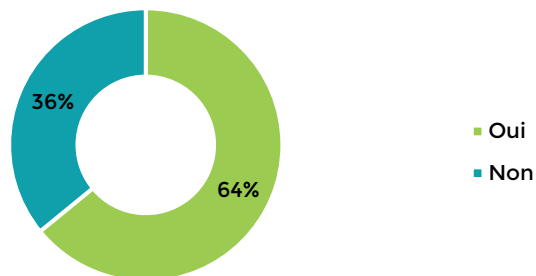
Carte 35: Projet des exploitations agricoles

(Source : CRAN 2023)

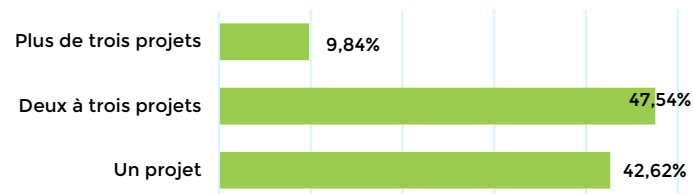
LES PROJETS AGRICOLES

Des exploitations dynamiques

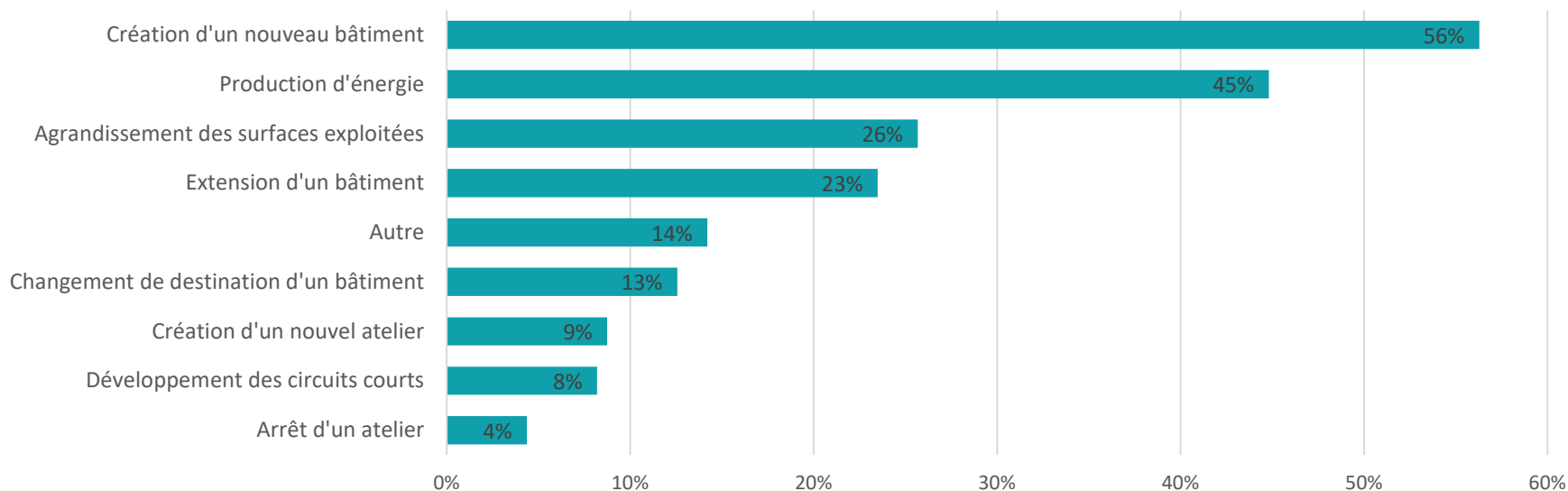
Projet en réflexion



Nombre de projets en réflexions



Type de projets en réflexion



Figures 51: Projet des exploitations agricoles

(Source : CRAN 2023)

LES PROJETS AGRICOLES

Des exploitations dynamiques

ENJEUX

De façon générale, certaines productions nécessitent peu d'assise foncière (maraîchage, volailles de plein air avec parcours, chèvres avec atelier de transformation). Elles peuvent donner lieu à des créations de sites ex-nihilo. Les installations (serres, bâtiments, stockage...) ne pourront alors être implantées que sur des parcelles préalablement zonées en Agricole au PLU. Malgré une certaine inertie liée à des cycles de production longs, calés sur une année, l'agriculture doit sans cesse s'ajuster dans un contexte de plus en plus fluctuant. Le règlement du PLUi devra permettre ces adaptations pour favoriser le développement de l'activité agricole.

Ces projets témoignent du dynamisme des exploitations essentielles à leur pérennité. Il est indispensable de prendre en considération ces projets dans le PLUi (identification au titre du L151-11 du code de l'urbanisme) afin de ne pas nuire au développement des exploitations notamment dans le cas de changement de destination pour de l'agro-tourisme.

Pour rappel, le PLUi peut désigner les bâtiments, qui pourront changer de destination en zone agricole, après avis conforme de la CDPENAF.

En outre, de nombreux zonages environnementaux sont présents sur le territoire à la fois en secteur de fond de vallée (captage rapproché, zone à dominante humide, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique / ZNIEFF). Le maintien de l'agriculture, notamment l'élevage, permet de garantir une richesse paysagère et biologique sur des secteurs qui peuvent être très rapidement laissés à l'abandon. L'agriculture intervient de façon dynamique dans la valorisation paysagère et touristique de ces espaces. Le PLUi identifie et cartographie les continuités écologiques à préserver et à restaurer. Il crée un nouveau cadre de référence en matière de planification et d'aménagement du territoire. Le PLUi devra en tenir compte et permettre le cas échéant des projets agricoles au sein de ces espaces pour contribuer à la pérennité de l'activité agricole mais aussi à la qualité paysagère des sites. Bien souvent, des zonages N contraignent fortement de futurs projets qui ont vocation à maintenir une activité agricole. Un zonage agricole serait plus approprié.



4.9

L'économie agricole du territoire

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le poids économique de l'activité agricole

En Normandie

Nous nous sommes donc reportés aux informations disponibles à l'échelle départementale des 'Comptes de l'Agriculture', produites chaque année (et jusqu'en 2018) par les Chambres d'agriculture de Normandie.

En termes de tendance d'évolution, d'après les Comptes de l'Agriculture, le revenu net global de la ferme normande s'établit à 840 M€ et a connu une diminution entre 2017 et 2018 de l'ordre de 1 %. Si les prix des produits agricoles ont globalement stagné, on remarque une nette baisse des aides (-7 %). Les charges de structures ont légèrement diminué tandis que les charges opérationnelles ont augmenté de 3,4 %.

Pour en savoir plus sur les comptes de l'agriculture en Normandie et la situation conjoncturelle :

https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/pep-comptes-normandie.pdf

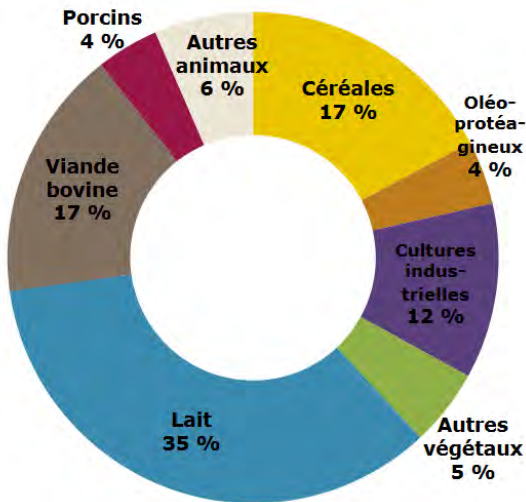


Figure 52: Chiffre d'affaires global 2018 Normandie
(Source : CRAN 2023)

		Valeurs 2018	Evolution 2017/2018
PRODUITS	CA Végétaux	1530 M€	-1,20%
	CA Animaux	2450 M€	0,20%
	Aides diverses	45M€	-7%
CHARGES	Charges opérationnelles	2430 M€	3,40%
	Charges de structure	1590 M€	-0,20%
Revenu Net		840 M€	-1,20%

Tableau 12: Compte agricole Normandie
(Source : CRAN 2023)

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le poids économique de l'activité agricole

Chiffre d'affaires moyen sur Terres d'Argentan Interco

Pour déterminer le poids économique de l'agriculture du territoire, on considère toutes les productions de la « ferme Terres d'Argentan Interco » que l'on peut évaluer et on leur affecte des rendements et prix moyens. Cela permet d'obtenir la décomposition entre les différentes productions puis in fine d'avoir un chiffre d'affaires moyen.

Chiffre d'affaires des productions végétales 35,3 millions €

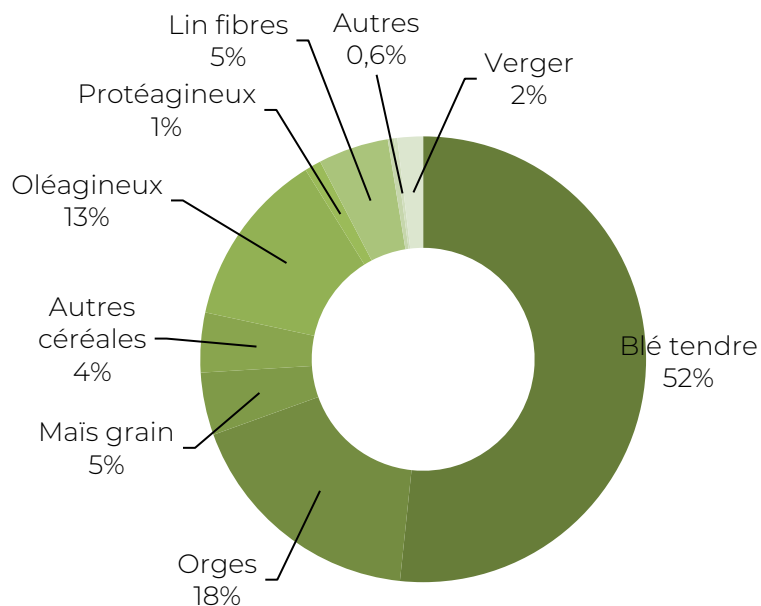


Figure 53: Chiffre d'affaires des productions végétales
(Source : CRAN 2023)

Chiffre d'affaires des productions animales 52,6 millions €

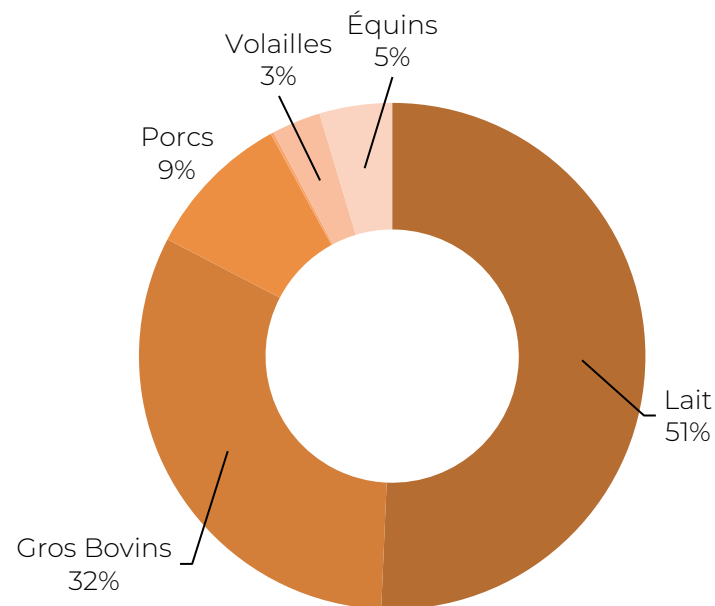


Figure 54: Chiffre d'affaires des productions animales
(Source : CRAN 2023)

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le poids économique de l'activité agricole

Chiffre d'affaire agricole total - 87,9 millions €

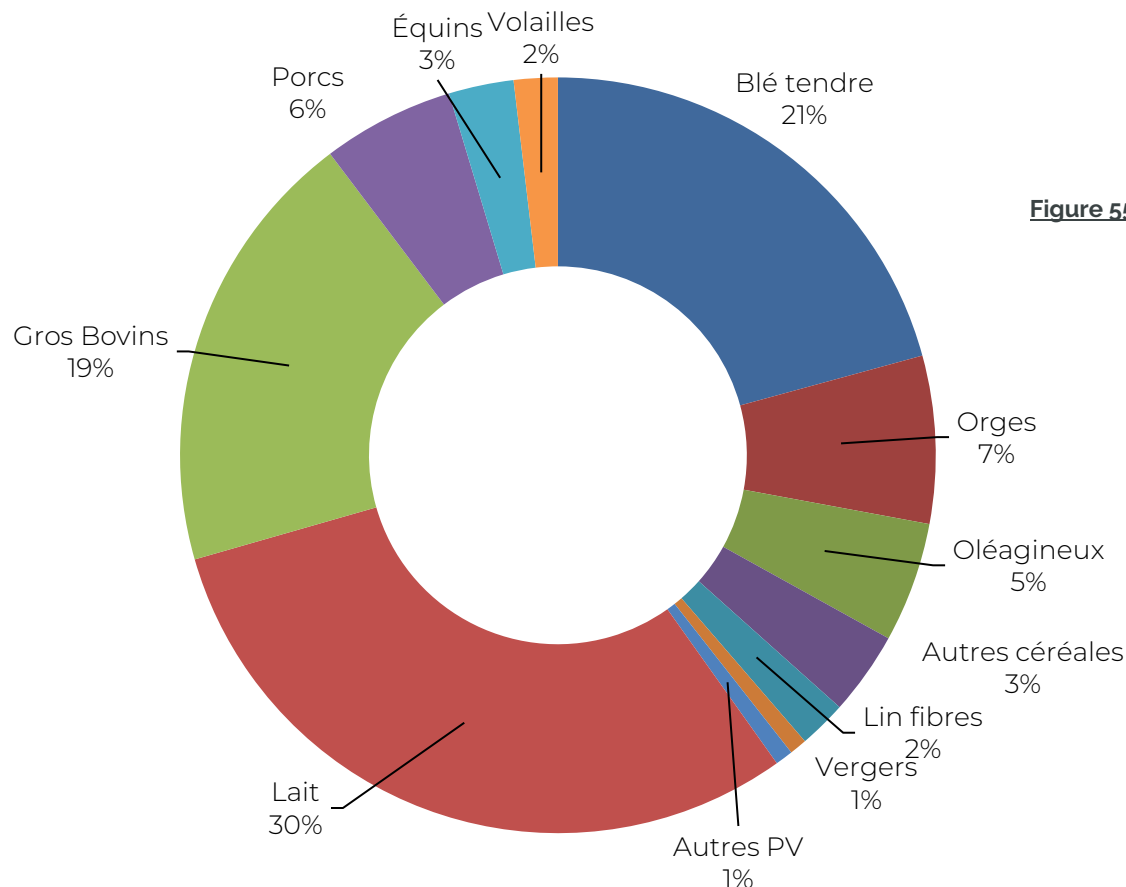


Figure 55: Chiffre d'affaires global
(Source : CRAN 2023)

ENJEUX

L'activité agricole est une activité économique à part entière qui génère de la richesse et des revenus importants pour le territoire qu'il convient de maintenir.

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le tissu socio-économique agricole

Différents acteurs présents sur le territoire

L'exploitation agricole est ancrée sur son territoire, elle se trouve au cœur d'un tissu économique plus large et dépend fortement des débouchés et des marchés des productions agricoles.

Un grand nombre d'entreprises, organismes ou autres opérateurs sont directement liés aux exploitations, qu'il s'agisse de l'approvisionnement, de la fourniture de matériel, des activités de services, etc. Lorsque l'activité agricole connaît des changements, c'est toute cette économie liée qui est impactée.

Les organismes se répartissent en 4 grandes catégories, regroupant les fournisseurs et les clients des exploitations agricoles :

- Les entreprises amont de la production agricole, pour répondre aux besoins des exploitations du territoire : les fabricants ou fournisseurs (machines agricoles, tracteurs, plants, semences, engrais, aliments, etc.) et les activités de services (encadrement administratif et financier, vétérinaire, etc.).
- Les entreprises aval de la production agricole, pour permettre la commercialisation des productions agricoles des exploitations du territoire : Coopératives, négociants, abattoirs, industries (de transformation des matières premières) agroalimentaires ou non, moulins, sucreries, etc.
- Les organismes de services : Centres de gestion, contrôle laitier, etc.
- Les Organismes Professionnels et Administrations : Chambres d'agriculture, organismes de recherche, administrations, groupes de vulgarisation agricole (GVA), etc.

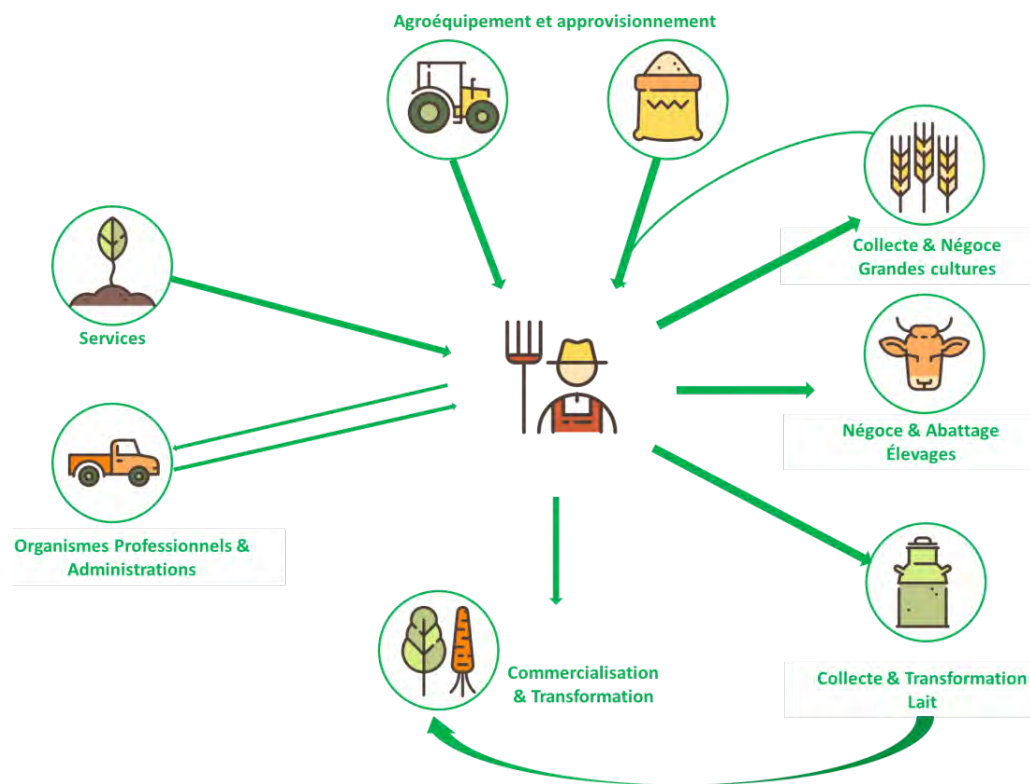


Figure 56: Schéma du tissu socio-économique agricole

(Source : CRAN 2023)

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le tissu socio-économique agricole

Les agriculteurs du territoire travaillent avec des entreprises ancrées localement, situées dans le périmètre de la Communauté de communes d'Argentan. Sans pour autant être exhaustifs, nous avons identifié un certain nombre de ces entreprises :

- Les coopératives agricoles

Généralement organisées à l'échelle départementale, ces coopératives possèdent des dépôts sur le territoire. Il s'agit principalement d'AGRIAL avec plusieurs sites sur le territoire, APPROVERT et l'entreprise HAMARD. Ces coopératives fournissent les exploitants en semences, fertilisants et produits phytosanitaires. Elles sont également des points de collecte importants lors des périodes de récolte.

- Les entreprises de valorisation des productions animales ou végétales.

Sur le territoire, nous n'en avons pas relevé. Qu'il s'agisse de la viande ou de la production de lait, rien n'est donc transformé sur place. La Maison Le Paulmier est une vinaigrerie artisanale située sur la commune de Montreuil La Cambe.

- Machinisme

Le territoire dispose d'entreprises spécialisées dans le machinisme agricole avec le HOCHET sur Ecouché, et les entreprises DOUILLET et DEROUET à Trun.

- Transformation Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Sur le territoire, on relève 1 seule d'industrie agroalimentaire. Principal employeur d'Argentan, Ysco se concentre sur la production de crème glacée (crème).

- Les CUMA

La Cuma est une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, où des agriculteurs mutualisent des moyens (machines, main-d'œuvre, hangars, ateliers...) nécessaires à leur activité agricole. Ce cadre juridique permet à ses adhérents de réduire les coûts de mécanisation, d'accéder aux nouvelles technologies et d'optimiser les chantiers. Les adhérents sont ainsi plus performants et innovants tout en partageant les risques liés à l'investissement. La Cuma est aussi un lieu d'échanges d'expériences et de diffusion de nouvelles pratiques, de formation permanente, de développement local sur son territoire, de lien social et de solidarité entre les hommes. Ainsi, Le mutualisme apporte des solutions d'emploi, de délégation de travaux et permet de raisonner les investissements en mécanisation par une diminution du coût, un matériel performant, et un capital matériel limité lors de l'installation. Le réseau de CUMA est relativement important sur le secteur avec 17 coopératives identifiées.

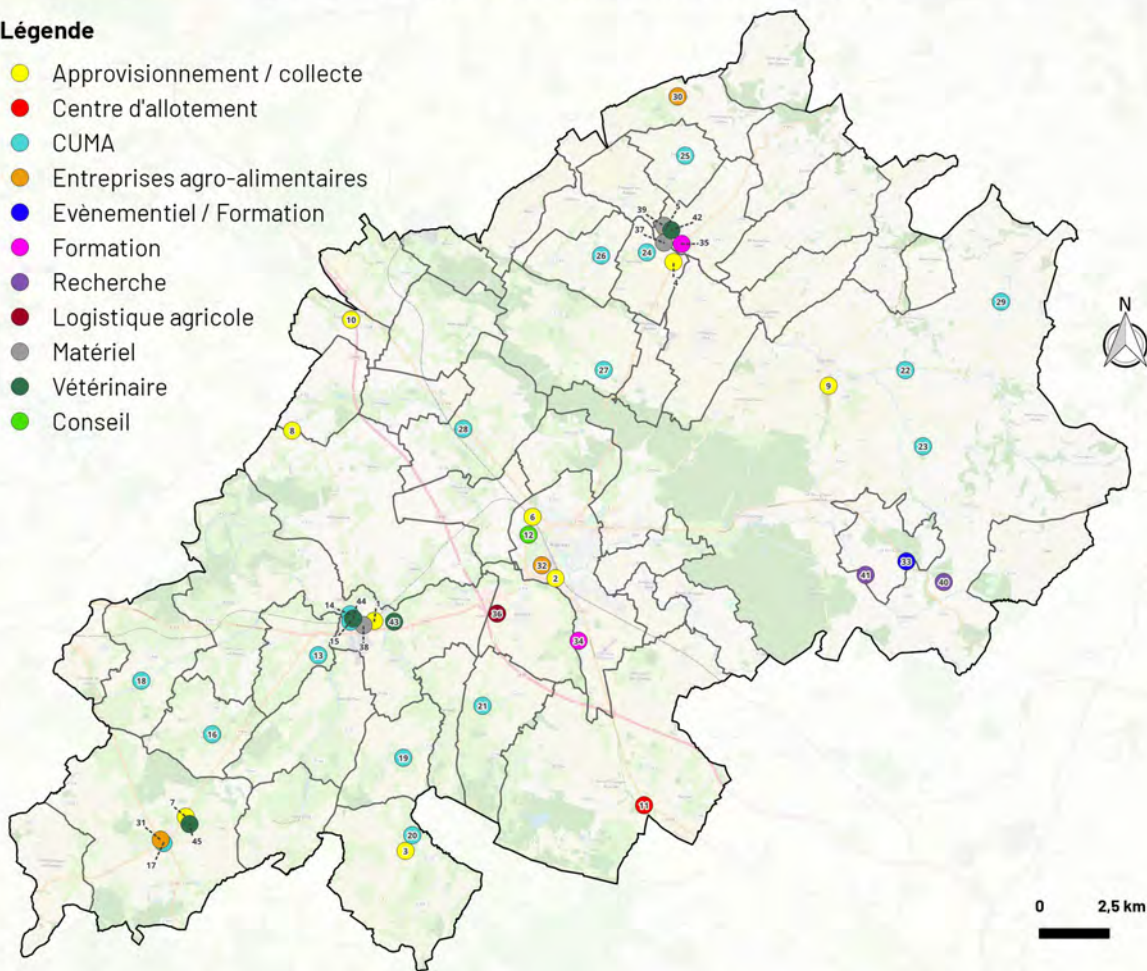
L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le tissu socio-économique agricole

ENTREPRISES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE

Légende

- Approvisionnement / collecte
- Centre d'allotement
- CUMA
- Entreprises agro-alimentaires
- Evènementiel / Formation
- Formation
- Recherche
- Logistique agricole
- Matériel
- Vétérinaire
- Conseil



Carte 36: Entreprises en lien avec l'agriculture

(Source : CRAN 2023)

ID	NOM
1	AGRIAL
2	APPROVERT
3	HAMARD SARL
4	AGRIAL
5	LEPICARD
6	AGRIAL
7	AGRIAL
8	APPROVERT
9	AGRIAL
10	AGRIAL
11	AGRIAL
12	CER
13	CUMA DE SEVRAI
14	CUMA D'ECOUCHE
15	CUMA LA LOUCEENNE
16	CUMA DE SAINT BRICE SOUS RANES
17	CUMA DE LA RANETTE
18	CUMA DE LOUGE SUR MAIRE
19	CUMA D'AVOINES
20	CUMA DE LA BOUCEENNE
21	CUMA DE FLEURE
22	CUMA DES ORMEAUX
23	CUMA DE VILLEBADIN
24	CUMA DE COULONCES
25	CUMA DE LOUVIERES EN AUGE
26	CUMA DU MEILLON
27	CUMA DIVES
28	CUMA HOUAY
29	CUMA DE LA VALLEE D'AUGE
30	MAISON LE PAULMIER
31	SFAN
32	YSCO
33	HARAS NATIONAL DU PIN
34	MFR
35	MFR
36	AGRIAL
37	GROUPE DOUILLET
38	HOCHET
39	SARL DEROUET
40	INRAE
41	INRAE
42	Particulier
43	CLINIQUE EQUINE DE MEHEUDIN
44	Veterinaires Coeur d'Orne Ecouché
45	Particulier

Tableau 13: Entreprises

(Source : CRAN 2023)

L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le tissu socio-économique agricole

Lors de l'enquête agricole réalisée, nous avons demandé aux exploitants agricoles rencontrés leurs principaux partenaires en termes d'approvisionnement, de commercialisation et de conseil technique. Les principaux noms cités sont les suivants :

Approvisionnement		
ACN	DETRIER	LEMARIE
AGRIAL	DYNAVENA	LESIEUR
AGRIHORSE	ELIVIA	L'HERMITE
AGRINEGOCE	ELVUP	NOURRIVRAI
AGRINOMIE	EQUIDEUS	NOVIAL
AGRISERVICE	EQUIQUEST 61	NUTREA
AGRONAT	EQUITTEOS	OAT FEED
AGRONAT BURCY 14	ETS SAUVAGE	ORIGEN PLUS
AXONE	EUREDIS	REVERDY ALIMENT
BACHELAY	EURODIS	ROYAL OATS
BECHET BÉTAIL	EVIALIS	SANDERS
BÉTAIL GORONNAIS	FAURE	SARAAN
BIO 3 G	CIE	SARACEN
CAA	GOUESSANT	SARL DUJARDIN
COOP BELLEME	GROUPE BERNARD	SCS
COOP DE CREULLY	HIPPOSSIBLE	SOBAC
D2N	HULLEPAIN	SPADIS
DAGRON	LACTALIS	SYVOR
DENKAVIT FRANCE	LAMAISSON.FR	TERDICI - DISTRICERA
DEPESTELE	LEA	TERRENA
DESGESTOLLE	LEBON FIOUL	UFAB

Commercialisations de produits		
AAGORON	EDF	NVB
ACHAT NORD LAIT	D2N	OS
ACN	DAGRON	OUEST NORMAND
ARQANA DEAUVILLE	DEGESTOLLE	PAINT SARL
ASSO. DES ÉLEVEURS NOR.	DEPESTELE	PLESTANE
AXONE	EDF	PRENOR
BECHET	ELEVEUR CHARENTON	SANDERS
BEDRET	ELIVIA	SARL SAUVAGE
BÉTAIL GORONNAIS	EURODIS	UNEBIO
BEUZELIN	EVA	VITAL CONCEPT
BIGARD VIANDE	FERME DE L'ODON	SICAMON
BIOLAIT	FLECHARD	SYVOR
BOUDIER	GILAT FLECHAND	TATTERSALLE
C'EST TOUT PRÉ	GILLET	TERDICI - DISTRICERA
COOP DE CREULLY	GILOT	TERRE ÉLEVAGE
D2N	GRAINDORGE	THOMAS PLASTONE
DAGRON	LACTALIS	UNEBIO
DEGESTOLLE	NAT'UP	VITAL CONCEPT
DEPESTELE		

Conseil		
ACN	ELVUP	LIVET
AGRI-SIMPLEMENT	EQUIQUEST	NÉOLAIT
AGRO CONSULTANT	ETA VINCENT MEYER	ORIGEN
ASV	GROUPE GIEE	ROBILLARD
AXONE	LE HERDBOOK	SOBAC
BECHET BÉTAIL	IFCE	SPADIS
BÉTAIL GORONNAIS	LACTALIS	TERDICI - DISTRICERA
CER	LDC	TERRE D'ÉLEVAGE
CHA. D'AGRICULTURE	LERAYER	TERRENA
D2N		

Tableaux 14: Opérateurs agricoles hors Argentan

(Source : CRAN 2023)

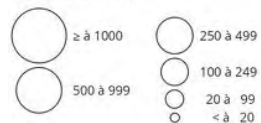
L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Le tissu socio-économique agricole

Activité principale de l'établissement
(selon le code APET) en 2018 et
nombre d'établissements

Industrie de la viande	80
Industrie du poisson	19
Industrie des fruits et légumes	23
Industrie des corps gras	8
Industrie laitière	74
Meunerie et travail du grain	22
Boulangerie-pâtisserie, pâtes	46
Autres produits alimentaires	137
Aliments pour animaux	38
Industrie des boissons	66

Effectifs salariés au 31 décembre
par commune en 2018

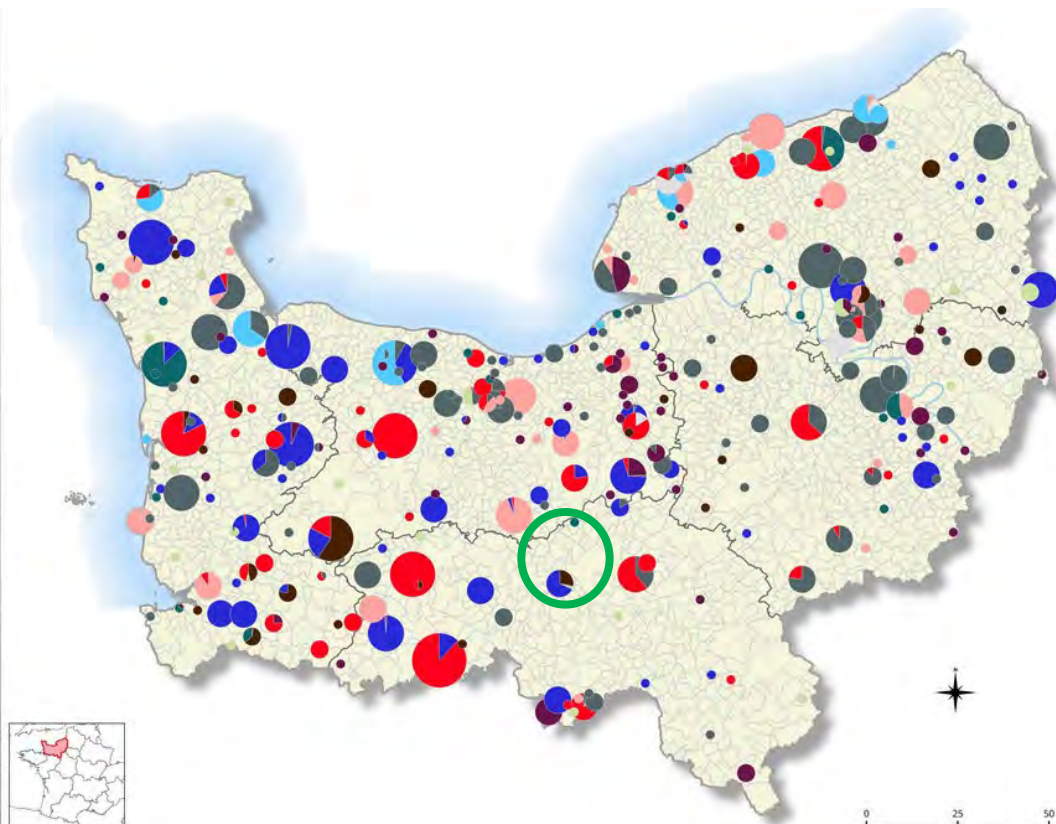


Les effectifs salariés et leur répartition
par département en Normandie en 2018

Département	Nb. salariés	Répartition
Calvados	6 835	26 %
Eure	2 355	9 %
Manche	5 804	22 %
Orne	4 148	16 %
Seine-Maritime	6 818	26 %
Normandie	25 960	100 %

APET = code caractérisant l'activité principale par référence
à la nomenclature d'activités française (NAF rev.2).
Liste des codes utilisés :
10.1 - 10.2 - 10.3 - 10.4 - 10.5 - 10.6 - 10.7 - 10.8 - 10.9 - 11.0

Sources : AdminExpress 2018 © IGN /
Insee, Flores 2018
Conception : PB - SRIS - DRAAF Normandie 10/2021



Carte 37: Entreprises en
lien avec l'agriculture

(Source : CRAN 2023)

ENJEUX

Que ce soient les Coopératives, les négociants, les IAA ou les entreprises de machinisme, ces structures ont besoin de pouvoir se maintenir et se développer. Il est impératif d'avoir des installations adaptées et accessibles à ces activités (dans des zones d'activité pour les IAA, les coopératives agricoles, et les entreprises de machinisme). Le zonage du PLUi devra être particulièrement adapté pour ces entreprises qui n'ont pas le statut agricole.



4.10

Expression des agricultrices et des agriculteurs

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

LES DIFFICULTES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

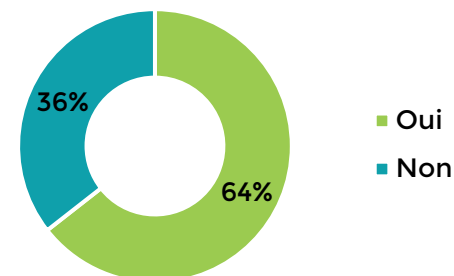
Des difficultés nombreuses et variées

Des difficultés au quotidien

Lors de nos permanences, nous avons rencontrés 284 agriculteurs. Parmi eux, 64% des individus nous ont évoqués des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions.

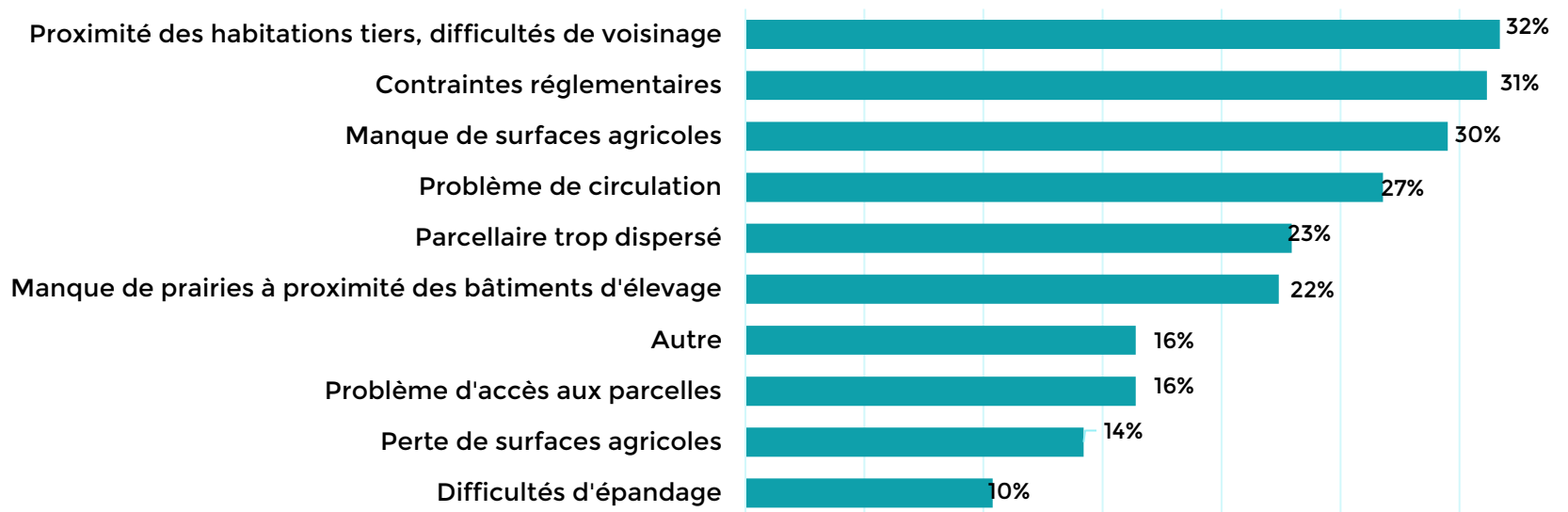
La proximité des habitations tiers, difficultés de voisinage est la difficulté la plus évoquée lors de nos permanences. Puis ensuite ce sont les contraintes réglementaires qui pèsent sur l'activité agricole. La troisième difficulté est le manque de surface agricole. Les problématiques de circulation, le parcellaire dispersé et le manque de prairies sont des éléments qui ont été fréquemment cités.

Presence de difficultés dans l'exercice des fonctions



Figures 57: Difficultés des exploitations agricoles
(Source : CRAN 2023)

Type de difficultés rencontrées



LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

L'agriculture : un rôle majeur pour le territoire

Quand on demande aux exploitants agricoles ce que représentait le rôle de l'agriculture, la réponse la plus citée est son rôle alimentaire. Dans le contexte actuel, l'agriculture contribue à la production et approvisionnement en biens alimentaires. Dans un 2^{ème} temps, l'agriculture façonne le paysage et préserve l'environnement. Certains ont dits « **nous sommes les jardiniers du territoire** ». Enfin, l'agriculture fait vivre économiquement le territoire avec la création de nombreux emplois . In fine, l'agriculture est une activité socle en zone rurale. Il s'agit d'une activité économique à part entière. Elle demeure l'activité clé d'un aménagement et d'un développement équilibré de l'ensemble des territoires.

Les rôles de l'agriculture

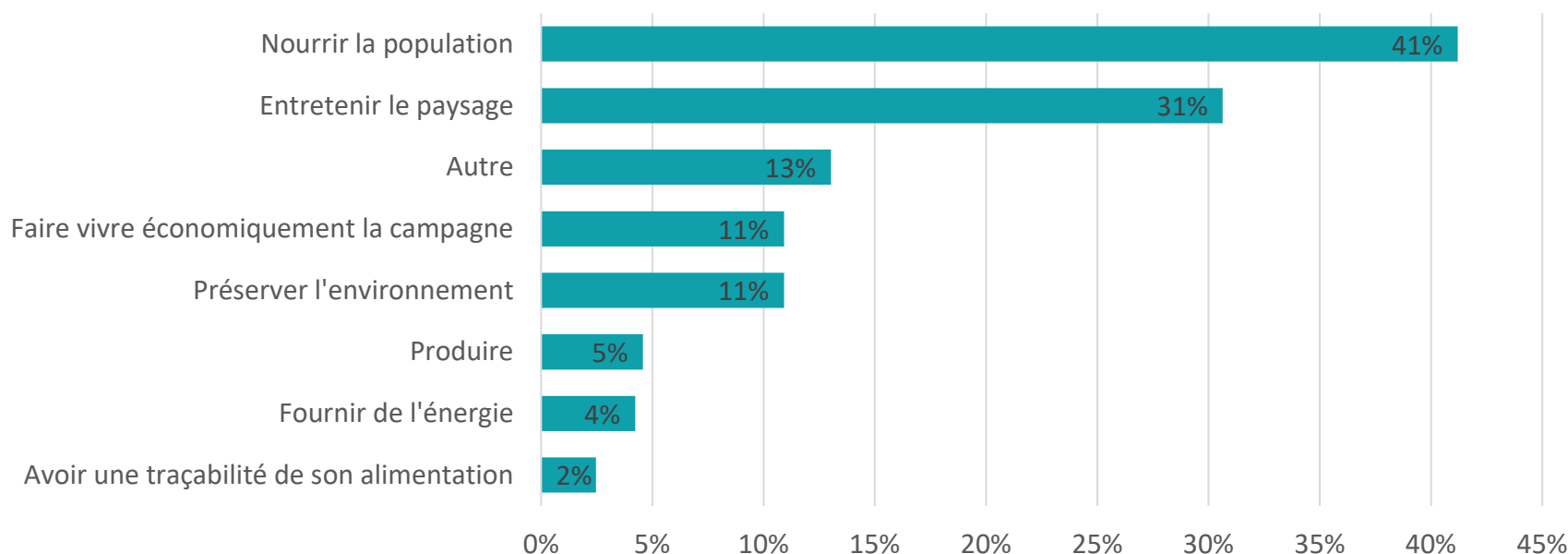


Figure 58: Le rôle de l'agriculture

(Source : CRAN 2023)

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

Forces

Sur la base du diagnostic et des rencontres avec les agriculteurs, voici une synthèse des forces et faiblesses de l'activité agricole identifiées sur le territoire.

Points forts de l'agriculture

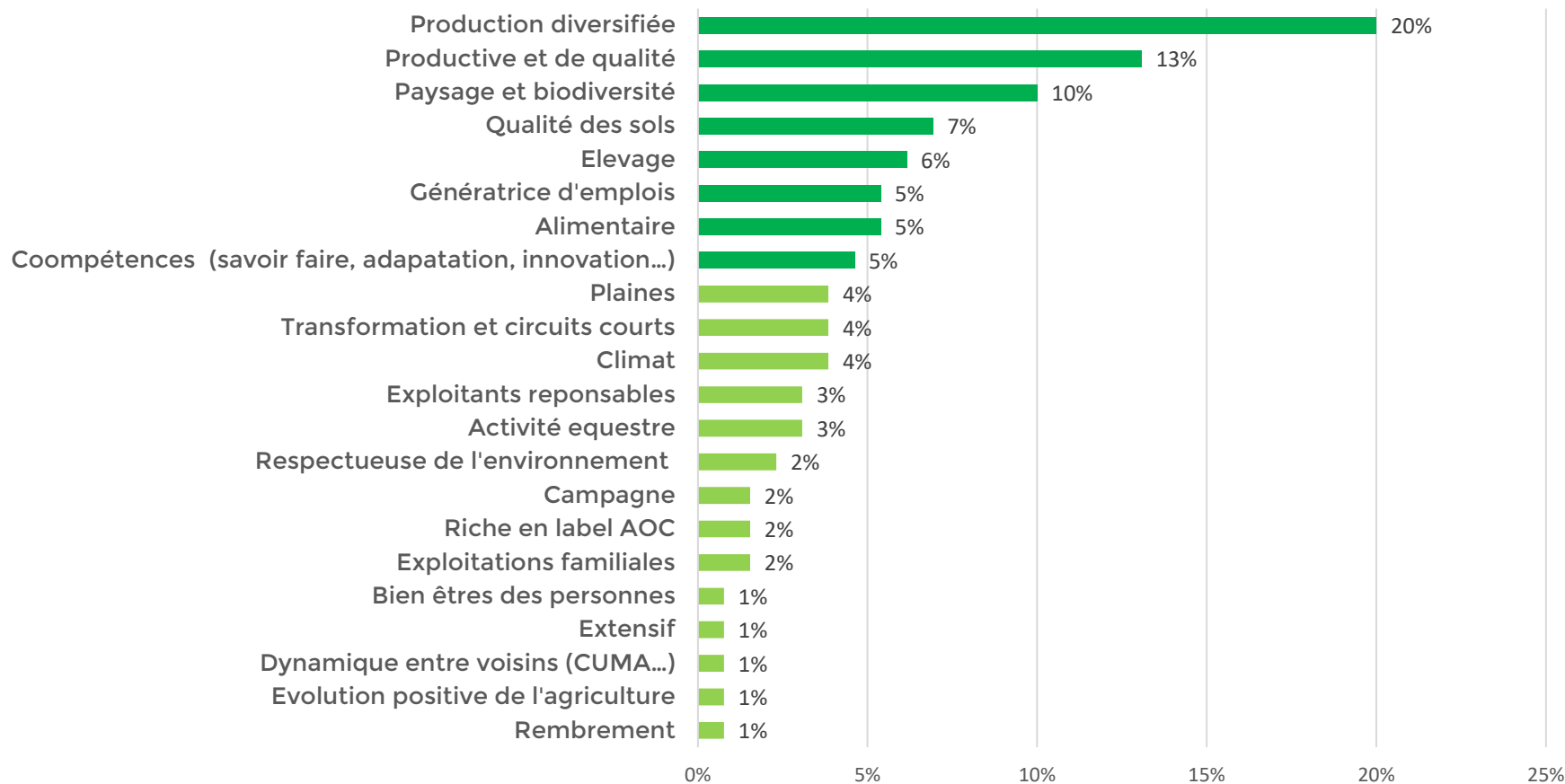


Figure 59: points forts de l'agriculture

(Source : CRAN 2023)

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

Les opportunités

L'espace agricole du territoire d'Argentan est riche. Les productions sont diversifiées grâce au bon potentiel agronomique des sols notamment sur les plaines d'Argentan. Les structures sont dynamiques avec une activité d'élevage encore importante. La filière équine dynamique du territoire est un véritable atout.

Des forces de l'agriculture du territoire, on peut identifier les opportunités à l'avenir, à savoir :

- Une agriculture solide grâce à la qualité des sols, au climat, et à la diversité des productions
- Une activité équine forte (élevage, entraînement, centre équestre...) sur le territoire avec des équipements structurants tel que le Haras du Pin
- Une ressource agricole à maintenir (terres, emplois, alimentation de proximité, tissu économique).
- Un dynamisme des exploitations pour s'engager dans des projets et des démarches qualités pour leurs productions.
- Le potentiel de la diversification au sein des exploitations (circuits courts, agritourisme...)
- Des pratiques agricoles de plus en plus certifiées pour la protection de l'environnement, et utiles pour l'entretien des paysages.
- Un potentiel de production d'énergie, notamment par panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments agricoles mais aussi par les unités de méthanisation.
- Des équipements para-agricoles très présents qui peuvent se développer

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

Points faibles de l'agriculture du territoire

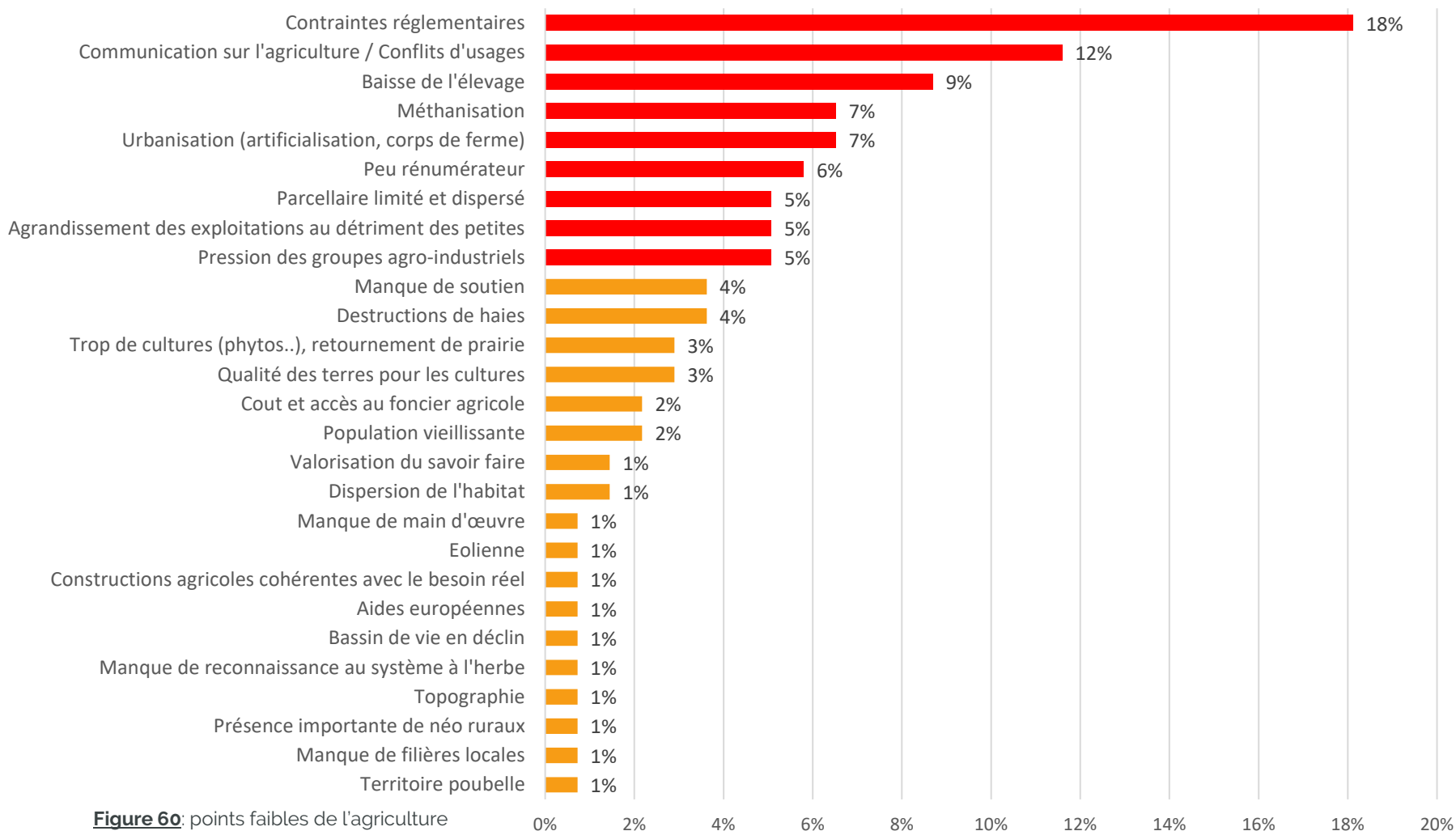


Figure 60: points faibles de l'agriculture

(Source : CRAN 2023)

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

Les menaces

Face au vieillissement des chefs d'exploitation, l'activité agricole sera confrontée à très court terme à la problématique du renouvellement des générations. La question de la rémunération de l'activité agricole pourrait amplifier ce phénomène. La baisse des activités d'élevage bovins risque également de modifier le profil agricole du territoire d'ici quelques années avec l'émergence des systèmes en grandes cultures. Ce recul pourrait entraîner également un recul des prairies sur le territoire. Soucieuse de préserver le foncier agricole, la profession agricole souhaite limiter l'urbanisation sur les terres mais aussi à proximité des corps de ferme. Les exploitants agricoles souffrent également de la mauvaise image de l'agriculture (incivilités des tiers, problèmes de voisinage, ... etc.). De ces faiblesses, on peut identifier les menaces à l'avenir pour l'agriculture du territoire, à savoir :

- **Une urbanisation dispersée et plus marquée des prairies (plus facilement mobilisables et à proximité des secteurs bâtis) qui complique les conditions de travail des exploitants**
- **Une pression foncière agricole pouvant fragiliser la viabilité économique de certaines structures avec un contexte peu favorable à l'engagement dans des plus petites structures**
- **Une augmentation du prix du foncier agricole et des difficultés pour installer des jeunes avec l'agrandissement des exploitations au détriment des plus petites**
- **Des contraintes, notamment réglementaires, qui pèsent de plus en plus sur les exploitations**
- **Une activité qui devra relever les défis du changement climatique**
- **Une activité tributaire des marchés internationaux**
- **Le développement des énergies renouvelables industrielles au sein des espaces agricoles (agrivoltaïsme, méthanisation industrielle...)**
- **L'apparition de friches agricoles en lien avec les difficultés de l'élevage**
- **La concurrence entre les surfaces productives / surfaces de loisirs**
- **Les conflits d'usage et les problématiques sociétales**

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

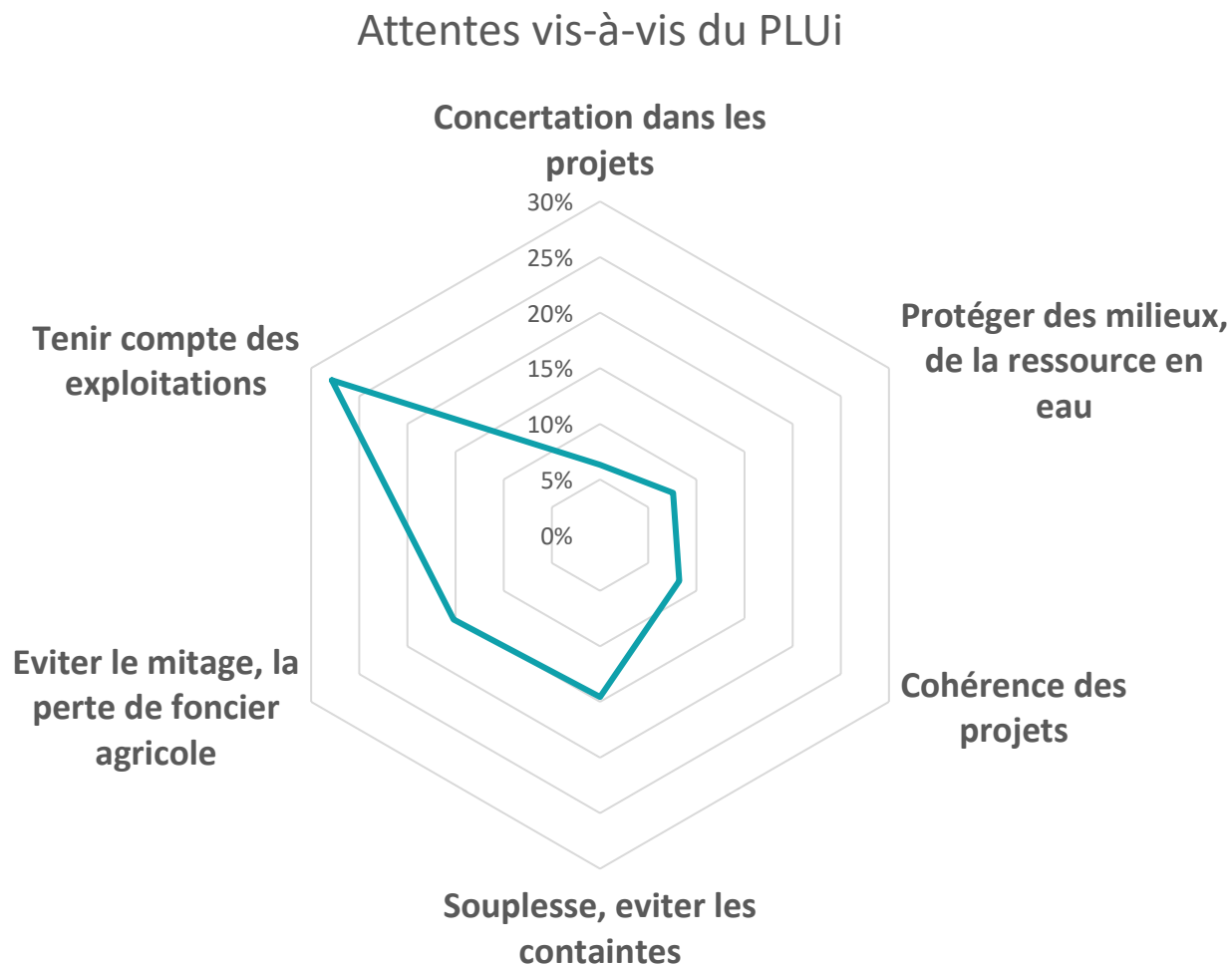


Figure 61: Attentes des exploitations vis-à-vis du PLUi-H
(Source : CRAN 2023)

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole

ENJEUX

L'activité agricole est une activité économique à part entière. Comme toute activité économique, elle est susceptible de se développer, de générer des nuisances... Il est donc indispensable de la préserver en limitant l'implantation de tiers à proximité immédiate des corps de ferme.

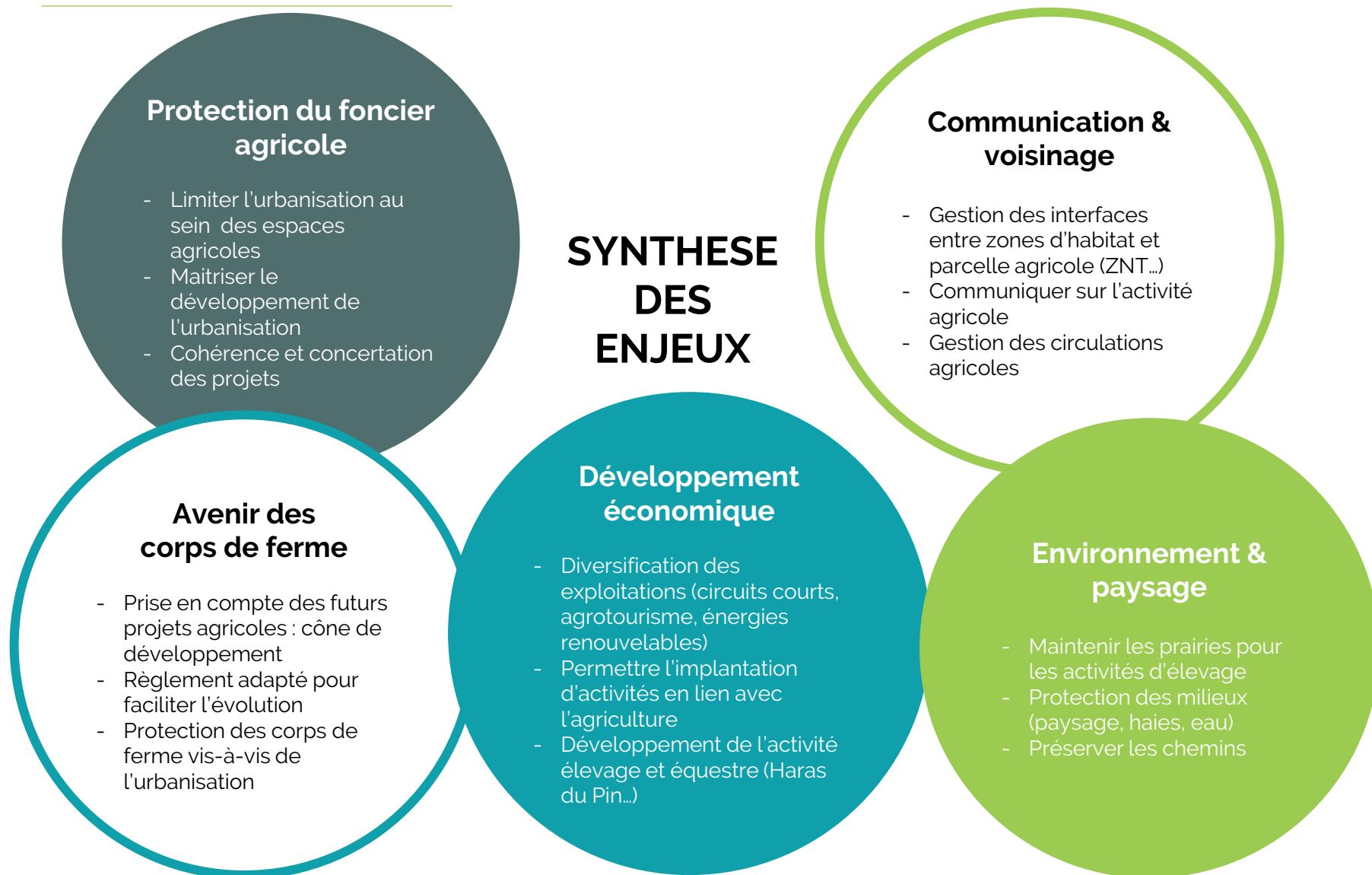
Le territoire est caractérisé par un habitat parfois dispersé. Outre qu'elle peut contraindre l'évolution des exploitations en place en limitant les potentialités d'implantation de constructions nouvelles, cette dispersion de l'habitat en milieu rural avec une population au profil de plus en plus urbain et éloignée des réalités agricoles peut devenir une source de conflits d'usage et de voisinage. La présence de mouches liée à un troupeau de vaches au pâturage, le meuglement des veaux en période de sevrage, l'odeur du fumier au moment des épandages, le bruit des moissonneuses par une belle nuit d'été, la pousse d'un champ de maïs qui masque une vue panoramique... Autant de petits désagréments inhérents à l'activité de polyculture-élevage, mais que trop de proximité rend parfois difficiles à supporter !

L'espace rural se voit aussi partagé entre plusieurs catégories d'usagers dont les attentes et les pratiques différentes peuvent, dans certains cas, être sources d'incompréhensions mutuelles et parfois même de tensions. Dans une société qui se judiciaire, la communication et le dialogue sont des éléments indispensables afin de permettre de développer le « vivre ensemble » et ainsi de limiter les contentieux.

In fine, Le projet de PLUi est important pour l'avenir agricole de la commune, surtout si son souhait est de garantir des espaces agricoles durables et de préserver son caractère rural. En tenant compte de l'ensemble des propositions ci-dessus, le projet participera au maintien et au développement de l'agriculture au sein du territoire.

LE ROLE DE L'AGRICULTURE VU PAR LE MONDE AGRICOLE

Les multiples fonctions du monde agricole





4.11

Dynamiques agricoles : Constat, tendances et pistes pour le PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Retour sur les ateliers

Les réunions de restitution du 7 septembre à TRUN et du 8 septembre à MONTS SUR ORNE ont permis de présenter les résultats du diagnostic agricole, de partager les enjeux agricoles du territoire entre agriculteurs et élus. Les ateliers ont favorisé les échanges et ont permis de dégager des pistes d'actions pour le PLUi-H pour que l'agriculture soit prise en compte du mieux possible.

Il semble qu'il faille dans un premier temps s'attacher à préserver l'activité existante en protégeant les outils de production et en limitant les contraintes pour permettre le développement des activités existantes ou la création de nouvelles.



A Trun, le 7 septembre



A Monts sur Orne, le 8 septembre

Photos : Restitutions et ateliers
(Source : CRAN)

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Atelier : Protection du foncier agricole

Thème	Enjeux	Pistes d'action
Protection du foncier agricole	Limiter et maîtriser l'urbanisation au sein des espaces agricoles Mobiliser du foncier agricole pour des projets stratégiques agricoles en lien avec le PAT Cohérence et concertation lors des projets	- Associer en amont la profession agricole → créer une assemblée consultative avec des exploitants agricole au sein de l'intercommunalité pour discuter agriculture et des projets divers qui peuvent concerner la profession agricole - Eviter l'extension de l'urbanisation sur les espaces agricoles - Urbaniser par une gestion économe du foncier agricole (comblement des dents creuses, densification par division, réutilisation de friches, réhabilitation de l'existant, parcelles inexploitable, potentiel agricole faible....) - Combler les dents creuses, réhabiliter les friches avant d'étendre la ville sur l'espace agricole ; - Faciliter la délocalisation des corps de ferme enclavés - Etablir une taxe sur les logements vacants - Semble non pertinent de mobiliser du foncier dans le cadre du projet de PAT - Permettre le développement des hameaux importants mais pas des plus petits sans contraindre l'activité agricole

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Atelier : Avenir des corps de ferme

Thème	Enjeux	Pistes d'action
Avenir des corps de ferme	Prendre en compte des futurs projets agricoles	- Mettre tous les corps de ferme en zone agricole même dans les secteurs à forts enjeux environnementaux - Etablir un périmètre de protection plus important que le seul principe de réciprocité au pourtour des corps de ferme pour limiter les conflits d'usage
	Réaliser un règlement adapté pour faciliter l'évolution des exploitations	- Laisser un cône de développement suffisamment important pour les projets agricoles - Faciliter la délocalisation des corps de ferme enclavés ; - Identifier et autoriser le changement de destination des bâtiments agricoles pour des projets de diversification agricole
	Protéger les corps de ferme vis-à-vis de l'urbanisation	- Garder une certaine souplesse du règlement écrit pour faciliter le développement de l'activité agricole (hauteur, distances limites séparatives, pente des toitures...) - Identifier les corps de ferme abandonnés pour leur permettre changer d'usage.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUi

Atelier : Communication & voisinage

Thème	Enjeux	Pistes d'action
Communication & voisinage	Gérer des interfaces entre zones d'habitat et parcelle agricole (ZNT...)	- Organiser des réunions/consulter les exploitants en amont de projets d'aménagement ; - Créer une assemblée consultative au sein de la Communauté de communes avec des représentants du monde agricole ; - Intégrer en annexe du PLUi une plaquette sur le gabarit des engins agricoles ; - Informer la population et les riverains lors des travaux agricoles : Transmettre le guide du bon voisinage aux nouveaux habitants et charte de bonnes pratiques ; - Intégrer dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi des espaces tampons (ex : haies, voiries...) pour limiter les Zones de Non-Traitements
	Communiquer sur l'activité agricole	- Intégrer des exploitants agricoles au sein des conseils municipaux - Faire des visites à la ferme pour les écoles, les enfants
	Prendre en compte les circulations agricoles	- Prévoir des rando fermes / fermes ouvertes - Prévoir des cheminements logiques pour les engins agricoles

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Atelier : Développement économique

Thème	Enjeux	Pistes d'action
Développement économique	Favoriser la diversification des exploitations (circuits courts agrotourisme ; énergies renouvelables) Développer les activités élevage et l'activité équestre Permettre l'implantation d'activités en lien avec l'agriculture	- Accompagner et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs - Mieux valoriser les productions sous appellation (SIQO) - Développer les énergies renouvelables mais en priorité sur les toitures des bâtiments (photovoltaïque). - Faire fédérer, organiser les producteurs, développer des magasins de producteurs - Favoriser le développement de circuits courts et de nouvelles filières pour créer de la valeur ajoutée - Travailler à valoriser localement la ressource bocagère; - Attention à la concurrence entre les surfaces productives (agriculture) et les surfaces de loisirs (activités équestres) - Alléger les charges sur les exploitations - Promouvoir et communiquer sur l'économie agricole locale (circuits-courts, diversification, itinéraire de mobilités douces) ; - Travailler avec les collectivités pour mettre en avant plus de produits locaux (cantines scolaires ,etc...) - Prendre en compte les besoins et les projets des opérateurs agricoles (organisme de collecte, machinisme, CUMA,...)

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Atelier : Environnement & paysage

Thème	Enjeux	Pistes d'action
Environnement & paysage	Maintenir les prairies pour les activités d'élevage Protéger les milieux (paysage, haies, eau) Préserver les chemins	- Classer en zone Agricole tous les espaces valorisés par l'agriculture et éviter le zonage N sur les espaces agricoles ; - Eviter l'enfrichement naturel par le maintien des activités d'élevage. - Permettre aux exploitations de se développer dans les milieux contraints (zone humide, Natura 2000). - Préserver et entretenir les haies mais permettre également leur déplacement si nécessaire - Travailler avec la profession agricole pour l'identification des haies - Se préserver des espèces invasives - Protéger la ressource en eau (cours d'eau, captages, mare) - Entretenir les chemins mais aussi récupérer les anciens chemins - Travailler sur l'intégration paysagère des parcs éoliens / méthanisation / solaire

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Facteurs d'influence sur l'activité agricole

Les nouvelles demandes de la société et la multifonctionnalité de l'activité agricole

Les attentes des consommateurs semblent évoluer vers plus de traçabilité et de qualité des produits, même si la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages français diminue régulièrement. Suite aux crises alimentaires de la dernière décennie, les consommateurs recherchent des signes qui les rassurent. Une partie d'entre eux souhaite également redonner du sens à leurs consommations alimentaires. Pour ce faire, les consommateurs s'orientent de plus en plus vers des produits locaux labellisés à travers des circuits-courts de commercialisation : marchés, ventes à la ferme, magasins collectifs, restauration collective, commerçants de proximité ou Grandes et Moyennes Surfaces locales... Ces filières permettent de valoriser les ressources et les productions locales. Elles impliquent un nombre d'intermédiaires restreints entre producteur et consommateur et une distance limitée entre lieu de production et de consommation.

Pour les non-agriculteurs, la campagne est un lieu de vie, de loisirs, parfois de vacances et aussi un patrimoine commun. Pour les agriculteurs, c'est un lieu de vie mais également un lieu de travail au quotidien.

L'activité agricole est à l'interface entre le milieu naturel et la production alimentaire. La société porte une attention croissante au rôle de l'agriculture dans la gestion et la valorisation de l'espace et des territoires. L'agriculture est de plus en plus évaluée à travers sa capacité à préserver, respecter et mettre en valeur les ressources naturelles et les paysages.

La production d'énergie pourrait fournir, sous certaines conditions, de nouveaux revenus aux agriculteurs tout en renforçant l'autonomie énergétique. Les agriculteurs disposent d'atouts dans le domaine de la production d'énergies renouvelables (disponibilité de surfaces de toiture sur les bâtiments, disponibilité de biomasse / déchets / coproduits mobilisables...). Les enjeux liés au changement climatique, à la dépendance vis-à-vis des ressources fossiles et surtout les incertitudes sur leur prix, amènent les collectivités locales et territoriales à s'intéresser de plus en plus à la production d'énergies renouvelables. Ces énergies n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre (solaire, éolien, hydraulique) ou d'avoir un bilan nul (biomasse) (source : INSEE, 2012).

Changement climatique

L'activité agricole est directement concernée par le changement climatique à plusieurs niveaux.

En matière de pratiques agricoles, les conditions climatiques changeantes (variations de températures et de pluviométrie) ont des conséquences directes sur le choix des cultures et leur conduite. Cela interroge sur le potentiel de production alimentaire à venir.

L'activité agricole est également une des seules activités à permettre le stockage du carbone avec la forêt.

La disponibilité et l'accès au foncier

Les enjeux liés au foncier sont multiples : la consommation foncière, le prix du foncier, les formes d'urbanisation et les contraintes liées à la proximité des zones bâties, en particulier pour les élevages. Cela impacte directement le secteur économique agricole et les filières économiques associées.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES

POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

Ainsi, les pistes d'action sont présentées ici par thématique. La question du foncier agricole reste très prégnante pour les exploitants agricoles.

Optimiser la gestion du foncier

Le besoin de préservation des espaces agricoles répond à un objectif économique : permettre aux agriculteurs d'exercer une activité viable et durable économiquement. La gestion économe et la cohérence de l'espace agricole sont indispensables au maintien et au développement d'une activité agricole viable. Il est donc important de limiter le mitage et de préserver des espaces agricoles vastes et homogènes où l'activité agricole est prioritaire.

Les projets d'aménagement doivent garantir le maintien de conditions d'exploitation vivables : circulation du matériel agricole, accès aux parcelles, maintien de liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation, etc.

La pérennité de l'activité agricole suppose également de limiter l'enclavement des sièges des exploitations du territoire. Lorsqu'ils sont orientés vers la culture, l'objectif est d'éviter qu'ils connaissent des contraintes liées à l'accessibilité, aux restrictions de développement, ainsi qu'aux difficultés de voisinage. Lorsqu'ils sont orientés vers l'élevage, des réglementations sanitaires strictes imposent des distances minimales à respecter entre leurs installations d'élevage et les zones d'habitat. Il existe des règles de distance similaires à respecter, pour la gestion des effluents ou des boues de station d'épuration. La consommation de foncier pour l'habitat et les zones d'activité doit être optimisée. Pour rappel, la loi Climat et Résilience oblige les collectivités à réduire de 50 % leur consommation foncière d'ici 2030 mais aussi à tendre vers le zéro artificialisation net d'ici 2050. Il s'agit de prévoir des zones en adéquation avec des besoins réels et identifiés. La densification et la valorisation des terrains déjà disponibles (réhabilitation des friches, valorisation des ZA existantes dans un cadre intercommunal, densification des centres bourgs, urbanisation des dents creuses...). doivent être privilégiées contrairement à l'ouverture à l'urbanisation de parcelles agricoles. Cela se traduit dans le document d'urbanisme par :

- une gestion économe de l'espace, c'est-à-dire :

- La définition des besoins en logements en cohérence avec l'évolution passée du territoire et les prévisions démographiques
- Le fait de privilégier l'urbanisation des dents creuses, la densification des zones déjà bâties, réutilisation de friches, la réhabilitation de l'existant.
- Le développement de nouvelles formes d'urbanisation moins consommatrices en foncier.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

- une préservation des outils de production (corps de ferme et parcelles exploitées) en :
 - classant les corps de ferme et les surfaces agricoles en zone agricole (A) dans les documents d'urbanisme,
 - veillant au strict respect du principe de réciprocité, voire plus afin de limiter les conflits d'usage, et en prenant en compte l'antériorité des structures agricoles présentes sur le territoire, prenant en compte de construire dans les parcelles inexploitable et les potentiels agronomiques des sols dans le choix des zones à ouvrir à l'urbanisation.
 - incluant dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des futures zones à urbaniser, les Zones de Non Traitements (ZNT) afin d'éviter des pertes de production aux abords des parcelles rendues constructibles
 - garantissant des bonnes conditions d'exploitation en limitant les conflits de voisinage et permettant la libre circulation des engins agricoles.
 - favorisant le renouvellement des générations et la transmission du corps de ferme, principal outil de travail des agriculteurs et des agricultrices.

A l'inverse les corps de ferme qui n'ont plus d'activités agricoles et laissés à l'abandon doivent pouvoir changer d'usage sans pour autant compromettre l'activité agricole autour.

Prévoir l'implantation d'entreprises en lien avec l'activité agricole

De nombreuses activités dépendent de la présence de l'agriculture sur le territoire. Pour chacune des filières présentes (élevage lait et viande, grandes cultures, maraîchage, activités équestres), l'activité agricole induit de nombreux emplois indirects. Ce sont tous les emplois existant dans des organismes et entreprises ayant un lien direct avec l'agriculture. Il s'agit essentiellement des organismes amont et aval, de négoce, d'entreprises agro-alimentaires, les services para-agricoles, les entreprises d'équipement et de matériel et de formation. De nombreuses entreprises en lien avec l'agriculture sont présentes sur le territoire (voir page 61).

Il est important pour l'économie locale que les collectivités veillent au maintien des outils de collecte et/ou de transformation locaux encore présents sur le territoire ou à proximité. La protection de leur site d'activité est importante. Dans les projets d'aménagement, il est essentiel de tenir compte des conditions d'acheminement et de stockage des produits agricoles.

Le PLUi peut proposer des espaces dédiés à ces activités. Un zonage agricole n'est pas adapté pour ces entreprises. Il est nécessaire de privilégier des zones d'activité avec un règlement spécifique.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

Maintenir l'élevage et répondre aux enjeux environnementaux

Les espaces agricoles remplissent des fonctions paysagères et environnementales essentielles. Ils participent à l'identité paysagère du territoire au même titre que les forêts, le patrimoine rural, ... Le maintien d'une activité d'élevage et par là même des surfaces en herbe contribue à limiter le ruissellement et l'érosion des sols et à préserver la qualité des eaux. La diversité des espaces agricoles (prairies, cultures, haies, talus, mares, ...) assure également un rôle majeur en termes de biodiversité et de continuités écologiques dont l'importance a été réaffirmée par l'instauration des trames vertes.

Le maintien d'une activité d'élevage est un élément clé dans la valorisation du paysage qui est réalisée aujourd'hui par les éleveurs. Avec la tendance générale allant vers la diminution des élevages, certains espaces risquent de ne plus être exploités par l'agriculture et de s'enfricher.

Aujourd'hui, l'activité d'élevage a tendance à régresser sur le territoire en raison des fortes contraintes liées aux réglementations environnementales, à la pénibilité du travail (horaires et autres astreintes), à la difficulté de trouver du personnel, à la mauvaise rémunération de l'activité et aux problèmes de voisinage. Dans les documents d'urbanisme, il est fondamental de veiller à maintenir les capacités d'évolution des exploitations agricoles mais aussi de ne pas développer de zones d'habitats à proximité immédiate des corps de ferme.

De nombreuses exploitations sont dans des secteurs contraints (zones humides, Natura 2000, sites classés). Il est indispensable de ne pas mettre sous cloche les activités agricoles qui y sont présentes. Un zonage agricole et un règlement adapté doivent être privilégiés dans ces secteurs à fort enjeux environnementaux. L'activité d'élevage dans les territoires favorise le maintien des prairies et limite ainsi l'enfrichement des parcelles agricoles.

Le territoire est également marqué par la présence du bocage avec de nombreuses haies. Bien qu'il soit nécessaire de protéger ces éléments spécifiques, il convient de permettre l'exploitation de haies notamment pour la filière bois énergie et de limiter les protections trop fortes (type classement EBC).

Concrètement, cela se traduit dans le document d'urbanisme par des mesures visant à limiter les contraintes pour les exploitations (urbanisme, environnement, aménagements, etc.) et à sensibiliser les nouveaux habitants à ce qu'implique la présence d'activités agricoles à côté de chez eux.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES

POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

Permettre le développement de l'activité équestre

L'activité équestre est une activité spécifique du territoire présente notamment à l'Est du territoire. L'activité équestre est une activité réputée agricole depuis février 2005 avec :

- L'activité d'entraînement des chevaux de course (de débouillage, de dressage et d'entraînement des chevaux de sports, de loisirs ou pour l'utilisation dans le travail. Cela concerne notamment les cavaliers professionnels,
- les activités d'exploitation d'un centre équestre (cours d'équitation, prise en pension, location à des fins de promenades ou de randonnées),
- l'utilisation dans la traction hippomobile, le débordage et le travail agricole à façon

Cette activité doit être prise en compte comme une activité agricole à part entière. Le zonage agricole doit être privilégié. Cela étant, la présence du Pin au Haras doit être traitée de manière spécifique. Un zonage et un règlement devront être adaptés aux besoins du site (formation, accueil événementiel, etc...).

Accompagner les projets agricoles répondant aux attentes sociétales

Manger sainement, disposer d'un cadre de vie agréable, développer les énergies renouvelables, préserver et mettre en valeur le patrimoine local, telles sont les préoccupations émergentes actuelles, pour lesquelles les agriculteurs ont un rôle à jouer.

Concrètement, cela se traduit dans le document d'urbanisme par une réglementation adaptée permettant aux agriculteurs de faire évoluer leur corps de ferme en réhabilitant des bâtiments existants ou en construisant de nouveaux, leur permettant ainsi de se diversifier (accueil à la ferme, vente directe, production d'énergie, etc.). Au-delà du PLUi, les collectivités peuvent également contribuer au développement de l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective. Le diagnostic a identifié tous les projets évoqués par les agriculteurs et tous les bâtiments susceptibles d'évoluer à terme pour de l'agro-tourisme notamment. Bien que certains projets aient déjà été réalisés, le potentiel demeure important.

Dans le domaine des énergies renouvelables, il est nécessaire de permettre aux exploitations de se développer. Le zonage agricole est primordial pour implanter ses nouvelles installations. Notamment pour les projets de méthanisation, ils sont soumis à de fortes contraintes d'acceptabilité. Localement un processus de dialogue et de concertation avec le voisinage est un préalable indispensable pour tout porteur de projet.

Soucieux de répondre aux exigences fixées par le SRCE mais aussi pour des raisons paysagères et environnementales, le PLUi, classe de nombreuses parcelles valorisées par l'agriculture en zone Naturelle (N). Ce choix a entraîné de nombreuses difficultés pour les exploitations agricoles désireuses de se développer au sein même de leur corps de ferme. Il est absolument indispensable que le futur PLUi-H prenne en compte ces problématiques et que chaque exploitation pérenne soit classée en zone agricole (corps de ferme et ses abords). Des projets agricoles ont été identifiés lors de l'enquête. Ils doivent être repris dans le cadre de l'élaboration du zonage.

L'intégration des nouveaux bâtiments agricoles est une question sensible au sein des espaces agricoles quant à la préservation du paysage. Les pétitionnaires devront veiller à intégrer les futures installations agricoles par le biais de plantations en privilégiant les essences locales.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

Favoriser les relations entre agriculteurs et non agriculteurs

Une exploitation agricole en activité au même titre qu'une autre activité économique génère quelques nuisances. Afin de les gérer, le principe de réciprocité des distances (L 111-3 du Code rural et de la pêche maritime) précise qu'aucune construction d'habitation n'est possible à moins de 35 ou 100 mètres des bâtiments d'élevage et de leurs annexes en fonction du statut de l'exploitation (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)).

Il est fondamental de veiller au strict respect de ces distances et aux préconisations faites dans le diagnostic, à travers l'atlas cartographique, pour limiter les conflits de voisinage.

Quoiqu'il en soit, il vaut mieux éviter le développement des zones d'habitat à proximité des corps de ferme et maintenir des espaces tampons entre les zones d'habitat et les zones agricoles.

D'autre part, une meilleure connaissance réciproque des habitants et agriculteurs ainsi que des élus et des agriculteurs, des attentes et contraintes de chacun doit être encouragée sur le territoire (organisation de fermes ouvertes, éditions de documents de communication, etc.).

Il est indispensable que chaque nouvel arrivant sur le territoire connaisse les contraintes de l'activité agricole. Pour ce faire la charte de bon voisinage de l'Orne doit être largement diffusé auprès de tous et de ces nouveaux habitants. Cette charte est un document co-construit entre la Chambre d'agriculture et ses partenaires, avec la collaboration d'associations de protection de l'environnement, de consommateurs, mais aussi des Fédérations des pêcheurs et des chasseurs et des syndicats agricoles. La charte agricole permet de partager les principes du mieux vivre ensemble et les droits et engagements de chacun envers ses voisins, son environnement, etc.

https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/506_Fichiers-communs/PDF/TERRITOIRES/TERR_ORNE_Charte_BonVoisinage.pdf

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES

POUR LE PLUI

Pistes d'actions dans le cadre du PLUi

Création d'une assemblée consultative agricole au sein de l'intercommunalité

La profession agricole est de moins en moins présente au sein des conseils municipaux. Il a été mentionné pendant les entretiens individuels un manque de concertation de la profession agricole pour tout nouveau projet (lotissement, activités...). Il est ressorti au cours des ateliers la création d'une assemblée consultative au sein de l'EPCI qui serait composée d'élus et une diversité d'exploitants agricoles.

Celle-ci serait chargée de faire état des projets et des réflexions en cours et de favoriser les évolutions du secteur agricole.. Elle permettrait de suivre les partenariats avec les différents acteurs et d'accompagner les projets collectifs qui peuvent être reproductibles. La question de l'alimentation, dans le cadre du PAT, va également faire partie des enjeux à suivre.

Il nous semble opportun de mettre en place de ce type de concertation afin de recréer du lien entre la profession agricole et les élus de l'intercommunalité.

ENJEUX

Le PLUi détermine l'organisation de l'espace. Il fixe les grands équilibres de l'aménagement d'un territoire entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles. Si la préservation des terres, donc des espaces agricoles, constitue l'un des enjeux essentiels de ce projet, il n'est pas le seul enjeu pour l'agriculture dont la multifonctionnalité constitue un enjeu majeur de développement territorial (économique, social et environnemental).

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Facteurs d'influence sur l'activité agricole

Différents facteurs

Les données exposées dans les parties précédentes permettent d'approcher l'évolution de l'agriculture des dernières années.

Plusieurs tendances se dégagent :

- La diminution du nombre d'exploitations agricoles ;
- La diminution des activités d'élevage
- L'augmentation de la taille des exploitations et la tendance à l'agrandissement ;
- La baisse du nombre d'actifs agricoles ;
- L'augmentation de la part des exploitations sous forme sociétaire ;
- Le vieillissement de la population agricole ;
- Le développement d'activités de diversification.
- Le développement des énergies renouvelables

L'ensemble de ces tendances est strictement lié au tissu agricole local. Cependant, d'autres facteurs ont une influence sur l'activité, il est possible de les regrouper par thématiques :

- Les politiques agricoles et les réglementations ;
- Les attentes sociétales,
- Le foncier,
- Le contexte climatique et énergétique.

Ainsi, le portrait agricole du territoire s'appréhende de manière plus large au regard du contexte dans lequel l'activité s'exerce et à la lumière des contributions des agriculteurs lors du diagnostic.

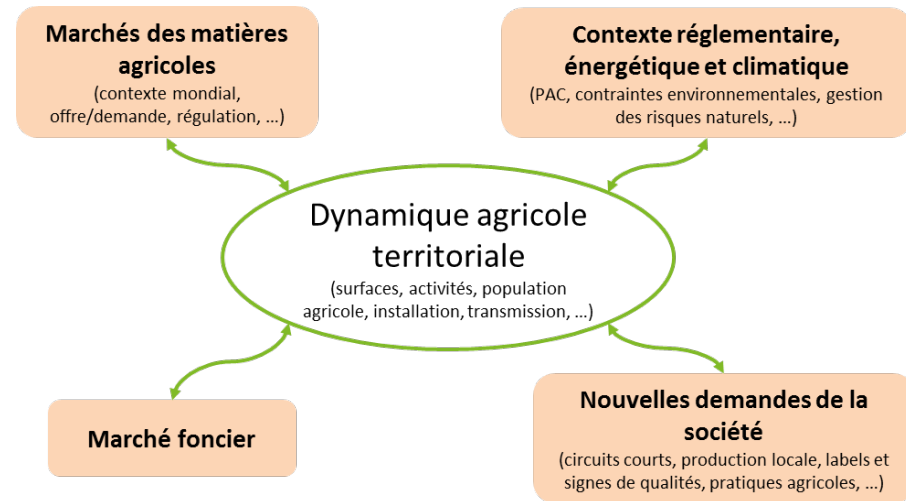


Figure 62: Facteurs d'influence sur l'activité agricole

(Source : CRAN 2023)

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Facteurs d'influence sur l'activité agricole

Les marchés des matières premières agricoles

Les prix des marchés mondiaux des matières premières influencent fortement les décisions et les orientations prises par les exploitations. Ces marchés subissent de fortes variations difficiles à anticiper puisque la production agricole est dépendante de la saisonnalité et des conditions météorologiques, alors que la demande en produits alimentaires de base est au moins identique sinon en augmentation. Depuis quelques temps, à l'échelle mondiale d'autres facteurs accentuent la volatilité des prix :

- Le développement des pays émergents (Chine, Inde, Brésil),
- Le développement de la production de biocarburants,
- La financiarisation des marchés agricoles,
- L'affaiblissement progressif des mécanismes de régulation des marchés.

Conjoncture 2019 : En Normandie, le volume de lait produit a augmenté (contrairement aux autres régions qui ont été affectées très tôt par la sécheresse). Les prix de vente sont à la hausse, le nombre d'élevage laitiers poursuit sa tendance à la diminution mais le troupeau global sur le territoire Normand (en nombre d'animaux) reste identique. Les élevages ont tendance à se concentrer majoritairement dans la Manche.

Contexte réglementaire énergétique et climatique

La Politique Agricole Commune (PAC) est régulièrement évoquée comme un élément important dans les choix d'orientation des exploitations agricoles. La réforme de la PAC est prévue pour 2023 et elle sera marquée par :

- La fin du paiement vert ;
- Une super conditionnalité ;
- Une aide à l'UGB.

Pour tous les agriculteurs européens, le changement principal porte sur le paiement vert, transformé en "écorégime". Il est volontaire et non obligatoire, mais dans la mesure où il représentera 25 % des aides directes, les exploitations pourront difficilement s'en passer. Par ailleurs, les Droits à Paiements de Base deviennent une Aide de Base au Revenu.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Facteurs d'influence sur l'activité agricole

Dans le plan stratégique français, trois voies mènent aux éco-régimes, avec, pour chacune, un niveau "standard" à 60 €/ha et un niveau "supérieur" à 80 €/ha :

- La voie "pratiques agroécologiques" passe par des obligations de diversification des cultures sur les terres arables, de non-labour des prairies permanentes et de couverture végétale des inter-rangs en cultures pérennes (arboriculture, viticulture).
- La voie "Infrastructures AgroÉcologiques" (IAE), nécessite une proportion importante de haies, bosquets, mares, murets..., au minimum 7 % de la SAU et 4 % sur les terres arables.
- La voie Certification permet aux exploitations biologiques et HVE (Haute Valeur Environnementale) d'obtenir d'emblée l'éco-régime "supérieur". Une certification environnementale CE2+ donnera accès au niveau standard.

Le principe de conditionner les aides de la PAC à un ensemble de pratiques favorables à l'environnement a été introduit par la réforme de la PAC de 2003. Toute exploitation qui perçoit des aides de la PAC doit respecter une série de règles, regroupées sous le terme de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). En mixant les BCAE actuelles et les obligations précédemment liées au Paiement Vert, la PAC 2023 crée une "super conditionnalité" comptant 10 BCAE.

3 voies d'accès aux éco-régimes français

PRATIQUE AGRICOLE			CERTIFICATIONS		IAE (prises en compte en bonus dans les 2 autres voies)	
Surfaces en terres arables (diversité des assolements)	4 points	NIVEAU 1	Certification environnementale CE2+ et d'autres éventuelles	NIVEAU 1	7 % à 10 % IAE/SAU et 4 % des terres arables	NIVEAU 1
	5 points	NIVEAU 2				
Surfaces en prairies permanentes	80 à 90 % non labourée	NIVEAU 1	HVE ou 100 % SAU en AB	NIVEAU 2	≥ 10 % IAE/SAU et 4 % des terres arables	NIVEAU 2
	≥ 90 % non labourée	NIVEAU 2				
Surfaces cultures permanentes	75 % inter-rangs enherbés	NIVEAU 1				
	95 % inter-rangs enherbés	NIVEAU 2				

Un bonus "top up haies" si au moins 6 % de haies sur terres arables.

Figure 63: Accès aux éco-régimes

(Source : CRAN 2023)

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES POUR LE PLUI

Facteurs d'influence sur l'activité agricole

Le principe de conditionner les aides de la PAC à un ensemble de pratiques favorables à l'environnement a été introduit par la réforme de la PAC de 2003. Toute exploitation qui perçoit des aides de la PAC doit respecter une série de règles, regroupées sous le terme de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). En mixant les BCAE actuelles et les obligations précédemment liées au Paiement Vert, la PAC 2023 crée une "super conditionnalité" comptant 10 BCAE.

La "super conditionnalité" de la PAC 2023

BCAE 1 : Maintien du ratio Prairies Permanentes / SAU

BCAE 2 : Protection des zones humides et tourbières (rentrera en vigueur en 2024)

BCAE 3 : Interdiction de brûler les chaumes (sauf en cas de maladie)

BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau

BCAE 5 : Gestion du travail du sol réduisant les risques d'érosion

BCAE 6 : Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles (hiver)

BCAE 7 : Rotation, diversification des cultures

BCAE 8 : Maintien d'un % minimum de la surface arable ou éléments agroécologiques non productifs

BCAE 9 : Interdiction de labourer des prairies sensibles (Natura 2000)

Les soutiens aux vaches allaitantes et laitières sont remplacés par des aides à l'UGB de plus de 16 mois, avec deux types d'UGB :

- Des UGB rémunérés à 110 € avec un double plafond de 120 UGB et 1,4 fois la surface fourragère ;
- Des UGB rémunérés à 60 € dans la limite de 40 UGB.

Une aide aux petits producteurs de légumes et petits fruits rouges est créée : 1 600 €/ha aux exploitations comptant de 0,5 à 3 ha. Pour réduire les importations de protéines destinées à l'alimentation animale et humaine, le budget dédié aux protéines végétales est renforcé.

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES

POUR LE PLUI

Conclusion

L'activité agricole est une activité économique importante pour le territoire en interaction avec le tissu socio-économique local et la gestion de l'espace.

Le diagnostic agricole dans le cadre du PLUi a permis d'identifier des enjeux et un certain nombre de préconisations à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme.

L'ensemble de ces éléments est à croiser avec les autres thématiques traitées dans le diagnostic du PLUi. Par ailleurs, l'agriculture est une activité multifonctionnelle essentielle pour le territoire. Toutes ses fonctions peuvent être prises en compte dans les différentes démarches de la collectivité.

- **Fonction de production de denrées alimentaires**

Le territoire offre une diversité de productions végétales et animales. Un Projet Alimentaire de Territoire est l'occasion de faire du lien entre les producteurs et les consommateurs locaux.

- **Fonction économique et sociale**

L'activité agricole génère de l'emploi direct dans les exploitations mais également aux niveaux des activités amont et aval qui y sont directement liées. Elle contribue ainsi au dynamisme et à la vie des bourgs.

- **Fonction de production d'énergie**

Les vastes toitures des bâtiments agricoles peuvent être valorisées par l'installation de panneaux solaires. Les effluents d'élevage et les haies, sont quant à eux valorisables via la méthanisation et la mise en place de chaudières collectives bois. Ainsi, l'agriculture peut participer à la production d'énergies renouvelables.

Ces éléments peuvent être pris en compte dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

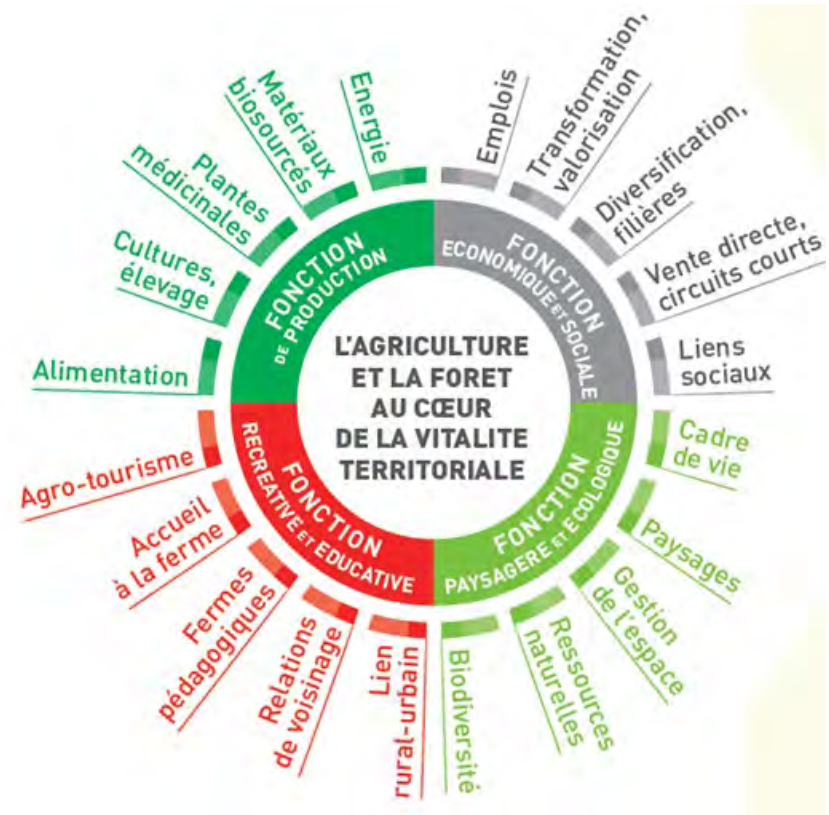


Figure 64 : Multifonctionnalité de l'activité agricole

(Source : CRAN 2023)

DYNAMIQUES AGRICOLES : CONSTAT, TENDANCES ET PISTES

POUR LE PLUI

Conclusion

- **Fonction paysagère et écologique**

Occupant plus de 75 % du territoire, l'agriculture contribue à la qualité des paysages, à la gestion de l'espace, au cadre de vie des habitants. Elle permet le maintien et l'expression de la biodiversité.

- **Fonction récréative et éducative**

L'accueil à la ferme, l'agro-tourisme, les fermes pédagogiques, etc. sont autant d'activités en lien avec l'agriculture qui assurent à la fois une fonction récréative et éducative. Le fort potentiel touristique est un atout pour l'activité agricole.

Les espaces agricoles peuvent être le support de différentes activités de loisirs pour lesquelles il est important de créer du lien entre pratiquants et agriculteurs afin que chacun respecte les besoins de l'autre et que puissent coexister ces activités.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

